

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Un Cantal
ATTRACTIF

Un Cantal
CONNECTE
& OUVERT

Un Cantal
AU COEUR DES
SOLIDARITES

Un Cantal
INNOVANT

Un Cantal
RESPONSABLE



18 & 19
décembre
2023

Conseil départemental du Cantal
Réunion de l'Assemblée départementale

Session du 18 et 19 décembre 2023
Ordre du jour

N° Rapport	Titre
	<i>CANTAL ATTRACTIF</i>
23CD05-1	Attractivité et solidarité économique
23CD05-2	Syndicats Mixtes : Contributions 2024
23CD05-3	Tourisme
23CD05-4	Convention relative à l'attribution d'une aide au fonctionnement à Cantal Destination pour l'exercice 2024
23CD05-5	Agriculture
23CD05-6	Education : Collèges
23CD05-7	Sectorisation des collèges publics
23CD05-8	Enseignement Supérieur
23CD05-9	Bâtiments départementaux
	Fin 1ère séance du 18 décembre 2023 matin
	<i>CANTAL CONNECTE ET OUVERT</i>
23CD05-10	Voirie Départementale
23CD05-11	Numérique du territoire
23CD05-12	Transport aérien
	<i>CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITES</i>
23CD05-13	Action Sociale - Politique de l'insertion et du logement
23CD05-14	Action Sociale - Politiques de l'Autonomie
23CD05-15	Action Sociale - Politique de l'enfance et de la famille
23CD05-16	Action Sociale
23CD05-17	Actualisation du Règlement départemental d'aide sociale
23CD05-18	Nomenclature et montants plafonds des aides financées dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile
23CD05-19	Rémunération et indemnités versées aux assistants familiaux et aux assistants maternels pour l'accueil des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance : Montants des prestations accordées au titre de l'année 2024
23CD05-20	Convention-type avec les Ateliers Chantiers d'Insertion du Cantal pour l'appel à projets "Renforcement de l'accompagnement socio-professionnel au sein des ACI" et modification d'attribution d'une subvention
23CD05-21	Renouvellement du dispositif départemental de soutien à la mobilité des aides à domicile des services autonomie à domicile intervenant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap du Cantal
23CD05-22	Recomposition et diversification de l'offre des EHPAD

23CD05-23	Jeunesse
23CD05-24	Bourses départementales d'enseignement 2023-2024 : Attribution
23CD05-25	Sport
23CD05-26	Action culturelle
23CD05-27	Archives départementales
23CD05-28	Appui aux territoires
23CD05-29	Convention de mutualisation de services entre le Conseil départemental et Cantal Ingénierie et Territoires
	CANTAL INNOVANT
23CD05-30	Cantal Europe
23CD05-31	Environnement numérique de travail 5ème génération
23CD05-32	Construction d'un bâtiment pour le pôle d'excellence en microbiologie - Lancement d'un concours pour le choix d'un maître d'œuvre
23CD05-45	Centre Routier Départemental de Pierrefort - Acquisition d'un bâtiment professionnel
Motion	Motion sur la saturation des dispositifs de protection de l'enfance du département du Cantal
	Fin 2ème séance du 18 décembre 2023 après-midi
	Début séance du 19 décembre 2023 matin
	CANTAL RESPONSABLE
23CD05-33	Transition climatique et développement durable
23CD05-34	Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH)
23CD05-35	Espaces Naturels et Ruraux
23CD05-36	Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE)
	ADMINISTRATION GENERALE
23CD05-37	Avenant à la convention pluriannuelle de partenariat entre le SDIS du Cantal et le Conseil départemental 2022-2024
23CD05-38	Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée
23CD05-39	Rapports des Conseillers départementaux siégeant au conseil d'administration de Sociétés d'Economie Mixte Locales
23CD05-40	Inscription sur la liste des Travaux d'Intérêt Général (TIG)
23CD05-41	Astreintes de direction relatives aux routes, infrastructures et bâtiments départementaux
23CD05-42	Personnel départemental - Tableau des emplois
23CD05-43	Renouvellement de la convention avec l'Association du Personnel du Conseil départemental (APCD 15)
23CD05-44	BUDGET PRIMITIF 2024
Motion	Motion tendant à adopter le Manifeste « Pour un élevage de ruminants durable au service de territoires vivants »



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DES 18 ET 19 DÉCEMBRE 2023

Séance publique du lundi 18 décembre 2023 matin

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à 09 heures 30, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 28 novembre 2023, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Vincent DESCOEUR

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Christophe VIDAL donne pouvoir à Sophie BENEZIT.

Le quorum est atteint.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Bonjour à tous. Excusez-moi pour ce retard, mais avec notre Vice-Président en charge des collèges, on a reçu une délégation de manifestants concernant La Jordanne, mais on y reviendra au cours du rapport que nous examinerons en fin de matinée.

Je dois excuser Christophe VIDAL qui donne pouvoir à Sophie BENEZIT.

Je vous propose de désigner Vincent DESCOEUR comme Secrétaire de séance.

À la veille des vacances de Noël et dans une salle rénovée, nous voilà réunis pour notre traditionnelle session budgétaire de fin d'année. À l'issue de ces deux journées de travail durant lesquelles nous examinerons 45 rapports, je vous proposerai d'adopter le budget 2024, qui est dans la droite ligne des trois priorités qui ont fait consensus au sein de notre Assemblée, à savoir : l'engagement en faveur de l'attractivité du Cantal et le regain démographique ; la poursuite active de nos politiques de transition climatique et l'innovation.

Voilà un an, les publications de l'INSEE nous interpelaient et prévoyaient (je cite) que « le Cantal perdrait chaque année 1 400 habitants du fait d'un déficit important des naissances sur les décès. Les migrations résidentielles ne permettraient pas de compenser ce déficit naturel. Le département devrait perdre 15 000 habitants au cours des 50 prochaines années ».

À l'occasion d'une récente réunion de travail, à laquelle l'ensemble des Conseillers départementaux était invité, les responsables de l'INSEE ont insisté sur deux points : Premièrement, qu'aucun territoire du Cantal ne se démarque, c'est-à-dire qu'aucun n'est « repoussoir » et qu'aucun n'est « leader » en terme d'attractivité. Deuxièmement, c'est que le Cantal attire, aujourd'hui des actifs, dont on peut se féliciter, puisque c'est la suite de tout le travail qui a été fait par le Conseil départemental pour développer la notoriété du Cantal et offrir des perspectives aux Cantaliens, mais également par les territoires pour l'accueil des nouveaux arrivants qu'ils organisent. Nous pouvons néanmoins regretter que le Cantal ne dispose pas de territoire ayant une capacité d'entraînement.

L'enjeu pour le Cantal reste sa démographie et le développement de son attractivité qui doit rester une priorité absolue. On sait que le succès passera par une démarche et un travail collectif. Aussi, je tiens à saluer l'adhésion du territoire de Saint-Flour Communauté et prochainement de Sumène-Artense dont les communes délibèrent actuellement pour rejoindre le Syndicat d'attractivité. Seuls les territoires de l'arrondissement d'Aurillac restent à l'écart de cette démarche collective. Aussi, je ne peux que souhaiter que la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et les Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne nous rejoignent au plus vite.

Avant de vous présenter quelques projets spécifiques, je voudrais revenir sur l'environnement financier qui avait été évoqué lors de nos orientations budgétaires, puisque celles-ci se confirment.

Globalement, l'État ne cesse de prendre des décisions, à grand renfort de 49.3, qui vont presque systématiquement à l'encontre de l'intérêt des Départements et en particulier du Cantal. Adeptes de la forme « je décide et vous payez » le Gouvernement nous impose une nouvelle augmentation du RSA de 4,6 %, ce qui va impacter nos dépenses de 600 000 € supplémentaires, bien évidemment peu compensés. Cela vient s'ajouter aux 7 M€ pérennisés depuis les exercices 2022 et 2023 sur nos dépenses, mais aujourd'hui, il s'attaque aussi à nos recettes.

Si la TVA, venue en compensation du transfert du foncier bâti, est devenue la première ressource du Département avec près de 48 M€, elle est néanmoins sujette à de nombreux ajustements. Ainsi, sur 2023, nous allons perdre 1 M€ de recettes par rapport aux données fournies par le Gouvernement lui-même pour établir notre budget. La dotation globale de fonctionnement sera, quant à elle, en légère baisse pour 2024 et se situera aux alentours de 47 M€. De plus, comme je l'ai rappelé lors de nos échanges à l'occasion des orientations budgétaires, la Loi de

finances 2024, adoptée à l'aide du 49.3, confirme l'écrêtement qui avait été mis en place en 2023 sur les recettes des barrages sans concession. Si nous avons perdu 1 M€ en 2023, cette perte est désormais pérennisée et va même s'amplifier puisque le barrage de Saint-Étienne-Cantalès va rentrer dans cette catégorie d'exemption. Cela concerne bien évidemment le budget du Conseil départemental, mais cela va également concerner la fiscalité locale, puisque les Communes, les Communautés de communes étaient bénéficiaires d'une fiscalité lorsque ceux-ci avaient une concession. Aujourd'hui, ils seront sur le système dérogatoire et ils vont donc voir une baisse budgétaire.

Il nous faut donc rester prudents quant à l'évolution de nos recettes de fonctionnement, puisqu'on constate également la poursuite de la baisse de nos DMTO qui sont estimés pour 2024 aux alentours de 14 M€, soit une nouvelle baisse de 10 % sur l'année, après avoir perdu plus de 2 M€ en 2023.

Du côté des dépenses de fonctionnement, outre les dépenses pérennes déjà annoncées, ce budget 2024 anticipe les futures hausses attendues, notamment en matière sociale, tout particulièrement sur le budget enfance-famille pour répondre aux besoins urgents constatés sur nos dispositifs de placement d'enfants. Pour mémoire, le budget enfance-famille est passé de 13 M€ en 2017 à 26 M€ en 2024 ! Cette compétence sur laquelle il nous est impossible de négocier a doublé en seulement sept ans. Cela illustre, d'une part, les difficultés de notre société en la matière et, d'autre part, nous impose de prendre des mesures fortes pour prévenir et protéger les enfants en danger.

De plus, même si tout le monde se réjouit du ralentissement de l'inflation, son niveau anticipé reste élevé aux alentours de 4 % dans le projet de Loi de finances. Comme vous pourrez le constater, lors de l'examen de notre budget, la situation financière du Département et les mesures prises devraient nous permettre d'assurer nos politiques publiques sans coupes budgétaires en 2024. Néanmoins, si ce contexte devait perdurer, il faut être conscient que les prochains exercices pourraient être difficiles. Pour passer ce cap, nous devons poursuivre notre gestion rigoureuse et nous devons également nous interroger sur l'ensemble de nos politiques et de nos dépenses de fonctionnement, favoriser la mutualisation entre les services du Conseil départemental, mais aussi avec des partenaires comme le SDIS, ce que nous faisons. C'est à ce prix que nous pourrions maintenir un niveau de service de qualité aux usagers et nous y parviendrons. De même, d'importants efforts sont déployés pour obtenir des recettes complémentaires, qu'elles soient régionales, nationales, voire européennes, pour nous donner un peu plus d'aisance.

J'attire votre attention sur le fait que notre marge de manœuvre dans les dépenses de fonctionnement se limite à 2,7 % de nos dépenses que je pourrais qualifier d'optionnels, auxquels nous n'avons pas touché cette année. Cela représente quelques 6 M€ affectés au sport, à la culture dont notre participation au Festival Éclat, à certaines subventions sociales, à l'enseignement supérieur. Nous avons bien évidemment pu les conserver, mais 6 M€ sur un budget de fonctionnement de 218 M€, la marge est faible.

Grâce à cette rigueur, nous pourrions conserver un niveau d'investissement important, de 50 M€, malgré une baisse de 10 M€ par rapport à 2023. Nous pourrions ainsi lancer l'ambitieux programme sur le Campus d'Aurillac (la réhabilitation thermique du bâtiment principal et la construction d'un CROUS), la création du Pôle d'Excellence de microbiologie et la poursuite du programme de modernisation des collèges ruraux, soit un budget de plus de 16 M€ pour le bâtimentaire, tout en maintenant un programme d'investissement important sur le patrimoine routier de même niveau.

C'est donc, comme vous le verrez, un budget prévisionnel ambitieux, prudent et responsable : Ambitieux en terme d'investissements, comme je viens de l'évoquer ; Prudent car nous ne créons pas de nouvelles politiques sans moyens de financement supplémentaires ; Responsable car nous poursuivons notre effort de désendettement, nous ne mobiliserons pas plus d'emprunts que l'annuité que nous remboursons.

Maintenant, je voudrais évoquer certaines de nos politiques qui vont être abordées au cours de cette session.

Nous débuterons par le rapport lié à l'attractivité de notre territoire et à la solidarité territoriale. Notre politique d'attractivité et de solidarité passe par notre capacité à soutenir des projets structurants pour le territoire, par notre engagement dans la lutte contre la désertification médicale, en partie aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ou le soutien au développement économique par l'adhésion à l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, le soutien au développement touristique, notre soutien également à l'agriculture, poumon économique du territoire est également affirmé.

Ensuite, notre politique sociale, dont les coûts ne cessent d'augmenter, avec une hausse globale de 9,4 % par rapport à 2023. Nous sommes aujourd'hui, à près de 120 M€ programmés pour les seules aides aux usagers. Si nous rajoutons la masse salariale des agents du pôle social, nous atteignons un montant de près de 140 M€, soit largement plus de la moitié de notre budget de fonctionnement. Il convient de noter que 75 M€ sont consacrés à l'autonomie, 26 M€ à l'enfance, 14 M€ à l'insertion et près de 1 M€ au transport scolaire d'enfants handicapés. Les seules Allocations Individuelles de Solidarité que je viens d'évoquer connaissent à elles seules une hausse de 12 % entre 2023 et 2024.

La jeunesse, qu'il s'agisse du budget des collèges ou de l'enseignement supérieur, et parfois sur des compétences qui ne sont pas les nôtres, comme par exemple les transports pour les sorties scolaires, mais également la politique sportive ou la vie associative.

Enfin, nos politiques d'ouverture et d'innovation du Cantal restent à un niveau élevé d'engagement. Le développement du numérique par la poursuite du développement du très haut débit n'étant pas en reste.

Je ne détaillerai pas plus les chiffres, car je laisserai le soin à notre grand argentier, Jean MAGE, de le faire au moment de la présentation du budget.

Je souhaite évoquer maintenant un rapport important, celui de la sectorisation. Le projet fait débat, on le voit aujourd'hui même, un certain nombre de personnes font part de leurs inquiétudes, nous les avons reçues avec Philippe FABRE, contre une incidence de ce projet global de sectorisation. Je souhaite rappeler que la sectorisation est appelée à évoluer en fonction de la démographie. En l'occurrence définie en 2017 et tenant compte des baisses annuelles enregistrées en premier degré depuis cette date et des perspectives avancées par l'Éducation nationale, il est nécessaire de la réactualiser. De plus, nous nous devons d'offrir aux collégiens des bâtiments de qualité, tant sur la sécurité, l'infrastructure que sur les équipements pédagogiques.

Enfin, s'il est de notre responsabilité, nous, Conseil départemental, d'offrir à tous les jeunes Cantaliens un maillage territorial équitable de nos collèges, il revient par contre à l'Éducation nationale d'assurer une offre pédagogique et éducative de qualité sur l'ensemble du territoire. Le projet qui vous sera détaillé au cours de cette session s'appuie sur des orientations qui ont été validées en juin dernier par notre Assemblée, à savoir : la volonté de conforter le maillage territorial de l'offre d'enseignement en collège à l'échelle du département du Cantal ; de tendre vers la fin des doubles sectorisations, comme demandé par l'Éducation nationale ; d'étudier les options relatives au devenir du collège de La Jordanne ; d'étudier une répartition équilibrée des effectifs entre les collèges aurillacois et les collèges périphériques ; de rééquilibrer les effectifs entre les collèges sanflorains et les collèges périphériques ; de réfléchir à une offre d'hébergement attractive de nos collèges, ainsi qu'à l'optimisation des espaces, notamment dans ceux à faibles effectifs en se rapprochant des collectivités qu'elles soient communales ou régionales ; d'accompagner les collégiens, leurs familles et les équipes éducatives lorsque les décisions seront prises sur la sectorisation ; de s'assurer que l'Éducation nationale propose une offre pédagogique de qualité et équilibrée sur l'ensemble du territoire – j'aurai l'occasion d'y revenir.

Il nous appartient, chers collègues, en notre qualité de Conseillers départementaux, de travailler sur une politique départementale de l'enseignement en collège à l'échelle du Cantal. Nous aurons l'occasion de débattre de ce sujet lorsque ce rapport sera présenté par Philippe FABRE, notre Vice-Président à l'Éducation et à la Jeunesse.

Nous avons également des rapports importants à étudier, notamment un rapport relatif à la recomposition et à la diversification de l'offre en EHPAD. Face à la situation départementale, mais aussi nationale des EHPAD, nous avons entrepris des travaux avec l'ARS pour permettre à nos établissements, d'une part, de répondre au mieux à l'attente des Cantaliens en diversifiant l'offre d'accueil et, d'autre part, de trouver des solutions permettant une plus grande sérénité dans leur situation budgétaire. Ces travaux sont plutôt encourageants, car l'essentiel de nos propositions a reçu un accueil plutôt favorable de l'ARS. Des échanges en début d'année devraient permettre de les cristalliser et de les pérenniser. Cependant, quelques divergences existent encore. Il conviendra effectivement de converger, que l'ensemble des partenaires fasse un pas pour converger le mieux possible dans l'intérêt des Cantaliens. Nous aurons également deux conventions pluriannuelles, une entre le Conseil départemental et CIT Cantal Ingénierie et Territoires dont les travaux sont unanimement reconnus par les collectivités et la deuxième avec le SDIS, où nous augmentons notre contribution de l'ordre de 200 000 € pour faire face aux nombreuses contraintes budgétaires du SDIS.

Avant de débiter nos travaux, je sollicite votre accord pour que nous puissions étudier un rapport supplémentaire relatif à l'acquisition d'un terrain et d'un bâtiment à Pierrefort pour y installer notre Centre Routier Départemental.

Enfin, plusieurs motions seront proposées aux Présidents de groupe au cours de la journée.

Chers collègues, s'il n'y a pas de prise de parole, j'en ai terminé de mon propos introductif. Je vous propose de débiter l'examen des rapports.

Je ne vois pas de demande de prise de parole, donc je vous propose de débiter l'examen du rapport n° 1 : Attractivité et solidarité économique. C'est Jean-Jacques MONLOUBOU qui nous le rapporte.

1- Attractivité et solidarité économique

M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Le rapport n° 1 porte effectivement sur l'attractivité et la solidarité économique. Monsieur le Président vient de l'évoquer en grande partie. L'ambition affichée par le Département du Cantal de relever le défi démographique a conduit à la réflexion autour d'une dynamique partenariale avec l'ensemble des acteurs du territoire. La création du Syndicat Mixte Cantal Attractivité a permis en 2023 de coordonner la mise en place d'une première phase d'un programme dense mais concret, pragmatique et partagé par tous.

En 2024, la montée en puissance des actions de la stratégie « Attractivité » se voit répartie entre le Conseil départemental et le Syndicat Mixte et ses adhérents. Une convention relative à l'attribution d'une aide pour le fonctionnement avec le Syndicat doit être signée pour permettre la mise en place concrète et rapide des actions validées par l'ensemble des partenaires du Syndicat Mixte. Outre la mise en place d'un service unifié qui permet la mutualisation des moyens humains, la contribution du Conseil départemental s'élèvera à 13 750 € pour la participation statutaire et à 600 000 € pour la réalisation du programme d'actions. L'axe majeur de cette stratégie est consacré à l'amélioration de la qualité de l'accueil : harmonisation des pratiques, montée en puissance du service conciergerie du territoire, guide pratique de l'installation. L'évènementiel tient également une place importante pour la promotion et le ciblage de personnes extérieures au territoire et se matérialise par la participation à de multiples manifestations, par exemple le Salon international de l'Agriculture, le Salon Origine Auvergne, les Forums de l'Emploi extérieur au département.

Enfin, une politique globale de communication (réseaux sociaux, achat d'influence, création de contenus vidéos) orientée vers nos quatre publics cibles définis (professions de santé, familles de catégorie sociale professionnelle moyenne, jeunes étudiants et porteurs de projets et créateurs d'entreprises) sera mise en œuvre. Vantant les

qualités du Cantal, elle devra permettre à notre politique d'attractivité de se démarquer des territoires voisins aux caractéristiques comparables.

La convention d'adhésion pluriannuelle à Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises a permis à l'agence de renforcer son action dans le Cantal avec l'embauche d'un quatrième agent dédié à l'attractivité économique. La participation du Département à cette Agence est maintenue à hauteur de 135 000 €, même montant qu'en 2023.

Les chambres consulaires participent activement à la politique d'accueil et s'investissement pleinement dans le programme d'action pour l'attractivité. Les sommes de 3 000 € pour la Chambre de Commerce et d'Industrie, de 3 000 € pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de 7 000 € pour la Chambre d'Agriculture sont proposées à la reconduction.

Au titre de la solidarité territoriale et de l'insertion économique et sociale, il est également proposé de maintenir notre participation à Initiative Cantal, la Marque Auvergne et l'incubateur Catapulte pour une somme globale inchangée à hauteur de 5 000 €. Le marketing territorial joue également un rôle important dans l'ensemble des domaines impactés par la démarche attractivité. Il est proposé de reconduire l'adhésion à la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing Territorial pour un montant annuel de 10 000 €. Le Département a souhaité se lancer dans une étude d'opportunité et de préfiguration d'une société foncière. Celle-ci doit investiguer les champs du tourisme, de l'économie, du logement et du commerce afin de déterminer la structuration d'un nouvel opérateur dont le rôle sera de dynamiser ces secteurs d'activités en réalisant des opérations immobilières. Le coût 2024 est de 60 000 €. D'autre part, le Département organise quatre fois par an des soirées d'accueil en début et en fin de stage des internes. Il est envisagé d'élargir ces soirées à d'autres professionnels de santé. L'ensemble des actions relatives à l'attractivité des métiers de santé représente une dépense annuelle de 15 000 €.

Le Département s'est inscrit dans la démarche du GIP « Ma Région, Ma Santé » qui vise à créer dans les secteurs de déserts médicaux des centres de santé dotés de médecins généralistes salariés. Le premier centre médical a ouvert ses portes au Rouget en 2023. Il compte actuellement trois médecins généralistes et une secrétaire médicale. Le second centre de santé pour le Cantal est identifié sur le secteur de Chaudes-Aigues/Saint-Urcize, avec une ouverture prévue en avril 2024. Les dépenses pour le Cantal en 2024 sont estimées à 20 000 €.

Côté recettes, le programme d'aide d'urgence aux entreprises et associations touchées par la crise sanitaire Fonds Région Unie a fait l'objet de versements d'avances remboursables à hauteur de 300 000 € par le Département. Afin de bénéficier de la dynamique commune générée autour de l'attractivité et donner du poids à la demande, le Syndicat Mixte Cantal Attractivité et l'ensemble de ses partenaires pris individuellement, dont le Département, ont déposé un dossier sous une bannière commune « Cantal, à la hauteur de vos projets » au titre de la nouvelle programmation FEDER Massif.

La délibération sur laquelle on vous demande de porter vos votes est :

- d'approuver le programme d'intervention du Conseil départemental relatif à l'attractivité et à la solidarité économique ;
- de décider de reconduire pour l'année 2024 l'adhésion du Conseil départemental à : l'association Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises à hauteur (135 000 €), la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing (10 000 €), l'association Marque Auvergne (3 000 €), l'association Initiative Cantal (2 000 €), la participation statutaire au Syndicat Mixte Cantal Attractivité ;
- d'approuver la convention avec le Syndicat Mixte Cantal Attractivité et d'autoriser Didier ACHALME, Vice-Président du Conseil départemental, à signer ladite convention avec le Syndicat ;
- de décider d'inscrire au budget départemental les crédits pour 2024, 1 064 950 € en dépenses de fonctionnement, 20 000 € en dépenses d'investissement et de donner délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Il y a des actions qui sont programmées. Par contre, j'ai une question sur les recettes, puisque je trouve qu'elles ne sont pas suffisamment détaillées pour couvrir les 1 016 000 € de dépenses. Est-ce qu'on peut avoir des explications sur ces recettes ? Il est notamment évoqué des fonds FEDER Massif. Est-ce qu'on en connaît le montant ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Les demandes sont en cours. On attend l'attribution du FEDER. Les actions ne seront engagées qu'à partir du moment où on aura le cofinancement FEDER. Ce qu'on peut dire sur le Syndicat Attractivité, c'est que l'exercice 2023 a été consacré à la définition d'un programme d'actions. Différents groupes de travail se sont réunis, associant l'ensemble des structures Territoires, Consulaires et autres adhérents au Syndicat, pour élaborer un programme d'actions, sachant que la première d'entre elles a été de mettre en place la conciergerie, conciergerie qui suit à peu près, à l'instant T, 70 personnes qui ont choisi de s'installer dans le Cantal. C'est le réceptacle de ce collectif, où les personnes sont orientées vers cette conciergerie, qui se charge, avec l'ensemble des partenaires, de répondre le mieux possible aux demandes de ces candidats à l'installation dans le Cantal. La conciergerie fonctionne, il conviendra de faire des actions de communication et d'information auprès des chefs d'entreprise, notamment pour leur dire qu'elle est en fonctionnement et en informer tous les Cantaliens. Ensuite, des opérations sont mises en place. La première d'entre elles, sur l'événementiel, a été la participation de l'ensemble des Territoires à Origine Auvergne, donc à Clermont-Ferrand, où il y a eu un essai avec des entreprises pour faire un *job dating* et présenter le département. Il y avait un volet touristique et un volet gastronomique, mais c'est autre chose. C'était une organisation collective et je crois que c'est important, parce qu'elles seront appelées à se multiplier. Un dossier de demande de financement a été déposé auprès du FEDER. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Nous nous abstenons sur cette délibération, puisque les recettes ne sont pas clairement définies. C'est une délibération virtuelle. Quand on connaîtra le montant du FEDER, on l'approuvera ou pas.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien, sachant que cela n'empêchera pas le Syndicat de travailler, parce qu'il y a un budget de 600 000 € qui a été validé. D'autres demandes de prise de parole ? Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Juste pour noter la capacité de notre Collectivité, Conseil départemental, à être en proximité et aux côtés des Territoires et des habitants de notre département. Je voulais toucher un point qui a été évoqué dans le rapport, c'est la présence médicale sur nos territoires. On a constaté l'évolution des pratiques dans nos sociétés, le rapport au travail, le rapport au temps de travail, la disponibilité aussi des soignants sur nos territoires. J'en parle en toute connaissance de cause puisque c'est sur ma Commune qu'a ouvert le premier Centre de Santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Cantal. On pouvait se poser la question sur la façon des pratiques des médecins très axées sur les professions libérales, et se demander comment on pouvait répondre aux nouvelles pratiques et aux nouvelles habitudes de travail, aux nouvelles préoccupations de ces praticiens. Aujourd'hui, sans l'action, sans la souplesse et sans la volonté d'action du Département et de la Région,

nous n'aurions pas de médecins sur le territoire. Ils sont basés sur la Commune du Rouget-Pers, mais cela dépasse largement le cadre de notre Commune, puisqu'une dizaine de Communes sont impactées par la présence médicale sur le territoire. Sans cette action, la création du GIP (Groupement d'Intérêt Public) constitué par la Région et le Département, nous n'aurions malheureusement pas aujourd'hui de médecins sur ce territoire. Je tenais à souligner cette action, cette capacité de la Collectivité départementale à répondre aux objectifs et aux défis de nos territoires. C'est une bonne chose, difficile à généraliser et compliquée, mais en tout cas, ce sont les objectifs que nous nous fixons. Je tenais donc à remercier le Président de s'être engagé dans cette démarche, ma collègue Marie-Hélène ROQUETTE, qui porte aussi cette démarche à bout de bras et ce n'est pas facile puisqu'il y a aussi d'autres territoires qui sont en souffrance. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ce témoignage. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je mets donc ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Quatre abstentions. Ce rapport est approuvé.

Nous passons au rapport 2, Syndicats mixtes : contributions 2024. C'est Gilles COMBELLE qui nous le rapporte.

2- Syndicats Mixtes : Contributions 2024

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul des Landes

Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez, le Conseil départemental participe au fonctionnement et à l'investissement d'un certain nombre de Syndicats Mixtes sur notre territoire, de par les statuts de ces Syndicats et du fait que ces Syndicats, de par leur statut et leur politique, peuvent impacter sur les politiques départementales. Depuis 2017, nous participons statutairement à un certain nombre de Syndicats mentionnés dans la délibération. On nous propose de poursuivre la participation du Conseil départemental, comme indiqué dans la délibération sans modification notable. La participation du Conseil départemental s'élèverait pour l'année 2024 à 1 009 700 €, une augmentation de 2 300 € par rapport à l'année dernière. Nous avons une diminution de la demande de fonctionnement du Syndicat Garabit-Grandval, une petite diminution de 5 % du fonctionnement. Ce Syndicat fait un effort de gestion, qu'il nous demande d'acter. Nous avons une petite augmentation au niveau du Parc régional de l'Aubrac et sur EPIDOR.

Il nous est donc demandé :

- d'approuver le versement pour 2024 de contributions statutaires en faveur des différents Syndicats dont le Conseil départemental est membre, à hauteur de 1 009 700 € en fonctionnement et de 55 000 € en investissement,
- d'autoriser le versement d'acomptes sur la base des orientations budgétaires des Syndicats.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport concernant nos contributions aux Syndicats ? C'est important qu'on puisse négocier bien en amont avec ces Syndicats, puisque les sommes validées sont quand même importantes, on passe le million d'euros. Il est fortement demandé à ces structures, dans cette période difficile, de limiter l'inflation. C'est vrai que le Parc régional de l'Aubrac est tout jeune, donc il sollicite une augmentation somme toute importante en pourcentage, mais il faut qu'on signifie que ce n'est pas à reproduire chaque année, parce que nous aurons des difficultés à suivre.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Pour le PNR de l'Aubrac, c'est un lissage sur trois ans, l'augmentation qui nous a été proposée. C'est la première partie cette année, donc elle est modérée, mais elle sera sur trois ans.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport n° 3 le tourisme. C'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

3- Tourisme

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Bonjour à tous les collègues. Il s'agit de vous proposer le programme d'actions, dans le cadre du Projet pour le Cantal 2030 dans le domaine du tourisme. En parallèle, un Schéma du Tourisme 2024-2028 est en cours de réflexion et sera établi également dans la période.

Ce programme d'actions se décline sous la forme de cinq axes.

L'axe 1 est celui des activités de pleine nature. Les efforts vont se concentrer sur la structuration de la randonnée, quelle qu'elle soit, pédestre, équestre, cyclo, VTT ou vélo à assistance électrique.

Parmi nos actions prioritaires, il y aura la poursuite de la démarche de requalification de la Grande Traversée du Volcan à Vélo, une attention particulière sur la Route d'Artagnan, qui est un véritable projet équestre qui traverse l'ensemble du département, le sentier qui relie les deux grands sites que sont le grand site du Puy-de-Dôme et le grand site du Puy Mary, à travers le GR4, le GR400 et également la Via Arverna. Celle-ci traverse le département de part en part, passant même par la Ville-Préfecture et constituant un véritable itinéraire bis dans le domaine des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. C'est une vraie opportunité d'apporter une infrastructure de qualité pour notre département.

Pour le vélo à assistance électrique, en plein développement, l'idée est d'apporter une signalétique homogène, notamment pour repérer les bornes de recharge. Ce qui sera également réalisé, c'est une carte qui présentera l'ensemble des circuits vélo et VTT et elle sera rééditée en 2024.

D'autres filières seront développées et travaillées, notamment la pêche et l'escalade. L'escalade est une activité qui se développe dans les structures indoor, mais aussi sur l'ensemble des sites naturels de notre territoire. L'application Cantal Rando & Découverte, mise en ligne depuis le mois de juillet 2021, sera développée avec de nouvelles fonctionnalités.

L'axe 2 concerne les hébergements. Notre volonté est bien sûr de poursuivre l'accompagnement financier pour soutenir les propriétaires qui engagent la requalification de leur logement, mais surtout d'accompagner Gîtes de France et Clévacances qui offrent une véritable qualité d'hébergement avec l'ensemble de leurs prestataires. Concernant les missions d'ingénierie le Département devra répondre aux besoins des futurs investisseurs publics et privés, et de soutenir les prestataires dans leurs démarches de qualification.

L'axe 3 concerne les sites emblématiques et le patrimoine. Il est prévu de mettre en valeur notre territoire à travers des panneaux d'information sur le réseau routier départemental pour une meilleure visibilité des Plus Beaux Villages de France et des Petites Cités de Caractère et également d'accompagner la candidature de la destination « Le Volcan Cantal, entre montagnes et vallées » suite à l'appel à projets Territoire Région Montagne Été/Hiver.

L'axe 4 concerne l'animation et l'observation pour lequel le Conseil départemental doit assurer la mission de coordinateur et d'animateur de l'ensemble des acteurs qui animent et font le domaine du tourisme : les offices de tourisme, les professionnels des activités de pleine nature, les partenaires impliqués dans l'accueil de porteurs de projets ... Notre service Tourisme est impliqué dans l'animation du Club Tourisme Cantal qui réunit le réseau des offices de tourisme du Cantal et est aussi en lien avec le Cluster Tourisme de la CCI du Cantal.

Afin d'assurer notre mission d'ingénierie et d'expertise, il est essentiel de faire un travail d'observation et de veille sur les sujets de l'offre, la fréquentation, l'évolution des pratiques de consommation de loisirs et à travers des outils comme Flux Vision. Le Conseil départemental joue son rôle de pilote pour mettre à disposition tous ces éléments pour accompagner les acteurs du tourisme cantalien.

L'axe 5 concerne la promotion. Pour promouvoir le thermalisme et la station de Chaudes-Aigues, le Conseil départemental est adhérent à l'association Thermauvergne. Cantal Destination assure la promotion de l'offre du territoire à travers une stratégie dynamique et fédératrice. Vous le verrez dans la prochaine délibération qui vous sera proposée une subvention accordée à Cantal Destination pour l'année à venir à hauteur de 1 M€.

Il est donc demandé :

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur du tourisme pour l'année 2024 ;
- de décider de poursuivre les actions inscrites dans le Projet pour le Cantal 2030 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner les propositions des documents directeurs en réflexion et les évolutions des dispositifs financiers qui seront liés ;
- de décider d'attribuer en 2024 : à Cantal Destination une subvention de 1 M€, à Clévacances et à Gîtes de France une subvention de 10 000 €, à Thermauvergne une subvention de 3 000 € ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et approuver les conventions d'objectifs à établir avec nos partenaires ;
- de décider d'inscrire au budget départemental les crédits 2024 qui s'élèvent en investissement à 200 000 € et en fonctionnement à 1 137 700 € et de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le tourisme ? Magalie MAUREL.

Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3

Merci, Président. Sur le travail partenarial, je crois qu'on peut effectivement se satisfaire du fait que tous les acteurs travaillent désormais ensemble à travers le club Tourisme Cantal et le Cluster Tourisme CCI. Je voulais simplement attirer l'attention, peut-être formuler un vœu, sur un des points relatifs à la taxe additionnelle de séjour, dont le prélèvement a été mis en place en 2020 pour la première fois. On avait été réunis, au niveau des acteurs du tourisme, on avait travaillé sur la signalisation touristique, et depuis, les panneaux n'ont pas encore été mis en œuvre. D'année en année, on reporte. L'année dernière, en 2023, il était inscrit « les panneaux seront réalisés ». Cette année, je vois qu'il y a de la prudence, on n'a pas mis d'année de réalisation, mais on pourrait quand même espérer que cette réalisation voie le jour pour passer à d'autres sujets et se poser peut-être la question de rééchanger avec les acteurs sur ce sujet, puisqu'on est sur la valorisation patrimoniale à travers les labels. Lors de cette réunion de 2020, d'autres points avaient pu être abordés, donc ce serait peut-être intéressant de réactiver cela. En tout cas, on peut espérer voir les réalisations.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Effectivement, je crois que c'est un vœu fort légitime, parce que cela ne va pas aussi vite qu'on pourrait le souhaiter collectivement. Vous savez que cette compétence Tourisme est une compétence partagée, notamment avec les Communautés de communes. Toute cette signalétique que nous souhaitons mettre en place, le délai est bien trop long, comme tu me l'indiques, mais cela doit vraiment se faire en concertation avec les territoires. Je crois que tous ceux qui sont élus dans les Communautés de communes et qui sont aussi Maires mesurent parfois la difficulté

d'harmoniser tous ces choix. Ce vœu est effectivement fort légitime et il est bien de me le rappeler et de le rappeler à l'ensemble des collègues et à nos Services.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je crois que la première série de panneaux doit normalement concerner Les Petites Cités de Caractère et Les Plus Beaux Villages de France. Les Petites Cités de Caractère, Philippe va venir à mon secours, mais je crois que nous en avons 11, quelque chose comme cela, et deux Plus Beaux Villages. Les panneaux seront mis au printemps. D'autres thématiques avaient été soulevées. Il y a aussi un point essentiel, qui est la capacité d'hébergement. Je rappelle que dans le département du Cantal la capacité commerciale est relativement faible, puisqu'on est aux alentours de 30 000 lits. L'essentiel de notre capacité, c'est de la résidence secondaire, soit à peu près 110 000 lits de résidence secondaire et je crois qu'on doit essayer d'arriver à les mobiliser pour qu'ils soient mis à disposition en termes d'hébergement touristique, ce qui permettrait d'augmenter de manière importante et le plus rapidement possible notre capacité d'accueil, parce que sinon, on va vite trouver les limites. Madame MAUREL.

Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3

On ne peut que partager ce point sur les hébergements, avec une difficulté supplémentaire qui va arriver par rapport aux normes énergétiques qui risquent malheureusement de nous enlever encore des lits. Il y a une vraie problématique qui ne sera pas sur tous les territoires mais qui nous concerne particulièrement puisqu'on est en déficit de lits d'hébergement.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. D'autres remarques sur le sujet du tourisme ? Oui, Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Juste pour compléter les propos qui viennent d'être dits. Automatiquement, on a un manque de lits, et en plus, les lits que l'on a ne sont pas en qualité. On est à 46 % de logements qui sont non classés, ce qui prouve que malheureusement, on n'a pas la qualité en face. Il n'y a pas un souhait d'être classé, mais par rapport à la taxe de séjour, moins vous êtes classé, plus vous payez. Il y a donc toute une démarche à faire avec les Offices de Tourisme de manière à ce qu'il y ait une vraie dynamique de qualité d'accueil qui se mette en place sur le territoire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président, merci, mes collègues. Je pense qu'il faut modérer les propos. Les choses ne vont pas si mal que cela. On est un territoire très attractif en termes touristiques et on sait que 6 nouveaux arrivants sur 10 sont passés par la case tourisme avant de s'installer dans le Cantal. C'est que quelque part, ils ont trouvé que le Cantal était accueillant et attirant pour venir s'installer, ce qui est une bonne chose.

Sur les lits, on a un manque, et on le sait, mais je crois que c'est en train de monter en puissance et il faut l'accompagner. Je pense que cela a du sens, il faut effectivement que les Communautés de Communes et les Mairies prennent leur part à ce développement sur les procédés d'amélioration de l'habitat.

Sur le tourisme globalement, je crois que pour avoir la force de frappe, il faut être uni. Dans ce sens, Cantal Destination a mis autour de la table tous les Offices de Tourisme et je pense qu'il faut travailler main dans la main pour que l'on conforte cette attractivité et qu'on soit de plus en plus opérationnel.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vous propose donc de mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport n° 4, une convention relative à l'attribution d'une aide au fonctionnement à Cantal Destination pour l'exercice 2024. C'est Philippe FABRE.

4- Convention relative à l'attribution d'une aide au fonctionnement à Cantal Destination pour l'exercice 2024

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Dans le droit fil de la délibération précédente, il s'agit de vous proposer la convention relative à l'attribution de l'aide au fonctionnement à Cantal Destination pour l'année 2024. Ces objectifs principaux sont de valoriser l'image du Département et de développer la notoriété de la destination Cantal, d'inscrire l'activité touristique dans le champ économique et d'accroître la fréquentation touristique de notre territoire. Pour cela, Cantal Destination met en œuvre un plan de promotion spécifique en faveur de la destination Cantal avec l'ensemble des acteurs locaux du secteur touristique et notamment en cohérence avec la politique touristique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il vous est donc proposé de vous prononcer sur cette délibération :

- d'approuver la convention relative à l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 M€ à Cantal Destination pour la mise en œuvre de son programme d'action, avec un budget global prévisionnel de 1 242 600 € TTC, dont le projet joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention. Et vous indiquer que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65-748 du budget départemental.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des remarques particulières sur cette convention ? Je n'en vois pas, donc je vous propose de la mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Elle est approuvée, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 5 sur l'agriculture. C'est Sophie BENEZIT qui nous le rapporte.

5- Agriculture

Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2

Merci, Président. Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du programme agricole 2023-2027 du Conseil départemental en faveur de l'agriculture. L'objectif de ce programme est de confirmer l'agriculture comme un moteur économique, social et environnemental du département du Cantal. Il est organisé selon les enjeux et les objectifs suivants : Accompagner la performance économique des exploitations ; Accompagner la transition climatique ; Promouvoir la consommation locale en développant la démarche Consocantal, en poursuivant le développement d'Agrilocal 15 ; Communiquer activement sur les métiers, l'agriculture vertueuse cantalienne, auprès des jeunes et valoriser les actions du Conseil départemental en faveur de l'agriculture.

La mise en place de ce programme nécessite d'inscrire 438 000 € en fonctionnement et 1 M€ en investissement.

En parallèle de ce programme, d'autres actions contribuent également au développement et à la valorisation de l'agriculture cantalienne : le Pacte régional pour le Cantal ; La collaboration avec l'incubateur Landestini Cantal

Auvergne et les actions réalisées dans le cadre de l'aménagement foncier et le cofinancement des dispositifs FEADER sur les équipements pastoraux, l'agroforesterie et la plantation de haies.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivante :

- décider de poursuivre la mise en œuvre du programme agricole 2023-2027 du Conseil départemental en faveur de l'agriculture, conformément aux modalités d'intervention des différents dispositifs validés en 2023 ;
- donner délégation à la Commission Permanente pour adapter si nécessaire les dispositifs du programme agricole départemental, tout en restant dans le cadre budgétaire et conforme aux objectifs de la convention-cadre entre la Région et le Département et des axes prioritaires du Conseil départemental ;
- décider le versement de la cotisation annuelle d'adhésion à l'association nationale Agrilocal qui sera adoptée lors de l'Assemblée générale ordinaire. Le montant de cette cotisation est évalué à 12 500 € ;
- décider d'inscrire au budget départemental les crédits nécessaires : 438 000 € en fonctionnement et 1 M€ en investissement.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il est évident que sur la convention, c'est le déroulé de la convention que nous avons signée avec la Chambre d'Agriculture sur la période 2023-2027. Cette convention est adossée aux programmes FEADER, mais également à l'intervention de la Région, notamment à travers le Pacte pour le Cantal pour les aménagements fonciers qui sont souvent une conséquence de travaux routiers que l'on réalise. E un effort particulier a été fait notamment sur les équipements pastoraux, l'agroforesterie, et tout ce que l'on mène conjointement entre le Conseil départemental et la Chambre d'Agriculture, voire nos collègues ou autres structures où il y a de la restauration hors foyer, sur le développement de la plate-forme Agrilocal et surtout Consolocal pour favoriser les circuits courts.

Y a-t-il des remarques particulières ? Oui, Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Juste pour souligner, Président, l'importance, encore une fois, d'être auprès des acteurs du territoire. On parlait du tourisme, secteur économique important pour notre département et l'agriculture est aussi un autre secteur d'activité économique relativement important sur notre territoire.

Ce rapport a deux aspects positifs, me semble-t-il : inciter à la consommation des produits locaux de qualité, produits sur notre département, donc favoriser l'activité économique. Mais on sait aussi l'importance de l'agriculture sur la façon d'entretenir nos paysages qui sont un point fort de nos territoires et s'il n'y a pas les agriculteurs, nos paysages se dégradent fortement.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Sentiment partagé. D'autres remarques sur ce rapport agricole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous allons passer au rapport suivant, notamment celui concernant l'éducation et les collègues, le rapport 6. C'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

6- Éducation : Collèges

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Il s'agit d'un rapport important sur nos collèges et notamment sur notre action dans le domaine de l'éducation qui engage des dépenses et un budget significatif. Cet engagement s'est formalisé avec chaque établissement à travers une convention pluriannuelle. 2024 sera la première année d'application de cette nouvelle convention qui intègre les dispositions de la Loi 3DS relatives à l'exercice de l'autorité fonctionnelle sur les gestionnaires par le Président du Conseil départemental.

Le premier sujet, ce sont les dotations de fonctionnement, collèges publics et privés. Concernant les collèges publics, lors de notre séance du 29 septembre 2023 a été adoptée le montant de l'enveloppe globale au titre des dotations. Ces dotations ont été actées lors de notre réunion du 27 octobre 2023 et sont calculées sur la base de critères identiques à tous les collèges.

Les dépenses de viabilisation : hormis pour l'eau où le mode de calcul est inchangé, la viabilisation (électricité, gaz, fioul, bois) a été calculée sur la base des dépenses prévisionnelles établie par la Direction du Patrimoine départemental, dans le cadre de modèles de gestion qui intègrent non seulement l'impact du coût de l'énergie dans le cadre des négociations avec nos fournisseurs, mais également les premiers effets induits des investissements réalisés par notre Collectivité, l'objectif étant d'apporter un meilleur confort pour les usagers mais également d'optimiser les dépenses énergétiques.

Il convient de rajouter à cette dépense 364 137 € liés au réseau de chaleur bois des sept collèges concernés (Condat, Riom-ès-Montagnes, Murat, Vic-sur-Cère, Blaise Pascal à Saint-Flour et la Jordanne et la Ponétie à Aurillac) dont les dépenses sont prises en charge directement par le Conseil départemental. C'est donc un montant de 1 605 8876 € qui sera réservé à la viabilisation en 2024, ce qui représente environ 69 % de l'enveloppe globale à allouer aux collèges en dotations directes et en dépenses liées au réseau de chaleur.

Les autres charges, à hauteur de 1 064 013 €, sont composées des dépenses relatives : vous l'avez indiqué dans vos propos préliminaires Monsieur le Président, aux activités pédagogiques, qui ne sont pas de la compétence du Département, avec une somme forfaitaire de 53 € attribuée par élève, à laquelle s'ajoute une dotation complémentaire de 30 € pour chaque élève inscrit en section sportive ou spécialisée, ainsi qu'une dotation complémentaire de 30 € pour chaque élève inscrit en SEGPA. Aux charges générales avec un forfait de 64 € par élève, à l'entretien et aux contrats obligatoires en tant qu'Établissement Recevant du Public. À la dotation forfaitaire inversement proportionnelle aux effectifs, afin de tenir compte des charges de structures incompressibles, quelle que soit la taille du collège. Le montant de ces dotations se situe dans une fourchette qui varie de 2 800 € à 14 500 € par établissement.

Les recettes, de 304 991 € dont les collèges bénéficient dans le cadre du service de restauration et d'internat qui impactent les charges générales sont déduites du montant calculé additionnant la viabilisation, les charges générales et le forfait « effectif ».

Le montant total de la dotation de fonctionnement et des dépenses liées au réseau de chaleur bois pour 2024 s'élève à 2 350 000 €.

À la dotation de fonctionnement, s'ajoutent les soutiens et aides spécifiques pour un montant de 115 000 €. Ces aides concernent : le soutien aux charges de transport pour les sorties pédagogiques (sorties à la journée sans hébergement de nuit) avec un plafond de 4 000 € par collège ; soutien sur demande de l'établissement, dans la limite d'un plafond global de subvention de 3 000 € par année scolaire ; soutien aux voyages scolaires (sorties sur plusieurs jours avec hébergement de nuit et n'ayant pas de caractère obligatoire pour les élèves) qui permettent de découvrir le territoire national (plafond de 1 000 € par année scolaire et par établissement) ; soutien aux projets

d'échanges de jeunes au titre de la mobilité internationale (plafond de subvention à 3 000 € par année et par établissement scolaire) dans le cadre d'un appel à projets.

En complément de ces dotations directes ou spécifiques, l'accès pour les collèges dans un cadre pédagogique aux installations sportives couvertes publiques pour la pratique de l'éducation physique et sportive est facilité par l'attribution d'une aide aux collectivités propriétaires de ces équipements. Une provision de 49 000 € est prévue à cet effet au budget 2024, provision identique à l'année 2023.

Concernant les réserves des établissements, il est demandé à chaque établissement de disposer d'un minimum de deux mois de fonctionnement pour le service général et de 15 jours pour la restauration, afin de pouvoir faire face à des dépenses imprévues sans avoir à solliciter le Conseil départemental pour un complément de dotation. La majorité des collèges détient des réserves supérieures à cette attente. Une réflexion pourrait être engagée sur la prise en compte de ces réserves, notamment dans le cadre du dialogue de gestion, avant tout accompagnement financier de la Collectivité.

Concernant les collèges privés, comme chaque année et conformément au Code de l'Éducation, le Conseil départemental doit verser une dotation sous forme de forfait par élève calculée sur la base des dépenses engagées pour les collèges publics. Cette dotation se divise en deux parts : la part « matériel » et la part « personnel ». La part « matériel » est calculée sur la base du coût moyen d'un élève externe des collèges publics. Elle est majorée d'un pourcentage permettant de couvrir les charges diverses dont les établissements publics sont dégrévés. Au vu de ces éléments, il est proposé de fixer le montant de cette part pour 2024 à 578 € par élève, ce qui représente, compte tenu des effectifs, une dotation globale de 372 232 €. La part « personnel » du forfait se calcule à partir de la masse salariale. Il est proposé de fixer le montant de l'enveloppe réservée à la part personnel du forfait en 2024 à 280 303 € qui se répartira en concertation avec le Directeur de l'Enseignement catholique selon les modalités suivantes : 760 € par élèves jusqu'à 80 élèves ; 172 € par élève à partir du 81^{ème} élève. La contribution forfaitaire du Département (part personnel + part matériel) s'élève par conséquent à 652 535 € pour 2024.

Les agents techniques : La gestion des personnels techniques des collèges est une mission sensible en raison d'une part, d'une pyramide des âges complexe, avec des départs en retraite, et d'autre part, de nombreuses contre-indications qui rendent difficile l'exercice des missions confiées à nos agents. C'est pourquoi, nous avons sollicité le dispositif Parcours Emploi Compétences pour soulager nos équipes. Ils pourront également avoir recours, si c'est nécessaire, à des prestations extérieures, afin de garantir au quotidien le service de restauration.

La restauration : Le plan d'actions de la Collectivité est basé sur les axes suivants : l'offre de produits locaux avec le dispositif Consocantal. Il s'agit d'augmenter le nombre de produits locaux afin d'atteindre l'objectif de 50 % dans le délai des trois années à venir. 14 collèges sont déjà engagés dans cette démarche. Le deuxième axe est celui de la lutte contre le gaspillage alimentaire en partenariat avec le GIP TERANA. 15 collèges sont engagés dans cette démarche proposée par le Conseil départemental depuis septembre 2020. Cette démarche se poursuivra en 2024. Un comité de pilotage regroupant les principaux, les gestionnaires, les cuisiniers, les élèves, infirmiers, professeurs, surveillants et parents d'élèves, sera mis en place pour chacun des collèges concernés.

Le plan de modernisation des équipements de restauration engagé depuis 2019 se poursuivra en 2024. Après un déploiement important d'équipements de cuisine, notamment les fours qui permettent les cuissons à basse température, ce sont des équipements qui permettent d'améliorer la qualité de notre restauration dans nos collèges et nécessaires à la gestion des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La formation des personnels de restauration se poursuivra afin de faire évoluer les pratiques, tant sur les sujets de la qualité de l'assiette que de l'attention à porter à l'application du Plan de Maîtrise Sanitaire.

La traçabilité et la sécurisation sera renforcé avec la gestion de l'outil numérique et de l'application Menu'Co proposée par le réseau interprofessionnel de la restauration collective. Le Département prendra à sa charge le montant de l'adhésion à Restau'Co pour l'ensemble des collectivités engagées dans l'opération Consocantal.

L'entretien des espaces fait aussi l'objet de nos attentions, avec l'amélioration du matériel, avec l'installation d'une trentaine d'auto-laveuses et une cinquantaine d'aspirateurs. Là aussi, les agents sont formés à l'utilisation de ces nouveaux équipements.

Concernant la maintenance, poursuite de la mise en œuvre des actions correctives sur la sécurité des biens et des personnes dans nos établissements. Les agents de maintenance ont intégré depuis le 1^{er} septembre 2023 la Direction du Patrimoine.

Concernant le numérique éducatif, le Schéma Départemental du Numérique Éducatif sera poursuivi, avec un renforcement des équipements, notamment dans les terminaux mobiles avec l'outil tablette, pour prendre en compte les salles d'enseignement spécifiques de type ULIS, SEGPA ou UP2A. Ces matériels sont indispensables à la mise en œuvre d'une pédagogie différenciée. L'installation des équipements prévus dans le cadre de la mise en œuvre du socle du Schéma Départemental du Numérique Éducatif s'achèvera à la fin du premier semestre 2024. Des subventions seront accordées pour permettre l'acquisition d'outils numériques spécifiques de photographie et d'infographie. Les productions devront valoriser le Cantal et appréhender, sous le prisme de la jeunesse, au moins l'un des cinq engagements du Projet pour le Cantal 2030. Un concours sera organisé sur la plate-forme « Mon Cantal Mes Idées ». Le public sera amené à voter en ligne pour sa production « coup de cœur ». Le collège vainqueur recevra une subvention supplémentaire à consacrer au renforcement des équipements numériques en lien avec l'enseignement des Arts. 17 000 € seront dédiés à un appel à projets en 2024 dont les modalités seront présentées lors d'une prochaine Commission Permanente. Il apparaît indispensable de s'appuyer sur le réseau CANOPE et donc cette convention sera renouvelée pour les années scolaires à venir, 3 000 € y seront réservés. La mise à disposition d'outils numériques pédagogiques tels que les web radios et les casques de réalité virtuelle se poursuivra auprès des établissements, un budget de 1 000 € y sera consacré.

Dans la dynamique des Jeux Olympiques 2024, un projet phare sera conduit dans le champ de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) sous l'axe de l'expérimentation et dans les trois Bassins d'Éducation et de formation. Un développement de l'usage des tablettes tactiles est observé en EPS, pour deux raisons essentielles : la portabilité de la tablette et les possibilités multiples de visualisation de l'action (ralenti, image par image, différé, ...). Elles constituent un outil pédagogique important pour les enseignants d'EPS.

Les travaux sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT) se poursuivront avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Rectorat. L'ENT 5^{ème} génération fera l'objet d'un rapport spécifique. L'arrêt progressif du réseau téléphonique cuivre induit le passage à la téléphonie sur IP dans les collèges.

L'opération les collégiens à la découverte du Lioran sera poursuivie (initiée depuis 18 ans à l'initiative du Conseil général à l'époque, le Conseil général des Jeunes). Elle concerne l'ensemble des élèves des classes de 4^{ème} de nos 22 collèges cantaliens. Intégralement financée par le Conseil départemental, cette journée gratuite pour tous les établissements a pour vocation de permettre à tous les jeunes collégiens concernés : de découvrir l'activité avec encadrement par les moniteurs de l'École du Ski Français et de l'École de Ski Internationale) ; de comprendre le fonctionnement au quotidien d'une station de sports d'hiver et découvrir le métier de pisteur avec des techniciens de la SAEM du Lioran ; d'appréhender la montagne et son milieu, notamment l'évolution des pratiques de pleine nature, en lien avec la randonnée, le trail et les autres activités que l'on appelle quatre saisons ou hiver-été. Cette opération a été effectuée durant le temps scolaire avec l'accord de la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale. Elle permet à de nombreux collégiens de découvrir la station du Lioran pour plus de la moitié d'entre eux, et surtout l'activité ski. Vous savez que l'activité ski est une activité onéreuse : seuls 8 % des Français ont la chance de pratiquer cette activité. Cette action en direction de tous nos collégiens est donc importante. C'est une enveloppe de 40 000 € qui sera prévue au budget 2024.

Les investissements dans les collèges publics et privés : le programme de travaux dans les collèges publics est détaillé dans le rapport relatif aux bâtiments départementaux, il représente pour 2024 5 915 000 €. Pour le

programme d'investissement des collèges privés pour 2024, une enveloppe de 90 000 € est prévue pour contribuer à la réalisation de travaux de sécurité et de mise en conformité.

Adhésion à l'Agence régionale de l'Orientation : cette agence a pour mission l'élaboration de la documentation relative à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants. Le Département renouvellera sa cotisation annuelle à hauteur de 1 000 € au bénéfice de l'organisme régional.

Il vous est proposé de vous prononcer sur la délibération qui suit, au regard du Code général des Collectivités territoriales et du Code de l'Éducation, en lien avec l'ensemble des délibérations qui ont été actées ;

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'éducation pour l'année 2024 ;
- de fixer à 372 232 €, soit 578 € par élève, la contribution forfaitaire part matériel que les collèges privés sous contrat d'association pourront percevoir en 2024 ;
- de fixer à 280 303 € répartis selon les modalités suivantes : 760 € par élève jusqu'à 80 élèves et 172 € à partir du 81^{ème} élève, la contribution forfaitaire part personnel pour les collèges privés sous contrat d'association ;
- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil départemental pour la répartition du Fonds Commun des Services d'Hébergement ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'examen des conditions d'occupation des logements de fonction ;
- de confirmer les modalités de financement des séjours relatifs à la découverte du territoire national ;
- de confirmer la reconduction de l'opération « Collégiens à la découverte du Lioran » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec chaque collège privé pour la mise en œuvre du programme d'investissement ;
- de confirmer l'adhésion du Département du Cantal à l'Agence régionale de l'Orientation pour un montant de 1 000 € ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'examen du futur cahier des charges de l'appel à projets au titre du Schéma Départemental du Numérique Éducatif ;
- d'inscrire au budget départemental 2024 les crédits de 3 370 700 € en fonctionnement et de 442 000 € en investissement et de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ces crédits.

Veillez m'excuser, chers collègues et cher Président, de vous avoir donné beaucoup de chiffres, mais je crois que la délibération et le domaine de l'Éducation le méritaient. La Troisième Commission a émis un avis favorable et la Première Commission un avis conforme.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation très complète. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Oui, Stéphane FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Merci, Monsieur le Président. Juste une toute petite question technique. Nous désirerions avoir, à partir de l'an prochain, les remontées du suivi de l'application des attentes de la loi Égalim dans les collèges, s'il vous plaît. Nous en serions reconnaissants.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Oui, on doit effectivement pouvoir faire un point sur l'ensemble des collèges pour voir où on en est sur cette application. D'autres demandes de prise de parole ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

C'est pour expliquer notre position. Nous voterons contre cette résolution, étant donné qu'un certain nombre de budgets d'investissement liés au bâtiment sont évoqués dans cette délibération. Comme on va faire le lien avec la délibération suivante, on sera amené à vérifier... enfin, la délibération n'évoque pas de solutions alternatives ou immobilières. Nous voterons donc en cohérence par rapport à la délibération suivante.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Globalement, donc sur l'ensemble du rapport ? Très bien. C'est particulier, mais je note. D'autres demandes de prise de parole ? Oui, Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Juste pour remercier et féliciter le Département pour l'accompagnement de nos collégiens. Je rappelle quand même la participation exceptionnelle pour l'année 2023 sur le coût à l'énergie, où le Conseil départemental a été encore une fois présent à ces augmentations. C'est quelque chose que l'on peut souligner, même si c'est une aide exceptionnelle. Au moins, le Département a été bien présent pour soutenir nos établissements.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, avant de mettre aux voix, je voudrais simplement préciser à Pierre MATHONIER qu'il vote contre tout ce qui concerne le Cantal, les collégiens au Lioran, etc. C'est une globalité, puisqu'on est surtout sur du fonctionnement.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Est-ce qu'on peut voter par tranche ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Non, parce que... Il y a le numérique éducatif, etc., mais pas d'investissement à proprement parler. Après, toute position est respectable, il n'y a pas de...

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Non, mais il y a bien mention du budget bâtiment qui est évoqué dans la délibération.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'est simplement pour rappel. L'investissement, ce sera dans le budget bâtiminaire global. Je mets donc ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? J'en ai enregistré quatre. Y a-t-il des abstentions ? non. Il est donc approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant, qui est le rapport 7, concernant la sectorisation.

7- Sectorisation des collèges publics

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Avant de passer la parole à notre rapporteur, notre Vice-Président en charge des Collèges, comme je le disais en introduction lors de cette session, ce projet de sectorisation fait débat. Je peux effectivement comprendre l'inquiétude des parents, des enseignants, voire des jeunes collégiens, puisque certains sont devant le Conseil départemental. Cependant, pour les élus que nous sommes, j'allais dire que ce serait une faute politique que de

réduire ce débat sur la sectorisation au seul dossier du collège de la Jordanne. En effet, on parle aujourd'hui d'un projet de sectorisation de l'ensemble du territoire du Cantal. Comme je l'ai dit en introduction, les prévisions démographiques annoncent -900 collégiens d'ici 2030, sur 5 000. C'est donc impactant et cela touche l'ensemble du département, cela ne touche évidemment pas qu'Aurillac. Sur Aurillac, cette baisse est estimée à 400 sur les seuls collèges aurillacois. Ces chiffres justifient à eux seuls la refonte de l'ensemble de cette sectorisation. On ne va pas se le cacher, le choix politique proposé est de conforter le maillage territorial des collèges, on l'a validé en juin dernier, sur l'ensemble du département du Cantal. Ce n'est pas une question électoraliste, comme vous avez pu l'écrire, Monsieur MATHONIER, à Monsieur ATTAL. Cela repose premièrement sur la mise en œuvre de la démarche sur le cycle 3 qui est demandée par l'Éducation nationale et qui est relativement complexe dans le département du Cantal du fait de l'éloignement des écoles primaires par rapport aux collèges de secteur. Ne pas conserver ce maillage reviendrait à exclure bon nombre d'élèves de ce programme qui doit permettre une entrée progressive et naturelle dans les savoirs, je reprends les propos de l'Éducation nationale. Deuxièmement, l'Éducation nationale, par la voie de la DASEN, sollicite la fin de la double sectorisation. Troisièmement, il convient de favoriser, dans la mesure du possible, pour ces collèges, des collèges à deux classes par niveau, pour disposer d'une équipe pédagogique suffisante. Enfin, il convient aussi de prendre en compte les notions de transport.

Notre responsabilité, nous, Conseillers départementaux, est également d'exiger de l'Éducation nationale de mettre les moyens nécessaires pour assurer une diversité, une équité de l'enseignement pour les jeunes cantaliens, cela quel que soit leur collège. Il faut savoir que le taux de scolarisation des jeunes cantaliens de moins de 18 ans est quasiment identique à celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes et à celui du territoire national. Par contre, à mon sens, il n'est pas acceptable que le taux de scolarisation des jeunes cantaliens de 18 à 24 ans soit 20 points inférieur au taux régional et quasiment 35 points inférieur au taux national. J'espère que ce sont des chiffres de nature à vous interroger et à vous interpeller. Certes, dans le Cantal, on a peut-être moins d'appétence pour des études supérieures dans le département, soit. Nous avons aussi certainement quelques familles cantaliennes qui ne disposent pas de la capacité financière pour assumer des études supérieures à leurs enfants, soit. Mais, cela ne justifie en aucun cas 35 points d'écart.

De notre côté, je vous rappelle qu'au niveau du Conseil départemental, on attribue modestement des bourses aux étudiants, également pour leur mobilité. De même, nous nous investissons largement dans le développement du Campus connecté qui permet de favoriser la poursuite d'un cursus supérieur. Mais quand même, le rôle de l'Éducation nationale est bien d'accompagner et de donner envie aux jeunes de poursuivre leurs études. Aujourd'hui, comment accepter le fait que, hormis quatre collèges aurillacois et deux collèges sanflorains, seuls trois autres sur 16 proposent ou ont la possibilité de proposer une option bilangue dès la sixième ? Que pour les options langues et culture européenne ou langues antiques, le résultat est pratiquement identique, même pire, puisque là, il ne faut être collégien que sur l'arrondissement d'Aurillac ? Sur l'arrondissement de Mauriac et de Saint-Flour, aucune de ces options n'est proposée. Il est évident que ces enseignements concourent à l'ouverture et à l'épanouissement des élèves. Nous devons être unanimes vis-à-vis de l'Éducation nationale.

Sur le dossier du collège de la Jordanne, je ne sous-estime pas l'inquiétude qu'il suscite. Cependant, la décision d'une fermeture s'appuie sur des perspectives démographiques que personne ne peut contester. La structure même d'un bâtiment Pailleron, que nous ne pouvons améliorer en l'état du fait de la présence d'amiante, ne peut également se contester. Le cœur de la réflexion du Conseil départemental est la qualité de l'enseignement pour les Cantaliens. Compte tenu de notre compétence, qui est bâtiminaire, nous devons proposer un environnement de travail propice aux collégiens. Grâce à une gestion (j'allais dire) plus rationnelle, nous allons poursuivre le travail de modernisation des collèges cantaliens pour permettre à nos collégiens et aux enseignants d'avoir de meilleures conditions de travail. Ceci dit, nous devons tous être unis, intervenir et exiger de l'Éducation Nationale que les moyens suffisants soient mis à l'échelle du département pour offrir une équité des chances aux jeunes cantaliens.

Il me revient maintenant de passer la parole à notre rapporteur, Philippe FABRE, pour présenter la sectorisation et ce rapport.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Cette sectorisation est fondée sur l'analyse multicritères rappelée par la loi du 8 juillet 2013. Lors de notre séance du 23 juin dernier, nous avons échangé sur les préalables à la définition d'une nouvelle sectorisation, à savoir, comme vient de l'indiquer le Président : une diminution importante des effectifs de collégiens à l'horizon 2030 (-900 sur l'ensemble du département et -400 sur la seule Ville-Préfecture d'Aurillac) ; l'impérieuse nécessité de travailler sur l'état bâtiminaire du collège de la Jordanne, dégradé (type Pailleron) et de travailler sur l'ensemble des collèges cantaliens, parce qu'à cet instant, nous parlons bien d'une politique d'éducation sur le département du Cantal ; le questionnement également sur le maillage territorial de nos collèges, avec la volonté affirmée de soutenir une offre pédagogique et éducative de qualité sur le département du Cantal.

Au regard de ces constats, des orientations ont été actées : L'affirmation de la volonté du Conseil départemental de conforter le maillage territorial de l'offre d'enseignement en collège à l'échelle du département ; Tendre vers la fin des doubles sectorisations ; Étudier les options relatives au devenir du collège de la Jordanne ; Étudier une répartition équilibrée des effectifs entre les collèges aurillacois et les collèges périphériques et plus particulièrement ceux de Laroquebrou, Montsalvy, Saint-Cernin et Vic-sur-Cère ; Étudier le rééquilibrage des effectifs entre les collèges sanflorains et les collèges de Massiac et Pierrefort ; Réfléchir à une offre d'hébergement attractive de nos collèges, avec une attention particulière pour les établissements qui ont développé une offre spécifique et attractive de formation et qui accueillent des élèves recrutés en dehors du département ; Réfléchir à l'optimisation des espaces dans les collèges à faibles effectifs ; Se rapprocher des collectivités concernées (Communes, Conseil régional, ...) ou autres partenaires pour proposer et favoriser une optimisation et une mutualisation des moyens de nos établissements, c'est notamment le cas à Chaudes-Aigues, Pleaux et Murat, où il y a un véritable lien entre le collège et le lycée.

Ce travail, effectué à partir des données du Rectorat sur les perspectives d'effectifs, a permis de construire des hypothèses qui s'échelonneront dans le temps. Des temps d'échanges et de discussions ont été organisés avec la DASEN et ses services afin d'éprouver ces hypothèses. Avec Bruno FAURE, nous avons également rencontré le Recteur d'Académie sur ces différents points. Des réunions sur les territoires ont été proposées par l'ensemble de mes collègues, que je remercie pour le travail qu'ils ont fait pour préciser ces hypothèses.

Il s'agit maintenant, à partir des éléments qui découlent de ces différentes étapes, de valider les hypothèses définitives sachant que les décisions qui relèvent de ce vote seront mises en application en septembre 2025. Nous proposons également qu'un groupe de travail, dont la composition intègre des représentants des établissements proposés par la DASEN, puisse se réunir très prochainement. Des pistes de travail sont également étudiées avec des partenaires publics et privés : avec la Commune de Pleaux pour accueillir l'école dans les locaux du collège ; avec le collège et le lycée professionnel de Murat ; avec l'EHPAD et le FAM de Pierrefort pour la création d'une cuisine centrale au collège.

Certains établissements se distinguent par des sections sportives, artistiques ou spécialisées qui concourent à l'attractivité du Cantal et qui accueillent, à ce titre, des élèves extérieurs au département. Il s'agira de pouvoir répondre aux besoins des familles et des jeunes dans le cadre de structures d'hébergement adaptées aux modes de vie actuels. Une expérimentation pourrait être engagée en 2024, en intégrant les conclusions de la consultation qui vient d'être lancé sur notre plate-forme de dialogue citoyen « Mon Cantal Mes Idées ». Comme évoqué avec Monsieur le Recteur d'Académie, nous comptons sur l'Éducation Nationale pour assurer une offre d'enseignement diversifiée sur l'ensemble des collèges du département pour permettre à tous nos jeunes de disposer de tous les moyens pour effectuer une scolarité de qualité. Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé de se prononcer sur les éléments qui suivent et qui ont été soumis à l'avis du CDEN le 4 décembre 2023.

Il est donc proposé de se prononcer sur ce projet de délibération, au regard du Code de l'Éducation, au regard des différentes délibérations (celle du 15 décembre 2016, du 20 décembre 2017) et de l'avis du Conseil départemental d'Éducation nationale du 4 décembre dernier :

- de valider la future sectorisation qui se déclinera à partir du 1^{er} septembre 2025, comme suit :

Concernant l'arrondissement d'Aurillac : désaffectation du collège de la Jordanne au 1^{er} septembre 2028 pour des problèmes de sécurité et d'amiante ; dernière entrée de 6^{ème} le 1^{er} septembre 2025, pour cursus 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} au collège de la Jordanne et départ au 1^{er} septembre 2028 des 4^{ème} à la Ponétie pour réaliser leur année de 3^{ème}.

Ce qui implique, au 1^{er} septembre 2025 : suppression des doubles sectorisations des communes de : Ayrens et Saint-Paul-des-Landes, sectorisées en totalité au collège de Laroquebrou ; Carlat et Yolet sectorisées en totalité au collège de Vic-sur-Cère.

Au niveau des transferts des écoles aurillacoises, des écoles du 1^{er} degré, avec Bruno FAURE, nous avons rencontré le Maire d'Aurillac, Pierre MATHONIER, pour traiter de ce sujet. Le consensus serait de flécher Canteloube vers le collège la Ponétie et les écoles primaires de Belbex et la Jordanne vers le collège Jules-Ferry. Le transfert des Communes de Prunet et Teissières-lès-Bouliès au collège de Montsalvy et Sansac au collège la Ponétie.

Au 1^{er} septembre 2026 : suppression de la double sectorisation des Communes de Jussac, Marmanhac et Laroquevieille sectorisées entièrement sur le collège de Saint-Cernin. Un transfert des Communes de : Ytrac au collège Jules-Ferry et Reilhac, Naucelles, Crandelles et Teissières-de-Cornet au collège Jeanne de la Treilhe.

Interviendra également entre le 1^{er} septembre 2025 et le 1^{er} septembre 2026, le transfert des dispositifs ULIS du collège la Jordanne vers le collège Jeanne de la Treilhe. Il s'agit là d'une compétence de l'Éducation nationale et nous avons eu une réunion mercredi dernier avec nos services (Brigitte DUBOIS, directrice et Valérie FILLION) avec La Directrice de la DASEN et l'inspectrice en charge de l'enseignement spécialisé pour recueillir les propositions pour ces élèves à besoin particulier qui nécessitent une prise en charge à des moments de leur scolarité et des différentes journées par des enseignants spécialisés. Malheureusement, la bataille des chiffres nous a largement mobilisés (plus d'une heure et demie) pour avoir la validation de la part de la DASEN que nos chiffres étaient conformes, que nous avons les bons chiffres, mais malheureusement, sans avoir la possibilité de recueillir la moindre proposition pour ces élèves à profil particulier qui sont au nombre de 49 au collège la Jordanne. Les propositions seraient le transfert des classes ULIS de la Jordanne vers le collège de la Treilhe et le dispositif actuel de Jeanne de la Treilhe (1 classe ULIS) soit transféré au collège Jules-Ferry.

Concernant l'arrondissement de Saint-Flour : au 1^{er} septembre 2025, transfert des communes de Cussac et Paulhac qui étaient à Blaise-Pascal au collège de Pierrefort ; les communes de Celoux, Chazelles, Lastic, Rageade, Soulages et Vieillespesse qui étaient sectorisées sur La Vigière en direction du collège de Massiac ; suppression de la bi sectorisation d'Alleuze (Blaise et la Vigière), entièrement sectorisée au collège la Vigière ; maintien des bi sectorisation sur la Commune nouvelle de Neuvéglise-sur-Truyère.

Il est proposé d'acter le principe de pouvoir examiner, au cas par cas, tout ajustement proposé par l'Éducation nationale visant à diversifier ou enrichir l'offre éducative.

Ce que je veux dire à cet instant, c'est qu'il est nécessaire, dans une proposition de sectorisation importante de maintenir un dialogue et de pouvoir ajuster, si tel était le cas, bien sûr avec l'Éducation nationale, une sectorisation qui a vocation, si c'était nécessaire, à être modifiée. Voilà, dans un premier temps, les premiers éléments que je voulais vous rapporter le plus fidèlement à la délibération qui vous est proposée.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Vous avez pu prendre connaissance des nombreuses annexes qui sont jointes au rapport et qui ne vous ont donc pas été détaillées. Il me revient de prendre en compte les demandes de prises de parole sur ce rapport. Pierre MATHONIER, inscrivez-vous. Allez-y, Pierre MATHONIER, prenez la parole.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Monsieur le Président, mes chers collègues. Cette délibération, comme l'a dit Monsieur FABRE, est très importante, car elle va influencer sur la vie de nombreux Cantaliens. Fermer un collège est une décision difficile, surtout quand le collège est le second, en termes d'effectifs, de notre département : plus de 500 collégiens et une rentrée 2023 qui a atteint son plus haut niveau de recrutement. Paradoxe incompréhensible pour nos concitoyens et décision atterrante du point de vue de la gestion de cette compétence départementale. Cette décision se veut être appuyée sur une objectivité et une rationalité imparables. Je peux identifier trois arguments qui ont été avancés pour expliquer cette décision, arguments dont la pertinence ne me semble vraiment pas évidente.

Le premier, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, et Philippe FABRE aussi, est celui de la démographie départementale et particulièrement les perspectives d'évolution des effectifs de l'Éducation nationale dans les collèges. Il nous est annoncé que nous allons perdre 900 collégiens, dont 400 sur Aurillac, à l'horizon de cinq ans. Cet argument me laisse perplexe, car si j'en crois l'évolution des écoles de la Ville, depuis cinq ans, nous avons perdu 157 primaires, donc mécaniquement, cela a dû diminuer le nombre non pas de 400, mais de 157 personnes, mais ce sont des projections, donc c'est toujours sujet à discussion. Surtout, cet argument démographique me laisse perplexe, car si nous faisons de la politique, c'est pour avoir une action sur la société, c'est pour faire mentir les perspectives négatives, c'est pour lutter contre la résignation et améliorer l'avenir. Nous partageons l'objectif commun de l'attractivité de notre territoire, nous avons eu un certain nombre de délibérations sur ce sujet. Toutes nos actions visent à améliorer, avec nos moyens, l'attractivité de nos Communes, comme de notre département. Je ne suis pas sûr que fermer un collège de 500 élèves soit le meilleur message à envoyer aux nouveaux arrivants. Aujourd'hui, le territoire de la CABA regagne en population, en dynamisme économique, en nombre de familles qui s'installent sur notre territoire. Quelques chiffres : le dernier recensement d'Aurillac (qui est annuel, puisque c'est une Commune de plus de 10 000 habitants) nous donne 133 personnes dans la population totale pour cette année 2023. Depuis quatre ans, ce solde est positif sur la ville d'Aurillac. Sur le territoire de la CABA, la période 2014-2020, nous avons couvert par le solde migratoire le déficit du solde naturel. Certes, c'est 0,1 % de la population, cela reste très faible, mais nous avons gagné, par exemple suite au Pôle d'Excellence de microbiologie, suite à la réindustrialisation, 1 500 emplois salariés supplémentaires sur le territoire de la CABA. Le dynamisme est là : l'arrivée du train de nuit, l'éligibilité de la CABA (toute la CABA) à l'exonération ZRR, la politique d'évènementiel que nous poursuivons conjointement avec le Département, le soutien de la ligne aérienne, toutes ces actions qui veulent développer l'attractivité pour lutter contre la déprise démographique sont contredites par la fermeture définitive et sèche du collège la Jordanne. Fermer un collège urbain, celui qui a le plus d'élèves, est donc absolument incompréhensible. Cela revient à envoyer un signe fort de soumission à une situation démographique contre laquelle nous menons quotidiennement des actions en commun, cela revient à accepter la fatalité d'un déclin inéluctable et à nous résigner à cette issue tragique. Cela doit nous interroger sur la sincérité et l'efficacité de toutes les actions que nous mettons en œuvre dans le cadre du soutien à l'attractivité.

Le deuxième argument qui nous est avancé est celui du coût de la rénovation de ce collège. Plusieurs observations doivent être faites par rapport à cet argument. Vous connaissez le dicton « Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ». J'espère que ce n'est pas l'intention sous-jacente. L'argument du coût de la rénovation du collège la Jordanne est un argument réel par rapport à notre situation financière, mais sur ce point, un élément doit être relevé : nous n'avons pas eu d'étude sérieuse concernant le coût de la rénovation du collège la Jordanne, nous avons eu des estimations au doigt mouillé, oscillant entre 20 et 30 M€. Je crois que Stéphane donnera un contre-

exemple manifeste d'une réalisation récente sur un collège Pailleron. Pour faire un peu d'histoire, quand le Conseil départemental a pris la décision de rénover le collège Jules-Ferry, je me souviens que certaines personnes ici présentes, qui étaient dans l'opposition, avaient émis le souhait qu'un collège soit construit sur un autre site, en remplacement du collège la Jordanne. Je me souviens aussi que Logisens avait évoqué la possibilité et avait construit un projet pour regrouper Jules-Ferry et La Jordanne sur le site de Saint-Eugène en transformant les locaux du précédent collège Jules-Ferry en locaux d'habitation. Cette hypothèse n'avait pas été retenue. La décision qui a été prise de réhabiliter Jules-Ferry par le biais d'un PPP condamnait *de facto* la possibilité de traiter les deux collèges simultanément. Ce que je veux souligner par cette parenthèse historique, c'est que cette décision de fermer avait été implicitement prise par la décision de rénover Jules-Ferry sans vouloir traiter le collège la Jordanne. Un autre élément de perspective, c'est que depuis de nombreux budgets, de nombreuses années, aucuns travaux n'ont été réalisés sur le collège la Jordanne, entraînant la situation que l'on connaît de travaux incommensurables par rapport à notre budget d'une rénovation totale.

Le troisième argument évoqué en faveur ou en défaveur de la rénovation du collège, c'est la sécurité. J'entends que tous, élus que nous sommes, sommes très soucieux de sécurité. Les Maires ici présents savent que des Commissions de sécurité se déroulent tous les ans, ou partiellement, dans les établissements recevant du public, et qu'il nous appartient, sur la base du diagnostic sécurité, de signer un avis favorable ou défavorable pour l'ouverture du collège. Pour le collège la Jordanne, cette Commission a toujours donné un avis favorable à son ouverture, malgré son statut de collège Pailleron, car le problème des collèges Pailleron est l'incendie, mais le choix qui a été fait sur le collège la Jordanne a été de mettre toutes les salles de cours au rez-de-chaussée, donc de permettre à la Commission de Sécurité de donner un avis favorable. Quant à l'amiante, le collège Jules-Ferry est un parfait exemple de ce qui peut être fait dans un collège, puisqu'il y avait de l'amiante en site occupé et que les travaux ont pu se réaliser tout en maintenant l'activité du collège.

Nous sommes donc dans une situation ubuesque qui doit nous conduire à faire des choix dans les différentes priorités que nous devons financer. Toute décision d'investissement est un choix politique et les critères pour définir ces choix politiques sont basés sur des valeurs sous-jacentes à la vision que nous portons sur notre société. La compétence Collège, compétence obligatoire des Conseils départementaux est une compétence parfaitement illustrative de ce que nous souhaitons. Faire le choix de fermer le collège la Jordanne sans proposer une offre alternative, si ce n'est de saupoudrer les collégiens sur d'autres sites, d'autres collèges déjà existants, est une aberration. Valérie parlera tout à l'heure des conséquences pédagogiques de cette décision. On a évoqué plusieurs fois, peut-être pour me mettre en porte-à-faux sur une décision que j'avais été amené à prendre, l'école de Marmiers, qui était située en plein cœur du quartier politique de la Ville. Dans la décision qui avait présidé à cette époque, au choix de fermer cette école de Marmiers, un des arguments, qui était pour moi le plus fort, était que c'était la mixité sociale qui était contredite. Nous avons 153 élèves issus du même quartier, avec beaucoup d'allophones, d'immigrés. Nous avons réparti ces élèves sur trois écoles autour, sur l'école de Canteloube et sur l'école de Tivoli. Aujourd'hui, cette carte scolaire a été modifiée en ce sens, mais l'incidence pour la vie des familles, c'était 100 à 200 mètres plus loin, donc aucune modification pour la vie des familles. Quant aux enseignements, ils ont tous été reclassés dans des écoles de proximité.

Voilà, mes chers collègues, ma position par rapport à cette délibération. Je vous invite, en votre âme et conscience, à imaginer, si vous étiez dans la même situation, qu'on vous annonce qu'on ferme un collège pour des raisons qui me semblent aujourd'hui très discutables. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prise de parole ? Sylvie LACHAIZE, Valérie RUEDA.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Faire des choix, c'est ce que vous venez de nous dire, Monsieur MATHONIER, en 2015, le 29 juin 2015 exactement, vous en avez fait, des choix. Vous avez fermé deux écoles, pas une école, pas l'école de Marmiers, vous avez fermé l'école de Marmiers et l'école Jean-Baptiste-Veyre.

Vous le disiez vous-même : « La Ville d'Aurillac a perdu 980 élèves en 20 ans dans le premier degré ». Vous aviez deux solutions, rien faire et perdre ainsi un nombre important de postes ou réfléchir à une évolution du tissu scolaire aurillacois. Vous disiez vous-même : « Fermer des écoles, c'est dramatique pour tout le monde, maintenant, nous allons pouvoir construire un tissu scolaire différent et réaliste ». Comme vous le disiez à l'époque, Monsieur MATHONIER : « Nous sommes des élus responsables et réalistes ». Mais nous aussi, nous sommes des élus responsables et réalistes. Avez-vous prévu de rouvrir deux écoles à Aurillac ? Non. Vous parlez de déclin, mais quand on ferme deux écoles dans une Ville-Préfecture, il est où est le déclin ? La conséquence logique et je l'ai déjà dit, quand on ferme deux écoles, qu'est-ce qui suit ? Un collège. Vous ne pouvez pas nous reprocher de vouloir étoffer les autres collèges existants. Vous attendez quoi ? Que les quatre collèges d'Aurillac aient de moins en moins d'élèves ? Qu'ils ne soient plus viables, aucun des quatre ? Non, Monsieur MATHONIER, nous sommes aussi des élus responsables et réalistes.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Merci, Président. Nous avons un peu de mal à croire que le projet présenté ici à travers cette sectorisation est bien celui de la fermeture du deuxième collège du département, avec 507 élèves, sans aucune proposition alternative. Je vais aborder plutôt l'aspect enseignant. Les conséquences pour les principaux acteurs (les collégiens et leurs familles, les équipes éducatives) sont lourdes, fortes et inquiétantes. On sait que le taux d'encadrement actuel sur les quatre collèges est de 28 à 29 élèves par classe, ce qui est déjà beaucoup. Par le choix que vous vous apprêtez à faire, le passage de quatre à trois collèges, nous nous orientons vers un taux d'encadrement supérieur. Peut-être que deux ou trois élèves par classe, cela peut paraître dérisoire, infime, mais pour avoir été dans une classe, ce n'est pas neutre, c'est impactant, c'est énorme. Les conséquences sont importantes, surtout si l'on parle de collège inclusif et si l'on parle d'égalité des chances. Les conditions d'apprentissage nécessaires à la réussite de nos collégiens, que nous nous devons de leur offrir, ne seront pas au rendez-vous, surtout dans une société qui a changé et où les besoins d'accompagnement spécifiques ont augmenté. Un collège, ce sont des enseignants, et les conséquences pour les équipes éducatives (enseignants, CPE) vont être dramatiques. Cela va engendrer des fermetures de postes. Ce sont des gens qui avaient fait le choix de s'installer dans le Cantal, d'y revenir pour certains, après avoir connu les règles et les joies des mutations. Par cette délibération, nous pouvons parler d'un véritable plan social, car nous savons tous ici que peu de solutions seront proposées sur notre territoire. Un enseignant, un CPE, c'est une épouse, un mari, des enfants. Le choix qui est fait aujourd'hui est celui de leur avenir. Leurs inquiétudes, leurs incompréhensions sont palpables et légitimes.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prise de parole ? Oui, Stéphane FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Quand le Département a eu la compétence des collèges en 1986, il n'a pas découvert qu'il avait été construit à Aurillac en 1965 un collège Pailleron ; il n'a pas découvert à ce moment-là que la durée de vie des collèges était initialement prévue à 30 ans. Qu'a mis en œuvre le Département pour prévoir les investissements nécessaires au renouvellement de ce collège entre 1986 et 2023 ? Je ne sais pas.

Aujourd'hui, on nous dit qu'un collège de 500 élèves, le deuxième plus grand du département, est « bourré » d'amiante, je ne sais pas si on le découvre en 2023 ou si on le sait depuis 1986 et qu'il serait dangereux d'y maintenir des élèves. Cet argument me paraît totalement farfelu, parce que si on le sait depuis 1986, qu'a-t-on fait pour y remédier ? Mon collègue Pierre MATHONIER disait que les Commissions de sécurité avaient toujours rendu des avis favorables, donc cela démontre bien que cet argument est un peu artificiel, un peu là pour justifier qu'en réalité, on a fait d'autres choix d'investissement que celui-ci. Jeanne de la Treille a été rénové, très bien rénové, d'ailleurs ; Jules-Ferry a été rénové, parfaitement rénové, mais qu'a-t-il été fait à la Jordanne ? Rien. Est-ce que c'est impossible de renouveler un Pailleron ? Non. Il a été inauguré à Agen, en septembre dernier, le collège Paul Dangla après trois ans de travaux sur site occupé et c'est aujourd'hui une des fiertés du Lot-et-Garonne. Il ressemble un peu à celui d'Aurillac puisqu'il a 500 élèves, issus pour beaucoup de catégories populaires et c'est un collège qui devient un des plus beaux en termes d'investissement écologique, un des mieux isolés, un des mieux construits. C'est donc possible. Le montant que nous donne le Département du Lot-et-Garonne pour cette réhabilitation n'est pas du tout celui que vous aviez, comme le disait mon collègue, évalué « au doigt mouillé ». C'est donc un choix politique.

Il a été construit en 1965, 500 élèves, 18 classes, une expertise incroyable pour la prise en charge des publics vulnérables, des enfants en situation de handicap (vous en avez parlé, Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président), dont on ne sait pas encore de quoi demain sera fait. Les allophones, les enfants du voyage, les sections sportives rugby ? En fait, une vraie mixité sociale, un vrai travail pédagogique et une vraie perte de sens aujourd'hui pour l'équipe, parce qu'on leur dit de continuer à enseigner dans ce collège jusqu'en 2028 où, peu à peu, les élèves vont partir, mais chaque mois de mars, chacun des professionnels va tenter sa chance pour obtenir un poste, c'est totalement légitime, à proximité de chez lui, donc son énergie et sa motivation seront ailleurs que dans cette belle prise en charge. Vous nous parlez de transport, mais que proposez-vous ? Vous proposez à des enfants de faire le trajet inverse de leurs parents, donc de rajouter des transports, pour aller vers de nouveaux collèges, puis de reprendre des transports pour retourner vers leurs activités extrascolaires à Aurillac. Cela me paraît un projet particulièrement inadapté, mais c'est le vôtre.

Je vais vous faire plaisir, je vais citer Jacques CHIRAC (on a l'esprit ouvert) : « La politique est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire », disait notre ancien Président. Aujourd'hui, ce qui est nécessaire à Aurillac, ce sont des classes à moins de 30 élèves ; aujourd'hui, ce qui est nécessaire à Aurillac, c'est une qualité d'enseignement. Ce sont quatre collèges qui sont nécessaires à Aurillac aujourd'hui et pas trois. Si jamais ça devait être trois, ce serait des travaux très importants pour agrandir un des trois collèges, par exemple la Ponétie et de permettre à cette équipe pédagogique de trouver sur place les moyens de continuer à travailler auprès des publics vulnérables, parce qu'aucun investissement n'a été fait les 20 dernières années ou les 25 dernières années à la Jordanne, alors que plein d'autres enfants ont bénéficié d'investissements dans les collèges. Il ne s'agit donc pas de nouveaux investissements que nous vous demandons, il s'agit d'un simple rattrapage de ce qui n'a pas été fait pour ces enfants.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Simplement pour apporter quelques réponses. On ne va pas faire une bataille de chiffres démographiques, parce que sinon, on ne va pas s'en sortir. Simplement, ce qu'on constate, nous, ce sont les chiffres de l'Éducation nationale qui nous ont été donnés qui sont quand même incontestables. Pierre MATHONIER l'a bien souligné, lorsqu'on regarde les chiffres annuels, on a quand même des baisses au niveau départemental, parce que nous, on regarde au niveau départemental, des élèves qui rentrent dans le premier degré. Mécaniquement, cela influe sur les collèges. C'est souligné par Sylvie. Je veux bien qu'on me dise que l'on a imaginé des projets de mixité sociale pour fermer des écoles, toujours est-il que récemment, je suis venu inaugurer une crèche à Tivoli et j'ai souligné tout l'intérêt de mettre une mini-crèche dans une école primaire, mais on l'a mis dans des classes vides,

parce que l'effectif a baissé. C'est un constat, ce n'est pas un jugement. Sur l'ensemble du département, c'est bien la situation et c'est bien ce que l'on essaie de faire, avec toutes les politiques que l'on mène collectivement ou individuellement pour attirer de nouvelles populations. Je crois qu'il faut positiver aussi là-dessus : c'est moins pire qu'à une époque, puisqu'aujourd'hui, on est devenu attractif, mais pas encore suffisamment pour arriver à contrebalancer le solde naturel. Effectivement, force est de constater qu'on a une baisse démographique et que celle-ci touche les collégiens.

J'ai peur que ma mémoire défaille, mais il me semble bien qu'à l'époque, l'opposition a voté le BEA de Jules-Ferry, puisque cela a été voté à l'unanimité au sein de cette Assemblée et qu'il n'y a pas eu de projet proposé et d'alternative proposée par l'opposition : le BEA de Jules-Ferry a été validé à l'unanimité. Et je me souviens même que certains qui siégeaient sur les bancs de l'opposition étaient enthousiastes de voir rénover un collège en plein centre d'Aurillac.

Monsieur FRECHOU, sur les investissements, je veux bien, mais il faut ouvrir, vous êtes Conseiller départemental. Le Conseil départemental investit 23 M€ sur les collèges aurillacois. Certes, ça a été sur Jules-Ferry, sur Jeanne de la Treille, sur la Ponétie... Les grands oubliés ce sont les collèges ruraux, qui, sur la même période, ont largement été oubliés. Il faut faire attention quand même, avec notre mandat de Conseiller départemental, de ne pas dire tout et n'importe quoi. Vous pouvez me rendre responsable et comptable sur le fait que depuis 86 aucuns travaux n'ont été envisagés effectivement sur la Jordanne, je ne le nierai pas, simplement permettez-moi de supporter ces dernières années et non pas les travaux non faits il y a plus d'une trentaine d'années.

Enfin, pour Valérie RUEDA, j'entends bien, et on est bien conscient sur le côté anxiogène pour l'équipe éducative, c'est évident, ceci dit si vous aviez écouté mes propos aussi, je pense que nous avons tout intérêt à être unis et nous grouper pour exiger de l'Éducation nationale que des moyens soient mis sur l'enseignement dans le Cantal. Parce qu'on ne peut pas laisser l'offre pédagogique telle qu'elle est faite aujourd'hui, telle qu'elle est proposée sur l'ensemble du département du Cantal et il y a certainement des possibilités pour les enseignants qui peuvent leur être proposées. D'ailleurs, lorsqu'on a rencontré le Recteur avec Philippe FABRE, c'est le constat qu'on lui a fait en disant que l'offre pédagogique n'était pas satisfaisante et au contraire que les jeunes cantaliens étaient délaissés dans le département et qu'ils se devaient d'avoir une offre éducative beaucoup plus variée sur le département. Ce à quoi il nous a répondu : « Qu'est-ce que vous voulez comme options ? » Vous vous imaginez bien que le Président que je suis est en incapacité de dire quelles options il faut. Ce qu'on attend de l'Éducation nationale, c'est qu'il soit demandé à l'ensemble des équipes des collèges sur le département de travailler sur des projets pédagogiques et que l'Éducation leur mette des moyens disponibles pour pouvoir les mettre en place.

Je crois que là on doit au moins se retrouver sur l'idée de dire : « Nous devons exiger de l'Éducation nationale que des moyens soient mis en place sur le département du Cantal et il convient de regarder avec une attention particulière la situation des enseignants du Cantal d'une manière générale ». Et également, Philippe FABRE complètera ma réponse, sur les élèves à besoins que je vais qualifier de « particuliers », bien évidemment c'est essentiel.

Et puis dedans il ne faut pas oublier quand même ce que je disais aussi en introduction : tous les collèges, et ils ne sont pas qu'aurillacois, vont perdre un nombre important de collégiens. Si je me projette en 2030, tous les collèges aurillacois perdent 100 élèves. Les collèges de la périphérie perdent 60 à 80 élèves. Attention, d'un point de vue d'aménagement du territoire (et nous sommes obligés d'avoir une vision d'aménagement du territoire), c'est vrai que le choix qui est proposé c'est de conforter le maillage territorial. C'est un choix politique et c'est ce qui peut nous opposer sur le sujet. Mais sur les moyens à mettre en place par l'Éducation nationale et sur les moyens de traiter le dossier de la Jordanne, je pense qu'on peut se rejoindre parce que c'est l'Éducation nationale qui a les clés de ce dossier. Monsieur FABRE ?

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Juste pour apporter quelques éléments à mes collègues aurillacois et notamment à Stéphane FRECHOU. D'une part, si j'étais élu aurillacois, je serais interrogé par cette décision. Je ne vais pas reprocher au Maire d'Aurillac de se préoccuper d'une telle décision, ça, c'est une position que je veux bien entendre, mais au-delà de ça, parce que j'entends une petite musique qui voudrait laisser croire que cette décision va être catastrophique pour nos collégiens, pour leurs familles... Et aussi une inquiétude légitime notamment des enseignants du collège, mais aussi de nos agents, puisque au-delà des enseignants, des agents de notre Collectivité travaillent sur ce collège-là. Je cite souvent les collégiens de Saint-Paul-des-Landes... Les collégiens de Saint-Paul des Landes qui vont majoritairement au collège Laroquebrou, s'ils sont complètement sectorisés au collège de Laroquebrou, je peux vous dire que, les cours se terminant à 16h30-16h45, un quart d'heure après ils seront chez eux, à Saint-Paul, et non pas, comme lorsqu'ils étaient scolarisés à Aurillac, arrivés chez eux à 18h-18h30. Là aussi, c'est à prendre en compte. J'entendais parler de la section rugby du collège la Jordanne qui comporte plus de 60 collégiens. C'est vraiment un dispositif très valorisant quand on connaît l'importance du rugby dans le Cantal. Ces collégiens que nous sommes obligés de déplacer (la pratique du rugby au collège la Jordanne est difficile, il faut les transporter du collège la Jordanne vers la Ponétie, vers le terrain synthétique de Baradel), c'est de la compétence de l'Éducation nationale. Ma plus grande inquiétude, c'est la défaillance encore une fois de l'État, comme c'est le cas dans la plupart des services publics, dans le domaine de la santé, dans le domaine de la sécurité, dans le domaine de l'éducation : oui, l'Éducation nationale est défaillante. Et cette situation est inquiétante. C'est pour ça qu'au-delà des petites joutes politiques qui alimenteront certainement la presse dans les prochains jours, je formule le vœu que collectivement l'ensemble des élus avec les enseignants, avec les syndicats, travaillent à des perspectives qui seraient à même d'amener les meilleures conditions d'éducation. Tout ça pour vous dire que sur le petit sujet de la section rugby, je ne suis pas très inquiet si demain avec les enseignants d'EPS, avec le Comité départemental de rugby, les 60 collégiens étaient sur la Ponétie, nul doute qu'ils disposeraient d'un environnement en infrastructure de la plus grande des qualités.

Un mot également, puisque le Président m'y invite, sur les élèves à profil particulier : c'est le sujet que j'aurais souhaité aborder avec la DASEN, mais la bataille des chiffres a pris le pas sur ce sujet important. C'est 49 élèves à ce jour, qu'ils soient allophones, qu'ils soient Gens du voyage et qu'ils soient plus précisément les 18 élèves d'ULIS. Encore une fois, veuillez m'excuser par avance, 18 élèves d'ULIS, dont seuls 8 sont Aurillacois. Parce que j'entends, comme je le disais tout à l'heure, la petite musique qui voudrait laisser croire notamment aux Aurillacois que leurs enfants puissent être scolarisés à Laroquebrou ou à Montsalvy. Je crois que ce n'est pas le sujet. Notre volonté (et en ce sens, il y a des propositions), c'est bien de laisser les Aurillacois scolarisés à Aurillac. Que vont dire les familles aurillacoises ? Je prends l'exemple d'une famille qui habite avenue des Pupilles, lorsqu'on va leur dire : « Votre enfant ne sera plus scolarisé à la Jordanne. Il ira ou au collège la Ponétie ou au collège flambant neuf de Jules-Ferry », je ne suis pas sûr que ces familles viennent manifester leur mécontentement, tout comme les familles ytracoises, parce que les propositions existent. J'entends « aucune proposition n'est faite, aucun dialogue n'est fait ». Je le prends comme des petites phrases politiques, ce n'est pas très important. Mais les familles ytracoises qui allaient au collège de La Jordanne, qui, vous le savez, ne présente pas toutes les garanties de sécurité... On le savait déjà, mais en 1986, alors qu'on avait 31 000 habitants à Aurillac, est-ce qu'on imaginait que cette ville d'Aurillac tomberait à 26 000 ? Il y a des sujets que j'aurais préféré imaginer différents. Les Ytracois qui, désormais, si vous votez cette délibération, se dirigeront vers le collège flambant neuf de Jules-Ferry, est-ce que toutes ces familles vont venir manifester devant le Conseil départemental pour hurler leur désarroi ?

Et ce qui m'inquiète, c'est l'Éducation nationale. Et c'est pour ça que, une fois passées ces quelques joutes verbales de fin d'année, on puisse se retrouver collectivement pour trouver et faire des propositions à l'Éducation nationale. Vous le savez, je l'ai déjà dit, avec Bruno FAURE nous avons rencontré le Maire d'Aurillac... Monsieur FRECHOU, c'était l'exemple d'Agen... Il y a dans les Hauts-de-Seine un EREA qui s'appelle Toulouse-Lautrec et je me plais à

rêver : est-ce qu'il ne faudrait pas avoir l'ambition d'exiger de l'Éducation nationale qu'à Aurillac, on puisse avoir un établissement tout à fait singulier qui permette l'inclusion, c'est-à-dire pas ce que j'ai entendu en Conseil municipal de la part de Monsieur PRAT de créer un ghetto, parce que quand l'émotion est là, les mots des fois dépassent un peu les idées. Je me plais à rêver, à avoir l'ambition d'un établissement tout à fait singulier et dont le site pourrait être l'EREA Albert-Monier que je connais bien où l'inclusion serait de mise, c'est-à-dire non pas rassembler et concentrer tous les élèves particuliers, mais avoir des collégiens tout à fait ordinaires, et aussi peut-être avec une équipe pédagogique, que l'Éducation doit nous assurer être présente, avoir un établissement qui répondrait à toutes ces problématiques.

Si je réagissais en seul Conseiller départemental avec Annie DELRIEU de Vic-sur-Cère, ça serait de me préoccuper exclusivement et politiquement du collège Jean de la Fontaine à Vic-sur-Cère. Ce n'est pas le cas. Le Président m'a confié une mission, je n'aurais pas accepté si j'étais en activité, mais désormais à la retraite de l'Éducation nationale, ma préoccupation c'est de trouver les meilleures conditions pour l'ensemble des collégiens du Cantal. Il serait plus simple d'une part ou de ne rien faire ou d'imaginer qu'on va fermer Pierrefort, qu'on va fermer Pleaux, qu'on va fermer Condat ou Allanche.

Et j'en terminerai pour ne pas être trop long : ça me fait penser parfois dans les territoires ruraux où nous, les Maires, des fois, on s'arc-boute pour garder sa classe unique. Il y a 14 élèves, il y en a 8, il y en a 6, il y en a 4, et au lieu d'avoir un peu plus de vision à long terme, pour conserver un maillage territorial (parce que le sujet, c'est bien le maillage territorial, du moins dans le Cantal), on s'accroche à sa classe unique, et au bout du bout, qu'est-ce qu'on voit ? C'est que la classe unique à 4 élèves ferme, mais tout le maillage territorial a disparu. Donc la décision est importante, mais je crois qu'elle nécessite de tous d'avoir à l'esprit une vision départementale, et je le dis également parce que c'est les derniers mots de notre délibération, d'acter le principe au cas par cas d'envisager des ajustements qui seraient nécessaires. Je me plais à rêver que la ville d'Aurillac et le département puissent attirer de nombreuses populations et qu'on soit contraints, non pas de fermer un collège par la baisse de la démographie, mais plutôt contraints de trouver des solutions pour accueillir les nombreux collégiens du Cantal et d'Aurillac.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Monsieur Jamal BELAIDI. Ensuite, Gilles COMBELLE, Vincent DESCOEUR et Didier ACHALME.

M. Jamal BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. Ma question s'adresse à Monsieur FRECHOU. On aurait voulu savoir ce que c'est, pour lui, un collège populaire, parce que je pense qu'il faudrait qu'il aille aux heures d'arrivée et de sortie des trois autres collèges d'Aurillac pour voir qu'également, ce ne sont pas que des Norvégiens ou des Suédois à tête blonde qui en sortent. Et Monsieur MATHONIER, Sylvie a rappelé que vous avez fermé deux écoles, mais il ne faut pas non plus oublier l'école des Dinandiers en février 2021 que vous avez fermée, sans aucune solution de repli. Merci, Monsieur le Président.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je ne sais pas si vous voulez répondre.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Je peux répondre, puisque je suis interpellé par mon collègue. Je n'ai pas très bien compris la question qu'il me posait. Je ne sais pas si on peut, à la couleur des cheveux, savoir si quelqu'un est populaire ou pas. Je n'ai pas compris, donc je ne répondrai pas là-dessus. Par contre, ce que je sais, c'est que le collège la Jordanne est la tête de pont du quartier ANRU, et qu'un quartier ANRU, c'est un quartier dont une certaine proportion des habitants est

en dessous d'un certain seuil de revenus, donc ça veut dire concrètement que les familles modestes d'Aurillac sont accueillies à la Jordanne. Parmi les familles accueillies, il y a aussi toutes les familles qui sont extérieures à ce quartier ANRU et c'est ce qui permet aussi d'avoir cette belle mixité sociale et ces beaux projets sur la Jordanne, et c'est un collège qui accueille les enfants des milieux populaires.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Je pense que la question de Jamal, c'était bien celle-là, c'est quoi un collège populaire ? Les quatre collèges aurillacois ne sont pas des collèges populaires ? Et en quoi il serait dégradant pour ces enfants soi-disant du collège populaire de la Jordanne d'aller à Jules-Ferry, à La Ponétie, ou à Jeanne de la Treilhe ? Franchement, j'ai du mal à comprendre.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. C'est un sujet extrêmement sensible dont on débat ce matin. Je suis en accord avec pas mal de remarques que vient d'apporter mon collègue Philippe FABRE qui a très bien résumé la situation et une grande partie de mon sentiment. Deux petites remarques préalables, Monsieur MATHONIER, vous avez envoyé un courrier (je ne sais pas s'il est parti, en tout cas, vous souhaitez envoyer un courrier) à Monsieur le Ministre et vous évoquez en tout début de votre courrier que les raisons qui font que nous fermons ce collège seraient des raisons purement électoralistes. Je m'insurge complètement en faux par rapport à ces termes. J'espère que ce propos choquant est purement faux. J'espère que le terme est maladroit et que c'est une erreur. Ensuite, ce que je trouve paradoxal c'est ce que vous, vous avez trouvé de bien à fermer des écoles, de réaliste, de responsable. Et à l'époque, vos propos et vos justifications étaient la baisse des effectifs. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé, on le retrouve dans vos propos. Quand vous partez de ce raisonnement, c'est bien ; par contre, quand c'est nous qui partons de ce raisonnement, on est complètement irresponsables. Je pense qu'on a la même logique que vous, à l'époque et on part de chiffres et de données objectifs. La réflexion en tout cas qui est la mienne, et (je pense) qui est celle de mes collègues, on n'est pas partis du postulat de la fermeture de l'établissement, on est partis de chiffres objectifs qui ont été présentés à plusieurs reprises par notre collègue Philippe, sur lesquels, dans les trois-quatre réunions que nous avons eues, personne n'a contesté ces chiffres. D'ailleurs, ils ont été corroborés par l'Éducation nationale. Quand on perd malheureusement autant d'enfants, on peut se poser la question, comme vous l'avez fait fort justement à l'époque à Aurillac, de la fermeture et du maintien d'un établissement, mais c'est la conséquence de la baisse des effectifs, ce n'est pas le postulat de départ.

Sur les sujets très sensibles où on peut avoir (et je le comprends tout à fait) de l'affectif, la situation des personnels de l'Éducation nationale et des personnels du Conseil départemental, la question est complètement insidieuse. Combien de postes d'enseignants du second degré ont été supprimés par l'Éducation nationale ces dernières années sans qu'on s'en offusque ? Pourquoi ils ont été supprimés ? Parce qu'il y a des baisses d'effectifs malheureusement sur notre département.

On parlait d'attractivité, mais la question ouverture/fermeture, bien sûr que ce sont des questions importantes. A la question qu'on doit répondre aux habitants qui viennent sur nos territoires ou qui y habitent, c'est demain qu'ils soient accueillis, que les enfants soient accueillis dans un collège de proximité, ça peut être un collège urbain, un collège rural, peu importe. Si demain je viens habiter au Rouget, à Allanche, à Aurillac, à Saint-Flour, où à

Tanavelle, la question c'est est-ce que demain j'ai un collègue pour m'accueillir ? C'est ce à quoi nous voulons répondre.

Et enfin, sur la résignation au déclin, pas du tout ! Dans toutes les délibérations que nous avons votées, ne serait-ce que ce matin, les projections sur les budgets, je ne vois pas de résignation au déclin. On est là pour se battre tous ensemble. Effectivement, on peut avoir des divergences, mais je rejoindrai les propos de mon collègue Philippe, on peut bien se chicaner, les réalités sont là sur la baisse des effectifs. Ce qu'il faut qu'on fasse maintenant : c'est que tous ensemble on se batte pour que nos enfants aient une offre éducative de qualité sur l'ensemble de notre département ; c'est que demain les équipes éducatives qui sont sur nos territoires (dont on ne doute pas de l'implication et de la mobilisation) puissent continuer à travailler. C'est là qu'il faut mobiliser à nos côtés l'Éducation nationale. On a encore quelques mois pour travailler, pour mobiliser tout le monde. Il fallait encore que nous prenions un certain nombre de décisions (nous verrons bien qu'elle est l'issue de notre débat), pour mobiliser l'Éducation nationale, nous mobiliser tous, pour faire en sorte que demain le maximum de postes soit préservé. Mais de toute façon, fermeture ou pas fermeture, l'Éducation nationale ne fera pas de sentiments. La baisse des effectifs induira une diminution des postes, comme ça se fait dans le primaire, comme ça se fait dans le second degré jusqu'à aujourd'hui : il y a des postes de supprimés. Donc battons-nous tous ensemble pour cette offre éducative de qualité sur le territoire, battons-nous pour garder nos enseignants sur le territoire, avec l'Éducation nationale.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Vincent DESCOEUR, et ensuite Didier ACHALME.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci. Je voudrais faire partager quelques réflexions, mais avant tout apporter quelques précisions, ou plutôt quelques corrections à des propos que j'ai entendus. Je vais commencer par Jules-Ferry et l'intervention de Pierre MATHONIER, parce que je n'ai pas gardé le même souvenir de l'environnement dans lequel on a fait le choix de Jules-Ferry. Laisser penser aujourd'hui que Jules-Ferry aurait été un projet qui n'était pas partagé et qu'il y avait une majorité qui se dégageait pour un collège de plus grande taille en périphérie d'Aurillac, c'est travestir la vérité, c'est tout le contraire qui s'est passé. J'ai le souvenir, ici, dans le bureau à l'étage inférieur que j'occupais, d'avoir accueilli une délégation de parents d'élèves, de professeurs, emmenés par un de vos adjoints d'ailleurs, pour qui j'ai beaucoup de considération, Charly DELAMAIDE, venant explicitement demander à ce que le Conseil général à l'époque, ne fasse pas l'erreur d'abandonner un collège de centre-ville. Ça a donné lieu à une grande discussion parmi nous, la Commission s'y est penchée, les élus aurillacois y ont été associés et on a décidé de donner suite et de donner satisfaction à la mairie de l'époque en faisant le choix de rénover Jules-Ferry. On a même (je le précise) fait le choix d'évaluer un peu à la hausse sa capacité, de manière à ce que demain, il puisse répondre à des besoins nouveaux. Sur la question de Jules-Ferry, je crois qu'il n'y a pas photo et on avait même tous convenu qu'il était préférable de ne pas, comme le font d'autres territoires, aller vers un collège qui concentrerait plus de collégiens et que la plus-value de notre tissu de collèges, c'était la taille humaine. Ça, c'est pour Jules-Ferry.

Sur la question de Valérie RUEDA qui est très importante parce que c'est un vrai sujet que celui du devenir des enseignants, j'y suis un peu égoïstement sensible aussi, parce que j'ai eu à vivre des situations de ce type. Je crois qu'il faut que l'on éclaire bien le débat, en n'ayant pas peur de dire, et ce n'est pas rassurant, que les baisses d'effectif depuis maintenant des années et celles qui se profilent, je crois que Gilles COMBELLE vient de le rappeler, se traduisent par des diminutions de dotations horaires et des suppressions de postes de professeurs de collège qui, effectivement, se font de manière beaucoup plus insidieuses et moins médiatisées que les suppressions de professeurs des écoles, où on voit des classes se fermer ou des écoles remises en cause. Mais c'est chaque année, et on va pouvoir dans le délai se rapprocher de l'Éducation nationale, mais je parle de

mémoire, le nombre de professeurs des collèges est intimement lié à la diminution des effectifs. Je sais pour l'avoir parcouru, mais je retrouverai pour avoir des chiffres précis lors d'un prochain débat, qu'avec ou sans solution, les professeurs de collège, aujourd'hui, paient un lourd tribut à cette baisse d'effectif. Et donc aujourd'hui bien sûr qu'il faut avoir une grande considération pour eux, mais je pense d'ailleurs que dans l'idée d'aller vers une réflexion concertée avec l'Éducation nationale, on a peut-être même la perspective d'essayer de plaider pour faire en sorte que ce qui nous serait réservé puisse leur être plus favorable.

Quant à Stéphane FRECHOU et le collège de la Jordanne, où là vous appelez 1986 c'est nos prédécesseurs, c'est l'occasion de rappeler que les Départements et celui du Cantal en particulier, a hérité à cette époque-là d'une flotte particulièrement en mauvais état... Je rappelle d'ailleurs, pour avoir assisté au débat sur l'amiante lorsque j'étais parlementaire en 2007, qu'en 1986 personne ne s'inquiétait de l'amiante. J'étais moi-même dans une tour de Jussieu qui a été interdite d'accès depuis. Tout ça pour dire que c'est facile avec le recul de dire : « Il aurait fallu faire celui-ci, faire celui-là. » On est aussi dans un débat budgétaire. Je me permettrais de rappeler à ceux qui étaient là, les trésors d'imagination qu'on a dû faire pour qu'un Département comme celui du Cantal arrive à financer des travaux aussi colossaux que ceux qui ont permis de retrouver un collège Jules-Ferry de centre-ville rénové de la cave au grenier. Donc aujourd'hui, dire : « Il n'y avait qu'à faire celui-ci en même temps que les autres. », ce n'est pas inintéressant, mais ça ne sert pas le débat. Aujourd'hui, ce qui est sûr, parce que celui de la Jordanne n'était pas identifié comme le meilleur paquebot de la flotte, c'est de faire en sorte que les collèges rénovés puissent demain être une forme de solution. Je le dis à cet instant parce que j'avais prévu d'en reparler à l'issue, je crois qu'il sera important qu'on ne s'interdise pas... parce que la question des effectifs évoquée par notre collègue Valérie RUEDA est une vraie question... C'est une vraie plus-value pour nous que de pouvoir afficher des effectifs inférieurs à la moyenne nationale. Et donc je pense qu'on ne pourra pas s'exempter, dans la réflexion, de réfléchir éventuellement à des solutions d'investissements, si d'aventure elles devaient assurer des conditions d'enseignement optimales pour nos collégiens. On a toujours su le faire.

Je voudrais dire à Pierre MATHONIER que malgré ses dénégations, il n'a échappé à aucun observateur que ce constat de baisse des effectifs, en d'autres lieux que celui-ci, en l'occurrence dans la mairie d'Aurillac, a donné lieu aux mêmes conclusions. Et ce constat est implacable et on ne peut pas s'en réjouir, c'est-à-dire que la baisse programmée des effectifs... Malgré les efforts que font les uns et les autres pour accueillir de nouvelles populations, on sait que notre difficulté est qu'on a accueilli plus de retraités que de parents d'élèves, mais ce constat est implacable et aujourd'hui on doit faire avec. Je me dois, à cet instant, de rappeler les efforts conduits par le Département. Je ne pensais pas que ce soit nécessaire, mais le vote qui vient d'intervenir sur le rapport sur les investissements des collèges, je ne pense pas avoir vu de vote non unanime sur cette question jusqu'à ce matin, il atteste si besoin était qu'on doit rappeler que le Département du Cantal n'est pas suspect, loin s'en faut, d'avoir négligé ses collèges. Je crois même qu'il a fait la démonstration, au cours des décennies écoulées, que l'accueil des collégiens est une de ses priorités, mieux encore, je pense, sa priorité. Une fois que c'est livré, c'est assez facile d'être victime d'amnésie, mais la dernière opération en date, le collège Jules-Ferry, c'est, sur la dernière décennie, la plus grosse opération d'investissement qu'a portée le Département. C'est dire. Parce que beaucoup d'autres collectivités font des collèges comme ils font autre chose. Nous, ça a été la priorité absolue, c'est-à-dire l'arbitrage des crédits en faveur du collège Jules-Ferry et ça s'est traduit par un investissement massif et jamais démenti d'ailleurs sur les établissements du département du Cantal.

Donc je crois qu'il faut rappeler que ce qui a toujours guidé et ce qui guidera toujours le Département, le fil rouge, c'était la recherche de solution de proximité pour les collégiens et leurs familles. C'est d'ailleurs l'autre partie du rapport. C'est les moyens à mettre en œuvre pour s'assurer d'un maillage territorial d'établissements avec des locaux pédagogiques adaptés et sécurisés, cela va sans dire, ce n'est pas neutre dans la discussion que nous avons sur le collège de La Jordanne. On a fait un choix politique, courageux, qui consistait à faire en sorte qu'on garde des collèges dont la taille dans d'autres départements aurait été synonyme de disparition programmée.

Aujourd'hui, ce tissu de collèges périphériques, qui est sûrement un atout dans notre débat sur l'attractivité du département, on va être amenés à prendre des décisions pour le conforter.

Sur la question du collège d'Aurillac, je le redis, on l'a évoqué à l'occasion du rapport d'orientation budgétaire, il faut mettre à profit les mois qui nous séparent de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle sectorisation pour apporter des réponses très précises, mais on sera capables de le faire, aux familles de ces collégiens, et aussi, bien sûr, aux enseignants, y compris en ne s'interdisant pas une réflexion sur éventuellement des investissements qui pourraient être conduits pour s'assurer que ces élèves retrouvent des conditions d'enseignement qui font la force de nos collèges. Ça, c'est le premier point.

Et le deuxième, plusieurs ont commencé à l'aborder, c'est de s'assurer de l'implication de l'Éducation nationale à nos côtés. Quand je dis : « S'assurer de l'implication », c'est une formule politique qui revient à dire qu'il faut exiger de l'Éducation nationale qu'elle soit à nos côtés, si on veut réussir cette sectorisation et faire en sorte qu'à l'issue, tant l'accueil des élèves qui ont besoin d'un accompagnement adapté, ça a été dit parce que c'est un des sujets du collège la Jordanne, il y a des élèves qui ont besoin d'un accompagnement adapté, que ces élèves-là et leurs familles puissent trouver des solutions, que les enseignants qui les accompagnent puissent trouver par l'intermédiaire de l'Éducation nationale des solutions pour pouvoir continuer à les accompagner. Je crois qu'il faut profiter de cette séance pour dire très clairement que, de l'implication de l'Éducation nationale dépend notre capacité à mettre en œuvre cette sectorisation et le respect du calendrier affiché. Il faut que l'Éducation nationale soit à nos côtés. Et je le dis à cet instant, je pense qu'il est important que nous parlions d'une même voix. Je le dis à Pierre MATHONIER de manière très sereine, mais je pense que si on veut rendre service demain aux enseignants et à la communauté éducative, il faut saisir l'occasion d'interpeller le ministère et de l'interpeller d'une même voix. On peut ne pas partager le même avis ou le même enthousiasme sur les solutions qui sont préconisées, mais encore une fois, au regard de la baisse d'effectifs qui, de toute façon, se traduit de manière trop lourde par des suppressions de postes d'enseignants, il faut qu'on aille jusqu'au ministère s'assurer de l'engagement de l'Éducation nationale et pourquoi pas exiger un accompagnement particulier et je pense qu'il faut qu'on le fasse tous d'une même voix. On ne peut pas se faire procès les uns les autres. Je crois qu'ici on est tous attachés à la recherche d'une solution par le haut. Cette solution, il faut la construire, il faut travailler ensemble, et encore une fois, ça passe par notre capacité à exiger de l'État qu'il soit à nos côtés. Il ne s'agira pas d'avoir des réponses mi-figue mi-raisin, il faut être à nos côtés parce qu'il faut pouvoir répondre aux familles, ça fait partie du travail que font nos services, et il faut aussi savoir répondre aux élèves, en particulier à ceux qui ont besoin d'un enseignement adapté. Il va de soi qu'on ne pourrait pas fermer une section de ce type si on n'avait pas de capacité à la déplacer avec les enseignants qui vont bien. Et puis c'est aussi faire en sorte que les professeurs soient traités comme il se doit. Et encore une fois, je le dis, sans décision de notre part sur un quelconque de ces sujets, ça n'empêcherait pas une érosion drastique du nombre de professeurs, et je pense qu'on aurait presque intérêt à se saisir de ce sujet difficile de la baisse des effectifs dont on ne peut pas se réjouir, mais qui est implacable, comme ça a été fait un temps dans le primaire peut-être, aller au-devant du ministère et essayer de faire en sorte qu'on puisse bénéficier d'un accompagnement particulier. Voilà ce que je tenais à dire.

Je le redis ici, Jules-Ferry a été un magnifique exemple d'unanimité. La Jordanne, c'est un héritage calamiteux, mais c'est l'État qui nous a fait ce cadeau empoisonné. Je dis que tout ce que l'on a fait, en particulier l'investissement dans les collèges d'Aurillac, c'était quand même fait pour que demain, il puisse y avoir des solutions. Aujourd'hui, il faut qu'on réfléchisse à la meilleure manière de faire aboutir ce dossier en respectant tout le monde, les besoins des familles, des enfants qui ont besoin d'un accompagnement personnalisé et puis des enseignants et de tous ceux qui se posent des questions, qui sont légitimes et auxquels il faut qu'on apporte des réponses précises, et je ne doute pas qu'on soit capables de le faire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Didier ACHALME. Ensuite, Dominique BEAUDREY.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. C'est un sujet complexe et la longueur des débats qui nous animent le prouve, mais je crois qu'il faut savoir raison garder. N'avoir qu'une vision aurillacoise aujourd'hui, dans cette Assemblée, me peine un peu, parce que les Maires des Communes qui ont un collège à l'heure actuelle, qui cherchent à défendre leur collège, font un travail immense. On cherche des solutions, on crée des alternatives, on crée des sections, pour survivre, pour faire survivre nos petits collèges, et je ne suis pas sûr que vue de Saint-Flour, de Riom-ès-Montagnes, ou d'Allanche, on ait exactement les mêmes préoccupations. En tout cas, ce n'est pas une polémique entre Aurillac et le reste du Cantal, c'est le Cantal, notre département, que nous devons défendre ici dans cette Assemblée. Et pour l'avoir vécu il y a malheureusement fort longtemps, la fermeture d'un lycée à Murat, lycée qui avait été programmé en investissement et dont maintenant je crois qu'une partie des bâtiments sont vides, je ne pense pas qu'il faille non plus porter uniquement sur l'hébergement notre point de vue. Je suis très interpellé par le classement PISA, qui vaut certainement ce qu'il vaut. Je me suis penché un peu sur la question parce que je ne savais pas de quoi on parlait et les journalistes nous éclairaient mal, c'est le classement des enfants de 15 ans à la sortie du collège. Nous sommes en 23^{ème} place, derrière la Lituanie. Je n'ai rien contre la Lituanie. Il y a 1,8 million habitants. Ils sont devant la France. La qualité de l'enseignement me préoccupe. Je pense que l'attention, et les intervenants l'ont dit, c'est avec l'Éducation nationale qu'il faut travailler. Il faut absolument conserver la qualité d'enseignement, et miser sur les murs me semble quelque part un peu déplacé. L'avenir de nos enfants dépend de quoi ? Pas du chauffage de l'établissement, ni de la qualité des murs, il dépend de l'enseignement qu'on va y trouver, de la formation qu'on va leur amener, de la capacité à raisonner pour pouvoir intégrer derrière des formations plus qualifiantes et plus élevées. Alors oui, sur le département du Cantal, Vincent l'a dit tout à l'heure, ou Gilles, ce qui compte quand on arrive sur un département c'est de savoir trouver... J'ai beaucoup déménagé dans ma vie, je suis allé dans différentes régions, qu'est-ce qui comptait ? C'est que je trouve un établissement à la hauteur pour mes enfants, parce que ça compte. Et ce n'est pas forcément uniquement le nombre d'enfants dans une classe ni la distance, parce que quand on est parents, on est prêts à faire des sacrifices pour ses enfants, et tout le monde le fait je crois, et c'est bien partagé. C'est surtout la qualité de l'enseignement, et c'est l'émulation qui peut régner dans un collège. Quand j'étais en seconde à Murat, on était 13 élèves. Deux ans après, le lycée a fermé. Et quand je suis arrivé à Émile-Duclaux à Aurillac, effectivement, ça a été un gros changement, parce que je suis passé du confort douillet de la maison à l'internat... L'internat, à l'époque, dans le lycée Émile-Duclaux, c'était 80 élèves par dortoir, deux rangées de lits de chaque côté, c'était autre chose... Mais j'ai trouvé une émulation, au lycée Émile-Duclaux, fantastique. Et certainement une qualité d'enseignement que je n'aurais pas eue et je n'avais rien contre les enseignants de Murat, bien entendu, mais simplement il y avait une émulation. Alors plutôt que de nous concentrer sur les murs, concentrons-nous sur la qualité de l'enseignement et défendons la priorité pour nos enseignants sur le Cantal.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Dominique BEAUDREY.

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Président. Je reviendrai simplement sur le terme employé de « collèges populaires » et qui m'amène à une réflexion, une stigmatisation des collégiens, ce qui voudrait dire que l'on opposerait les collèges élitistes qui accueillent aujourd'hui tout type de collégiens et qui savent le faire. Que veut-on pour nos collégiens de demain ? La mixité qui est un facteur important de réussite et qui permet à nos collégiens le bien vivre ensemble et qui

conditionne la réussite de chacun en renforçant les inégalités scolaires. Ce qui est souhaitable à ce jour et de manière apaisée, c'est bien de trouver ensemble des solutions pour demain, pour les familles, les collégiens, et les enseignants, en toute responsabilité, et bien entendu que l'Éducation nationale soit à nos côtés.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Magali MAUREL.

Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3

Merci, Président. Je vais rebondir tout de suite sur les propos de Didier ACHALME, parce que l'émulation fantastique, je crois qu'au collège la Jordanne, elle existe, et que justement, c'est un très bon exemple d'une communauté éducative qui réussit à apporter à ses élèves une ouverture, une émancipation. Et je crois que s'il y a une mobilisation autour de ce collège, ce n'est pas pour le bâtiment en lui-même, c'est bien pour cette émulation qui existe, et ce travail remarquable qui est réalisé par toute l'équipe éducative.

Je voulais réagir sur plusieurs points. Je suis heureuse d'avoir entendu Philippe FABRE nous dire qu'il ne fallait pas regrouper toutes les ULIS au même endroit, parce que c'était quand même ce qui nous avait été présenté, où tous les élèves d'ULIS allaient à Jeanne de la Treilhe, ce qui semblait être effectivement à l'encontre totale des dispositifs d'inclusion.

Ensuite, quand on parle d'attractivité, on ne parle pas des élèves d'Aurillac qui vont continuer à aller à Aurillac, quand on intervient, et on ne parle pas que d'Aurillac, on parle aussi des Communes alentour qui venaient sur un collège, en l'occurrence celui de la Jordanne et qui, demain, seront obligés d'aller sur d'autres collèges. Il y a effectivement des choix de vie qui ont été faits et qui ne seront pas forcément respectés, et où, comme le disait tout à l'heure Stéphane FRECHOU, les enfants ne suivront pas les transports de leurs parents, où on sait qu'il y aura des impacts... Tout à l'heure, en arrivant, on a échangé avec les parents, j'ai échangé avec une mère d'élève, elle m'a dit : « Si ma seconde fille doit aller au collège de Vic-sur-Cère, il n'y aura plus d'activité extrascolaire. » On ne parle pas que des élèves d'Aurillac. Et puis l'attractivité, c'est quoi ? Le Pôle d'Excellence, je crois qu'on travaille tous ensemble là-dessus... Le Pôle d'Excellence, on sait qu'il y a quand même un certain nombre d'entreprises qui vont recruter, ça va rentrer en compte dans leur choix de vie, l'endroit où ils vont s'installer et où va être le collège. Gilles COMBELLE nous dit : « Il y aura toujours un collège pour accueillir les enfants. » Oui, mais pour les choix de vie et pour s'installer... Quand on s'installe dans une Commune, le choix est fait pour les familles qui se sont déjà installées, mais demain est-ce qu'elles pourront faire leur propre choix de vie ? Je pense que c'est en ce sens-là, quand on parle d'attractivité aussi pour notre territoire. Après, les moyens pour nos collèges, là-dessus on peut se rejoindre sur un certain nombre d'aspects... Sur les besoins, parce que les collèges ont besoin... Et les collèges publics... Parce que là, avec la sectorisation telle qu'elle est proposée, on va encourager un certain nombre d'inscriptions certainement dans les collèges privés.

Voilà un certain nombre d'éléments qu'il me semblait important de dire, et puis je voulais revenir sur les propositions et le dialogue. Je ne crois pas que ce ne sont que des petites phrases. Je pense que dans ce dossier, on a manqué de concertation et d'échanges, et ce avec les élus, avec les services, les citoyens concernés. Je pense que sur des projets comme ça, il faut privilégier vraiment des temps longs et de concertation, parce qu'en matière d'éducation, c'est la base de notre contrat social, c'est un fondement même d'un certain nombre d'égalités, de valeurs. La mixité sociale, c'est extrêmement important. Et justement, la mixité sociale existait dans ce collège. Ce n'est pas normal qu'on ne puisse pas échanger plus. Toutes les personnes avec qui on a pu échanger, que ce soit l'équipe éducative ou les parents, sont en attente de concertation parce qu'ils ont découvert peut-être un peu tard le projet. Je pense que tout n'a pas été dit. Et puis en termes de proposition, vous n'avez pas répondu sur les alternatives et les chiffrages notamment. On n'a pas eu d'alternatives véritablement présentées, dans ce dossier, à ce jour.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

J'ai du mal à comprendre la façon dont vous comprenez la mixité sociale. Ça restera pour moi un mystère. Juste, quand vous avez fermé les deux écoles d'Aurillac, votre grande crainte, vous l'avez écrit, était que ces enfants aillent dans le privé, et à votre grand bonheur, vous l'avez écrit aussi, ils ne sont pas allés dans le privé. On peut imaginer que ce sera pareil pour les collèges.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Puisque ça fait plusieurs fois que Madame LACHAIZE m'interpelle sur la situation des deux écoles que nous avons eu la lourde tâche de fermer en 2015, bien sûr que la situation démographique était un des critères. Mais encore une fois, la mixité sociale, je rappelle que l'école de Marmiers était une école qui se transformait en école ghetto. Et après, sur l'école de Jean-Baptiste-Veyre, c'était une maternelle où il y avait 30 élèves. Juste à côté, il y avait l'école maternelle la Fontaine où on a pu augmenter et transférer tous les enfants sur l'école la Fontaine qui a pris une taille suffisante. Peut-être que c'est ça le fond de notre débat, et peut-être de notre vision du développement ou de l'équité territoriale : le débat de fond, c'est de fermer un collège de 500 personnes pour faire le pari que par « ruissellement » les collèges de périphérie vont profiter de cette situation. Je pense sincèrement que, ce problème d'attractivité et ce problème de faire venir des familles sur notre territoire, ce sera contre-productif. Non pas parce que les collèges sont de mauvais collèges, c'est parce que les gens qui habitent sur Aurillac, qui habitent sur Ytrac, ont besoin d'avoir un fléchage direct et que ce soit la personne de Jussac qui nous a interpellés ou la personne de Vézac à qui on propose un choix alternatif, ce sera un choix unique et contraignant. Donc la double sectorisation, on le voit bien, sur les 500 collégiens de la Jordanne, il y en avait, on va dire, 140 d'Aurillac, plus les ULIS donc on va dire 200. Ça veut dire qu'il y a 300 collégiens qui venaient sur le collège la Jordanne. On va les répartir à la fois sur les collèges d'Aurillac, ça, c'est plutôt une bonne chose, mais il y a un certain nombre de contraintes de carte scolaire qui vont concerner essentiellement sur la problématique de la Jordanne des Communes de la CABA. C'est en ça que l'équité territoriale qu'on défend tous... parce que le principe de donner plus à ceux qui ont moins, c'est un principe tout à fait légitime, mais là, en l'occurrence, il n'y a pas de gras chez personne, donc aujourd'hui, tout ce qui nuit à l'attractivité de notre territoire doit être interrogé et ce n'est pas une décision anecdotique. Ce n'est pas parce qu'on a 0,1 % de population de plus entre 2004 et 2020... Ça fait 50 personnes, donc c'est négligeable. Pour autant, c'est toujours un moment de fierté. Et dans notre décision que nous prenons de fermer un collège de 500 collégiens, c'est une décision qui engage et qui peut avoir des effets négatifs sur le développement de notre territoire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Il est évident qu'on souhaiterait tous se poser la question : « Comment trouver des financements pour construire un collège parce qu'on a un développement démographique important ? » Et lorsqu'on est dans des situations difficiles comme ça, c'est toujours plus compliqué à choisir. Je suis heureux d'entendre que les collèges périphériques sont aussi de qualité, parce que je m'inquiétais un peu des propos qui étaient tenus, et pour rassurer Madame MAUREL, le Pôle d'Excellence on y travaille tous, et puis nous, on le construit et ça va nous coûter 3 M€, donc effectivement on est complètement partie prenante dedans. D'ailleurs, on aura un rapport spécifique lors de cette session, pour lancer le Concours d'architecte, me semble-t-il. Philippe FABRE ?

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Je suis interrogé sur les collégiens de Yolet qui vont à la Ponétie. J'ai eu l'occasion d'échanger avec Louis ESTEVES, le Maire de Yolet. Le collège de Vic et puis la Commune de Vic que je connais bien, à Vic-sur-Cère, tout le monde le sait ici autour de la table, les activités sont sportives, sont multiples. Je crois qu'à Vic-sur-Cère, c'est l'endroit où il y a le plus grand club d'escalade du département, il y a la possibilité de pratiquer le football, le tennis, le tennis sur terre battue, et y compris, dès qu'il fait beau, la natation. C'est une vraie chance d'aller à Vic-sur-Cère. Je ne suis pas tout à fait objectif sur ce sujet.

Sur le sujet des ULIS, pour répondre à Magali, ça n'a jamais été de notre volonté de concentrer l'ensemble des ULIS sur un établissement, d'autant plus que, je le redis une nouvelle fois, cette compétence appartient à l'Éducation nationale. C'était le sens de notre rencontre que nous avons eue mercredi avec Madame la Directrice. Il n'est pas de la volonté ni de Philippe FABRE ni du Conseil départemental, de flécher, de ghettoïser qui que ce soit. Les 18 mois qui sont devant nous, sûrement, permettront de revenir à la table, bien sûr avec l'équipe de l'Éducation nationale, mais l'ensemble des élus, pour partager le projet de l'Éducation nationale, et en ce qui nous concerne, mettre à disposition de ces élèves, les conditions notamment en termes de salles, parce qu'on sait que ces élèves à besoins particuliers ont besoin de se déplacer au sein de l'établissement pour avoir des moments de pédagogie adaptés et différenciés. Le travail est encore devant nous et nous devons, comme l'a indiqué Vincent DESCOEUR, le mettre à profit avec l'Éducation nationale, mais aussi les élus, les parents et les enseignants pour trouver les meilleures conditions.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Valérie RUEDA.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Juste pour rebondir par rapport à ce que disait Vincent DESCOEUR. Je pense que tout à l'heure vous faisiez allusion au moratoire qui avait été fait par rapport aux fermetures de postes, l'idée est intéressante. Je demanderais plutôt aux parlementaires de militer sur une diminution, de revenir à un nombre de 24 élèves par classe. Comme ça, on résoudrait le problème aussi des enseignants et peut-être aussi la nécessité d'avoir un quatrième collège sur la ville d'Aurillac, parce qu'on n'aurait pas assez de classes.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Quoi qu'il arrive, ce n'est pas l'État qui le financera. C'est bien un débat budgétaire du Département. Quant à l'idée de militer pour que les classes soient allégées, j'y souscris totalement. Il faut qu'on fasse un travail très fin, parce qu'encore une fois je n'ai pas les chiffres en tête, mais sur les tributs qu'ont payés les professeurs de collège avec les diminutions d'effectifs, parce que c'est très brutal en collège, c'est la DGH : il y a tant d'élèves, je vous demande tant d'euros et tant de classes ouvertes.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Je connais la DGH. Je suis d'accord avec vous.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Je sais que je parle à une spécialiste.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Une spécialiste, peut-être pas, mais en tous les cas je sais de quoi vous parlez, et c'est pour ça qu'en tant que parlementaire, si on pouvait revenir à 24 élèves par classe, on résoudrait peut-être beaucoup de problèmes, y compris la qualité et par rapport aux résultats qui ont été donnés sur les niveaux de nos élèves, on résoudrait aussi un problème de ce type. La responsabilité aujourd'hui de l'Éducation nationale est importante, néanmoins le choix qui est fait là conduit aussi l'Éducation nationale à faire certains choix qui ne seront peut-être pas non plus ceux que nous espérons.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Gilles COMBELLE et Florian MORELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Magali, on parlait du Pôle d'Excellence, effectivement c'est un sujet sur lequel tout le monde travaille, et certainement d'avenir pour notre territoire en termes de Pôle d'Excellence. Mais que je sache, les gens qui vont venir sur Aurillac auront une solution. Il y a trois collèges. Je n'ai pas de chiffres aujourd'hui, je n'ai pas de données qui me font penser que demain des familles qui viendraient s'installer ou qui viendraient travailler sur le Pôle d'Excellence n'auraient pas de solution sur un collège aurillacois. D'ailleurs, peut-être qu'ils n'auront même pas envie d'être sur un collège aurillacois. Ils auront peut-être envie d'être à Laroquebrou, d'être à Vic, d'être à Montsalvy, à Saint-Flour. Il y a aussi ces choix de vie qui peuvent être faits. Mais pour la ville d'Aurillac, les solutions seront là.

Ensuite, on parle de mixité... Je ne suis pas un spécialiste et je ne sais pas trop ce que ça veut dire, enfin si, j'ai mon idée, elle n'est peut-être pas la bonne, mais en tout cas on a des données de l'Éducation nationale qui sont ce qu'on appelle l'indice de position sociale dans les collèges. Cet indice de position IPS caractérise le statut social des élèves dans un établissement, et plus cet indice est élevé, plus le contexte familial de l'enfant est favorable à sa réussite scolaire. Aujourd'hui, cet IPS, c'est sur le collège la Jordanne qu'il est le plus faible, le plus faible des établissements aurillacois. Je ne sais pas ce que ça veut dire la mixité sociale, mais il semblerait que l'on concentre sur cet établissement des élèves avec un contexte compliqué. Ça, c'est une réalité et ces données qui nous sont fournies par l'Éducation nationale par rapport à tous nos établissements du département.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Florian MORELLE.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président. C'est un sujet difficile qu'on aborde aujourd'hui, dans la continuité de nos échanges depuis plusieurs mois, sur la sectorisation des collèges du département du Cantal, et trouver une solution pour chaque territoire qui soit la mieux adaptée au choix de vie des familles, au bassin de vie, et puis en face bien sûr l'éducation. Et quand on travaille tous d'arrache-pied (Département, Comcom, Communes) pour justement l'attractivité, le dynamisme, avoir ce sujet aujourd'hui est loin d'être évident, mais il faut le prendre en responsabilité et avoir une vision globale.

Je voulais revenir sur ce qui a été dit et, Gilles COMBELLE, qui vient justement de prendre la parole et qui a ajouté une deuxième idée importante par rapport à la mixité sociale... Je me rappelle de ce qui a été dit sur les choix de la Commune d'Aurillac quant aux fermetures des écoles. Ce qui est important, et je suis content que ça ait été rappelé aujourd'hui, c'est que l'argument principal du Maire, c'était justement la mixité sociale et non pas seulement le point de vue des effectifs. Et c'est là aussi où je me retrouve, parce que je crois que c'est important : on l'évoque

de façon globale, mais c'est des enfants derrière, c'est des familles, c'est des enseignants, c'est des cas particuliers avec des changements que cela peut apporter. Et l'idée qui était de dire : « Pour la ville d'Aurillac, c'est défendre cette mixité sociale », c'est de dire : « Les enfants de Marmiers, en les répartissant, ça va les favoriser d'être dans des environnements nouveaux qui pourront, peut-être, les tirer vers le haut parce qu'on ne va pas ajouter des cas particuliers à des cas particuliers... » Je n'aime pas trop d'ailleurs cette expression qui est utilisée depuis aujourd'hui, mais c'est le terme qui est utilisé. Le fait qu'ils soient répartis dans différents établissements demain va forcément les aider à pouvoir connaître un autre environnement, d'autres facilités et tirer tout le monde vers le haut, et ce qui est l'objectif que nous partageons parce que le fait d'avoir un petit département en nombre d'habitants, c'est qu'on a une attention plus presque individuelle de chaque cas particulier, et je crois que c'est ça qui peut nous grandir, c'est si on trouve de meilleures solutions pour ces enfants. Je prends l'exemple du collège de Maurs. Le Président est venu récemment sur le collège de Maurs. On a une classe ULIS importante qui fait suite à ce qui a été fait au niveau de l'école. On a beaucoup d'allophones. On a aussi une très bonne attractivité qui fait qu'on a aussi de plus en plus de personnes avec des cas particuliers de vie de famille, d'organisation familiale, ce qu'on voit justement au niveau du Pôle social du département... On a eu de vraies améliorations aussi dans la maison d'enfants de Quézac qui amène beaucoup d'enfants avec un suivi particulier. On a une vraie amélioration de l'apprentissage pour ces enfants, quand l'Éducation nationale est au rendez-vous. Elle l'est de plus en plus sur notre territoire parce qu'on a su le faire remonter et c'est là où je suis plein d'espoir. Si l'Éducation nationale est à côtés dans cette évolution, dans l'intérêt principal des enfants, dans leur projet de vie, dans leur façon d'aborder la vie scolaire, d'avoir de nouvelles facilités, je crois qu'on voit plus loin et mieux ensemble.

Et quant à ce qu'a dit le Président par rapport aux besoins d'options pour l'ensemble des collèges du département, je m'inscris vraiment en vrai parce que je l'ai vécu moi-même, Cantalien, j'ai dû m'expatrier dans le département voisin pour pouvoir faire les options qu'il n'y avait pas dans le Cantal. Ça aussi, c'est des effectifs qu'on n'a pas parce qu'on n'a pas toujours les options en face. Vous voyez, je n'ai pas été maltraité, je suis revenu dans le Cantal, mais c'est un constat réel. C'est là où le contrat de confiance qu'on doit signer avec l'Éducation nationale est là. C'est en face un accompagnement dans les collèges aurillacois, mais sur l'ensemble des collèges du département, avec le seul intérêt : le développement de l'enfant, des progressions en termes d'apprentissage... On a rappelé le rapport PISA. C'est bien ça, ce qui, je pense, doit nous guider aujourd'hui, et notre seul intérêt, en tout cas, c'est comme ça qu'on le vit en tant qu'élus, mais en tant que Cantalien, en tant que parents d'élève pour la majeure partie d'entre vous, ou en tant que parents, et je crois que c'est ça qui doit nous guider. En tout cas, c'est ma boussole.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je vais mettre ce rapport aux voix, avec aussi la volonté de devoir se fédérer pour solliciter l'appui de l'Éducation nationale d'une manière générale sur l'offre éducative au niveau du département, donc on pourrait imaginer une démarche commune de l'ensemble des groupes et des parlementaires envers l'Éducation nationale, mais c'est une deuxième partie.

Sur l'adoption de ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Quatre. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté et je proposerai une démarche de manière à ce que nous sollicitons l'accompagnement de l'Éducation nationale pour la mise en place et puis le développement de l'offre éducative et que celle-ci soit la plus adaptée possible au niveau du département du Cantal.

Avant de lever la séance, je vous propose que nous fassions le rapport sur l'enseignement supérieur. La parole est donnée à Florian MORELLE.

8- Enseignement supérieur

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président. On va continuer sur le volet enseignement et on va parler de l'enseignement supérieur avec plus de 1 500 étudiants qui sont accueillis cette année sur le bassin aurillacois et plus de 1 700 dans le Cantal. L'origine de ce succès, c'est la diversité des formations proposées et l'augmentation année après année de l'offre de formations. D'ailleurs, dans les dernières statistiques, on voit qu'il y a de plus en plus de Cantaliens qui poursuivent leur cursus dans le Cantal du fait de l'offre qui s'est enrichie. Je tiens à rappeler que l'Université Clermont-Auvergne (UCA) bénéficie d'une convention pluriannuelle 2022-2026 de partenariat avec notre Collectivité et la CABA pour accompagner les 640 étudiants du site Simone-Veil (530 à l'IUT pour les trois départements) et 110 pour l'INSPÉ avec un Master 1 et Master 2 sur l'apprentissage pour devenir enseignant et le Campus connecté (dossier où on est très investi). Cette convention a été construite à partir du projet d'établissement porté par l'UCA en coordination avec ses composantes : l'IUT, l'INSPÉ, la Fondation Université Clermont Auvergne qui est en charge des projets de développement. Elle permet d'afficher des objectifs communs de structuration et de développement de l'offre de formation et de recherche sur le Campus universitaire d'Aurillac. Elle est complétée de conventions spécifiques, (convention d'occupation de locaux ou de mise à disposition de personnels par exemple). Cette convention fait aussi mention de notre ambition d'accueillir sur le Campus un nouveau Master dans la continuité des BUT existants. Les BUT, c'est les Bachelors universitaires qui sont des licences à la suite de la dissolution des BTS. Ce futur Master concernera plus particulièrement le domaine de la microbiologie dans le cadre d'un schéma Licence Master Doctorat (le schéma LMD qui est le schéma européen et c'est pourquoi il faut aller sur des diplômes qui sont reconnus non pas seulement en France, mais à une vision européenne et internationale) en lien avec la recherche et le Pôle d'Excellence Microbiologie industrie innovation (PEM2i). Cette convention fait également référence au label national Campus connecté dont bénéficie le Campus grâce à l'accompagnement actif de l'INSPÉ, de ses formateurs et de ses tuteurs issus du master. C'est une vraie particularité très aurillacoise où c'est les apprenants du Master 1 et Master 2 qui encadrent les étudiants du Campus connecté pour leur donner un cadre dans leur apprentissage, ce qui nous apporte de très bonnes réussites, très peu de décrochages voire pas du tout dans ces formations en distanciel. Pour rappel, 2023-2024, c'est la 4^{ème} année de fonctionnement de ce dispositif, avec 31 étudiants, dont 29 sur le site d'Aurillac et 2 sur le site de Saint-Flour. Une bonne nouvelle, suite à un conventionnement entre le Département et la Région pour un lycée Mauriacois et un lycée Sanflorain, ceux-ci ouvrent leurs établissements à ces Campus connectés. La participation financière concerne la prestation apportée par l'INSPÉ au titre du tutorat et un complément de la dotation numérique mise à disposition. Le soutien au Campus connecté au-delà de la participation de fonctionnement du Pôle universitaire d'Aurillac est de 40 000 € pour 2023. Pour 2024, il est ainsi proposé de reconduire notre participation au fonctionnement du pôle universitaire à hauteur de 138 000 €, montant identique à 2023, autour des différents axes que je vais développer.

Il y aura un Pôle au niveau des équipements et de l'excellence pédagogique. Depuis janvier 2022, une stratégie pluriannuelle destinée à mettre l'ensemble des équipements pédagogiques à un niveau de qualité optimum est mise en place. Afin d'apporter un meilleur confort d'études aux étudiants de l'IUT et de l'INSPÉ, le volet de cette stratégie comprend pour 2024 le traitement acoustique et le changement des équipements audiovisuels des salles 24, 25 et 26. La rénovation de la salle 18 (laboratoire de langues) comprenant le changement du mobilier et de l'informatique (ordinateurs obsolètes) est également nécessaire pour optimiser l'utilisation de la salle. Le relogement de la salle de musique devra également être étudié suite à l'utilisation de ses espaces par la Fabrique des Territoires pour laquelle un rapport dédié est proposé. C'est aussi quelque chose de fort d'avoir créé cette fabrique au sein de cet établissement.

Le deuxième volet, c'est la recherche scientifique et la vie de Campus. Au-delà des enseignants et enseignants chercheurs, la qualité des cours dispensés sur le Campus est liée aux intervenants professionnels. Le défraiement de ces chefs d'entreprises, professionnels libéraux ou salariés de haut niveau représentera en 2024 une part

importante du budget, parce que pour venir jusqu'à Aurillac, s'il n'y a pas de défraiement en phase, on a des difficultés pour faire venir ces personnes. La location de bus permettant aux étudiants de se rendre au plus près des acteurs socio-économiques est également une source importante de dépenses. Par ailleurs, s'agissant de la recherche, les enseignants-chercheurs aurillacois mènent des travaux de recherche, accompagnés par leurs doctorants, postdoctorants et par des personnels techniques de l'IUT. On a eu d'ailleurs un renforcement sur ces effectifs. Un soutien financier est aussi programmé pour les huit équipes de recherche présentes sur le Campus. Ce financement permettra aux laboratoires de garder un haut niveau d'équipement nécessaire au maintien d'une recherche d'excellence. Il permettra également aux équipes de recherche de financer l'accueil de stagiaires. Sous l'impulsion des jeunes enseignants-chercheurs du département Science des données (3^{ème} département de l'IUT) et en lien avec le Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne (CESPAU), un cycle de conférences de vulgarisation à destination des habitants du bassin aurillacois et plus largement du département va être mis en place. C'est ce qui explique que ce département a changé souvent de nom, parce qu'on n'arrive pas toujours à bien comprendre ce qu'il y a derrière. L'accompagnement des étudiants dans l'enseignement supérieur (processus motivationnels, maintien dans un environnement d'apprentissage à distance) constitue une vraie question de recherche. Le laboratoire Acté souhaite développer une opération recherche en 2024 autour de l'accompagnement et des conditions favorables à la réussite en milieu universitaire. Le laboratoire Acté sera également un partenaire fort de la future organisation du séminaire national des Campus Connectés sur le site. On l'a déjà évoqué, le Campus Connecté d'Aurillac est très bien placé au niveau national par ses résultats et donc on va recevoir d'autres Campus Connectés pour démontrer ce qui a été mis en place ici.

Je raccourcis un peu, je vais parler des manifestations territoriales. Ce volet permet d'une part de faire la promotion des formations et de la recherche du Campus, et, d'autre part de promouvoir le territoire au travers des rendez-vous étudiants, cérémonies des remises de diplômes et conférences. La promotion des formations universitaires se fait également au travers des journées portes ouvertes du Campus mais aussi via la présentation des formations sur divers salons étudiants (INFOSUP, par exemple). Ces actions nécessitent notamment des déplacements d'enseignants. Afin d'accompagner le développement des formations présentes sur le Campus d'Aurillac, l'IUT souhaite mettre en place une communication ciblée par territoire et non plus une communication globale par diplôme. À cette fin, il a été décidé de mettre en place une stratégie de communication différenciée pour chacun des sites, avec un focus particulier pour le site d'Aurillac. Ça a déjà commencé l'année dernière, ça a eu un effet très positif sur le Campus connecté. L'ensemble de ces actions pourra impacter l'enveloppe de 138 000 € prévue au budget primitif 2024.

A cette subvention de fonctionnement, il convient de rajouter les travaux relatifs à la rénovation thermique du bâtiment A du Campus Simone Veil et à la construction du futur Restaurant Universitaire dont le CROUS est partenaire. Ces deux opérations sont distinctes, mais seront engagées de manière concomitante. La première concerne l'amélioration des performances thermiques, la mise en accessibilité du bâtiment A (le bâtiment historique) et la création d'une passerelle reliant le restaurant universitaire. Le coût estimé des travaux qui débiteront en début d'année 2024 est estimé à 5,9 M€ sur deux ans. La deuxième concerne la construction d'un nouveau restaurant universitaire. Le coût estimé est de 3,7 M€ sur deux ans. Ces investissements majeurs du Département contribueront sans nul doute à l'attractivité du site universitaire d'Aurillac et fourniront aux étudiants et enseignants des conditions de travail de grande qualité.

Après le déplacement du restaurant universitaire dans ces nouveaux locaux, une réorganisation fonctionnelle de l'établissement devra être menée pour répondre aux besoins futurs du Campus et améliorer les conditions d'enseignement et de travail, donc avoir un vrai projet de site sur le moyen et long terme. C'est toute l'ambition que l'on porte au niveau du Conseil départemental.

Le projet de délibération nous demande :

- de prendre acte du programme d'actions proposé par le Campus pour l'année 2024 ;
- de décider d'inscrire au budget départemental 2024 les crédits suivants : 138 000 € pour le CUP Pédagogique public, 2 000 € pour le matériel informatique du Campus connecté et 40 000 € pour les prestations Campus connecté.

Ce rapport a reçu un avis très favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Là, on est sur le cas type, où on va bien au-delà de nos compétences, c'est de l'enseignement supérieur, ça ne relève pas du Département, mais on note effectivement l'importance pour l'attractivité, et on le voit sur les chiffres d'étudiants que l'on a sur l'ensemble du département du Cantal, puisqu'on a des filières sur Saint-Flour et une petite filière sur Mauriac. C'est vrai que l'essentiel est sur Aurillac et on compte à peu près 60 % de nos étudiants qui viennent de l'extérieur du département et on voit tout le bienfait d'avoir pu développer le Campus connecté, même si c'est vrai que sur les sites extérieurs on a plus de difficultés, mais ça débute sur Saint-Flour, on espère que ça pourra emboîter le pas sur le secteur de Mauriac.

S'il n'y a pas de question supplémentaire sur ce rapport, je le mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce rapport est approuvé je vous en remercie.

Je vous propose de lever la séance et de reprendre à 14h45 pour la suite de cette session.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DES 18 ET 19 DÉCEMBRE 2023

Séance publique du lundi 18 décembre 2023 après-midi

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à 15 heures, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 28 novembre, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaires de séance : Vincent DESCOEUR et Alain DELAGE

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE

Marie-Hélène ROQUETTE donne pouvoir à Bruno FAURE

Christophe VIDAL donne pouvoir à Sophie BENEZIT

Le quorum est atteint.

À partir du rapport 28 :

Vincent DESCOEUR donne pouvoir à Isabelle LANTUEJOUL

Jamal BELAIDI donne pouvoir à Sylvie LACHAIZE

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Chers collègues, je vous propose de rouvrir la séance. Nous avons le quorum pour pouvoir redémarrer, je pense. Je vous informe que Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE ; Marie-Hélène ROQUETTE donne pouvoir à Bruno FAURE et Christophe VIDAL donne toujours pouvoir à Sophie BENEZIT, puisqu'il sera absent tout au long de cette session, me semble-t-il.

9- Bâtiments départementaux

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Nous arrivons au rapport 9 sur les bâtiments départementaux. Je donne la parole à Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Sur les bâtiments départementaux, la volonté de l'Assemblée départementale est de relever le défi démographique, on en a parlé ce matin, et l'attractivité du territoire, de confirmer une transition climatique active et d'innover pour différencier. Pour la mise en œuvre de ces dispositions, on va affecter 16,450 M€ de crédits de paiements d'investissements et 2 330 200 € au titre du fonctionnement.

Ces chiffres-là se résument : au titre de l'Éducation 4,3 M€ de dépenses prévues essentiellement sur le Campus universitaire d'Aurillac ; 2,3 M€ pour les travaux de requalification thermique et fonctionnelle ; 1,5 M€ pour la construction du restaurant universitaire, on en a parlé ce matin ; et 500 k€ pour la création d'un Pôle d'Excellence microbiologie.

Au niveau des collèges, on ne pourra pas dire que l'on n'investit pas, puisque ce sont 5,915 M€ d'opérations nouvelles qui sont inscrites avec : 1 350 M€ pour le remplacement de la chaudière fioul par des chaudières à bois au collège de Laroquebrou ; 1 M€ pour le programme pluriannuel d'amélioration et de modernisation des collèges ; 360 k€ pour les installations de gestion technique centralisée des collèges ; 400 k€ pour le solde des travaux de rénovation de Saint-Mamet-la-Salvetat ; 115 k€ pour les réfections de toitures ; 1,4 M€ pour les menuiseries extérieures du collège La Vigière à Saint-Flour et du collège de Ydes ; 260 k€ pour la poursuite des travaux de sécurité dans les collèges (visiophone, portails et clôtures) ; 100 k€ pour les travaux de mise en accessibilité ; 400 k€ pour la mise en conformité électrique et le remplacement des systèmes de sécurité incendie ; 400 k€ pour les travaux divers pour nous permettre de faire ce qui sera indispensable au fonctionnement des établissements ; 100 k€ pour le programme de réfection des cours qui avait été initié en 2022 ; et 30 k€ réservés à des études avant travaux.

Sur les grands sites touristiques, pour assurer la vitalité du territoire :

Au Lioran, on propose d'affecter un crédit d'investissement à hauteur de 1,350 M€ pour l'année 2024 qui se déclineront de la façon suivante : 100 k€ pour le solde de l'opération de démolition et renforcement de la friche touristique du Grand Phénix ; 650 k€ pour le concours de maîtrise d'œuvre et le début des études du centre multi-activités ; 100 k€ pour les travaux de reprise de la charpente de l'Arche des neiges (patinoire) ; 450 k€ pour les grandes inspections et 50 k€ pour la réalisation d'ouvrages géothermiques ;

Sur Garabit, on propose d'allouer 45 k€ pour les travaux de toiture au niveau de la Maison du Cantal ;

Et sur le Puy Mary, 60 k€ pour les travaux menés par le Syndicat Mixte du Puy Mary en délégation de maîtrise d'ouvrage.

Sur la territorialisation des services, il est proposé d'affecter une somme de 4,780 M€ :

Pour l'Hôtel du Département 500 k€ plus 100 k€ pour assurer divers travaux de modernisation et pour le parvis, une somme de 465 € pour sa réfection.

Pour les bâtiments routiers : 1,640 M€ sont nécessaires pour poursuivre et terminer le bâtiment du Pôle routier de Saint-Flour ; pour la construction du CRD d'Artense, 650 k€, pour rappel c'est le regroupement des CRD de Saignes et de Champs-sur-Tarentaine ; pour les autres sites routiers, 200 k€ pour les travaux et l'achat d'un terrain pour le CRD Pierrefort ; 100 k€ pour l'acquisition d'un terrain pour le CRD de Salers ; 100 k€ pour la modernisation des locaux de vie des centres routiers.

Au niveau des bâtiments sociaux et médico-sociaux : 100 k€ en 2024, pour débiter les études pour la construction de la Maison de la Solidarité Départementale de Mauriac ; 600 k€ pour l'acquisition de la MSD de Saint-Flour.

Pour les bâtiments publics divers : 50 k€ pour les travaux de réfection du 3^{ème} et 4^{ème} étages du bâtiment situé rue Marie-Maurel à Aurillac ; pour les équipements EMOP : 25 k€ ; pour le Pôle Cheval : 250 k€ sont prévus pour finaliser les études et débiter les travaux de la réfection du « pavillon » de l'hippodrome.

En charges de fonctionnement, il est proposé d'affecter 2 330 200 €, y compris les dépenses de fonctionnement relatives aux Lioran.

La délibération nous demande :

- d'approuver le programme d'intervention 2024 au titre du patrimoine bâti départemental ;
- de décider l'inscription au budget primitif du Département, pour l'exercice 2024, de 16,450 M€ en crédits de paiement pour l'investissement et 2 330 200 € en fonctionnement ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre le programme annuel des travaux à engager en 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter les divers concours financiers relatifs à la réalisation des opérations prévues au titre du patrimoine bâti départemental.

Avis conforme de la Première Commission et avis favorable de la Deuxième Commission. Voilà, Président.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Là aussi, comme je l'avais dit dans mes propos introductifs, un programme important, parce qu'on a plus de 16 M€ d'investissement, certes, sur tout un tas de bâtiments, puisqu'on a du routier, de l'administratif et beaucoup de travaux concernant la transition énergétique avec ce que l'on fait sur ce bâtiment-là que l'on va terminer cette année, mais sur les collègues, c'est de la transition, de la chaudière, etc., et sur nos bâtiments administratifs également.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur un volet qui est l'ouverture au sens large du département. Nous sommes sur la voirie départementale. C'est toujours Didier ACHALME qui nous le rapporte.

10- Voirie départementale

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Il est proposé d'inscrire 16,985 M€ de crédits de paiements en dépenses d'investissement et 6 709 400 € en dépenses de fonctionnement qui se décomposent de la façon suivante :

dans le cadre de l'opération du Pacte régional pour le Cantal, nous avons inscrit les contournements de Murat et d'Ussel ; le contournement ouest d'Aurillac ; la RD 922 pour des aménagements qualitatifs entre Mauriac et Ydes et la poursuite des aménagements qualitatifs sur la RD 922.

Ce qui se traduira en 2024 par le paiement des loyers des contrats de partenariats sur la RD 120 (Prentegarde - Entrée de Montvert) et de la RD 926 (contournement de Roffiac et de Saint-Flour) ; la suite des études et procédures administratives en vue de la réalisation des opérations du contournement ouest d'Aurillac et le contournement d'Ussel ; l'aménagement entre Saint-Chamant et Saint-Martin-Valmeroux (reliquat du Pacte 2016-2021) ; et la réalisation d'une opération d'aménagement qualitatif sur la RD 922 au droit des accès à Reilhac.

Les opérations du maillage des territoires cantaliens vont se dérouler : sur la RD 990 au niveau de Carlat/Raulhac. Pour la réfection du Pont du Goul, dont on a souvent parlé. Sur les RD 16/436/21, c'est le raccordement de Saint-Saturnin à la RD 16, pour rappel elle avait été fermée suite au glissement de la Sarrie, 300 000 m³ qui avaient glissé. Sur la RD 25, entre la RD 663 et Cassaniouze (fin des études puis négociations foncières pour l'acquisition des parcelles nécessaires). Sur la RD 45 et la RD 20, réalisation de mesures environnementales compensatoires. Sur la RD 9, remise en état de la charpente métallique du Pont d'Entraygues pour l'accès à Beaulieu. Sur la RD 678, Le Vigean/Moussages (au droit de l'accès à Meallet) et sur toutes les RD traitement des aménagements de traverse qui se poursuit. Sur la RD 990 qui relie le secteur nord-aveyronnais (Mur-de-Barrez) et Aurillac, via Raulhac, d'importants travaux ont été faits, mais il demeure un point dur au niveau du Pont du Goul. Il faut consolider les appuis et moderniser le tablier du Pont du Goul. Saint-Saturnin, je vous en ai parlé, il faut que l'on fasse la liaison restante entre Saint-Saturnin et la RD 16. Sur la RD 25, Montsalvy et Maurs, il faut finaliser les premières études pour procéder aux négociations foncières. Sur la RD 45/20, l'aménagement de la route est terminé depuis 2020. Il s'agit de réaliser, en 2024, des mesures environnementales compensatoires au niveau du Pont de Bouzaï. Sur la RD 49, modernisation du tablier béton du Pont d'Entraygues. Il faut terminer l'aménagement de la RD 678 assurant la liaison entre Mauriac et Riom-ès-Montagnes. La RD 861, c'est l'amélioration de la liaison routière entre deux anciennes Communes, Le Rouget et Pers. Il faut traiter un point dur qui est constitué par un ouvrage SNCF qui, de par son gabarit et ses conditions d'approche avec un virage très en épingle et une visibilité très réduite, pénalise, voire interdit la circulation de poids lourds.

Au-delà de ces itinéraires, le traitement de beaucoup de nos routes départementales en traverse d'agglomération devient une problématique très importante et difficile à chiffrer. La structure peut être à reprendre pour une bonne partie d'entre elles et ça nécessitera des études spécifiques qui engendreront des coûts élevés.

Ces opérations d'investissements, qui ont été bien identifiées par les élus et les Cantaliens, ne doivent pas occulter les travaux importants qui doivent être réalisés sur le patrimoine existant, en chaussées sur le réseau structurant, en grosses réparations de chaussées ou sur les ouvrages d'art.

Pour 2024, l'enveloppe consacrée à ces travaux de sauvegarde du patrimoine est proposée et se répartit comme suit : 2,3 M€ sur les grosses réparations de chaussées ; 3,3 M€ pour le revêtement du réseau structurant ; 1,850 M€ pour les réparations d'ouvrage d'art (GROA, Pont d'Entraygues) ; 220 k€ pour le renouvellement de la signalisation de police et directionnelle ; 1,150 M€ seront consacrés aux arasements de talus pour traiter des zones sujettes à des glissements ou à des éboulements.

La solidarité territoriale se manifestera par une attention soutenue, à hauteur de 500 k€ pour ce que l'on appelle le RIL, le Réseau d'Intérêt Local, qui nous bénéficie à tous.

Au-delà de cette mobilisation de nos crédits d'investissement et parce ce que nous continuerons à privilégier les travaux en régie, il nous faudra donner les moyens à l'Exploitation Régie et aux Centres Routiers Départementaux, maintenus au cœur des territoires avec le maillage des Centres Routiers Départementaux. Les moyens budgétaires alloués pour permettre le travail en régie tiennent compte des contraintes budgétaires : 5,04 M€ pour l'entretien estival dont 37 k€ correspondent au préfinancement des travaux d'investissement réalisés en régie et 1,495 M€ pour l'entretien hivernal.

Il nous est demandé :

- de valider le programme d'investissement 2024 sur la voirie départementale et les principes posés quant à l'entretien et à l'exploitation de cette dernière ;
- d'inscrire 16,985 M€ en crédits de paiement ;
- d'inscrire 6 709 400 € en dépenses de fonctionnement, hors frais de personnel et de matériel ;
- de donner délégation à la Commission Permanente, pour adopter en cours d'année, dans les enveloppes budgétaires votées, les différents programmes de travaux en cours d'établissement ;
- d'autoriser le Président à engager les consultations et à signer les marchés correspondants.

Avis conforme de la Première Commission et avis favorable de la Deuxième Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des prises de parole, des demandes de précisions ou autres sur ce rapport ? Il y a deux types de travaux. Il y a les travaux structurants d'amélioration sur notre réseau routier. Je vous rappelle que dans le cadre du Pacte pour le Cantal, la volonté, c'était d'arriver à relier les autoroutes de la manière la plus confortable possible, d'où le contournement de Saint-Flour, d'où la réalisation de créneaux de dépassement en direction de Mauriac et en direction de l'A89, d'où, à l'époque, les réalisations de travaux sur la RD 120 pour rejoindre l'A20. Ça, c'est au niveau structurant. Puis, on a un niveau de second rang que l'on vient de terminer, suite aux travaux déjà engagés, avant d'imaginer d'autres travaux, même s'il y a tout ce qui concerne notre patrimoine routier, au premier rang duquel tout ce qui est ouvrages d'art car nous en avons un volume relativement important.

J'en profite pour dire que ce sont bien des investissements au niveau routier, mais il y a la partie investissement et la partie fonctionnement. En fonctionnement nous avons 6,5 M€ à la fois sur l'hiver, déneigement essentiellement et à la fois sur l'entretien estival. Il faudra peut-être que l'on se réinterroge sur le fonctionnement de ces deux opérations d'entretien. Toujours est-il qu'au niveau de l'hiver, nous avons validé le fait, et c'était passé devant les instances du personnel, de lancer une expérimentation pour le déneigement à un seul dans le camion. Aujourd'hui, dans le département du Cantal, nous déneigeons à deux, c'est-à-dire que vous avez le conducteur et un adjoint de cabine qui contribue également à réaliser des opérations pour manipuler soit la gravillonneuse, soit d'autres choses ou être en communication. Un effort particulier va être demandé sur l'équipement en matériel, puisque, pour déneiger à un seul, il faut que le chauffeur soit capable à la fois d'être en communication et de pouvoir manipuler l'étrave ou le matériel qui gravillonne ou autre, sachant que ça, c'est un travail qui se fait à un dans toutes les Communes. Sur la Nationale, ça se fait également à un. Il faut que l'on regarde. L'idée n'est pas de passer l'ensemble des itinéraires à un, puisque certains itinéraires nécessitent certainement d'être à deux dans le camion pour des besoins de sécurité. Notamment lorsqu'on est sur le circuit du Perthus ou lorsqu'on est peut-être sur celui de Néronne ou autre. Le but du jeu de cette opération, c'est bien de gagner du temps de travail que ce soit pour améliorer le service en temps de déneigement, soit plus tard le soir, soit du temps de travail pour faire d'autres opérations sur d'autres périodes de l'année. Voilà quel est l'objectif de cette expérimentation, qui, j'espère, pourra être engagée le plus rapidement possible avant d'être étendue, si les résultats sont satisfaisants, mais il n'y a pas de raison, puisque de nombreux Départements ont déjà opéré ce passage en conduite à un, il n'y a pas de raison que nous ne soyons pas capables de l'assumer. Ce qui nous demandera un effort plus important sur le matériel

fort de 3 M€. Je rappellerai simplement, mais j'y reviendrai, que le parc de matériel doit être à peu près de 28 M€. Ces dernières années on était même descendu à 800 k€ en termes de renouvellement. Donc, on voit très bien que nous ne sommes plus en capacité de renouveler de manière assez vite le matériel. On était remontés ces dernières années sur un niveau moyen à 1,3 M€ avec quelques opérations exceptionnelles, parce que l'on a gardé l'exploitation et que l'on a changé la répanduse qui était un investissement important de l'ordre de 550 k€, ce qui faisait que l'on avait des investissements un peu exceptionnels. Là, l'idée, c'est que sur une période de quatre à cinq ans, nous soyons capables de faire un effort significatif sur le renouvellement du matériel de manière à l'adapter et notamment à l'optimiser et faire un gain de productivité. Ça veut dire a contrario que vous êtes seul dans le camion et pour des questions de sécurité, il faut que l'on soit capable de vous localiser. Donc, mise en place de GPS dans les véhicules et aujourd'hui, sur l'ensemble des travaux, être capable de mesurer. On est un Département, j'aime à le rappeler, où l'on a développé le numérique dès 1998, sous la présidence de Roger BESSE qui avait voulu que dans toutes les Communes il y ait des points d'accès CyberCantal dans toutes les mairies. Depuis, on a dédicié d'être plutôt leader et d'être plutôt bien positionné sur le développement du numérique, que ce soit dans le cadre de la santé, avec la télémédecine qui a été validée du fait des expérimentations qui ont eu lieu dans le département du Cantal, le numérique éducatif. Sur l'ensemble de ces moyens qui ont été mis en place et développés à partir du Cantal, il faut qu'on reste leader en la matière. Je pense qu'au niveau routier on a toutes les capacités à pouvoir mettre le numérique dans nos métiers, de manière à faciliter le travail de nos agents et à éviter peut-être des erreurs. Puisqu'enregistrer sur papier le kilométrage ou le linéaire que l'on a fait pour faire des fossés dans la journée, le retranscrire sur un ordinateur, etc., au-delà de la perte de temps, ça multiplie les facteurs d'erreurs sur l'enregistrement. Aujourd'hui, bon nombre d'outils existent de manière à ce qu'on puisse informatiser tout ça. C'est tout le travail qui est à faire et qui va demander un effort à réaliser sur les équipements.

En tout état de cause, sur la voirie, y a-t-il des prises de parole ? On peut s'apercevoir que le volume d'investissement en voirie est équivalent, peu ou prou, à celui sur le bâtimentaire, ce qui n'est pas aberrant, puisque nous avons la voirie départementale en compétence. On est, peu ou prou, dans la moyenne nationale avec à peu près 3 900 km de voirie sur le département, mais avec une particularité d'altitude et énormément d'ouvrages d'art qui concernent à la fois des ponts, mais surtout des murs de soutènement que nous avons sur bon nombre du réseau secondaire.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

On s'abstiendra sur cette délibération, conformément à ce que l'on avait dit au DOB.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Des oppositions ? Je n'en vois pas. Quatre abstentions. Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Ensuite, ça concerne toujours l'ouverture du département, mais là, on est sur une ouverture non pas virtuelle, mais numérique avec le Haut Débit. C'est Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

11- Numérique du territoire

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. L'aménagement numérique du territoire et le développement des usages numériques sont une priorité pour le Conseil départemental qui a été réaffirmée dans le Projet pour le Cantal 2030.

Le Programme Auvergne Très Haut Débit qui a engagé le Conseil départemental du Cantal avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et les trois autres Départements de l'ancienne Région Auvergne, continue à se dérouler. Aujourd'hui, 182 Communes sont raccordables. Les 68 Communes restantes, de façon à obtenir le 100 % de fibre à horizon 2025, le seront au plus tard fin 2025.

Une petite différenciation concerne le Réseau d'Initiative Publique, pour l'agglomération d'Aurillac et la Ville de Saint-Flour, le programme d'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement est mis en œuvre par l'opérateur privé Orange engagé par convention avec les collectivités à déployer, à leurs frais, la fibre optique jusqu'au domicile d'ici fin 2025.

Concernant le programme 100 % de fibre à l'horizon 2025, le 16 janvier 2021, sur 240 M€ disponibles sur la France entière, 123 M€ de Fonds national sur la Société Numérique ont été sanctuarisés pour le RIP Auvergnat dans « l'accord de Varennes-sur-Allier ». Dans ce cadre, au titre du budget 2024, il est prévu dans l'avenant n°10 à la convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques « très haut débit » Auvergnat que le Département du Cantal finance 753 k€ en investissement et 110 k€ en fonctionnement. Concernant la phase 4, une provision de 700 k€ a été faite en 2023 mais non utilisée. Il est donc proposé de la renouveler en 2024 à hauteur de 1,1 M€ et le 11^{ème} avenant à la convention de cofinancement est en cours de rédaction par la Régie Auvergne Numérique.

Concernant les usages numériques, on maintient le partenariat avec UnisCité dans le cadre d'une convention cadre triennale 2021-2024 qui arrivera à échéance en juin 2024. Cette convention comporte un engagement pour une subvention maximale de 24 500 € par session, au bénéfice d'UnisCité.

Création de la Fabrique CyberCantal, on en a déjà un peu parlé ce matin, compte tenu de l'engagement fort du Département à travers les dispositifs « CyberCantal Tiers-Lieux », « CyberCantal le Bus du Conseil départemental » et « Campus Connecté Cantal Auvergne », la mise en place de cette démarche avec la création d'un tiers-lieu ressource « La Fabrique CyberCantal » sur le site universitaire d'Aurillac permettra de soutenir, valoriser, compléter et mettre en réseau les actions des territoires. Ce programme est financé à 80 % par l'ANCT qui a déjà versé un acompte de 100 000 €. Afin de compléter le dispositif, 10 k€ ont été proposés en investissement pour l'acquisition de matériel et 15 000 € en fonctionnement pour les formations et prestations de tiers pour l'année 2024.

RuraliTIC, en 2024, la 19^{ème} édition sera axée sur le thème de « l'inclusion numérique ». 31 000 € sont budgétés en fonctionnement.

Smart Agri Forum, la 6^{ème} édition aura lieu en 2024. 10 000 € sont programmés en fonctionnement.

Les serveurs hébergeant plusieurs sites internet de la Collectivité seront maintenus pour une dernière année et s'éteindront donc en décembre 2024. 3 k€ sont programmés en fonctionnement.

Concernant les Maisons France Services, le Conseil départemental coordonne avec l'État le réseau des Maisons de Services Publics à travers les démarches nationales « France Services ». L'ANCT souhaite que les animateurs départementaux France Services soient une ressource-clé dans le pilotage de la politique publique. À partir du 1^{er} janvier 2024, cela passera par un modèle unique de structuration territoriale, à savoir une seule personne recrutée à temps plein par département pour l'animation départementale des France Services. En contrepartie, l'ANCT annonce un doublement de la subvention qui sera portée à 50 000 €.

Concernant CyberCantal le Bus du Conseil départemental, la structure itinérante, labellisée France Services, accompagne les Cantaliens dans leurs démarches administratives quotidiennes et leur apporte des ressources humaines et matérielles pour les guider progressivement vers l'autonomie. Ces ateliers et les informations qui en découlent se poursuivront en 2024.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le programme d'intervention du Conseil départemental en faveur de l'aménagement numérique du territoire et du développement des usages du numérique ;
- de décider d'inscrire au budget départemental 2024 les crédits en fonctionnement pour 85 500 € et en investissement pour 1 863 M€ ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ceux-ci.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole ? Rapport essentiel pour l'ouverture du département avec deux secteurs. On a d'une part, la zone AMII qui concerne la CABA, qui concerne la Commune de Saint-Flour. Pour l'usager cantalien, ce n'est pas forcément évident d'arriver à se repérer dans toute cette organisation administrative. Ceci dit, il y a eu un accord entre Orange et le Gouvernement sur la fin des zones AMII. Normalement, les opérateurs auraient dû finir au 31 décembre 2023, ce qui n'est pas le cas. Ils sont un peu plus en retard que sur les zones RIP. Ceci dit, l'accord stipule que toute personne qui souhaite le raccordement doit le demander à Orange qui s'est engagé à le réaliser. Il doit y avoir un délai que je n'ai pas en tête. Je ne sais pas si c'est trois mois ou six mois, mais il a obligation de réaliser ce branchement. Sur la zone RIP qui relève de la régie numérique où le Département est pleinement engagé, rappeler que l'on a déjà investi 19 M€ dans ce raccordement. Pour arriver à 100 % ou peu ou prou de ces 100 %, il va falloir rajouter 9 M€ supplémentaires, si ce n'est que nous avons pu obtenir un peu de financements européens qui vont venir alléger un peu cet endettement. L'idée, c'est d'arriver à établir ce quasi 100 % au 31 décembre 2025 et ça, on ne peut qu'en être satisfaits. Rappeler aussi que le déploiement de la fibre sur les zones rurales, c'est un programme de 1,5 Md€ au niveau régional, ce qui n'est quand même pas neutre. Finalement, la contribution du Département, pour sa part, sera de l'ordre de 26 M€ à 27 M€, parce qu'il y a eu un soutien de la Région à minima d'autant, un soutien de l'État au titre du FSN, puis des recettes commerciales qui sont payées par les opérateurs, que ce soit Orange, SFR, Bouygues, puisque maintenant, nous avons l'ensemble des opérateurs qui utilisent le réseau. Donc, on ne peut que s'en satisfaire pour l'ouverture du Cantal. Ensuite, vous avez vu qu'il y a tout un tas de projets. C'est vrai que sur UnisCité, les jeunes d'UnisCité ne sont pas exclusifs numériques, puisque l'on a un peu de médiation sur l'environnement, un peu de médiation sur d'autres sujets, mais une grosse partie est axée sur la médiation au niveau du numérique.

Deux points particuliers : sur les Maisons France Services, nous assurons l'animation. La volonté, c'est toujours d'assurer l'animation, mais on se retrouve confrontés à des normes. Même là, nous avons des normes. L'État nous dit : « Il faut absolument affecter un plein temps. » Et nous, on dit : « Mais avec un mi-temps, ça fonctionne », chose qui est partagée d'ailleurs par la Préfecture du Cantal. Mais l'État nous dit : « Il faut affecter un plein temps. » Il nous paraît difficile d'affecter un plein temps pour une mission d'un mi-temps. Donc, on est en train de négocier avec l'ANCT pour voir s'il est envisageable de n'affecter qu'un mi-temps. De même, sur le numérique, l'État cherche à avoir un animateur départemental numérique auquel bien évidemment on s'est porté candidat. On s'est dit : « Oui, on voit tout de suite la cohérence avec les Maisons France Services », mais là aussi, nous avons des normes auxquelles il faut répondre car l'État nous dit : « C'est un temps plein ». Ce à quoi l'on dit, puisque ces animateurs numériques, bien souvent, sont recrutés par les intercos, « sur un mi-temps, on imagine pouvoir assumer le rôle de coordination et d'animation ». On s'est donc porté candidat, mais on négocie avec l'ANCT pour savoir si un mi-temps ne serait pas opportun pour le Cantal. Voyez, on est sur des sujets qui sont bien légers, mais qui démontrent tout ce côté normatif que l'on a au niveau de l'État et qui s'impose. Que vous soyez dans le Cantal ou que vous soyez dans l'Essonne, c'est un plein temps et ça fonctionne comme ça. Ce sont des choses un peu aberrantes, mais il est important, à mon avis, que l'on conserve le côté fédérateur et animation des Maisons France Services et que l'on puisse embrasser la fonction d'animateur numérique du territoire.

Sur ce rapport, y a-t-il des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Toujours sur l'ouverture du territoire, un autre type d'ouverture qui est celui-ci aérien. C'est Annie DELRIEU qui nous le rapporte.

12- Transport aérien

Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Le Département du Cantal est cosignataire de la convention de Délégation de Service Public de la ligne aérienne Aurillac-Paris avec l'État. Dans le cadre de la reprise progressive du trafic, après la crise sanitaire, avec une fréquentation qui repart progressivement à la hausse et une hausse importante des coûts de fonctionnement et afin de rendre plus supportable la contribution des collectivités cantaliennes, outre la participation en hausse de l'État, de la Région, de la CABA et le retour parmi les financeurs de la CCI, il a été nécessaire de supprimer 2 rotations hebdomadaires et faire ainsi passer le déficit total de 25 M€ à 22 M€. Cette somme est néanmoins encore supérieure aux 17 M€ de la DSP précédente en raison de l'augmentation des prix (notamment du kérosène) et de la diminution du trafic affaires. Depuis début novembre, après 5 mois de test de la ligne par CHALAIR, une adaptation supplémentaire du programme a été mise en place afin de répondre au mieux aux attentes de la clientèle. La suppression d'une troisième rotation (sur les 16 rotations hebdomadaires initialement prévues) permettra de réduire un peu plus le déficit à financer sans pour autant diminuer l'offre globale de service.

Le Département fait l'avance des contributions des partenaires locaux, les montants à prendre en compte sur notre budget sont indiqués pour les 4 années de la DSP dans l'hypothèse du maintien de 13 rotations hebdomadaires.

Pour la prochaine année civile, la dépense prévisible est donc intermédiaire entre les contributions des collectivités sur les périodes 2023-2024 et 2024-2025. Elle sera partiellement compensée par les reversements des partenaires financiers : la CABA, la Région et la CCI.

Par ailleurs, le Département continuera de participer à la modernisation (investissement et fonctionnement) de la plateforme aéroportuaire, propriété de la CABA, avec un projet ambitieux de rénovation de l'aérogare avorté il y a deux ans, ainsi qu'au fonctionnement du Syndicat Mixte de l'aérodrome de Coltines.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de donner un avis favorable à l'inscription des crédits proposés pour 2024 relatifs au volet transport aérien. En dépenses de fonctionnement : 12 000 € pour les frais de gestion de l'aérodrome de Coltines ; 170 000 € pour la subvention de fonctionnement pour l'aéroport d'Aurillac ; 2,730 M€ pour la DSP ligne aérienne. En recettes de fonctionnement pour la DSP de la ligne aérienne : 1,055 535 M€ pour la participation de la CABA ; 475 000 € pour la participation de la Région ; 150 000 € pour la participation de la CCI. En dépenses d'investissement, 100 000 € pour les subventions infra-aéroportuaires.

Ce dossier a eu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce dossier ? Rappeler simplement que ce qui est contractualisé avec l'opérateur, c'est bien 3 rotations sur 5 jours. Donc, un déficit de 25 M€. Ensuite, nous sommes des gens responsables. Il est évident que l'on ne va pas faire voler des avions si le taux de remplissage n'est pas satisfaisant. À la suite du Covid, il y a eu une baisse importante. On remonte progressivement. Aujourd'hui, il y a quelque chose de lisible qui a été défini. C'est dire : « Vous pouvez faire Paris-Aurillac, Aurillac-Paris, tous les matins, tous les soirs de la semaine », excepté le lundi et le vendredi où vous avez

encore une rotation intermédiaire en demi-journée. Je passe celle du dimanche, mais c'était pour avoir quelque chose de lisible au niveau de la clientèle. Maintenant, reste à voir la fréquentation. Si nous avons besoin de rajouter une rotation, parce que cette fréquentation est importante, nous le ferions. Si ces vols de demi-journée du lundi et du vendredi n'étaient pas satisfaisants en termes de remplissage, nous pourrions prendre la décision de les supprimer, mais ce sont des décisions que nous prendrons avec le temps. On se laisse au moins six mois pour voir s'il y a une utilisation de cette rotation.

Après, il ne faut pas passer sous silence les quelques difficultés que nous pouvons avoir avec l'opérateur. On a eu une réunion du Comité de gestion de la ligne, la semaine dernière. On était plusieurs d'entre nous à y participer. Sur le fond, c'est vrai que c'est toujours difficile à mesurer pour un passager. Pour un passager qui se transforme en naufragé, il est toujours difficile de savoir qui est le responsable, entre une panne d'avion, quelle qu'elle soit, ou une panne d'infrastructure, comme nous avons eu sur les rampes de l'aéroport où là, c'était plus l'opérateur de l'aéroport, la CABA, voire des grèves ou autres comme l'on peut en avoir. Lorsque vous êtes naufragé, vous voyez la compagnie et vous vous dites : « Mais qu'est-ce qu'ils font ? Pourquoi on ne vole pas ? » Ça, c'est commun. À nous de voir pour que ça se passe le moins possible. Toujours est-il qu'aujourd'hui, sur les incidents que l'on a pu avoir depuis l'arrivée de CHALAIR, il y a un taux de vols réussis de l'ordre de 99 %. Ça veut dire 1 % d'incidents dus à la compagnie. Le reste, c'est dû à d'autres événements : la météo, les grèves ou je ne sais trop quoi. Ceci dit, ce que nous avons tous souligné, que ce soit Isabelle LANTUEJOUL, Pierre MATHONIER, je ne sais plus qui participait à la réunion, mais nous étions plusieurs, c'était de dire : « Il y a quand même un déficit de communication auquel il convient de remédier ». C'est-à-dire qu'il peut y avoir une panne, un incident, quelque chose de particulier, il vaut mieux qu'ils nous préviennent plutôt que ça arrive en vol, là, on est tous d'accord. Mais il faut absolument que la compagnie s'améliore sur l'information des clients : « L'avion ne décolle pas demain matin, ne décolle pas en fin d'après-midi, parce qu'il y a un incident quelconque », c'est essentiel que l'on ait cette information de manière à permettre aux passagers de prendre leurs dispositions, de s'organiser, chose à laquelle ils se sont engagés à essayer d'y remédier. On essaie de les suivre de manière assidue afin que ce soit fait.

Sur les remboursements, on a posé la question, à savoir lorsqu'il y avait un incident quelconque qui avait en charge le remboursement. Il se trouve que la réglementation au niveau aérien est très claire : c'est celui qui a vendu le billet. Quelle que soit la cause, celui qui a vendu le billet est dans l'obligation de le rembourser si le vol ne s'effectue pas, quelles que soient les conditions. Ça, c'est le premier point, non pas l'indemnisation, mais la prise en charge. Si c'est effectivement dû à un incident de la compagnie, parce qu'il y a eu une panne sur l'avion, parce que le pilote de l'avion avait une indisponibilité ou une indisposition à voler, la compagnie a dans l'obligation de vous prendre en charge, soit en prenant en charge les frais d'hôtel, de restauration ou autre, soit en prenant en charge un acheminement indirect sur un autre aéroport et une navette en bus. À partir du moment où l'incident n'est pas dû à la compagnie, c'est-à-dire une grève des aiguilleurs du ciel, une chose de ce type-là, la compagnie n'est pas tenue de vous acheminer, puisque l'incident n'est pas de son fait. Je ne sais pas si tout ce que je dis est clair pour tout le monde, mais c'est pour essayer d'expliquer le fonctionnement, qui paraît somme toute logique. Il est vrai que lorsque l'on est « victime » d'un dysfonctionnement et que l'on avait imaginé rejoindre Paris, rejoindre Aurillac et que l'on est cloué sur le tarmac, souvent, on a des réactions un peu exacerbées ou autre. Ça peut se comprendre, mais il convient de bien savoir d'où vient le dysfonctionnement pour savoir quelles sont les responsabilités de chacun.

Tout ce que l'on espère et l'on va tous y veiller que ce soit les élus départementaux, que ce soit les services et les élus de la CABA, de manière à ce que le service rendu aux Cantaliens soit le plus opérationnel possible, sachant que, comme vous le voyez dans ce rapport, nos contributions respectives sont quand même importantes. Sur ces contributions, on peut saluer le retour de la CCI qui avait été la grande absente ces dernières années. On peut saluer aussi l'effort de la Région qui fait l'effort le plus important en augmentant sa contribution quasiment de 38 %

et de nos contributions, même si la CABA l'a plafonnée à un certain niveau. Voilà ce que je voulais rajouter sur ce rapport. Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Simplement pour confirmer vos propos en disant qu'il est toujours intéressant de rencontrer la compagnie pour mettre à plat les difficultés que rencontrent les passagers. On est quand même en deuxième rideau et on est souvent interpellés par nos concitoyens.

Ce qu'a reconnu la compagnie, c'était des difficultés d'information, particulièrement à Orly où l'information n'est pas bien faite quand il y a des difficultés et où les passagers ont eu une impression de frustration importante par rapport à l'absence d'information sur les explications notamment d'annulation de vols. Deuxième point, la CABA a souhaité plafonner son intervention, mais je vois avec le tableau que sur la base de 13 rotations, on reste à parité. J'espère qu'on limitera le budget à cet engagement-là. Si en plus, il n'y a pas de besoins supplémentaires qui s'expriment en termes de passagers.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Oui et non. C'est vrai que l'on souhaiterait, à partir du moment où l'on met un service, que celui-ci soit utilisé au maximum et qu'il puisse fonctionner. Comme je le disais, on le fait en toute responsabilité d'ajuster tout ça en fonction des taux de remplissage de nos différentes rotations. Pour compléter, on a convenu de pouvoir rencontrer la compagnie tous les six mois pour faire un point sur le fonctionnement et puis approcher le plus possible le budget. Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Je crois que tout le monde convient dans cette Assemblée de l'intérêt de cette ligne. Je crois que c'est une bonne chose que de pouvoir adapter les fréquences des rotations de demi-journée en fonction du taux de remplissage et de la fréquentation. C'est important pour nous de garder une forme de pression sympathique sur les exploitants parce que de leur manière de fonctionner dépend le succès de cette rotation. À la veille de Noël, je leur suggérerais d'acheter un portable pour joindre les passagers naufragés à Orly, par exemple.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Je crois qu'ils en ont pris conscience. Enfin, j'espère qu'ils vont l'avoir.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Plus sérieusement, ils ont beaucoup de progrès à faire dans ce domaine-là.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

On est d'accord. C'est le message qu'on leur a fait passer. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole concernant ce rapport ? Je n'en vois pas, donc je le mets aux voix.

Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Maintenant, on passe à une série de dossiers importants pour le Département de par ses compétences, mais d'un point de vue budgétaire aussi. On débute par l'action sociale, notamment le rapport 13 sur la politique d'insertion et du logement. C'est Dominique BEAUDREY qui nous le rapporte.

13- Action Sociale - Politique de l'insertion et du logement

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Monsieur le Président. Favoriser le retour à l'emploi est une priorité du Conseil départemental. Celle-ci est inscrite dans notre Programme Départemental et notre Pacte Territorial d'Insertion et d'Emploi 2021-2025. Tous les moyens sont mis en œuvre pour permettre l'insertion par l'emploi notamment des bénéficiaires du RSA, en les orientant autant que possible vers les secteurs professionnels en tension.

Dans l'objectif du Projet stratégique 12, « Agir pour le développement solidaire et le bien-être de tous », la politique d'action sociale, insertion, logement, avec un total de dépenses de 14,765 M€, le BP 2024 présente une diminution de 3,49 % par rapport au BP 2023 qui s'élevait à 15,280 M€. On constate une baisse de -535 k€. Concernant l'évolution du montant de l'allocation du RSA, elle est en diminution ainsi que la compensation de l'État. L'élaboration du BP 2024 repose sur une tendance à la baisse du nombre de bénéficiaires du RSA même si celle-ci a de fortes probabilités de ralentir malgré le travail de Cantal Emploi Insertion. Je vous donnerai, à la fin de ce rapport, quelques chiffres qui vont vous démontrer le travail excellent de Cantal Emploi Insertion. L'augmentation du SMIC en 2024 de 4,6 % est intégrée et aura un impact direct sur le montant du RSA.

Il est proposé de rester malgré tout dans la logique baissière actuelle et de programmer une diminution de 560 k€ entre le BP 2023 et le BP 2024. Cette augmentation du RSA a un impact à la fois direct et indirect. En effet, les salaires des contrats uniques d'insertion Parcours Emploi Compétences (PEC) et des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) sont calculés sur un pourcentage du RSA.

Le montant de cette hausse est de 11 000 € soit +1,93 %, atténué par la prise en compte du réalisé 2023. Afin d'optimiser l'accès au marché du travail aux bénéficiaires du RSA, il est proposé de transformer la moitié des contrats uniques d'insertion PEC, en Contrats d'Initiative Emploi (CIE) afin de cibler le secteur marchand. Ce redéploiement des mesures nous conduira à revaloriser l'aide versée à l'employeur dans le cadre de ces CIE à hauteur de 100 % du montant de l'allocation pour personne seule contre 88 % pour les PEC.

Concernant l'objectif du Projet stratégique 12 « Agir en faveur de l'emploi » et les dépenses d'insertion.

Maintien des actions inscrites dans le PDIE-PTIE : Différentes actions sont en cours et donnent des résultats satisfaisants. Le souhait est donc de les maintenir afin de lever au maximum les freins qui pourraient exister pour un retour à l'emploi. C'est le cas pour : un soutien aux structures par l'activité économique pour 380 000 € ; les aides financières à la reprise de l'emploi pour 90 000 € ; les actions d'insertion en tenant compte de la spécificité de certains publics pour 221 000 € ; les aides aux postes au sein des structures d'insertion par l'activité économique - SIAE pour 441 000 € ; les aides à la mobilité très importantes dans notre département, aide au permis de conduire, etc... pour 140 000 € ; le financement de 20 Parcours Emploi Compétences (PEC) dont 8 en direction des collèges. Deux actions nouvelles sont proposées pour 2024 : un soutien au projet « Step's », porté par l'association Aurore, qui propose à des personnes très éloignées de l'emploi de trouver un rythme de travail adapté à chaque personne avec un soutien socioprofessionnel très soutenu, pour 20 000 € ; une action qui concerne la garde des enfants à but d'insertion est mise en place de façon très individualisée. La garde d'enfants reste, avec la mobilité, un frein important au retour à l'emploi.

L'année 2024 sera principalement influencée par la poursuite de la pleine effectivité du Cantal Emploi Insertion, de la mise en œuvre de la réforme de France-Travail, de la poursuite et du renforcement des actions en direction de la levée des freins au retour à l'emploi.

Concernant l'objectif du projet stratégique 6 « Bien habiter et bien vivre » dans le cadre de la politique de l'habitat et du logement.

Le budget Logement était de 825 000 € en 2020 et est ramené pour 2024 à un budget de 655 500 €. Cela représente une baisse de 7,9 % par rapport au BP 2023. Au final, nous pouvons constater aujourd'hui que la demande, notamment au niveau du FSL, est moins importante que celle qui avait été prudemment envisagée. La

politique du logement portée par le Département repose sur des actions multiples : gestion de l'aide du FSL ; le FSL Logement ; des subventions à Habitat Jeunes Cantal ou de la rénovation avec les Compagnons bâtisseurs. Concernant le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), on constate une baisse des dossiers examinés et par déduction, une baisse du nombre d'aides. Dans le Cantal, le FSL est positionné très largement dans un rôle curatif de soutien des ménages. En 2022, 342 903 € ont été versés en aides financières individuelles à 737 ménages, alors que 54 400 € ont été consacrés au financement des accompagnements hors ASLL. Depuis 2015, un infléchissement des aides est constaté, tant sur le nombre que sur le montant attribué. Cela s'explique par une meilleure connaissance du dispositif par les prescripteurs. Toutes natures d'aides confondues, le montant moyen versé varie peu d'une année sur l'autre. 65,09 % des 971 décisions d'accord en 2022 concernent des aides au maintien. Sur l'attribution de 632 aides au maintien, 517 sont des aides à l'énergie et représentent 53,24 % du nombre total d'aides attribuées contre 42 % en 2021.

Pour 2024, les axes à retenir pour la Mission logement sont : le maintien de l'enveloppe globale du FSL à 430 000 € ; la mise en place du nouveau Plan Départemental de l'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées ; l'étude pour l'élaboration du Programme Départemental de l'Habitat pour ensuite envisager la création d'une Maison de l'Habitat.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant l'évolution des crédits consacrés aux politiques d'action sociale, d'insertion et de logement en lien avec les évolutions réglementaires qui s'imposent au financeur, pour 2024, le Conseil départemental :

- Approuve l'inscription des crédits de fonctionnement au BP 2024 pour l'Insertion Logement pour un montant de 14,725 M€ avec une répartition structurelle de l'action sociale de 12,4 % ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour valider, dans le cadre de notre politique d'insertion, la prochaine Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens ;
- Autorise le financement de 10 contrats uniques d'Insertion dans le secteur marchand ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ainsi que tous les documents afférents avec nos cosignataires, l'État et Pôle emploi notamment.

Avis favorable de la Quatrième Commission. Avis conforme de la Première.

Simplement, pour illustrer, quelques chiffres pour Cantal Emploi Insertion relevés jusqu'au 30 septembre 2023. Nous avons accompagné 620 personnes, dont 78 personnes qui ont été employées en CDI ; 63 personnes en CDD supérieur à six mois ; 90 personnes en CDD inférieur à six mois ; 17 personnes en formation ; 42 personnes en création d'entreprise. Les autres ont été accueillis en chantier d'insertion. D'autres ont basculé sur la partie Santé ou Sociale ou alors reviennent dans le dispositif de droit commun ou ont une situation qui s'est améliorée.

Je tiens à remercier toute l'équipe qui a participé à cette réussite. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation complète et surtout avec des résultats. C'est vrai que je demande souvent à avoir des chiffres à la fin pour savoir si les actions que l'on met en place ont des résultats. Et là, on peut les mesurer. Je suis l'un de ceux qui pensent que l'autonomie s'acquiert par l'emploi. Et là, on s'aperçoit que l'on a quasiment 40 % ou 45 % des personnes qui ont été suivies qui ont été reçues rapidement et que l'on est arrivé à accompagner, soit sur un emploi permanent, temporaire ou autre, ou en création d'entreprise, je pense que ça justifie toute l'action du Conseil départemental à ce niveau. Je crois que l'un des succès, on l'a vu lors du bilan que l'on a présenté au Préfet sur le Plan Pauvreté, c'est que l'on est quasiment à 98 %. Je regarde Dominique parce que, peut-être, j'ai resquillé 1 %. Je ne sais pas si ce n'est pas 99 %, même un peu plus, reçus dans les 28 jours.

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

C'est ça, tout à fait.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

L'objectif, c'était d'en recevoir un maximum dans les trois semaines. On est quasiment à 100 % dans le mois, peu ou prou, de nouveaux entrants, et ça, je crois que c'est important, de manière à faire le bilan et proposer un accompagnement. On s'aperçoit que ça fonctionne. Le Département joue pleinement son action, puisque même nous, au niveau des collèges, ça a été dit ce matin par Philippe, nous proposons des postes de PEC dans les établissements scolaires en vue de soulager le personnel permanent. Nous avons confirmé un certain nombre de bénéficiaires de ce type de contrat sur un emploi en CDD et en CDI au sein de nos collèges. Je crois que là, on est tout à fait dans la mission que l'on nous confère qui est d'accompagner, d'aider et de guider vers l'autonomie. Donc, félicitations pour ce travail. Mais je suis obligé de revenir quand même sur ce que j'ai dit ce matin sur le RSA, le Gouvernement a décidé de dire : « J'augmente le RSA de 4,6 % ». Soit. Facture pour le Département de 640 000 €. Soit. Il vient encore chercher dans notre poche en se faisant de la publicité. Excellent. Ceci dit, j'attire quand même l'attention qu'au 1^{er} janvier le SMIC n'augmente que de 1,13 %. Alors, il nous a déjà fait l'opération et plus ça va, effectivement, attention au monde du travail qui demain, va réellement se poser la question d'un différentiel qui n'est plus tout à fait au niveau. Ça ne remet pas en cause la nécessité d'augmenter le RSA ou autre, mais on avance de manière complètement désordonnée sur l'ensemble de ces critères, ce qui peut nous amener à avoir quelques difficultés sur le fonctionnement et sur l'appréciation de chacun sur l'emploi et la notion du travail. Je tiens à le souligner. Il y a cette notion de travail, puis en plus, il y a : « Je décide et vous payez. ». J'en ai terminé de mon commentaire. Je ne sais pas s'il y a des demandes de prise de parole sur ce rapport, si ce n'est souligner l'excellent travail qui est fait par le Service Insertion.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole sur ce rapport et je n'en vois pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport 14 qui est certainement l'un des rapports les plus importants en termes de soutien, parce qu'à destination des publics fragiles, ce sont les anciens, ce sont les personnes handicapées, et d'un point de vue financier aussi, parce qu'il faut toujours parler finances, même si Sylvie le répète suffisamment, c'est aussi de l'emploi et donc de l'économie.

14- Action Sociale - Politiques de l'Autonomie

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Politique de l'autonomie : Entre la dépense du BP 2023 et du BP 2024, vous voyez une augmentation de BP à BP de 6,72 %. Cette progression s'explique essentiellement par : l'augmentation des dépenses d'APA à domicile versées pour le compte des SAAD, Services d'Aide à Domicile, en raison de la réévaluation des tarifs horaires (avenant 54) et l'avenant 43 ; l'augmentation des dépenses d'aide sociale à l'hébergement PH (personnes handicapées) en raison de la révision à la hausse des prix de journée des établissements.

Donc, PCH + AC + APA : 3,50 %. APA à domicile : 1,72 % et l'APA en établissement : 3,50 %. Les aides sociales personnes handicapées : 3,44 %. L'aide sociale personnes âgées : 3,50 %. Au total +2,99 %.

Augmentation forte sur les lignes PCH + AC (+10 % entre le budget 2023 réalisé et le BP 2024) essentiellement expliquée par l'augmentation des tarifs horaires des interventions des SAAD.

Les aides sociales à l'hébergement constituent un poste important : 35 M€ prévus au BP 2024 soit 45 % de la totalité du BP 2024 de la MDA, Maison de l'Autonomie.

Le secteur de l'aide à domicile : C'est un sujet, vous le savez, de très forte préoccupation avec des augmentations de tarifs significatives à prévoir pour 2024 : impact de la revalorisation du point intervenue suite à l'agrément en mai 2023 de l'avenant 54, à hauteur de 2,67 % ; incidence importante de la baisse d'activité sur le niveau du tarif horaire de certains SAAD. Concernant la dotation de l'avenant 43 : +787 000 € au BP 2023 ; compensation à verser aux SAAD portée de 3,40 €/h d'intervention à 4,10 €/h suite à la réévaluation du forfait CNSA ; Reste à charge pour le Cd : 50 %. Concernant la dotation qualité : +922 k€ au BP 2023. L'objectif est de porter la dotation qualité au montant plafond pour tous les SAAD, dépense compensée pour une fois à 100 % par la CNSA.

Le taux directeur des établissements PH PA proposé pour 2024 : sur l'hébergement, prise en compte de taux directeurs plus élevés qu'en 2023, afin d'accompagner les structures (inflation, évolutions réglementaires en matière ressources humaines) dans un contexte de fortes tensions financières, à savoir +2 % sur les personnes handicapées et l'enfance et +4,5 % sur les EHPAD Hébergement.

La dotation globale versée aux établissements : Consommation 2023 : 99,84 % soit 11 251 994 €. BP 2024 : 11 650 000 € soit +3,37 % par rapport au budget primitif 2023. Passage du point GIR départemental à 7,6 € (contre 7,5 € en 2023) ce qui équivaut à 140 000 €. Impact du taux directeur de 4,5 % sur les SMTI soit 95 000 € qui ne s'applique pas à la réforme de la tarification, donc tarification classique au taux directeur. Convergence tarifaire des structures dont les GMP ont été validé en 2023 à 100 000 €. Mesure nouvelle liée à l'accueil de jour de Saint-Flour (appel à projets en cours) soit 18 000 €.

Vous retiendrez une augmentation importante de 6,72 % sur l'autonomie. Je reviendrai après sur l'action sociale en général.

Il est proposé de valider de projet de délibération suivant :

Considérant l'évolution des crédits consacrés aux établissements ou services médico-sociaux qui permet d'assurer le portage de la Politique Autonomie à travers le paiement des prix de journée et des dotations, en lien avec : la poursuite de l'accompagnement financier des services de maintien à domicile en lien avec les revalorisations salariales successives ; les derniers effets liés au déroulement des conventions tripartites en cours ; l'impact des Plans Pluriannuels d'Investissement sur les budgets des établissements et services Personnes âgées et Personnes handicapées ; la prise en compte d'équipements et de moyens nouveaux, conformément au Schéma de l'Autonomie et les évolutions réglementaires qui s'imposent au financeur ;

- approuve l'inscription des crédits de fonctionnement suivants : personnes handicapées, 35 895 500 € ; personnes âgées, 41 780 000 € ;
- Fixe la valeur du point GIR départemental à 7,60 € ;
- Fixe les modalités de calcul du forfait global dépendance ;
- Fixe la part d'évolution des moyens de reconduction pour les établissements et services du secteur PH qui n'ont pas encore signé de CPOM et les établissements et services du secteur PA autres que les EHPAD dans la limite d'un taux plafond de 2 %. Ce taux s'applique pour l'ensemble des dépenses brutes ainsi qu'aux recettes atténuatives ;
- Fixe la part d'évolution des moyens pour les établissements et services du secteur PH entrés en CPOM dans la limite d'un taux plafond de 2 % pour l'ensemble des dépenses telles que définies dans le CPOM ;
- Fixe la part d'évolution des moyens de reconduction pour les EHPAD qui n'ont pas encore signé de CPOM dans la limite d'un taux plafond de 4,5 % pour l'ensemble des dépenses brutes ainsi que les recettes atténuatives ;
- Fixe la part d'évolution des moyens pour les EHPAD entrés en CPOM dans la limite d'un taux plafond de 4,5 % pour l'ensemble des dépenses telles que définies dans le CPOM ;
- Maintien l'aide exceptionnelle en investissement aux EHPAD en difficultés, d'un montant de 100 000 €.

Avis favorable de la Quatrième Commission. Avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole pour ce rapport important ? On ne va pas revenir sur les décisions de l'État qui ont vu augmenter les différentes participations, que ce soit dans les Ségur ou autres. On ne va pas revenir sur les difficultés de nos établissements, notamment des EHPAD, qui ont été fragilisés au niveau financier dans le cadre du COVID, mais c'est à l'image de la situation nationale, ensuite largement affectés par des recours à l'intérim également, l'inflation, mais comme l'ensemble des secteurs d'activités, ce qui fait que nous avons des établissements en difficulté. Sur les SAAD, nous avons eu les avenant 53 et 54 et la prime qualité qui sont venus alourdir les contributions que nous avons. Je tiens à souligner que le Département du Cantal est un Département qui depuis bien longtemps avait fait des efforts significatifs sur les SAAD, les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, puisque le prix de référence qui était pris était de 22 €. L'État a dit : « Je vais aider les Départements à rejoindre ce tarif cible à 22 €. » Nous, il y a belle lurette que nous avons atteint cet objectif et que nous sommes même au-delà, puisqu'aujourd'hui on est sur du 26 €, 27 €, voire 28 € en fonction des organismes, hormis la prime qualité qui est un peu à part, ce qui fait que nous avons été à l'écart de l'ensemble des aides qui ont été proposées par l'État. Là encore, on pourrait assimiler ça à un soutien aux mauvais élèves. On s'en est émus plusieurs fois devant la nouvelle ministre, qui nous dit qu'elle va tout remettre à plat et tout révolutionner, nous l'espérons. Ce ne serait que mieux, non pas pour le Conseil départemental, mais pour les Cantaliens d'une manière générale et pour les salariés. Puis, il faut imaginer quand même le nombre de bénéficiaires que nous avons, puisque l'APA, à domicile ou en établissement, c'est, peu ou prou, plus de 5 000 personnes qui en sont bénéficiaires ; les bénéficiaires de la PCH, c'est plus de 600 personnes qui en sont bénéficiaires. Schématiquement, ce sont 6 000 à 6 500 personnes qui relèvent de la politique sociale dans ce cadre-là du Conseil départemental.

Y a-t-il des remarques, des questions, des interrogations ? Je n'en vois pas, donc je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant à un rapport important, comme je l'ai souligné dans mon propos introductif, c'est tout ce qui concerne la politique de l'enfance et de la famille. Je vous ai dit ce matin que nous étions passés, en sept ans, de quelque chose comme 13 M€ de dépenses à plus de 26 M€ sur le budget qui vous est proposé. Ceci démontre les difficultés de notre société d'une manière générale d'une part, et d'autre part, l'obligation que l'on a de mettre les dispositifs en place pour accueillir les jeunes en difficulté. Ils sont plus qu'en difficultés, certains étant même en danger. C'est Marie-Hélène CHASTRE qui nous le rapporte.

15- Action Sociale - Politique de l'enfance et de la famille

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Merci, Président. Chef de file en matière de prévention et de protection de l'enfance, le Département renforce ses engagements pris dans le cadre du schéma 2022-2026.

Objectif du Projet stratégique 14 : Favoriser l'accès aux soins pour tous.

Les actions de prévention sanitaire et médico-sociale, mission petite enfance représentent une augmentation de BP à BP de 0,61 %. Les crédits proposés sont destinés aux actions suivantes : le financement des actions de promotion de la santé de la mère et de l'enfant ; la participation 2023 au financement des centres d'actions médico-sociale précoce ; la formation des assistantes maternelles agréées ; le soutien 2023 à l'animation en faveur de la petite enfance. L'écart de 2 500 € de BP à BP s'explique par l'intégration de dépenses en lien avec l'engagement dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance : bilans spécialisés au bénéfice d'enfants.

Objectif du Projet stratégique 12 : Agir pour le développement solidaire et le bien-être de tous.

Protection de l'enfance : Les besoins à couvrir pour permettre de satisfaire aux obligations relatives à la protection de l'enfance augmentent proportionnellement avec le nombre de mesures à mettre en œuvre qu'elles soient administratives ou judiciaires. La hausse des dépenses concerne principalement les mesures de placement dont l'évolution quantitative oblige à se doter de places d'accueil supplémentaires par le biais de création d'établissements ou l'extension de ceux existants, soit une augmentation de BP à BP de 32,3 %.

Cette évolution des dépenses est due : à la proposition d'un taux directeur à hauteur de 2 % pour les établissements et services du secteur de l'enfance tarifés par le Département qu'ils soient en contrat pluriannuel d'objectifs ou de moyens ou en tarification classique ; la nécessité de mettre en œuvre les plans d'action du Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, du Projet pour le Cantal 2030 qui se recoupent selon l'objectif impérieux et urgent d'étayer notre dispositif de protection de l'enfance ; la nécessité de prendre en considération les dépenses réalisées en 2023 qui ont conduit à des augmentations significatives au budget supplémentaire et à la décision modificative ; la nécessité d'étayer le dispositif de protection de l'enfance pour répondre à l'évolution des besoins : création de places d'accueil.

Les aides au maintien à domicile : Ces aides correspondent aux actions ou interventions suivantes : 80 000 € pour le paiement d'aides financières, secours et allocations mensuelles ; 413 000 € pour le paiement des interventions à caractère éducatif (technicien d'intervention sociale et familiale) ; 82 000 € pour le paiement de la prestation d'accompagnement en économie sociale et familiale créée par la loi du 5 mars 2007 ; 2 863 000 M€ pour les différents services d'action éducatifs en milieu ouvert. Courant 2023 a été actée la création de 38 mesures d'AEMO renforcées pour permettre une meilleure couverture du territoire. En 2024, cette disposition devra être financée en année pleine, d'où le surcoût prévisionnel.

Le dispositif cantalien de placement : Depuis de nombreuses années, une augmentation du nombre d'enfants confiés à l'ASE est observée d'où la projection d'une extension de la capacité d'accueil de plusieurs établissements afin de répondre à l'évolution des besoins. Si tous les projets évoqués ci-dessous ne verront pas le jour au 1^{er} janvier 2024, les crédits nécessaires pour 2024 sont évalués à +1 M€. Si l'on s'en réfère aux placements recensés au mois de septembre de chacun de ces derniers exercices, leur augmentation est en moyenne de plus de 50 par an.

Au niveau national, une reprise des flux migratoires est constatée au point que certains Départements ne parviennent plus à prendre en charge le nombre de mineurs non accompagnés qui leur sont confiés. Il est à prévoir que le Département du Cantal soit mis à contribution pour permettre une répartition territoriale de ces jeunes selon des règles fixées nationalement. Sur ces bases, il est nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil du dispositif dédié à ce public de 15 places, qui représenteront un surcoût de 262 800 €.

L'Unité Socio-Éducative Médicalisée pour Adolescents (USEMA) : En mars 2022, un appel à candidatures a été conjointement publié par trois institutions : le Cd, l'ARS et la DTPJJ, dans la perspective de créer une USEMA pour adolescents et ainsi pouvoir gérer les situations les plus complexes qui relèvent de l'ASE. Cette procédure administrative a abouti mais elle s'est avérée hélas infructueuse. Aujourd'hui, différentes contingences administratives menées au niveau national nous conduisent à abandonner la procédure d'appel à candidatures ou à projets qui ne pouvait être retenue à trois. Ce dossier est dans une impasse administrative. Nous allons devoir en 2024, une nouvelle fois imaginer un montage technique et administratif différent pour cette Unité. Elle reste nécessaire pour assurer une prise en charge de qualité des mineurs aux situations les plus complexes.

Le placement éducatif à domicile : Le cadre légal permet aux magistrats d'ordonner un placement au domicile familial. Cette décision suppose que le service mandaté pour l'exercer procède à des visites à domicile à raison de plusieurs fois par semaine et soit en capacité de mettre à l'abri le ou les enfants en cas de crise. Cette mesure est moins coûteuse que le placement en famille d'accueil ou en établissement, sans compter l'intérêt pour les enfants de ne pas être séparés de leur cellule familiale. Pour permettre des prises en charge effectives dans le cadre du

PEAD, il est nécessaire de créer un service dédié d'une capacité d'accueil de 40 places. Son financement serait fixé sur la base d'un prix de journée prévisionnel de 52 €, soit un budget annuel de 759 200 €.

La mesure Tiers Digne de confiance : Dans le Département du Cantal, la mesure n'est pas déployée. Elle doit l'être en 2024. Si les textes prévoient que les personnes désignées dans ce cadre sont bénévoles, il importe de rendre cette mesure attractive. Il a par conséquent été retenu que les tiers dignes de confiance dans leur ensemble puissent bénéficier de la même indemnité d'entretien. C'est sur ces bases qu'une action spécifique dans la programmation de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance a été inscrite en vue d'obtenir de la part de l'État des crédits dédiés à hauteur de 23 000 €. Les mesures Tiers Dignes de confiance présentent ainsi de nombreux avantages : L'instauration de ce type de mesure est sans effet sur la disponibilité des places ; L'accueil d'enfants auprès de personnes ressources pour eux leur est généralement bénéfique ; Le coût de ces mesures est sans commune mesure avec celui des placements en établissement, ni même en famille d'accueil.

Le parrainage des enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance : Parmi les dispositions de la loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance figure l'obligation que chaque enfant placé à l'ASE soit parrainé par une personne ressource bénévole. Pour satisfaire au cadre légal, il est donc nécessaire de constituer un réseau de parrains préalablement sensibilisés et évalués. En la circonstance, notre intention est de proposer à l'UDAF de redéployer une partie des crédits alloués dans le cadre d'une convention qui vient d'être dénoncée et, à l'appui de ces moyens, de déléguer à cette association la mise en œuvre du parrainage. Le budget prévisionnel de cette action se situe à hauteur de 40 000 €.

La création d'un Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) : Tel qu'approuvé en 2022 par l'Assemblée départementale, il représente un projet d'envergure et aux enjeux majeurs. Il est donc nécessaire d'avoir recours à un cabinet susceptible de produire une étude approfondie qui traite de l'ensemble des composantes du projet. Une consultation a été publiée dans ce sens.

Concernant les actions de prévention de l'inadaptation sociale : Il est proposé que les crédits 2024 consacrés à ces actions soient portés à hauteur de 553 000 €. Ces crédits doivent permettre de participer au financement : du service de prévention spécialisé pour 266 000 € ; de l'équipe de prévention spécialisée gérée par l'association Accent Jeunes : 12 000 € ; de l'espace rencontre enfants-parents « L'Entre-Deux » de l'ANEF pour 54 000 € ; de la Maison pour apprendre située à Mauriac pour 116 000 € ; du dispositif relais de l'Éducation nationale, dont la mission est d'apporter des réponses au décrochage scolaire pour 12 000 € ; de la Maison des adolescents pour 20 000 € ; du service de médiation familiale pour 3 000 € ; du Fonds d'aide aux jeunes pour 70 000 €.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant l'évolution des crédits consacrés aux établissements ou services sociaux qui permet d'assurer, à travers le paiement des prix de journée et des dotations, en lien avec : l'impact des Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) sur les budgets des établissements et des services de la protection de l'enfance ; la prise en compte d'équipements et de moyens nouveaux, conformément au Schéma Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance, de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance et au Projet pour le Cantal 2021-2030 ; les évolutions réglementaires qui s'imposent au financeur ;

- d'approuver l'inscription des crédits de fonctionnement suivants : Enfance Famille 26 402 500 €, soit une répartition structurelle de l'action sociale de 22 % ;
- de fixer la part d'évolution des moyens de reconduction pour les établissements et services du secteur de la protection de l'enfance n'ayant pas signé un CPOM dans la limite d'un taux plafond de 2 %. Ce taux s'applique pour l'ensemble des dépenses brutes, ainsi qu'aux recettes atténuatives ;
- de fixer la part d'évolution des moyens pour les établissements et services du secteur de la protection de l'enfance entrés en CPOM, dans la limite d'un taux plafond de 2 % pour l'ensemble des dépenses telles que définies dans le CPOM.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

J'ai été un peu longue, mais ça représente tout le travail du secteur de l'enfance qui est tout de même assez compliqué.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, parce que c'est un dossier important de par sa compétence, son fondement, le public et de par les moyens financiers. Donc, il faut prendre le temps de bien l'expliquer à l'ensemble des collègues.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Comme on l'a dit, on a doublé le budget en l'espace de sept ans. On parle de budget. Quand on parle d'enfance, c'est toujours un peu compliqué, mais c'est important aussi. Imaginez qu'il y a à peu près sept, huit ans maintenant, on avait 180 enfants qui avaient une obligation de placement. Aujourd'hui, on est à plus de 420, 424 me semble-t-il, sur la même période, ce qui veut dire qu'on a un changement sociétal important. Certainement que la parole s'est libérée aussi. Ça, c'était valable pour avant. Maintenant, je pense que ça a été validé par chacun. C'est vrai qu'il convient de diversifier l'offre et surtout de l'augmenter. Comme ça a été dit pour la pouponnière, rappelez-vous, ce n'est pas si vieux, on avait validé au 1^{er} janvier la création d'une pouponnière puisque nous n'avions plus de familles d'accueil. Enfin, nous avons des familles d'accueil, mais la pyramide des âges de nos assistants familiaux est du niveau de la pyramide des Cantaliens. On en a plus qui partent à la retraite que certains qui souhaitent y rentrer, même si nous avons réalisé une opération de communication, une opération de sensibilisation pour essayer de recruter, pour essayer de mobiliser. Opération qui a marché, puisque nous avons eu quelques recrutements. Ceci dit, pour ces personnes qui sont rentrées, au début, bien évidemment, on ne valide pas quatre places d'entrée, c'est plutôt une ou deux. Et puis, l'expérience fait que, donc en places nettes, on est en baisse systématiquement. Il y a trois semaines à peu près, on a organisé un samedi à la Maison des Sports une journée départementale des assistants maternels, afin de faire découvrir le métier et de pouvoir échanger et peut-être, détecter, mobiliser ou donner envie à certaines personnes de se lancer dans l'opération, sachant que ce n'est pas un long fleuve tranquille. Il y a des formations, il y a un agrément à obtenir, etc. N'ayant plus suffisamment d'assistantes maternelles, à l'époque, on en avait 85, aujourd'hui, on est plus aux alentours des 68 ou 66, je regarde Marie-Hélène, puisque c'est la maîtresse des chiffres en la matière, mais on est à ce niveau-là, donc décision de créer cette pouponnière. Nous avons décidé quelques mois plus tard de pouvoir l'ouvrir aux départements limitrophes en nous disant : « Pour des besoins d'urgence, c'est-à-dire temporaires, sur des périodes de trois mois, nous pourrions valider l'accueil de très jeunes enfants. » Je rappelle que c'est de zéro à trois ans, la pouponnière. Mais malheureusement, nous n'avons pas eu l'occasion de faire cette proposition, même si nous l'avions validée, puisque nous étions déjà à saturation, ce qui nous a amenés à l'automne à valider une augmentation de la capacité d'accueil de six places de manière à être en capacité d'accueillir de jeunes Cantaliens, ce qui veut dire que ça nous permet de nous poser la question sur l'évolution de notre société d'une manière générale. Les enfants que l'on accueille de zéro à trois ans, il faut imaginer qu'on les aura plus tard. Donc, l'idée est de pouvoir, pour répondre de manière rapide aux besoins, voir avec l'ensemble de nos partenaires, que ce soit les MECS, que ce soit le monde associatif ou autre, s'il y a possibilité dans les lieux de vie d'augmenter un certain nombre de places de manière à être en capacité d'accueillir des jeunes. C'est pour ça que l'on a des propositions qui demandent à être confirmées qui ne sont pas validées. Mais si les démarches allaient au bout de la part de nos partenaires, ça ferait quasiment 27 places supplémentaires qui pourraient être créées sur le court terme dès cette année. Il faut imaginer que ces dernières années, ce sont 50 jeunes supplémentaires tous les ans qui nous sont confiés en termes d'hébergement. Donc, il nous faut quasiment 50 lits supplémentaires chaque année sur décision de justice pour pouvoir accueillir ces jeunes, bien évidemment en fonction des classes d'âge, etc. Donc, il faut espérer que ça se ralentisse, non pas que nous ne souhaitons pas les protéger, mais parce que l'on ne peut pas valider que la société aille dans ce sens-là et se détériore à ce point. En tout état de cause, on se met en position pour accueillir ces jeunes, ce qui veut dire que l'on a un budget qui a

doublé en l'espace de sept ans. On avait validé le fait de créer un Centre départemental de l'enfance et de la famille de 70 places. Bien évidemment, toutes les places qui se créent font partie de cette démarche globale. Donc, on poursuit les études sur ce Centre départemental et puis sur le fond, on a tous envie de dire : « Pourvu que l'on n'ait pas à le faire ». Ça voudrait dire que l'on arrive à subvenir aux placements de justice, parce que le fond, c'est bien ça. Ceci dit, s'il faut le faire, on le réalisera.

Je voulais quand même faire un point sur l'USEMA, sur les besoins pédopsychiatriques. Il y a 17 départements en France qui n'ont pas d'unité pédopsychiatrique. On a interpellé à de multiples reprises le Gouvernement à ce sujet. Il ne vous a pas échappé que ces dernières années, schématiquement, il y a eu plusieurs reportages sur l'ASE dans différents départements qui pointait parfois du doigt des manquements, des difficultés de fonctionnement ou autres. Ceci dit, aujourd'hui on est confrontés quand même à certaines difficultés, notamment à des jeunes dont la prise en charge ne relève plus de l'ASE, puisque l'on a des problèmes médicaux, on a des problèmes psychiatriques et ça, ça relève de l'État. À partir du moment où l'on n'a pas d'unité dans le département, on se trouve en réelle difficulté. On a eu à le vivre dans le Cantal concrètement, puisque nous avons trois ados qui, pour nous, relevaient plus de problèmes psychiatriques que de problèmes purement de l'ASE. Sans réponse à leur apporter, ce sont des jeunes qui sont difficiles à gérer qui deviennent dangereux pour les autres, voire pour eux-mêmes. On avait interpellé, à l'époque, c'était Jean CASTEX, quand il était venu dans le département pour lui signifier cette situation qu'il semblait découvrir. C'est pour dire. En fait, nous sommes 17 départements à ne pas en avoir. La réponse avait été rapide même si elle n'était pas forcément à la hauteur des espérances, puisque l'on avait reçu un courrier de l'ARS en disant que l'on avait un soutien de l'État de 100 000 € ou 110 000 €. Très bien. Sachant que pour faire une USEMA pour quatre personnes, on est plus sur 700 000 € que sur 100 000 €. Soit. Mais il y avait eu une réponse rapide. Ceci dit, c'était sans compter sur les méandres administratifs, puisque pour faire cette unité, nous devons la valider avec l'ARS qui a cette compétence Santé et autres et la PJJ qui est intéressée aussi pour être partie prenante dans cette structure. On imaginait réaliser une structure de quatre places. Alors là, c'est formidable, ça c'est le système à la française. Jean CASTEX était fort sympathique, mais ça fait fort longtemps qu'il n'est plus aux commandes du Gouvernement et depuis, nous n'avons pas réussi à trouver la solution. La PJJ nous a informés qu'il n'était pas écrit que nous, le Département, avons la capacité à faire une convention à trois. Il est normal que nous signions, nous allons mettre 500 000 € dans l'opération. Mais l'ARS dit : « C'est normal. C'est Santé, donc, c'est normal que je signe. » L'ARS, c'est les crédits de l'État, c'est 100 k€ ou 110 k€. Et la PJJ dit : « Moi je veux en être, je mets 100 k€. » On arrive à nos 700 k€, mais la PJJ ne veut pas signer à trois. Moi, j'ai une lecture qui, forcément, me va bien. Je leur ai dit : « À partir du moment où ce n'est pas interdit, c'est autorisé. » La PJJ, alors, c'est certainement le ministère de la Justice qui me dit, c'est sa lecture : « À partir du moment où ce n'est pas écrit, ce n'est pas autorisé. » Toujours est-il que depuis ces dernières années, nous sommes dans l'incapacité de lancer cet appel à projets pour créer cette unité à trois. Ça fait suite à deux courriers à la Première ministre, etc. On a reçu une réponse récemment du ministère de la Santé, mais qui n'arrive pas du ministère de la Justice, ce qui m'a permis de dire au Préfet : « Je ne suis pas sûr que la PJJ valide la réponse d'un ministre qui n'est pas le sien. » J'espère que l'on arrivera à résoudre ce problème, parce qu'en attendant, ce sont ces jeunes qui n'ont pas de solution et nous également qui n'avons pas de solution concrètement pour les prendre en charge et surtout pour répondre à leurs besoins psychiatriques.

J'en ai terminé sur ce dossier qui est très compliqué à gérer, ceci dit, essentiel dans les politiques que l'on peut mener. Marie-Hélène a totalement détaillé les différents systèmes de prise en charge. On essaie d'être innovants sur le placement éducatif à domicile, sur la mesure avec le tiers digne de confiance. On essaie de mettre tous ces systèmes en place pour parer à cette inflation importante de jeunes qui ont besoin d'être protégés. Marie-Hélène.

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Ajouter aussi que c'est de plus en plus dans l'urgence. Donc, il nous faut quelque chose pour répondre à ces besoins, parce que c'est de plus en plus les week-ends et au dernier moment. Des enfants sont en danger.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Il nous faut quelqu'un pour répondre. Il nous faut un lit disponible en permanence. S'il n'y a pas de demande de prise de parole sur ce rapport important, je le mets aux voix.

Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie parce que c'est un dossier important.

Maintenant, nous passons sur le rapport global qui est l'action sociale. C'est Sylvie LACHAIZE qui nous le rapporte.

16- Action Sociale

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. Le Département se doit d'apporter aux Cantaliens et Cantaliennes qui en ont besoin tout le soutien nécessaire à tout âge de la vie. Le budget consacré à l'Action sociale représente plus de 54,3 % de notre budget global de fonctionnement. Il vous est proposé d'inscrire au budget primitif de notre collectivité, un montant total de 119 186 000 €, soit une augmentation de 9,39 %.

La gestion du Transport Scolaire Handicapé est désormais assurée par les services du Pôle Solidarité. Pour 2024, il est proposé d'y consacrer une enveloppe annuelle de 900 000 €, soit une augmentation de 3,45 %. Cette augmentation est très directement corrélée aux hausses des tarifs des carburants puisque nous passons des marchés avec les sociétés de taxi.

Les recettes 2024 du PSD sont estimées à 31 879 100 € soit une diminution de 11 306 800 € par rapport au BP 2023. Le constat du manque de compensation de l'État au niveau des trois Allocations Individuelles de Solidarité que sont le RSA, l'APA et la PCH est malheureusement toujours d'actualité avec un reste à charge très important pour la Collectivité.

Sans reprendre le détail des dépenses par secteur déjà évoqués dans les précédents rapports, une évolution de nos dépenses sociales qui s'explique par : des dépenses très soutenues à prévoir pour le secteur de l'aide à domicile en lien direct avec de nouvelles mesures nationales qui vont impacter certains tarifs horaires 2024 de SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à domicile) ; la revalorisation du point, intervenue suite à l'agrément en mai 2023 de l'avenant 54 ; la baisse de l'activité des SAAD en raison de la pénurie de personnels ; la poursuite de l'accompagnement financier autour de la mise en œuvre de l'avenant 43 ; la poursuite de la mise en application des CPOM grâce à la dotation qualifiée qui est certes une dépense supplémentaire mais intégralement prise en charge par la CNSA ; des taux directeurs pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux orientés à la hausse en raison principalement de l'inflation qui vont impacter nos dépenses d'aide sociale à l'hébergement. Les dépenses brutes proposées d'inscrire au budget 2024 sont : Enfance famille 26 402 500 € ; PH 35 895 500 € ; PA 41 780 000 € ; l'insertion logement 14 725 000 € et autres 343 000€, soit un total de 119 146 000 €.

Il nous est demandé :

- d'approuver l'inscription de 343 000 € de crédits de fonctionnement sur les lignes transversales du Pôle de la Solidarité ;
- de prendre acte de l'inscription des crédits de fonctionnement suivants au titre de l'action sociale départementale : Enfance Famille pour 26 402 500 € ; PH pour 35 895 500 € ; PA pour 41 780 000 € ; Insertion logement pour 14 725 000 € et autres pour 343 000 €, pour un total de 119 146 000 € ;
- D'approuver l'inscription de 940 000 € de crédits pour le fonctionnement du Transport Scolaire Handicapé.

Rapport qui a eu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Deuxième.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des remarques particulières, sachant que c'était un rapport qui synthétise l'ensemble des rapports précédents ? Il n'y en a pas. Je n'en vois pas. Donc, on prend acte. La présentation a été suffisamment claire.

Nous en sommes maintenant à des dossiers un peu administratifs, puisque nous avons l'actualisation du règlement départemental d'aide sociale. C'est Mireille LEYMONIE qui nous le rapporte.

17- Actualisation du Règlement départemental d'aide sociale

Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale du canton d'Ydes

Merci, Monsieur le Président. Il est proposé d'approuver l'actualisation du Règlement départemental d'Aide Sociale, RDAS, du Département du Cantal. Pour mémoire, ce règlement a pour objet de préciser l'ensemble des droits de chacun à l'action sociale relevant du Département. Au sein de ce document se trouvent donc répertoriées, avec les règles et procédures applicables, toutes les prestations d'aides sociales légales ainsi que les prestations facultatives créées à l'initiative du Conseil départemental. Vous avez dans ce rapport le détail des différentes modifications et des pages s'y rapportant avec l'intégration des délibérations, arrêtés et conventions, adoptés depuis la dernière modification du RDAS le 14 novembre 2022.

Afin de permettre au Département de publier un RDAS actualisé et conforme aux décisions de l'Assemblée, il vous est demandé d'adopter ces modifications et d'approuver ce nouveau RDAS tel que joint en annexe du présent rapport.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant qu'il convient de modifier le Règlement départemental d'Aide Sociale afin d'intégrer les délibérations, arrêtés et conventions, adoptés par le Département depuis le 14 novembre 2022 ;

Considérant qu'il convient de préciser au point « 12.1.4 l'organisation du contrôle de l'effectivité de l'aide du RDAS, que seules les dépenses conformes au plan d'aide peuvent être prises en charge » ;

Considérant qu'il convient de préciser au point « 13.2.2, Date des factures prises en charge » du RDAS que « le paiement ne peut être effectué que dans le cas d'un accord d'ouverture de droits à la PCH et d'une décision de versement du Président du Conseil départemental » ;

- D'approuver la modification de ce RDAS tel que joint en annexe à la présente délibération qui entre en vigueur au 19 décembre 2023.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Comme je le disais en introduction, vous l'aurez compris, c'est un dossier purement administratif. On actualise quelques données, puisqu'il y a simplement quelques informations qui sont complétées ou plutôt actualisées.

Pas de remarques particulières, j'imagine, sur ce règlement. Donc, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant, alors c'est du même niveau, à la nomenclature et aux montants plafonds des aides financées dans le cadre de l'APA à domicile. C'est Marie-Hélène CHASTRE qui nous le rapporte.

18- Nomenclature et montants plafonds des aides financées dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Merci, Président. L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) sert à payer (en totalité ou en partie) soit les dépenses nécessaires pour le maintien à domicile (APA à domicile), soit le tarif dépendance de l'établissement médico-social où vit le bénéficiaire (APA en établissement). Sous la forme d'une allocation mensuelle, l'APA peut financer de l'aide humaine ou matérielle à domicile, des aides techniques n'étant pas (ou pas totalement) remboursées par la Sécurité sociale, voire des travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et venir ainsi en complément de financements légaux ou extra-légaux déjà en place.

Si le montant de l'APA à domicile dépend de son groupe iso-ressource ainsi que de ses revenus et ne pourra pas excéder le plafond national mensuel du groupe de dépendance du bénéficiaire, il est proposé aujourd'hui d'approuver une nomenclature et des montants plafonds concernant les différentes aides accordées par le Département dans le cadre de l'APA à domicile afin de permettre aux travailleurs médico-sociaux d'avoir un document de référence garantissant l'équité de traitement dans le cadre de l'élaboration des plans d'aide.

Les différents montants plafonds mensuels sont proposés dans un tableau ainsi que les propositions de tarifs maximums retenus dans le cadre de l'APA par aide technique.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- D'approuver la nomenclature et les montants plafonds concernant les différentes aides accordées par le Département dans le cadre de l'APA à domicile et leur ajout au Règlement départemental d'Aide Sociale.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Là aussi, un dossier très administratif qui reprend des actualisations de montants de prestations ou de fourniture de matériels divers et variés pour l'autonomie.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ou des commentaires particuliers ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 19 : Rémunération et indemnités versées aux assistants familiaux et maternels pour l'accueil de mineurs. En fait là, on n'est pas sur la rémunération, mais on est sur des montants de prestations accordées au titre de l'année 2024. C'est Marina BESSE.

19- Rémunération et indemnités versées aux assistants familiaux et aux assistants maternels pour l'accueil des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance : Montants des prestations accordées au titre de l'année 2024

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Il est proposé de reconduire selon les mêmes modalités que les années précédentes, les éléments concernant la rémunération et de revaloriser l'indemnité d'entretien versée aux assistants familiaux et aux assistants maternels pour l'accueil des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance pour l'année 2024.

Il est proposé de renouveler les prestations pour les enfants et en ce qui concerne les prestations aux enfants dans le cadre d'un contrat de parrainage, il est convenu qu'il y ait un contrat de parrainage entre le Président du Conseil

départemental et un tiers qui est amené à accueillir ponctuellement et sans rémunération, à la demande de l'ASE, un enfant confié au service.

Il est proposé la possibilité, en fonction des situations, de verser tout ou partie des indemnités et des prestations aux enfants, selon les règles d'attribution applicables aux enfants accueillis par les assistants familiaux.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant, à savoir :

- de déterminer pour 2024 les bases des rémunérations et les indemnités versées aux assistants familiaux et assistants maternels pour l'accueil de mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'ASE ainsi que les bases de prestations accordées à ces derniers ;
- de valider la possibilité du versement d'un soutien financier aux parrains et aux enfants accueillis en parrainage sur la base des indemnités et des prestations selon les mêmes règles et les mêmes montants que ceux qui sont applicables aux enfants accueillis par les assistants familiaux, ceci dans le cadre d'un contrat de parrainage en fonction du projet de l'enfant et sur décision du Président.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Quatrième Commission et d'un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. C'est vrai que l'on est sur de l'ajustement ou autre. On prend en compte l'inflation schématiquement. S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport 20 : Convention type avec les ACI, les Ateliers Chantiers d'Insertion du Cantal dans le cadre d'un appel à projets « Renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel au sein des ACI ». On a également la modification de l'attribution d'une subvention sur ce même rapport. C'est Dominique BEAUDREY, qui est la spécialiste qui nous le rapporte.

**20- Convention-type avec les Ateliers Chantiers d'Insertion du Cantal pour l'appel à projets
« Renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel au sein des ACI »
et modification d'attribution d'une subvention**

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Monsieur le Président. La Commission Permanente du Conseil départemental a, le 25 novembre 2022, décidé de soutenir les Ateliers Chantiers d'Insertion du Cantal par le biais d'un appel à projets pour 2023 sur le « renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel » afin qu'ils puissent personnaliser et renforcer leur suivi, gage d'une insertion positive notamment des bénéficiaires du RSA dont le Département à la charge.

L'aide ainsi apportée par la Collectivité se situe à plusieurs niveaux : sur le plan de l'ingénierie avec des rencontres trimestrielles avec le service Emploi Insertion du Département ; sur le plan financier avec une aide de 15 000 € par an pour un ETP de Conseiller en insertion professionnelle et sur le plan incitatif en proposant une aide corrélée au nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés pouvant aller jusqu'à 10 000 € par an maximum.

Nous sommes donc amenés à revoir et à délibérer sur le montant pouvant être alloué à l'Atelier Chantier d'Insertion de l'ADAPEI soit : le nombre d'ETP équivalent à 1,8 ETP ; le montant maximum de la subvention retenue au titre de la dotation CIP 27 000 € ; le montant maximum de la subvention retenue au titre de la dotation de 10 000 €, ce qui fait un montant global de 37 000 €. Il est proposé d'attribuer la subvention à l'ACI de l'ADAPEI du Cantal en lien avec le réalisé.

Il nous est donc demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant une modification du montant global maximum de la subvention allouée à l'ACI de l'ADAPEI :

- annule la subvention qui avait été attribuée par délibération du Conseil départemental du 31 mars 2023 pour un montant de 27 000 € ;
- approuve le versement de ladite subvention, d'un montant global de 37 000 € à l'ACI de l'ADAPEI pour 1,8 ETP ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre et l'adoption éventuelle d'avenants.

La dépense d'un montant global de 37 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 011, nature 6288, fonction 420 du budget départemental.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Gilles COMBELLE va s'abstenir de prendre la parole et de participer au vote étant concerné globalement. S'il n'y a pas de remarque particulière ou autre, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? S'il n'y en a pas, ce rapport est adopté. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant au renouvellement du dispositif départemental de soutien à la mobilité les Colocauto que nous avons mis en place voilà deux, trois ans maintenant, quelque chose comme ça. Donc, c'est un renouvellement. C'est Mireille LEYMONIE qui nous le rapporte.

21- Renouvellement du dispositif départemental de soutien à la mobilité des aides à domicile des services autonomie à domicile intervenant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap du Cantal

Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale du canton d'Ydes

Merci, Monsieur le Président. Le 26 mars 2021, l'Assemblée départementale a décidé de créer un dispositif de soutien au profit des services d'aide et d'accompagnement à domicile pour faciliter la mobilité des aides à domicile intervenant auprès des personnes âgées en situation de handicap. Les salariés des services engagés dans ce dispositif peuvent ainsi louer un véhicule pour un usage professionnel et personnel pour un tarif compétitif grâce au versement par le Département d'une redevance de sponsoring de 25 € qui vient s'ajouter à la redevance acquittée par l'employeur pour 16 € mensuels minimum.

Lors de la session du 24 juin 2022, notre Assemblée a décidé de porter le montant de la redevance mensuelle du Département de 25 € à 42 € et d'ajuster à la baisse le nombre de véhicules éligibles au dispositif au vu de la demande effective, permettant de rester sur une enveloppe budgétaire inchangée (37 000 €).

Quatre services d'aide et d'accompagnement à domicile (SSAD) sur un total de six ont conventionné avec notre Collectivité et 30 salariés bénéficient actuellement de ce dispositif. Il contribue assurément avec les actions financées par la dotation qualité dans le cadre des CPOM signés avec l'ensemble des SAAD à la fidélisation des aides à domicile et à l'amélioration de l'attractivité de ce métier en très forte tension de recrutement. Le nombre plafond de véhicules sur la base duquel est calculée la redevance mensuelle de sponsoring du Département s'établit en fonction du nombre de salariés dans les services. Ce dispositif arrivera à échéance le 31 décembre prochain et il est proposé de le renouveler à l'identique pour une durée de deux ans sur la base des mêmes montants de participation et du même barème pour le nombre maximal de véhicules. Les conditions à remplir tant par l'employeur que par le salarié sont précisées dans la convention.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant que les conventions et avenants conclus dans le cadre du dispositif de soutien à la mobilité des aides à domicile intervenant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap du Cantal arrivent à échéance le 31 décembre 2023 ;

Considérant que le dispositif susvisé contribue à fidéliser les aides à domicile et à améliorer l'attractivité de ce métier en très forte tension de recrutement ;

- Décide de renouveler le dispositif départemental de soutien à la mobilité des aides à domicile des services Autonomie à domicile intervenant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap du Cantal jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- Fixe le montant maximal de la redevance mensuelle de sponsoring du Département à 42 € par véhicule éligible à ce dispositif ;
- Approuve le barème de versement de la référence de sponsoring du Département ;
- Approuve la convention type à conclure avec les services Autonomie à domicile souhaitant bénéficier ou continuant à bénéficier du dispositif de soutien départemental à la mobilité ;
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

La redevance mensuelle de sponsoring sera imputée sur le chapitre 011, nature 6238 et la dépense de réalisation de la base-line le sera sur le chapitre 11, nature 6236.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

Je voudrais en profiter, Monsieur le Président, pour remercier le Département pour cette aide supplémentaire au service de l'aide à domicile qui permet à des salariés, qui ont souvent des voitures avec un kilométrage très important et très peu de moyens pour renouveler leur véhicule, d'avoir un véhicule neuf à moindre coût. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ce commentaire. Y a-t-il des demandes de précision sur ce rapport, sachant que vous avez compris que c'était un renouvellement de deux dispositifs ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté. Je vous en remercie.

Maintenant, nous passons au rapport 22 qui est la recomposition et diversification de l'offre des EHPAD. C'est un dossier important et, j'allais dire, essentiel et c'est Sylvie qui nous le rapporte.

22- Recomposition et diversification de l'offre des EHPAD

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. Le Schéma départemental de l'autonomie 2021-2025 prévoit une recomposition de l'offre proposée par les EHPAD à partir d'une diversification des services portés par ces établissements. Cette réflexion guidée par les besoins des Personnes âgées (PA) sur chacun des territoires est d'autant plus nécessaire dans la période de crise financière que connaissent nos EHPAD. En effet, ces structures sont en grande difficulté et doivent reconstruire un modèle économique en capacité d'assurer leur pérennité. Une présentation de la situation départementale vous a également été présentée en Commission Permanente du 24 février 2023. Le gouvernement, et il était temps, est désormais conscient de la situation qui concerne l'ensemble des structures. Il a engagé des travaux pour apporter à court et moyen termes de nouveaux soutiens aux EHPAD (Fonds d'urgence, groupe de travail pour un nouveau modèle économique).

Notre démarche s'appuie exclusivement sur les constats et les propositions de terrain et notamment sur la prise en compte des rencontres territoriales engagées avec tous les gestionnaires en début d'année 2023. Les échanges bilatéraux sur l'évolution de l'offre se sont poursuivis tout au long de l'année. Ce travail d'analyse des besoins, territoire par territoire, établissement par établissement, permet aujourd'hui d'identifier finement les attentes et les mesures à engager. Les décisions relatives aux EHPAD se prendront avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les services départementaux ont présenté à la Délégation départementale de l'ARS nos propositions en juin

dernier et l'ARS a fait un retour sur ces propositions de 10 octobre dernier. Deux principes majeurs fondent ce travail de recomposition : l'adaptation de l'offre pour répondre au mieux à la demande actuelle et à venir ; le maintien des moyens alloués par les deux autorités de tutelle (ARS et Conseil départemental) en restant en vigilant sur les possibles baisses capacitaires injustifiées.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter les orientations d'évolution qui se dessinent et notamment les premières décisions qui pourraient être appliquées dès 2024. En effet, un grand nombre de points fait consensus au sein du dialogue entre nos deux institutions et chaque gestionnaire. À cette étape de la réflexion, plus de 50 % de nos propositions sont retenues par tous (21 sur 40) et ne posent aucune difficulté. En outre, 70 % des propositions font consensus entre les services du Département et l'ARS, à savoir les adaptations relatives à 28 EHPAD sur les 40. Ces modifications pourraient donc être actées définitivement dès lors que les gestionnaires les valideront après consultation. C'est important que les gestionnaires soient acteurs dans cette recomposition. À ce jour, les évolutions qui ne présentent aucune difficulté concernent principalement : la transformation de places d'hébergement permanent en places d'hébergement temporaire ; la prise en compte des personnes les plus désorientées par la création d'unités d'Alzheimer ; la mise en place de Pôles d'Activités et de Soins Adaptés de 14 places sur les structures de plus de 80 lits ; la modification d'autorisation au regard du public accueilli en actant l'accueil de Personnes handicapées vieillissantes dans deux EHPAD qui pratiquent déjà cette prise en charge très spécifique. Il s'agit donc là de reconnaître leur fonctionnement actuel et de le pérenniser.

Pour autant, certaines contrepropositions de l'ARS (en lien avec le Projet Régional de Santé - PRS), notamment celles relatives à des diminutions importantes de capacité, ne sont pas satisfaisantes et pourraient mettre à mal les EHPAD concernés. En effet, si les constats liés aux problématiques d'un taux d'occupation trop faible sont partagés conjointement avec l'ARS, il paraît plus judicieux de procéder par phases pour évaluer à terme le bon nombre de places à attribuer à certains établissements aujourd'hui en difficulté. Il est important de souligner que certains gestionnaires sollicitent directement des baisses de capacité importantes compte tenu de leur taux d'occupation actuellement très bas.

Une nouvelle phase d'échange avec l'ARS est nécessaire pour obtenir les derniers arbitrages et vous faire une présentation plus définitive de la programmation envisagée. De plus, la validation des modifications envisagées par les gestionnaires concernés est un préalable incontournable. Il nous faudra donc absolument obtenir ce quitus pour ensuite avancer ensemble sur la mise en œuvre concrète des nouvelles mesures. De nouvelles réunions seront donc fixées dans les semaines qui viennent.

Si le travail n'est pas tout à fait achevé, certaines décisions pourraient être actées rapidement pour une mise en application dès 2024. D'autres décisions nécessiteront un accompagnement plus important des structures avec, par exemple, des travaux en amont. Pour autant, l'objectif global pour acter cette nouvelle feuille de route pour les EHPAD reste en terme de calendrier l'horizon du Schéma de l'autonomie (2025). Il s'agit là, en effet, d'un axe fort de notre Schéma et d'un projet départemental d'envergure afin d'accompagner favorablement les EHPAD du Cantal dans cette période de fortes tensions.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de prendre acte des avancées concernant le redéploiement des places pour une diversification de l'offre des EHPAD, en lien avec le Schéma départemental de l'autonomie 2021-2025.

Avis favorable de la Quatrième Commission. Avis conforme de la Première, Monsieur le Président.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Vous l'avez compris, c'est un peu l'enjeu que nous avons pour répondre aux besoins des Cantaliens. Vous savez que l'on a de nombreuses places en lits permanents mais qui ne répondent pas forcément aux besoins des Cantaliens, notamment ceux qui sont véritablement en perte d'autonomie. On parle

d'Alzheimer ou autre. Il y a eu des négociations avec l'ARS et un travail en collaboration, ça a été souligné, mais je tiens à le rappeler, avec l'ensemble des directeurs d'établissements, directeurs et/ou Présidents, pour auditer l'établissement, pour voir quelles seraient les meilleures solutions ou les meilleures possibilités de manière à répondre à la demande. Puisque dans ce dossier, on a à la fois du quantitatif à régler, du qualitatif, mais on a aussi de la répartition spatiale à faire. Donc, il faut arriver à coordonner l'ensemble de ces données. Nous avons une satisfaction sur certains points, puisque l'ARS a fait savoir qu'elle validait un certain nombre de demandes. Ceci dit, tout n'est pas validé. Aujourd'hui encore, il y a encore des points d'achoppement. C'est vrai que les enjeux, c'est en premier lieu répondre aux besoins des Cantaliens. Le deuxième, ça devient un peu technique, mais en fonction des types d'hébergement ou de l'offre d'hébergement, forcément, d'un point de vue financier, les incidences ne sont pas les mêmes. Donc, ça peut jouer sur la pérennité financière, améliorer le financement des établissements. Puis, il ne faut pas oublier, ça a été dit, que dans le cadre du Plan Régional de Santé, il y avait quand même toujours cette fameuse épée de Damoclès. Nous nous y étions opposés d'ailleurs à l'adoption de ce Plan à la majorité, sur le fait que le Cantal, cette petite musique qui vient toujours nous dire : « Le Cantal est surdoté et les Départements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont sous-dotés. » Donc, il y a une volonté ou une intention de l'ARS de vouloir capter un certain nombre de places d'hébergement permanent. L'idée, c'était de dire : « Comment peut-on diversifier notre offre à partir de nos lits permanents ? » On est en phase de négociation. On avait d'ailleurs dit à l'ARS que l'on était prêts à valider la première offre, tout le monde étant d'accord, et que l'on souhaitait qu'elle puisse se mettre en place rapidement. Aujourd'hui, nous sommes toujours en phase de négociation. Il y a quelques points encore qui restent à préciser. Isabelle LANTUEJOUL.

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Monsieur le Président. Concernant les EHPAD, là, on parle effectivement de certains établissements qui n'arrivent pas à remplir. Par contre, ceux qui sont pleins à plus de 98 % connaissent les mêmes difficultés. Aujourd'hui, comment va-t-on régler ce problème ? Parce que nous sommes en sous-effectifs et malgré cela, nous n'arrivons pas à équilibrer nos budgets. Ça veut dire que nous avons besoin de moyens supplémentaires au niveau financier, mais également au niveau du personnel. C'est vraiment deux points importants qu'il faut souligner et qu'il faut bien rappeler aux services de l'ARS, en sachant que l'on connaît les difficultés de recrutement dans ce domaine, mais que l'on connaît aussi l'épuisement des équipes qui sont en place aujourd'hui et qui vont se détourner de ces établissements parce qu'elles n'en peuvent plus.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

J'en ai aussi un peu parlé sur le Fonds d'urgence qui est aujourd'hui porté par l'ARS et la DGFIP, il y a l'aspect financier mais aussi tout ce qui concerne le personnel et les ressources humaines. Mais c'est vrai que c'est un chantier compliqué. Tous les Départements sont confrontés malheureusement à ces difficultés. Je le disais dans le rapport, c'est un changement économique de système, peut-être, à envisager, à inventer, un nouveau souffle pour ces EHPAD.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Cette situation n'est pas spécifique au Département du Cantal et j'allais dire heureusement. Sinon, ce serait facile à résoudre. C'est bien une problématique au niveau national. C'est vrai que l'on réfléchit aussi à un système de déshabilitation, de déconventionnement. Tout n'est pas très simple. On a interrogé le ministère pour connaître réellement les procédures, les incidences. On est en train de voir les possibilités qui pourraient être offertes, tout

simplement parce que dans nos établissements on a 100 % des lits qui sont conventionnés et nous avons à peu près 20 % de personnes qui relèvent de l'aide sociale. Donc, nous avons 80 % du public où nous disons aux gestionnaires : « Il faut appliquer les tarifs de l'aide sociale pour des personnes qui n'en relèvent pas ». Est-il possible de donner un peu de mou ? Mais l'on s'aperçoit que ce sont quand même, non pas des armes, mais des outils à double tranchant, parce que s'ils augmentaient les prix de manière importante, de plus en plus de personnes ne pourraient pas avoir accès et donc viendraient à relever de l'aide sociale. Donc, il convient de mesurer l'ensemble de ces mécanismes. Peut-être que nous offrirons l'opportunité de tester avec des établissements qui pourraient être volontaires de manière à voir comment ça pourrait fonctionner, mais on essaie d'utiliser tous les outils pour améliorer au mieux les finances de nos établissements. Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Simplement, pour apporter ma contribution à cette réflexion, c'est qu'aujourd'hui c'est vrai que le modèle des EHPAD est son fonctionnement économique est à réinterroger, mais aussi l'attractivité de nos EHPAD. Les durées de séjour sont de plus en plus courtes. On y va de plus en plus tard. On est souvent en situation de forte dégradation physique. On y va contraint et on y reste beaucoup moins longtemps. Le modèle de nos EHPAD doit être interrogé avec, vous l'avez évoqué Monsieur le Président, peut-être une déspecialisation ou un déconventionnement de certaines chambres pour offrir des services un peu différents justifiant que les personnes paient un peu plus. Je m'aperçois que les sociétés privées, le monde associatif ou les EHPAD publics ont tous les mêmes difficultés. Donc, c'est une réflexion nationale qui doit être menée sur ce sujet avec l'idée qu'il ne faut s'interdire de rien et essayer d'innover, là-dessus comme ailleurs, pour pouvoir adapter nos équipements afin de répondre à des besoins qui évoluent, de passage temporaire, de systèmes alternatifs à certaines périodes de la vie. En tout cas, ce que je constate sur les EHPAD que je connais le mieux, donc les EHPAD de la Ville, c'est que l'on y va contraint, on y va dans un très mauvais état. De fait, ce n'est pas attractif. Donc, c'est une réflexion que l'on doit mener pour ne pas se laisser enfermer dans un modèle où l'ARS condamne à fermer, puisque l'on n'arrive plus à assurer la sécurité des résidents. C'est un sujet qui doit être pris à bras-le-corps et travaillé au plus près de du terrain et avec les contraintes de chaque secteur.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Je suis d'accord avec toutes ces réflexions. Pour autant, le sujet est quand même relativement complexe, parce que l'on s'aperçoit que l'un des facteurs d'attractivité, c'est le prix. Je le constate à Massiac où l'on a des prix évidemment assez bas. On a une attirance pour des gens qui viennent d'ailleurs, voire du sud de Montpellier, qui montent jusqu'à Massiac, parce que c'est au bord de l'autoroute, d'accord, certes, l'accessibilité, mais aussi parce que le prix au mois est plus faible. Imaginer des chambres en libre accès plus chères, ça fait partie des pistes, mais je pense que ce ne sera pas simple. C'est loin d'être simple.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Et puis, on attend tous, et là, je regarde notre parlementaire, la loi Grand Âge qui est annoncée depuis de nombreuses années et qui n'arrive pas. L'objectif, c'était de prendre en charge la perte d'autonomie, etc. Chaque fois, on nous annonce une grande réflexion. J'espère que le sujet va réellement être mis sur la table pour que l'on puisse trouver des solutions pérennes à l'ensemble de nos établissements.

Là, c'était un rapport pour information de l'état de nos discussions. Il nous semblait important de vous rendre compte du niveau de discussions que nous avons avec l'ARS. Celles-ci ne sont pas terminées. On espère que nous arriverons à bout et surtout avec un maximum de satisfaction vis-à-vis de nos souhaits.

Nous passons au rapport suivant. Le rapport 23 concerne la Jeunesse. C'est Philippe FABRE on passe des EHPAD à la Jeunesse ce qui va nous donner un peu de dynamisme. Monsieur FABRE.

Jeunesse

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci. Écoutez, c'est à mon avantage en tout cas. Plus sérieusement, ce rapport propose de prolonger les outils et dispositifs que nous avons mis en place en direction de notre jeunesse. D'une part, le Guichet unique Jeunesse qui a pour mission de renseigner bien sûr les jeunes, mais aussi les familles sur l'ensemble des dispositifs de la Collectivité, mais aussi de nos partenaires. Pour ce faire, notre guichet unique participe aux événements et aux animations portées par le Département, soirées nouveaux arrivants, Cantal Tour Sport, ou par d'autres structures. Le deuxième sujet, c'est le chéquier Activités PassCantal. Un chéquier qui se présente sous la forme de 20 chèques équivalents à 100 €. 10 402 chèquiers ont été commandés sur 2022-2023. Vous l'avez certainement constaté sur l'ensemble de vos territoires, le succès de ce dispositif se confirme d'année en année avec la mobilisation de nouvelles familles sur chaque campagne. 2023-2024 sera la dernière année du marché de gestion en lien avec notre prestataire DOCAPOSTE. Une nouvelle consultation a été lancée. Le nouveau prestataire sera connu au printemps 2024. L'impact financier de la nouvelle composition du chéquier est estimé à 20 000 € sur un budget de 500 000 €.

Concernant les bourses départementales, les bourses d'enseignement sont attribuées, sous conditions de ressources, aux collégiens demi-pensionnaires et internes des collèges publics et privés, des MFR et de l'EREA, ainsi qu'aux étudiants boursiers. Les montants alloués ont été revalorisés. Ils varient de 100 € à 150 € pour les collégiens et de 100 € à 525 € pour le supérieur. Le mode de dépôt des demandes est automatisé. L'aide à la mobilité internationale des étudiants s'adresse aux étudiants boursiers qui partent étudier ou faire un stage à l'étranger ou en Outre-Mer. Les montants de l'aide à la mobilité internationale varient de 125 € à 425 €. L'aide à l'obtention du BAFA, cet accompagnement est réservé aux jeunes âgés de 16 ans (depuis cette année) jusqu'à 25 ans révolus. Il intervient à la fin du cursus de formation, soit après la session de perfectionnement. Le montant de cet accompagnement varie de 80 € à 120 €.

Informier et associer pour mieux accompagner les jeunes dans le Cantal : ce sont les rencontres étudiantes que nous menons avec la CABA. Nous apportons une subvention de 5 000 € pour financer l'organisation de cette manifestation et il est proposé de poursuivre ce partenariat. La plate-forme numérique de consultation et de mobilisation « Mon Cantal Mes Idées » : conformément à notre Projet Cantal 2030, nous avons déployé en 2022 une plateforme numérique de consultation dédiée en premier lieu aux jeunes Cantaliens, mais aussi à l'ensemble de la population cantalienne. À la date de rédaction de ce rapport, trois enquêtes ont été menées sur les thématiques suivantes : le Cantal Tour Sport, le PassCantal et les jeunes et les activités de pleine nature dans le Cantal. Le budget estimé à 18 000 € est prévu pour 2024, au titre de l'innovation, pour la licence d'utilisation de la plateforme, des webinaires spécifiques et des différents outils de communication.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la jeunesse pour 2024 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ce programme ;
- de décider d'attribuer à la CABA une subvention de 10 % des demandes plafonnées à 5 000 € dans le cadre des prochaines rencontres étudiantes ;
- de confirmer la poursuite des travaux de consultation des citoyens via la plateforme « Mon Cantal Mes idées » ;

- de décider d'inscrire au budget départemental les crédits de paiement en fonctionnement pour 638 000 € ;
- de donner une délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Avis favorable de la Troisième Commission et avis conforme de la Première. Voilà pour la Jeunesse.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation avec des points qui sont de réelles satisfactions lorsque l'on parle de PassCantal. Le PassCantal, c'est plus de 10 000 jeunes cantaliens qui en bénéficient. Le système de bourse qui a été largement avancé, car d'habitude, nous les votions en mars et aujourd'hui, on a déjà à peu près 500 jeunes qui vont pouvoir en bénéficier. La liste va vous être proposée. Il y a de réels points qui sont favorables. Sur le sport, on y reviendra tout à l'heure, mais il y a le Cantal Tour Sport aussi. La jeunesse, c'est très large dans nos compétences et il y a un travail important qui est fait. Aujourd'hui, comme ça a été dit, on a lancé avec notre plateforme de consultation une consultation sur l'Internat : Quel internat souhaiteraient les jeunes demain ? Quel type d'internat ? Quel équipement ils souhaiteraient ? C'est un outil de dialogue avec ces derniers.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Donc, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons à un rapport qui est en lien direct avec la jeunesse, puisque c'est l'attribution des bourses départementales d'enseignement sur la saison 2023-2024. C'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

24- Bourses départementales d'enseignement 2023-2024 : Attribution

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Dans le droit fil de ce que l'on vient d'aborder, il s'agit des attributions à travers une démarche désormais simplifiée que nous avons validé le 29 septembre dernier. Pour mémoire, sont éligibles à ces bourses, sous conditions de ressources, les collégiens internes ou demi-pensionnaires des collèges publics et privés, des MFR et de l'EREA ainsi que les étudiants qui fréquentent un établissement habilité à recevoir les bourses du CROUS. De premières demandes ont pu être déposées du 20 octobre au 15 novembre, elles pourront être complétées au fil de l'eau à partir du 1^{er} janvier, soit sur la plateforme « Démarches simplifiées » qui sera à nouveau activée, soit sous forme papier pour les familles les plus en difficulté avec l'outil numérique. C'est ainsi que 507 dossiers ont été déposés. Parmi ces dossiers, 381 sont éligibles pour un montant total de 58 325 € répartis comme suit : 24 850 € pour le secondaire et 33 475 € pour le supérieur. Vous avez la liste des bénéficiaires.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- D'attribuer à 382 bénéficiaires les bourses d'enseignement auxquels ils peuvent prétendre au titre de l'année scolaire 2023-2024, conformément aux montants figurant sur les listes. Le montant total de l'attribution est de 58 325 € (24 850 € pour le secondaire et 33 475 € pour le supérieur). La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65 du budget 2024.

Avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation, en précisant toute la satisfaction que l'on peut avoir, parce qu'on a pris la décision au mois de juin, c'est-à-dire : « Il serait bon de pouvoir avancer l'attribution et de dématérialiser l'outil. » Ça a été fait et ça a plutôt bien fonctionné, puisque, comme ça a été dit, on a un nombre important de dossiers qui ont été déposés. Ça a ouvert un peu la communication, puisqu'on a un peu plus de refus cette année, parce que les bénéficiaires sont au-dessus des plafonds, au-dessus des normes, mais ça veut dire qu'ils se sont intéressés. Ça veut dire qu'ils ont eu l'information aussi. Je crois que ça, c'est important. Puis, ça veut aussi dire que nous aurons

certainement d'autres dossiers qui arriveront à l'occasion d'autres sessions ou en Commission Permanente, je ne sais pas à quel niveau on le validera, mais il semblait logique, comme ce sont des aides à but social, qu'elles coïncident avec le début de l'année scolaire. Donc, entière satisfaction et merci pour le volet réactif dans la mise en place de cette action.

S'il n'y a pas de remarque particulière, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant qui concerne le Sport. Toujours, Philippe FABRE.

25- Sport

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci. Redonner le goût à la pratique sportive pour tous et sur tous les territoires, telle est l'idée directrice du Contrat Sport Cantal 2022-2024 avec un élément central que vous connaissez bien désormais, puisque nous fêterons ses dix ans en 2024, le Cantal Tour Sport qui est devenu au fil des éditions un moment fort et incontournable pour les jeunes et leur famille.

Ce ne sont pas moins de 40 000 jeunes qui ont pu participer à cet événement de 6 à 18 ans pour venir découvrir et pratiquer en toute sécurité et gratuitement sur des sites exceptionnels une trentaine d'activités, tout en bénéficiant d'un encadrement de qualité grâce à nos nombreux partenaires, notamment les Comités sportifs et les nombreux bénévoles qui viennent nous aider à accueillir ces nombreux jeunes. C'est la mobilisation de prestataires fidèles issus du mouvement sportif. J'ai évoqué les comités, mais il s'agit aussi des clubs et des différents bénévoles, l'association des communautés de communes et des communes concernées, un partenariat précieux de la CAF et notre partenaire historique EDF qui accompagne le Conseil départemental depuis le début bien au-delà de l'aspect financier. L'édition estivale de cette année a permis d'accueillir 4 000 jeunes sur 7 dates : une très belle étape consacrée à l'olympisme à Vic-sur-Cère en écho à la labellisation Terres de Jeux 2024 ; le très beau succès de l'étape du Lioran avec 1 100 participants malgré une météo capricieuse ; une participation active des jeunes que nous accompagnons au titre de leur statut de sportif de haut niveau. L'année 2024 fêtera les dix ans du Cantal Tour Sport et sera marquée par les Jeux olympiques et Paralympiques à Paris. Ces différentes étapes permettent par ailleurs de mettre en avant nos sportifs de haut niveau qui viennent sur certaines dates. Il est proposé de fixer le montant de la bourse à allouer aux sportifs de haut niveau des Collectifs Nationaux et Espoirs à 600 € et celle pour les catégories Élite, Séniors, Relève et Reconversion à 1 000 €.

L'accompagnement du mouvement fédéral concerne l'aide aux clubs disposant d'écoles de sport et permet de récompenser l'encadrement et la formation de qualité dispensée par les éducateurs bénévoles. Cette aide, attribuée sous forme de forfait par licencié, est complétée par une aide à l'organisation des rassemblements départementaux des écoles de sport tels que les tournois du 1^{er} mai à Aurillac organisé par le District de Football et le 8 mai organisé par le Comité départemental de rugby. 55 056 € ont été alloués en 2023 pour 9 890 pratiquants. 55 000 € seront réservés sur le budget 2024, dont 5 000 € au titre des rassemblements départementaux.

Le CDOS est notre partenaire privilégié, puisque c'est avec lui que nous travaillons à l'accompagnement du monde sportif et nous lui attribuons une subvention de 25 000 € qui lui permet de faire fonctionner la Maison des Sports à la Ponétie, une Maison des sports qui est un peu exceptionnelle, puisque ce n'est pas l'ensemble des départements qui possèdent une telle structure dédiée à nos sportifs.

L'engagement également en faveur des clubs affiliés à une fédération se poursuivra avec un soutien aux déplacements. Le montant de ce soutien varie de 2 400 € à 13 200 € par club selon le niveau de pratique. Ce montant a été augmenté à hauteur de 20 % au regard de l'augmentation des frais de déplacement.

Le Stade Aurillacois Cantal Auvergne bénéficiera d'un soutien à hauteur de 187 000 € pour le développement des missions d'intérêt général portées par le club.

Des réceptions seront organisées au début de l'année 2024 dans chacun des arrondissements pour la remise de sacs de sport aux couleurs du Conseil départemental à plus de 100 associations sportives, aux équipes départementales ainsi qu'aux sections sportives. Sont concernés en 2024 les représentants des pratiques sportives collectives. Chaque année nous alternons, une année sports collectifs, une année sports individuels. 40 000 € seront consacrés à cette opération.

Le soutien au sport santé, dans le cadre de la convention triennale avec le DAHLIR, permettra de poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années.

Enfin, les actions autour des activités de pleine nature, notamment l'athlétisme et notre partenariat avec la Fédération Française d'Athlétisme, dans le cadre de l'accueil de l'équipe de France de Trail. Les courses hors stade seront aussi accompagnées cette année, avec notamment La Pastourelle, l'UTPMA et l'Aquaterra.

Vous le savez également, le Tour de France revient une nouvelle fois dans le Cantal avec une arrivée au Lioran, le 10 juillet. Et le lendemain, la 11^{ème} étape avec un départ de la Ville préfecture d'Aurillac en direction de Villeneuve-sur-Lot. Compte tenu du caractère tout à fait exceptionnel de cet événement unique, il est proposé de réserver une enveloppe de 250 000 € pour l'organisation de ces deux étapes.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur du sport pour l'année 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre ;
- de décider de fixer le montant des bourses allouées aux sportifs de haut niveau à 600 € pour les Collectifs Nationaux et les Espoirs et le montant alloué aux catégories Élite, Sénior, Relève et Reconversion à 1 000 € ;
- d'attribuer pour 2024 aux 3 courses hors stade phares du Cantal, des concours financiers suivants : 10 000 € à La Pastourelle ; 8 400 € à l'UTPMA et 1 600 € à l'Aquaterra ;
- de décider de réserver une enveloppe de 250 000 € pour l'accueil dans le Cantal du Tour de France les 10 et 11 juillet 2024 ;
- d'inscrire au budget départemental 1 020 000 € de crédits pour 2024 et de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre.

Un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce volet sportif avec le déroulé de notre contrat sport ? Ça a été souligné sur la Maison des Sports qui est une organisation spécifique qu'il faudra réaliser quelques travaux nécessaires à l'isolation thermique, comme dans l'ensemble de nos bâtiments. Je voulais souligner les excellents rapports que l'on peut entretenir avec l'ensemble des Comités sportifs ou autres, parce qu'en plus des soutiens qui peuvent être accordés dans le cadre des Contrats sport, tout le monde participe, à travers sa dotation sur le Fonds Cantal Animation, à soutenir les clubs sportifs pour de l'acquisition d'équipements ou autre. Donc, le soutien au sport est bien plus important que ce qui est affiché sur le rapport.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Il est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à l'Action culturelle. C'est Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

26- Action culturelle

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Le Conseil départemental conduit sa politique culturelle publique à deux niveaux : dans le cadre des 4 compétences obligatoires, à savoir : la lecture publique (Médiathèque), les Archives départementales, le Schéma départemental d'enseignement des pratiques artistiques et la sauvegarde du patrimoine rural non protégé au titre des Monuments historiques ; et dans le cadre de la compétence culturelle qu'il partage avec d'autres collectivités que sont l'éducation artistique et culturelle en direction du secteur scolaire, la prévention, la conservation et la valorisation du patrimoine bâti, l'accompagnement des publics, l'accueil de résidences artistiques territoriales, les événements culturels et l'aide culturelle aux territoires et aux associations à vocation culturelle.

À cette fin, notre Collectivité a adopté, au cours de sa session de décembre 2021, un Schéma départemental d'Action Culturelle pour la période 2022-2027 et un Schéma départemental de Développement des Enseignements Artistiques et des Pratiques Amateurs pour la même période. Les principales interventions culturelles de notre collectivité en 2024 s'inscriront dans le cadre du Projet pour le Cantal 2030.

L'objectif premier, c'est l'appel à candidatures de la résidence territoriale EAC « Territoires imaginés », une résidence itinérante sur quatre territoires.

L'objectif numéro 2, c'est Hibernarock en réseau grâce à l'aide financière importante accordée par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Pacte Cantal qui va permettre au festival Hibernarock de piloter un réseau départemental au niveau des musiques actuelles. Au niveau également du festival Hibernarock, des stages, des masters-classes avec les écoles de musique sont également prévus sur cette année 2024 et l'édition des mois de février et mars. Jours de danse(s) également tout au long de l'année avec, pendant la deuxième quinzaine du mois de janvier, un festival dédié à la danse.

L'objectif numéro 3, c'est la collectivité qui maintient le panel des aides consacrées à la restauration et à la valorisation des sites patrimoniaux publics.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- D'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la Culture ;
- de décider d'inscrire au budget départemental les crédits suivants : pour le programme 1, patrimoine, un total de 300 000 € ; pour la Médiathèque départementale, 115 000 € en fonctionnement et 130 000 € en investissement ; pour le développement culturel - direction, 765 000 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement. Ce qui fait un budget total en investissement de 450 000 € et en fonctionnement de 880 000 €.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Simplement pour rappeler qu'au niveau culturel, le Département se situe à trois niveaux en termes de fédérateur des territoires pour l'organisation des saisons culturelles, mais également en termes d'organisateur, il y a quelques jours, on a fait la conférence de presse sur Hibernarock, mais on a également le festival de danse. Nous sommes organisateurs et nous sommes aussi, personne-ressource, notamment auprès des collectivités sur tout ce qui va concerner le patrimoine, le mobilier, etc., pour sa mise en valeur.

S'il n'y a pas de question ou d'interrogation, je n'en vois pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Je voudrais apporter un petit complément en revenant sur le Sport. Au niveau du Sport, l'action du Département est bien plus large, puisque des fois, nous soutenons des Communes pour réaliser des équipements que ce soit à travers le Fonds Cantal solidaire ou autre. Récemment, nous avons lancé un appel à projets dans le cadre du FCI

sur les équipements sportifs ou les matériels sportifs ouvert à la fois aux collectivités, notamment pour mettre des systèmes d'éclairage moins énergivores ou que ce soit auprès du monde associatif, des clubs en l'occurrence, pour l'achat d'équipements pour favoriser les pratiques sportives. Donc, vous voyez, ça va bien au-delà que le simple budget sport. Si l'on agrégeait l'ensemble de ces données, ça amplifierait nettement notre soutien ou du moins les enveloppes financières.

Nous passons aux archives départementales. C'est Alain DELAGE qui nous rapporte le rapport 27.

Archives départementales

M. Alain DELAGE, Conseiller départemental du canton d'Ydes

Merci, Président. Les Archives départementales ont pour mission de collecter, classer, conserver et communiquer les archives des services publics et de contrôler la bonne gestion documentaire de ces derniers. Depuis le 1^{er} juillet 2023, elles constituent une direction autonome du Pôle Ressources. Elles contribuent à la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Action Culturelle pour la période 2022-2027 en déclinant les orientations retenues. Un Cantal au cœur des solidarités : Valoriser notre patrimoine culturel en ouvrant les Archives à un plus large public. L'accent sera maintenu en 2024 sur deux domaines stratégiques pour la diffusion du patrimoine écrit et visuel, la numérisation et la valorisation, en conduisant les actions suivantes : la poursuite de la numérisation des sources utiles aux chercheurs et généalogistes ; le service d'archives audiovisuelles, élément original et innovant dans le paysage archivistique français ; la valorisation des patrimoines et la recherche de nouveaux publics ; les Archives départementales produisent et accueillent des expositions aux thématiques et contenus variés ; dans le cadre du service éducatif, des activités et des contenus pédagogiques pourront être développés et déployés auprès des publics scolaires. Aussi, un Cantal responsable par la mise en place d'un système d'archivage électronique.

Il est demandé de se prononcer sur la délibération suivante :

- Considérant le programme d'intervention du Conseil départemental en faveur de la culture pour l'année 2024 ;
- Décide d'inscrire au budget départemental les crédits qui restent inchangés par rapport à 2023 : 25 000 € en fonctionnement et 47 000 € en investissement, pour un total de 72 000 € ;
 - Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ce rapport. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Simplement souligner qu'au niveau des Archives départementales, je tiens à insister sur la qualité du travail qui est fait. Notamment, on a un site internet qui fait date et qui fait foi, qui est reconnu au niveau national. Donc, félicitations au service des Archives. Magali MAUREL.

Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3

Simplement, on a eu une Commission Culture qui était postérieure à la Commission 3 et il a été relaté une mission d'audit qui avait relevé un certain nombre d'améliorations à apporter. Le budget sera-t-il suffisant pour en tenir compte ? Est-ce que ça prend en compte ces orientations qui semblaient importantes en matière de conservation ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Le plus gros dossier que nous allons avoir à relever à l'échelle d'une dizaine d'années, c'est un nouveau site de stockage, c'est-à-dire qu'il va falloir que l'on augmente la capacité de stockage à l'échelle de dix ans, ce qui veut dire qu'il faut que nous entamions la réflexion beaucoup plus tôt. Pour ce qui est des mesures conservatoires sur le court terme, oui, on a la capacité à répondre, mais il va falloir que l'on engage la réflexion somme toute assez

vite, parce que ce sont des capacités, c'est un site, etc., il faut que ce soit accessible, etc. Il y a tout un tas de choses sur lesquelles il va falloir travailler.

S'il n'y a pas d'autre remarque sur ce sujet, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Je vous propose que l'on aille jusqu'au rapport 32. Je vous proposerai également le rapport sur table concernant le Centre routier départemental et puis une motion concernant l'ASE et nous nous arrêterons là ce soir.

Nous passons au rapport 28, l'appui aux territoires. C'est Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

28- Appui aux territoires

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci Président. Les crédits de paiement des programmes d'appui aux territoires du département permettent d'honorer les engagements pris au titre des différentes programmations pluriannuelles du portage des Fonds Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires par le Département et du concours annuel Villes et Villages Fleuris. Le Département s'est aussi engagé depuis plusieurs années dans une politique d'accompagnement et de soutien aux acteurs associatifs et à leurs structures via le Fonds Cantal Animation et le Fonds Cantal Animation+. Les crédits que l'on vous propose d'inscrire en investissement pour les territoires représentent un total de 5 M€ : 2,6 M€ pour le financement des programmes 2017-2022 qui ont été prévus dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire, Fonds Cantal Développement et Fonds Cantal Innovation et 2,4 M€ pour l'investissement des dépenses prévues sur la période 2022-2027 (Fonds Cantal Solidaire, Fonds Cantal Développement, Fonds Cantal Villes et Fonds Cantal Innovation). Aucune recette d'investissement n'est prévue sur la partie territoires.

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 721 000 € au budget 2024, de limiter les crédits pour les études liées au label Petites Villes de Demain à 200 000 €. Il est rappelé que les versements du Département sont intégralement compensés en recettes par la Caisse des Dépôts qui verse par avance cette compensation. Par rapport à cette convention qui lie le Département avec la Caisse des Dépôts, il nous faut noter une recette de 114 750 € en 2024. Il est également proposé de reconduire les crédits de paiement pour assurer l'organisation du concours départemental du label Villes et Villages Fleuris à hauteur de 4 000 € et il est proposé que le Fonds Cantal Animation, dispositif destiné à l'animation territoriale, se décompose de la manière suivante : 300 000 € en Fonds Cantal Animation, soit 20 000 € par canton et le Fonds Cantal Animation +, 217 000 €. Comme chaque année, il est proposé d'arrêter une liste prévisionnelle des manifestations, actions et associations éligibles au FCA+. Les engagements définitifs seront déterminés par l'Assemblée départementale au cours de l'année, selon les dossiers déposés.

Il est donc demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le programme d'intervention du Conseil départemental en faveur de l'appui aux territoires ;
- d'approuver les axes d'intervention du Conseil départemental en faveur de la vie associative et des bénévoles cantaliens pour 2024 ;
- de renouveler pour 2024 le dispositif d'aide Fonds Cantal Animation ;
- de renouveler le dispositif d'aides Fonds Cantal Animation+, suivant la liste prévisionnelle des bénéficiaires établi pour 2024 ;
- de décider d'inscrire au budget départemental les crédits suivants : dépenses de fonctionnement, 721 000 € ; dépenses d'investissement, 5 M€ ; recettes : 114 750 € et de donner délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. On déroule bien évidemment l'ensemble des contrats, puisque les contrats de développement signés avec les Intercommunalités, c'est sur la durée du mandat. Le FCI, c'est annuel. Tu disais qu'on a lancé l'appel à projets et les projets sont à remettre prochainement, en janvier 2024 pour une attribution et une validation, j'imagine, à la session suivante.

Concernant le Fonds Cantal Solidaire, nous aurons à nous positionner, puisqu'on va être sur la dernière année. On avait fait 2022-2024 avant la période suivante de trois années. En parallèle, pour tous ceux qui participent au Comité de pilotage sur le Schéma de l'eau et de l'assainissement, les préconisations vont nous amener certainement à prioriser un certain type d'investissements que nous pourrions soutenir. Il nous restera à voir, à notre niveau, à partir de quel moment on mettrait ces priorités en place. Est-ce que ce serait à partir de 25 ou autre ? Mais ça, c'est une réflexion qui viendra au cours de l'exercice 2024. En tout état de cause, là, on déroule. Je vous rappelle que sur le FCA, les crédits non consommés ont été reconduits. Ceci dit, il convient de ne pas thésauriser. Ce n'est pas le but du jeu. C'est bien pour le milieu associatif. Je ne peux que vous encourager à répondre et à éviter aussi des interventions trop faibles à 100 €. Je crois que le traitement d'un dossier coûte suffisamment cher. Donc, il y a le règlement financier à observer dessus. Puis, la volonté aussi de relancer une réflexion sur le FCA+. Je me suis aperçu qu'il y avait des manifestations que nous qualifions d'intérêt départemental, mais visiblement il n'y a que nous, puisque je me suis aperçu que, des fois, les Communes ou les Communautés de communes ne finançaient pas ces manifestations. Donc, je me dis qu'il y a certainement quelque chose à revoir en la matière. En tout état de cause, ça n'impactera pas le fonctionnement 2024, mais il y a une réflexion à poursuivre sur le sujet.

Rappeler aussi qu'en 2024, possibilité pour les Intercommunalités de faire un avenant au Contrat Cantal Développement, puisqu'on avait laissé la possibilité d'en faire un sur la durée du mandat. Donc, il convient de toiletter les projets, ceux qui sont retardés, ceux qui ne verront pas d'exécution durant le mandat pour diverses raisons et peut-être une réorientation des crédits sur certains projets. Ce n'est pas automatique. Il faut que l'on regarde tout ça, mais donc, possibilité sur 2024 de le faire.

S'il n'y a pas de question particulière sur ce rapport, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant à des conventions, notamment une convention de mutualisation entre le Département et Cantal Ingénierie et Territoires. Vous le savez, ça concerne la mise à disposition des moyens et les contributions du Département. C'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

29- Convention de mutualisation de services entre le Conseil départemental et Cantal Ingénierie et Territoires

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Cantal Ingénierie & Territoires, Agence départementale au service des collectivités cantaliennes, intervient dans de nombreux domaines, notamment les enjeux de transition climatique, de tourisme durable, de développement des usages numériques, de sécurisation des données, de mobilité ou encore de préservation et d'entretien du patrimoine. La principale évolution du périmètre d'intervention de CIT en 2024 touche au domaine de l'eau et de l'assainissement avec le déploiement de nouvelles prestations permettant de mutualiser l'exercice d'une partie des compétences Eau et Assainissement à l'échelle départementale.

Le fonctionnement de CIT repose sur la mise en œuvre d'une convention de mutualisation avec le Conseil départemental. Cette convention permet au Département de refacturer l'ensemble des charges qu'il supporte pour le compte des missions dévolues en mutualisation à Cantal Ingénierie et Territoires. Pour 2022, ceci représente un

montant de refacturation totale de 778 491,41 €. Pour 2023, le montant de la convention de mutualisation en recettes pour le Conseil départemental devrait être au moins équivalent.

Pour mémoire, le montant annuel de la participation du Conseil départemental au budget de CIT est de 225 000 €. La convention actuelle arrive à son terme le 31 décembre 2023. Il convient donc de la renouveler pour les quatre années à venir avec une nouvelle version. Ce projet de convention a été soumis pour avis au Comité social territorial. Le Conseil d'administration de CIT a approuvé ce projet de convention de mutualisation lors de sa session du 13 décembre dernier.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant, à savoir :

- d'approuver le projet de convention de mutualisation de services liant le Conseil départemental et CIT pour la période 2024-2027 ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? On ne va pas revenir sur l'intérêt de CIT. Je crois que les Communes le disent systématiquement. Il faut aussi que l'on mette les moyens nécessaires pour répondre dans les temps, puisqu'aujourd'hui, l'un des principaux griefs qui est opposé à CIT, c'est de dire : « Les délais s'allongent pour répondre aux demandes des Communes. » Des fois, il faut dire aux Collectivités ou aux Présidents de syndicats : « Faites vos demandes un peu plus tôt », puisque, lorsque l'on est maire, on sait bien à peu près les voiries que l'on veut faire au cours du mandat ou autres et il faut éviter de demander dans le mois qui précède le dépôt à la DETR ou au Conseil départemental. En charge de travail, ce serait beaucoup plus simple. Puis, d'un autre côté, c'est vrai aussi qu'il faut mettre suffisamment de moyens pour pouvoir répondre aux besoins des Communes. C'est un savant équilibre à la fois en termes d'ETP, vous avez vu que ça concerne quand même 22 ETP et on va développer encore le service de CIT et puis des moyens financiers importants, puisqu'il y a des flux financiers importants entre le Département et CIT, sachant que la contribution du Département, c'est 225 000 € qui bénéficient directement aux Communes, voire aux Syndicats. Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Juste pour souligner, Monsieur le Président, encore une fois l'importance de la proximité du Département sur ce territoire au service des collectivités du département, le désengagement bien évidemment des services de l'État, un certain nombre d'entre nous se rappelle encore de l'ATESAT, donc, la volonté du Département de remplacer ces services. Ça veut dire que l'on mobilise des moyens au service des Communes. Souligner aussi le professionnalisme et la compétence des équipes de CIT et leur disponibilité, surtout pour les petites Communes qui n'ont pas les moyens. Quand on parle de petite Commune, ce n'est pas péjoratif. J'en fais partie. Donc, l'intérêt et la compétence des équipes et leur disponibilité au service de nos Communes.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Oui, et puis on a devant nous un mur qui s'appelle le transfert de la compétence Eau et Assainissement en 2026 et pour ceux qui ne l'ont pas fait, l'aide de CIT est importante, même fondamentale.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je vais le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Donc, nous validons la mise en place de cette convention avec CIT. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 30. C'est Cantal Europe. Notre spécialiste des Fonds européens et de l'Europe est Isabelle LANTUEJOUL.

30- Cantal Europe

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Les orientations stratégiques Cantal Europe avaient été définies pour la période de 2022-2027. En 2023, nous avons déjà mis en place des engagements qu'il convient de consolider pour l'exercice budgétaire 2024. Trois priorités se dégagent.

La priorité 1 : informer les Cantaliens sur l'action européenne. L'information et la communication sont déterminantes dans l'action européenne. Le centre Europe Direct Cantal doit poursuivre l'accompagnement des acteurs locaux et permettre une meilleure appropriation des dispositifs européens pour tous. Il faut des partenariats avec les têtes de réseau pour que chacun se sente citoyen européen. En sus des orientations, Europe Direct Cantal devra mettre en œuvre un plan d'action très important au premier semestre 2024, puisque les élections européennes sont prévues le 9 juin 2024. Forcément, il faudrait inciter les Cantaliens à aller voter. Ces actions représentent un coût de 30 000 € et seront intégrées dans notre plan de communication 2024. Nous espérons un soutien de l'Union européenne d'un montant de 38 000 €.

La priorité 2 : accompagner les porteurs de projet européen du territoire. Là, c'est un gros morceau concernant le FSE qui est confié au Département qui est une de nos grandes priorités. La convention de subvention globale avec la DREETS ARA doit être signée pour être officiellement Organisme Intermédiaire FSE pour la période 2022-2027. Il y a eu des retards dans la mise en place de cette subvention globale et des orientations européennes pour cette période-là. Pour autant, le Conseil départemental a déjà travaillé et a permis aux porteurs de projets de recevoir les avances en 2023 et les avances pour 2024 pour faire fonctionner les structures et les ACI. Ces versements représentent 425 000 € en 2024 pour soutenir les opérateurs associatifs ou les collectivités locales intervenant dans l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle. Le Département est le premier à clore l'exercice 2014-2020. Ainsi, l'organisme intermédiaire que nous sommes va percevoir un solde FSE de 631 400 €. Au-delà des crédits FSE+, il convient d'assurer un accompagnement de qualité des opérateurs du département dans leur demande de subvention et de paiement. Le Département soutient la mise en œuvre de la stratégie locale de développement « Cantal 3V - Viable Vivable Vivant » du Groupe d'Action Locale (GAL) Cantal, porté par le Syndicat Mixte Cantal Attractivité, en apportant un concours de 300 000 € (dont 220 000 € versés sous forme d'avance) pour le fonctionnement du GAL et la mobilisation des crédits LEADER par les opérateurs du Cantal.

La troisième priorité : coopérer avec des partenaires européens. Ça fait suite aux échanges que nous avons déjà eus avec le Judet de Maramureș qui est désormais installé. Le Département est identifié par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et par les associations européennes des collectivités locales comme un acteur exemplaire. Cela se traduit par le soutien de la Délégation de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales, de l'AFCCRE et de l'Ambassade de France en Roumanie.

À la suite des travaux de l'Hôtel du Département seront installés des panneaux d'exposition sur le parvis de l'Hôtel du Département. Cette action incarnera la coopération de nos deux territoires. Elle s'élève à 45 000 € et fait l'objet d'un soutien de l'État et devrait faire l'objet d'un soutien de l'Europe estimé à 20 000 €. À la suite d'un état des lieux de la coopération dans le Cantal, une sensibilisation des acteurs locaux a permis de partager notre coopération institutionnelle avec des partenaires locaux (associatifs, sociétés, établissements d'enseignement). Nous

constatons ainsi la réalisation des premiers échanges et l'émergence des premiers projets portés par des acteurs locaux des deux territoires. Afin de poursuivre cette mobilisation, il convient de reconduire le programme départemental de soutien à la coopération et de le porter à 15 000 € afin de soutenir les associations, les sociétés coopératives et les collectivités locales.

Enfin, le Département a été sélectionné avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour accueillir les Assises de la Coopération Décentralisée France-Roumanie au printemps 2025. Il convient de préparer cet événement dès 2024 en mobilisant les acteurs du territoire pour l'accueil des délégations et des Ministères des Affaires étrangères français et roumain.

Il est proposé d'inscrire les crédits correspondants à la mise en œuvre de la stratégie Cantal Europe comme suit : dépenses, 735 000 € ; recettes, 689 400 €.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de décider d'inscrire au budget primitif 2024, les prévisions de dépenses et de recettes directes de la stratégie Cantal Europe, donc en dépenses, 735 000 € et en recettes, 689 400 €.

Il y a un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est un dossier, l'Europe, qui est important à plusieurs titres. Déjà, pour les jeunes Cantaliens. Leur inculquer cette appartenance européenne et les bienfaits de l'Europe, ça, c'est essentiel et Dieu sait qu'il faut le rabâcher. On est tous un peu inquiets avec ces élections européennes, enfin, surtout les résultats que cela va pouvoir donner, mais c'est un travail qui est à faire. C'est, comme l'a dit Isabelle, tous les financements. On le voit au niveau du FSE, mais on le voit sur de nombreux dossiers. Récemment, on a été poser la première pierre de la crèche de Saint-Flour qui bénéficie d'un financement de 460 000 € pour la construction de la crèche, ce qui est important. Il y a de multiples dossiers où l'on voit les financements importants de l'Europe. Donc, on a besoin de l'Europe dans le Cantal, ne serait-ce qu'imaginez qu'au niveau agricole, c'est à peu près 300 M€ qui arrivent dans le Département à destination des agriculteurs. Donc, ça, c'est de l'économie. Ça se transforme en économie, etc. C'est essentiel. Puis, il y a la coopération que l'on essaie d'initier. On découvre, on essaie de s'organiser avec les partenaires pour voir si l'on peut mettre de l'économie, de la culture, du tourisme, etc. Il y a déjà eu des échanges entre jeunes. Ça, c'est important. Maintenant, c'est une construction. Il faut participer. C'est tout un travail qui est à faire et Isabelle s'investit énormément sur ce dossier. Y a-t-il des remarques ? Florian MORELLE.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Mairs

Oui, Président. Juste pour appuyer les bons résultats, parce que si l'on est aussi bien accompagnés par l'Europe et bien suivis par le Ministère, c'est justement le fait que notre collectivité, avec sa petite taille et ses moyens limités par rapport à d'autres collectivités, a mis en place un vrai programme de coopération décentralisée avec des effets immédiats, le Président vient de les évoquer : les premiers échanges, la coopération qui est très efficace avec le Judet de Maramureş et les appels à projets qui sont proposés par le Département vers les collectivités. Du fait de ce programme ambitieux, on est bien accompagnés. C'est pourquoi, dès 2025, on aura cette opportunité, ce qui est une première pour un Département et une première pour une collectivité rurale d'avoir ce type d'Assises au sein de notre territoire. Je pense que ça montre que le travail est très bien enclenché, très efficient et avec déjà des résultats probants.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ce témoignage. Isabelle a un remords.

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

J'ai juste omis de remercier l'équipe de Marc et l'équipe Cantal Europe bien sûr pour le travail effectué et pour les bons résultats et que nous soyons reconnus au niveau européen. Bravo à vous.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'est un oubli qui est corrigé. Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Monsieur le Président, je n'ai pas eu de nouvelles de l'appel à projets FEDER Collectivités, ex-axe 8, qui est devenu l'axe 5. Il y avait deux projets, je crois, sur le Cantal.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'était FEDER en territoire. Je ne sais pas si les résultats ont été lancés officiellement, mais ça concerne plus la Région que...

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Oui, mais vous êtes Conseiller régional.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Voilà, mais on est dans l'enceinte du Département.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Oui, mais on parle de l'Europe. Ce sont des fonds européens.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Voilà, mais au niveau départemental.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Oui.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Donc, je pense que ça va arriver très rapidement, puisque ça avait été annoncé pour la fin de l'année.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

D'accord, OK.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

S'il n'y a pas de question complémentaire ou d'interrogation, je mets ce rapport aux voix. Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Juste pour dire, Président, que je ne prendrai pas part au vote étant concerné potentiellement par une aide FSE+ en tant que Président d'une association d'insertion par l'économie. Non ? On n'est pas concernés par les aides FSE+ ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Non, me dit-on. Il n'y aurait pas conflit d'intérêts. C'est vrai que ça devient quand même très compliqué ces affaires-là. Savoir qui peut voter, qui ne peut plus voter, sur certains dossiers, j'ai bien peur que nous n'ayons plus la majorité.

Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Ceci dit, on rigole, mais sur les syndicats mixtes notamment, les Syndicats mixtes avec un nombre important de collègues Conseillers départementaux qui peuvent siéger dans ces Syndicats mixtes, on risque de voter des rapports à 13 ou 14. Ça devient difficile.

Nous arrivons au rapport 31, l'environnement numérique de travail de cinquième génération. C'est Philippe FABRE qui nous en parle.

31- Environnement numérique de travail 5^{ème} génération

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

L'objet de cette délibération est l'Environnement numérique de Travail (ENT). Il est accessible 24/24 et 7j/7 et constitue un point d'entrée unique et sécurisé pour l'ensemble des enseignants, personnels administratifs, parents, élèves, maîtres de stages. Il permet de communiquer, d'accéder à des documents, à la vie de l'élève et aux différentes productions pédagogiques. Depuis le 1^{er} septembre 2019, l'ensemble des lycées publics et agricoles ainsi que les collèges publics de dix départements de la Région AURA, et par là même, la majorité des établissements publics secondaires de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes disposent d'un ENT identique. Le marché actuel de fourniture d'un Environnement numérique de Travail arrive à son terme à la rentrée scolaire 2025. Un travail d'élaboration d'un nouveau marché a débuté et précise que l'ENT de 5^{ème} génération devra intégrer de nouveaux services à forte valeur pédagogique.

Aussi, au regard de ces raisons évoquées, il est demandé de nous prononcer sur la délibération suivante :

- d'émettre un avis favorable sur la nécessité de maintenir un service d'Environnement Numérique de Travail pour les collèges publics cantaliens ;
- de prendre acte du travail en cours pour s'inscrire dans une démarche de mutualisation à grande échelle afin de relancer un nouveau marché pour l'ENT Auvergne-Rhône-Alpes 5^{ème} génération pour la rentrée scolaire 2025.

Cette délibération a obtenu un avis favorable de la Troisième Commission, un avis conforme de la Première Commission.

Comme j'arrive au terme de mes prises de parole pour aujourd'hui, Président, autorisez-moi à remercier Brigitte DUBOIS et Anne RIMEIZE, nos deux directrices et leurs services, pour leur accompagnement sur les sujets que sont l'éducation, la jeunesse, le sport et le milieu associatif et le tourisme. Je voulais très sincèrement les remercier personnellement.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre présentation et vos propos envers les services. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Vous avez compris que c'est une 5^{ème} génération concernant le numérique éducatif. Je crois que ce que l'on a développé sur l'ensemble de nos réseaux est reconnu également avec les services de la DSI. Et là, on modernise, on s'adapte aux nouvelles versions.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous arrivons à l'avant-dernier rapport, le 32, qui est un dossier que l'on en a évoqué plusieurs fois aujourd'hui, qui est la construction du Pôle d'Excellence en microbiologie. Plutôt, c'est le lancement du concours. Didier ACHALME.

32- Construction d'un bâtiment pour le Pôle d'Excellence en microbiologie - Lancement d'un concours pour le choix d'un maître d'œuvre

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Je crois que c'est un rapport qui ne devrait pas créer de polémique tant il est positif. Créer un Pôle d'Excellence, c'est un grand moment que l'on vivra pour le Cantal, pour Aurillac bien sûr, mais là, on est sur une zone d'excellence avec des entreprises qui sont reconnues internationalement. Donc, avoir ce Pôle d'Excellence favorisera et renforcera ce côté important dans la microbiologie.

Le Département portera la maîtrise d'ouvrage du bâtiment qui sera destiné à abriter des activités à visée de recherche et pédagogiques. Ce projet est fortement soutenu dans le cadre du Plan État-région à hauteur de 1 M€ pour l'État et de 1,5 M€ pour la Région. Le mobilier et les équipements scientifiques sont pris en charge dans le cadre du contrat CPER et gérés par l'INRAE. Un programme de travaux a été élaboré par notre Direction du Patrimoine en collaboration avec l'INRAE. Ce programme a été consulté et validé par les parties prenantes du projet, c'est-à-dire les entreprises, l'IUT et le lycée agricole. Les travaux seront estimés à 2,4 M€ valeur novembre 2023. L'enveloppe prévisionnelle s'établira à 3,6 M€ TTC valeur novembre 2023.

Le Département a engagé des discussions avec la Région propriétaire d'un terrain qui nous intéresse et qui se situe à proximité du lycée agricole. J'espère que le PLUI d'Aurillac permettra la construction de ce Pôle d'Excellence sur ce terrain-là et que cette grange n'est pas fléchée pour autre chose.

Donc, le projet nécessite le lancement d'une procédure de concours pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre et la désignation interviendra selon la procédure de concours restreint d'architecte sur une mission « Esquisse plus ».

Il est proposé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver la faisabilité et le programme de cette opération ;
- d'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle à hauteur de 3 600 000 € TTC valeur novembre 2023, y compris l'achat du terrain ;
- d'autoriser le Président à lancer la procédure de concours restreint et de signer les actes s'y référant ;
- de fixer l'indemnité donnée aux candidats produisant les esquisses à 15 000 € HT ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour toute décision à intervenir par la suite.

Voilà un sujet sympathique et important pour l'avenir. Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette proposition. On ne va pas redévelopper le sujet, mais bien évidemment, tout le monde est derrière ce projet, parce que c'est une des filières d'avenir pour le département. On peut souligner qu'on avait participé, avec Pierre MATHONIER, au colloque sur les fromages au lait cru, qui s'est déroulé il y a quelques semaines. C'était au centre des congrès, où quasiment toute la France des fromages au lait cru est venue à Aurillac, et ça a été un réel succès, puisqu'il y a eu plus de 200 personnes qui sont venues à Aurillac. Je ne me souviens plus, il y avait 18 sites en visio me semble-t-il, en France, donc ce qui veut dire que, malgré ces sites en visio, les gens ont fait le déplacement. L'idée, c'était de mettre à la fois la DGAL, donc le côté sanitaire, avec le volet agricole, puisque souvent tout ça, c'est traité en silo. Et donc une des volontés effectivement des organisateurs, de l'INRAE, du Comité Interprofessionnel des Fromages et autres, c'était véritablement d'associer l'ensemble des parties prenantes sur ces fromages au lait cru. Nous en sommes une place forte, et je crois que c'était une très bonne initiative.

Donc sur le lancement de ce concours, y a-t-il des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Je vous propose maintenant de faire le rapport supplémentaire que je vous ai demandé d'examiner, concernant le centre routier de Pierrefort.

Centre Routier Départemental de Pierrefort - Acquisition d'un bâtiment professionnel

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Aujourd'hui, le Centre routier que nous avons n'a pas la capacité pour accueillir l'ensemble de nos véhicules. Nous louons un atelier ailleurs, etc. Or, nous avons un voisin, schématiquement qui arrête son activité à proximité immédiate. Donc ce qui vous est proposé, c'est le rachat de son atelier qui somme toute n'est pas vieux, il a une petite quinzaine d'années. C'est vrai qu'on avait déjà délibéré, c'est vrai que ça tergiversait un peu. Il y a eu quelques difficultés ou négociations, puisque l'équipement est couvert en panneaux photovoltaïques et il y avait effectivement une discussion sur la recette, la propriété, etc. Donc là, nous nous sommes mis définitivement d'accord. C'est un achat pour une valeur de 185 000 €. Le vendeur va bénéficier de la recette de l'activité de ces panneaux jusqu'en 2030, et ensuite, l'ensemble de ces panneaux et de la recette viendra au niveau du bénéfice du Département. Il y a quelques servitudes qui sont mises en place de manière qu'on puisse accéder, bien évidemment, à l'équipement, si besoin en était.

Donc il vous est demandé de valider l'acquisition de ce bâtiment pour le CRD sur la Commune de Pierrefort.

Il convient aussi d'imaginer que nous aurons quelques travaux d'amélioration de ce bâtiment, de manière à pouvoir aménager un atelier ou autre, mais ça, ce sera dans un deuxième temps. La première des choses, c'est d'en devenir propriétaire. On l'a dit, c'est à peu près 3 000 m², etc.

S'il n'y a pas de remarques particulières, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Donc il est approuvé.

Et je vous propose de terminer la journée par une motion qui vous a été distribuée sur l'ASE d'une manière générale, avec différents points.

Motion sur la saturation des dispositifs de protection de l'enfance du département du Cantal

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

On en a parlé longuement, sur ce rapport. C'est dire, au niveau de l'ASE, que la politique migratoire relève de la politique de l'État. Bien sûr, tout ceci est coordonné ou encadré par l'Union européenne et donc là, on va parler plus des MNA. On a fait le constat qu'au niveau de la protection des mineurs, nous avons une augmentation importante et une saturation de notre capacité d'accueil, quels que soient les moyens d'accueil. Je vous synthétise le contenu de cette motion. Donc on a une tension extrême sur l'ASE et les MNA viennent renforcer cette tension. Pour rappeler des chiffres, nous sommes aujourd'hui à 412 jeunes qui bénéficient d'une protection. C'est 144 de plus en l'espace de trois années. Tout à l'heure, je vous parlais de +50 par an. Donc on est véritablement dans cette épreuve-là. Et aujourd'hui, il n'est plus possible de répondre à de l'accueil de jeunes supplémentaires, notamment des MNA. C'est ce que l'on dit au niveau de l'État. Alors si on le dit, c'est que (je ne sais pas si vous avez vu récemment des reportages) il y a de plus en plus de métropoles qui s'inquiètent et qui font appel pour que la répartition des MNA change de clé de répartition.

Il faut savoir (j'ouvre une parenthèse) qu'il y a quatre-cinq ans, c'était au prorata de la population, minoré ou majoré, si je puis m'exprimer ainsi, en fonction de la population des moins de 20 ans. Donc forcément, pour le Département du Cantal, on était à 0,17 % de la population nationale - je m'arrête aux deux chiffres après la virgule - et on avait

une minoration, parce qu'on a peu de jeunes, on est plus anciens : on avait une minoration. Ce coefficient de minoration ou majoration a été suspendu, voilà deux ou trois ans, à la demande de Départements urbains. Et donc aujourd'hui, il commence à demander à ce que les Départements ruraux aient une majoration. Donc aujourd'hui, on estime effectivement qu'on n'est plus en capacité, d'une part, sur notre capacité d'accueil qui vient en concurrence directe avec l'ASE et puis deuxièmement, en capacité d'absorber aussi... Je crois qu'il faut qu'il y ait un juste équilibre entre les MNA et la population du département. Donc ça, c'est un point global, c'est-à-dire d'accord, on a la répartition, alors 0,17 %, ce qui revient chez nous, à peu près, à 85 MNA au niveau national. Or, effectivement, il y a des Départements où c'est par centaines, mais tout est relatif par rapport à la population.

Ce qui est souhaité aussi, c'est dire que les MNA, c'est de la politique migratoire qui relève de l'État, donc dans l'attente de la validation ou non de la minorité, la mise à l'abri, le coût de cette mise à l'abri est à assumer par l'État et non par le Département du Cantal.

Donc voilà ce qui est demandé, c'est-à-dire une juste répartition et une prise en charge jusqu'au moment de la définition de la minorité. Et puis également, on demande bien évidemment, étant une politique de l'État concernant les flux migratoires, qu'il y ait une compensation de la part de l'État au niveau de l'ensemble des Départements. Et enfin, puisqu'on l'a abordé tout à l'heure, je l'ai abordé avec l'USEMA, puisque là, ça concerne l'ensemble des jeunes, qu'ils soient MNA ou pas, c'est que l'État mette en œuvre les moyens nécessaires à la conduite d'une réelle politique publique en matière de soins, notamment pédopsychiatriques, pour accompagner les mineurs et y compris donc les mineurs non accompagnés.

Texte de la motion

Attendu d'une part :

Que la protection de l'enfance est une compétence centrale au sein des missions de solidarités exercées par le Département en vertu de l'article L. 221-1 du code de l'action sociale et des familles,

Que les moyens consacrés à cette mission par le Département ont plus que doublé en seulement 7 années puisque le budget prévisionnel de 2017 était de 12,5 millions d'euros et celui de 2024 prévoit désormais 26,5 millions d'euros.

Que les dispositions de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants systématisent pour les Départements la proposition d'accompagnement des jeunes majeurs entre 18 et 21 ans, ce qui implique la mise en place de nouveaux dispositifs et moyens dédiés,

Que l'augmentation du nombre des enfants confiés et la multiplication des besoins amènent à la saturation des structures d'accueil et empêchent le Département d'exécuter l'ensemble des décisions judiciaires,

Attendu d'autre part :

Que la politique migratoire est une compétence partagée de l'État et de l'Union Européenne qui relève de l'article 4 du Traité sur l'Union européenne,

Que la présence des mineurs non accompagnés sur le territoire national n'est pas le fait des Départements et que les jeunes concernés relèvent, en conséquence, de la solidarité nationale et non de la solidarité départementale,

Que le département accompagne ces mineurs au titre de la compétence en matière de protection de l'enfance, conformément au principe défini par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et rappelé par le Conseil d'Etat,

Par la présente, les élus départementaux souhaitent exercer officiellement leur devoir d'alerte sur la saturation des dispositifs de protection de l'enfance du Département du Cantal.

Depuis plusieurs années, les services du Conseil départemental s'astreignent à gérer un dispositif d'accueil en protection de l'enfance avec une forte politique autour de l'accueil familial ainsi qu'une diversification de l'offre pour s'adapter aux besoins des enfants et des jeunes. Ce dispositif est maintenant en tension extrême, en lien avec l'augmentation des accueils, la complexité accrue des accompagnements, les difficultés de recrutement d'assistants familiaux et de professionnels de l'enfance ainsi que le nombre limité d'établissements du fait de la taille de notre département.

A ce jour, le service de l'Aide Sociale à l'Enfance accompagne 412 jeunes relevant d'une mesure d'hébergement en protection de l'enfance, soit 144 jeunes supplémentaires par rapport à décembre 2020.

L'accueil des mineurs et des majeurs non accompagnés contribue à la saturation du dispositif au regard de l'augmentation du flux constaté tout particulièrement ces trois dernières années : 64 de ces jeunes étaient pris en charge par l'ASE le 31 décembre 2020 ; désormais ils sont désormais 84. Malgré les moyens engagés comme le conventionnement avec l'association Habitat Jeunes Cantal, il n'est plus possible aujourd'hui de répondre à des accueils supplémentaires. La collectivité départementale supporte pourtant à hauteur de plus d'1 million d'euros annuel l'accompagnement des MNA, et de ceux devenus majeurs dans le cadre de leur insertion. L'Etat verse une modeste compensation qui, ces dernières années, a oscillé entre 20 000 euros et 170 000 euros, alors même que la politique migratoire est de son ressort exclusif.

La saturation de notre dispositif de protection de l'enfance est telle que le service de l'Aide Sociale à l'Enfance a pu se trouver dans l'incapacité, ces derniers mois, d'exécuter l'ensemble des mesures de protection d'enfants qui peuvent être ordonnées par des magistrats, extrémité qui risque de devenir régulière.

Malgré l'action volontariste du Département qui a toujours été fortement mobilisé sur la protection de l'enfance et un budget qui a progressé de près de 44% sur la période 2020-2023, nous sommes aujourd'hui dans l'impasse.

Ce n'est pourtant pas faute d'engagement de la part du Département. Comme avec la création d'une pouponnière de 16 places avec un budget de près de 2 millions d'euros annuel.

Par ailleurs, les difficultés de l'Aide Sociale à l'Enfance sont accentuées par l'absence de réponses de l'Etat à la hauteur des besoins, sur une compétence pourtant régaliennne. Cette observation est d'autant plus dramatique en raison du manque de moyens dévolus à la pédopsychiatrie, au Tribunal pour enfants et à la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Face à cette situation, les départements et plus particulièrement le département du Cantal ont alerté le Gouvernement sur les manques de moyens humains et financiers pour la protection de l'enfance.

Le Conseil départemental du Cantal demande que l'évaluation de la minorité et de l'isolement réalisée pendant l'accueil provisoire d'urgence des personnes se présentant sur notre territoire comme étant MNA soit réalisée par l'Etat, ou à défaut, assumée financièrement par ce-dernier.

Le Conseil départemental alerte sur le fait que, sans un effort significatif de l'Etat, il ne sera plus en mesure de garantir l'effectivité des mesures de protection ordonnées par les magistrats alors même qu'elles répondent à l'enjeu majeur de protéger les enfants.

Le Conseil départemental du Cantal demande que la péréquation nationale relative à la répartition des mineurs non accompagnés ne conduise pas à ce que le nombre de mineurs effectivement accueillis dans notre département soit disproportionné par rapport à notre démographie.

Le Conseil départemental du Cantal demande que la prise en charge des mineurs non accompagnés soit intégralement compensée par l'Etat puisqu'il s'agit des conséquences de politiques publiques nationales pour lesquelles nous ne sommes pas comptables.

Le Conseil départemental du Cantal demande que l'Etat mette en œuvre les moyens nécessaires à la conduite d'une réelle politique publique en matière de soins, notamment pédopsychiatriques, pour accompagner les mineurs, y compris non accompagnés, et pour améliorer le traitement et la prévention de la délinquance.

Je ne sais pas si certains veulent prendre la parole sur cette motion ? Oui, Stéphane FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

On a bien suivi les différentes positions qui avaient été prises par certains territoires, notamment Belfort ou par l'Association des Départements de France. On a même suivi les propositions sénatoriales de renationalisation de l'ensemble de la protection de l'enfance. On est au fait de toute cette actualité. Néanmoins, ce qu'on peut dire, c'est que la France s'est engagée à protéger tous les enfants, depuis plus de 30 ans et qu'elle a signé la Convention des droits de l'enfant, il y a plus de 30 ans. Que les MNA ont les mêmes droits que les autres enfants ; les mêmes droits ! Que la protection de l'enfance soit en crise, on en est tous conscients, mais ce ne sont pas les enfants étrangers qui sont la cause de tous les maux de cette crise. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, il y a environ 80 jeunes dans cette situation dans le Cantal, qui d'ailleurs bénéficient d'un dispositif différent des autres prises en charge par l'ASE qui peut être opérant ou considéré comme satisfaisant mais qui néanmoins relève d'un prix de journée déjà inférieur à ceux qui sont pris en charge dans les MECS par exemple. Que pour ce qui concerne la période de mise à l'abri et de discernement de la minorité ou de la majorité, nous souhaitons rappeler très fortement ici que nous devons passer d'une situation de suspicion à une situation de protection et que le Département doit respecter la loi, toute la loi.

Donc cela veut dire concrètement que nous ne sommes pas évidemment favorables à ce texte. Je dois dire que je suis surpris de le voir arriver, puisque j'ai eu à échanger sur certaines situations avec certains collègues. Je pense à Madame LACHAIZE ou à Monsieur DESCOEUR et que j'ai toujours eu une écoute bienveillante sur ces sujets-là. Je suis d'autant plus atterré, affligé, consterné que ça arrive dans une période où le vent mauvais souffle en France, sur les questions d'immigration. Je pense que ce n'est ni opportun ni le moment de traiter ce sujet. Et donc, nous demandons le retrait de cette motion. Si elle était maintenue, nous voterions contre.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Alors, je crois qu'il ne faut pas se méprendre. Il n'est pas mis en accusation les MNA. Il est simplement demandé à ce que l'État prenne en charge la période d'enquête sur la validation ou non de la minorité. En fait, il est demandé à ce que ce soit l'État qui prenne en charge le coût des MNA. Sur le coût des MNA, effectivement, il y en a qui sont en foyer, et il y en a d'autres qui sont des jeunes filles, bien souvent qui sont en MECS. Ce n'est pas la question. La question, c'est la prise en charge des MNA, et la prise en charge financière. Il n'est pas question effectivement de remettre en cause et de dire que c'est à l'État ou... Vous l'avez bien dit, d'ailleurs : la France s'est engagée, la France assume, l'État assume.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Le Département assume la compétence de protection de l'enfance et il n'y a pas de préférence nationale. Les enfants en danger qu'ils soient en danger parce qu'ils sont à la rue ou en danger parce qu'ils sont maltraités, doivent être pris en charge par le Département. Sinon c'est tout le secteur de l'ASE qui doit être renationalisé, mais nous ne sommes pas favorables. La politique migratoire concerne les majeurs. Les enfants concernent la protection de l'enfance : c'est notre position. Et quand on dit qu'on menace de ne pas respecter la loi dans le texte, parce que c'est votre texte, je trouve ça purement affligeant !

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ceci dit, on l'a déjà fait : au mois de juillet, on n'a pas été en capacité de prendre en charge deux jeunes avec une obligation de placement de la Justice. Et je ne parle pas de MNA. Tout simplement parce que nous n'avions plus la capacité. Nous n'avions pas la capacité, les foyers, nos MECS étaient pleins, plus de familles d'accueil, etc. On n'a pas été en capacité de le faire. Depuis, effectivement, on a pu les prendre en charge, mais aujourd'hui, il faut arriver les pieds sur terre et se poser les bonnes questions. Si on crée l'ensemble des structures que l'on a évoquées, c'est bien pour faire face à cette situation. Ceci dit, aujourd'hui, on arrive aux limites de l'exercice, en termes de capacité et d'un point de vue financier. Ce n'est pas une question de faire un tri ou de faire quoi que ce soit, c'est de dire « aujourd'hui, on a des difficultés pour accueillir l'ensemble des jeunes, qu'ils soient MNA ou non ». Ceci dit, sur la partie MNA, il revient à l'État de les prendre en charge financièrement.

C'est ça, alors moi, je pense qu'il faut prendre quelque chose. Alors, je veux bien qu'on réécrive un paragraphe ou deux...

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Non, non, nous ne sommes pas d'accord avec la philosophie du texte, donc on réitère : soit il est enlevé, soit on vote contre, mais d'une manière générale, la philosophie de ce texte nous déplaît.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Donc je le mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Donc cette motion est approuvée. Je vous en remercie.

Et donc rendez-vous demain à 9 h 30 pour la suite de cette session.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DES 18 ET 19 DÉCEMBRE 2023

Séance publique du mardi 19 décembre 2023

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 9 heures 30, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 28 novembre 2023, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Alain DELAGE

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.
Vincent DESCOEUR donne pouvoir à Isabelle LANTUEJOUL.
Marie-Hélène ROQUETTE donne pouvoir à Bruno FAURE.
Christophe VIDAL donne pouvoir à Sophie BENEZIT.

Le quorum est atteint.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous informe que Jean-Yves BONY et Vincent DESCOEUR sont retenus à l'Assemblée Nationale. Jean-Yves BONY a donné pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE, Vincent DESCOEUR à Isabelle LANTUEJOL, Marie-Hélène ROQUETTE à moi-même et Christophe VIDAL à Sophie BENEZIT.

Je vous propose de désigner pour la journée Alain DELAGE comme Secrétaire de séance et nous allons reprendre l'examen de nos rapports, notamment par le rapport 33, la transition climatique et le développement durable, et c'est donc Gilles CHABRIER qui nous le rapporte.

33- Transition climatique et développement durable**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Le rapport développement durable de la Collectivité vous a été présenté lors de la dernière session avec le détail des démarches engagées. Il est en revanche important d'insister sur les efforts substantiels à apporter sur les deux secteurs particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre sur lesquels nos marges de progrès sont importantes : le bâtiment (résidentiel et tertiaire) et la mobilité qui touchent à la fois notre collectivité mais également notre territoire.

En matière de bâtiments, les efforts engagés pour la rénovation thermique de nos collèges constituent une part importante du programme d'investissement pour les collèges qui s'élève à 32 M€ sur la période 2022-2027. Par ailleurs, le pilotage du Service Public et de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) par le Département avec le renforcement de l'équipe montre notre engagement à aider les Cantaliens à faire face à la crise énergétique et décarboner la production d'énergie de leurs logements.

Le schéma des aires de covoiturage qui a commencé par un recensement doit proposer une répartition des aires et les travaux à réaliser en partenariat avec les autres collectivités. La question de la mise en place d'une application ou de l'intégration dans une application existante sera le travail de 2024.

Avec le Syndicat d'Énergie, nous avons obtenu des aides pour le financement de 12 bornes rapides complétant le réseau actuel. Le Département a participé à cet aménagement avec une subvention de 66 000 € dont le solde de 50 % sera versé en 2024.

Dans les autres actions portées, l'élaboration d'un Plan Transition Climat 2050 succédera au programme Développement Durable validé en 2017 qui nous a guidé ces cinq dernières années. Pour ce faire, un prestataire sera désigné pour nous accompagner dans la démarche d'élaboration du Plan, dans la communication et la concertation autour de cette démarche. Un budget de 50 000 € a été inscrit pour cette action. Il conviendra également que nous poursuivions le partenariat avec l'association Énergies 15. Cette structure développe auprès des collectivités du Cantal une mission d'information, d'animation, de conseil et d'appui technique sur la transition énergétique. Il est proposé que l'aide annuelle de 10 000 € soit portée à 15 000 €. Il est également proposé que le Département soit acteur dans la diffusion de la connaissance sur le territoire. Le Département pourra organiser des sessions d'information et de formation du public et des professionnels sur la transition climatique. Un budget de 4 000 € a été prévu dans ce sens.

Par ailleurs, le Département sera amené à faire réaliser son bilan d'émission de gaz à effet de serre. Notre stratégie patrimoniale de rénovation énergétique se poursuivra en 2024, avec un objectif de réduction de 40 % des consommations à l'horizon 2030, conformément au décret tertiaire. Les chantiers de réhabilitation thermique de l'Hôtel du Département (coût de l'opération 5,5 M€) et du collège de Saint-Mamet (coût total de l'opération 6,5 M€) s'achèveront en 2024. Dans la continuité, la mise en chantier de projets ambitieux est prévue, comme la réhabilitation thermique du Campus universitaire Simone Veil à Aurillac (coût de l'opération, 5,9 M€) ou encore le remplacement de menuiseries extérieures de trois collèges : La Vigière à Saint-Flour, Laroquebrou et Ydes, pour

un montant de 3,45 M€. Une chaufferie bois sera réalisée à Laroquebrou en remplacement du fioul avec un impact carbone significatif. Des audits énergétiques des 22 collèges seront finalisés en 2024 afin de proposer un plan pluriannuel d'investissements adapté aux enjeux en complément des systèmes de supervision (GTB) en cours d'installation.

Au-delà des bâtiments, nous sommes en phase avec les objectifs réglementaires d'électrification de la flotte de véhicules légers. L'acquisition de nouveaux véhicules électriques représente 50 % des remplacements en 2023. Cette tendance se poursuivra en 2024.

L'ensemble de ces programmes sera conduit en concertation étroite avec la Commission Transition climatique du Département.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- D'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la transition climatique pour 2024,
- De donner un avis favorable au renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Énergies 15 pour un montant de 15 000 €,
- De donner délégation à la Commission Permanente pour valider les projets de conventions de partenariat et l'attribution des subventions correspondantes,
- De décider d'inscrire au budget départemental les crédits suivants : Animation Transition écologique 15 000 € (participation à Énergies 15) ; Prestations développement durable 75 000 € (Plan de transition Climat et les subventions Animations énergétiques) ; subvention animation énergétique 33 000 € (50 % des 66 000 € qui ont été versés en 2023, soit 33 000 € qui seront versés pour l'acquisition et l'installation de 4 nouvelles bornes) et de donner délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Questions, commentaires sur ce rapport ? Je n'en vois pas.

Les efforts portent énormément sur tout ce qui est gaz à effet de serre, notamment avec l'ensemble des travaux que l'on fait sur notre parc bâtementaire. On peut souligner aussi la flotte de véhicules, on passe à l'électricité progressivement.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport 34 qui est dans la suite logique du précédent puisque c'est le Service public à la rénovation de l'habitat et c'est toujours Gilles CHABRIER qui nous le rapporte.

34- Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH)

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Le Service public de rénovation de l'habitat (SPRH) a été lancé en 2021 par Cantal Rénov Énergie. Le Service public de la performance énergétique de l'habitat, SPPEH, devient Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) au 1^{er} janvier 2024, c'est l'évolution logique de notre SPPEH. Il permet d'informer et de conseiller en toute neutralité les ménages qui souhaitent réaliser une rénovation énergétique de leur logement.

Ce sont ainsi près de 5 000 contacts qui ont été enregistrés en 18 mois de fonctionnement. Les aides iront essentiellement vers des rénovations totales. Je rappelle quelques chiffres : 46 % de logements éneergivores dans

le département, nous sommes le 4^{ème} département de France où on compte le plus de logements énergivores, donc on a une vraie action à mener sur ce sujet. Il existe toutefois une réelle marge de progrès en raison du nombre important de logements vacants invisibles sur le marché immobilier et de la médiocre qualité, notamment sur le plan énergétique, des logements proposés. Au-delà du confort de nos habitants, l'enjeu de l'attractivité de notre territoire dépend aussi de sa capacité à loger les nouveaux arrivants dans de bonnes conditions. La question de l'autonomie et de l'insalubrité est également d'actualité dans une part importante de logements vétustes, en partie occupés par une population âgée.

Le SPPEH a montré toute son efficacité et l'intérêt des Cantaliens dans ce service de conseil. Il est donc nécessaire de conforter sa présence et de prévoir son évolution vers le SPRH pour : développer les compétences liées à l'autonomie et à l'insalubrité ; maintenir un haut niveau de service pour l'information et le conseil ; développer les permanences dans les Maisons France Services ; développer la mission d'accompagnement, le cas échéant en partenariat avec les opérateurs ANAH ; renforcer l'animation auprès des partenaires ; assurer la communication sur le service auprès des ménages, des professionnels et des partenaires de la rénovation ; maintenir une prestation pour le petit tertiaire par sous-traitance auprès de l'opérateur historique Énergies 15.

Je rappelle aussi qu'au-delà des dispositifs mis en place, on a une vraie difficulté avec la disponibilité de nos artisans qui ont du mal, par manque d'agrément (donc pas de possibilité de rentrer dans ce dispositif) et pour ceux qui ont les agréments, des calendriers assez surchargés.

L'État propose par ailleurs de compenser en partie le retrait de la Région Auvergne-Rhône-Alpes du dispositif par un accompagnement financier exceptionnel pour 2024. Le plan de financement a donc été revu pour 2024 du fait du retrait de la Région et l'État a un peu comblé ce manque. Je vous expliquerai tout à l'heure comment on a pu financer la totalité.

L'année 2024 sera également mise à profit pour définir un nouveau modèle de contractualisation afin de concevoir un dispositif plus lisible et plus pérenne au 1^{er} janvier 2025. Les financements des programmes SARE et des OPAH se sont sensiblement rapprochés et indiquent la volonté nationale de simplifier le dispositif global, tant sur la lisibilité que sur son financement.

Le budget du SPRH sera dans la continuité de celui de 2023. Il prendra en compte une évolution de l'organigramme avec 4 conseillers et un chef de service dédié. Les dépenses (RH non comprises) proposées pour 2024 sur le budget du service portent sur : la sous-traitance de mission de conseil au petit tertiaire ; des prestations de communication et l'achat de petites fournitures et matériels techniques.

Je rappelle que le service est composé de trois agents : nous avons une architecte spécialisée dans la rénovation thermique qui se lance dans les copropriétés, on a un agent qui est un ancien de SOLIHA, qui a donc une connaissance des aides intéressantes, une personne plus centrée sur l'accueil et notre chef de service.

La délibération proposée est la suivante :

- Donne un avis favorable à l'inscription des crédits relatifs au Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat pour 2024 comme précisé ci-après :

Dépenses de fonctionnement : prestations d'études et expertises SPPEH 15 000 € ; Communication SPPEH 8 000 € ; petites fournitures SPPEH 1 000 €, soit un total de 24 000 € de dépenses de fonctionnement.

Dépenses d'investissement : Petit matériel et outillage technique (caméra thermique pour faire les analyses) SPPEH 1 000 €.

Recettes de fonctionnement : Participation-subvention État 150 000 €. Participations Intercommunalités SPPEH 102 000 €. Total des recettes de fonctionnement : 252 000 €.

- Donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à l'exécution de ces dépenses,

- Donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à la passation des diverses conventions de financement.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de la prise de parole sur ce rapport ? Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du Canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Je voudrais saluer le travail de Gilles sur cet aspect des choses parce que quand on constate qu'une résidence sur deux est classée F ou G dans les résidences principales du Cantal, il y a un gros effort à faire et qu'on ait un service départemental qui s'y attelle et qui apporte ce service-là à l'ensemble de la population, je pense que c'est une très bonne chose, il faut absolument qu'on progresse sur ce sujet. Je crois que les Intercommunalités suivent de manière globale, je ne sais pas si toutes ont adhéré.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Oui, les 9 Intercommunalités. C'est un vrai service départemental où le Département est chef de file et il est suivi par l'ensemble du territoire, c'est très intéressant.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du Canton de Saint-Flour 1

Ce qui prouve l'intérêt du sujet du portage départemental. Je m'en félicite et je crois que là, on a un vrai programme départemental.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Avec une des difficultés que l'on a sur notre patrimoine, notamment notre patrimoine traditionnel, c'est-à-dire la maison en pierre qui aujourd'hui ne répond pas aux normes. On interpelle souvent les Ministères à ce sujet pour savoir quel traitement ils vont lui donner. Il faut évidemment prendre en compte l'architecture traditionnelle rurale d'une manière générale, mais il n'y a pas de réponse à ce jour. Il ne faudrait pas que ce soit handicapant, ça a été évoqué hier au niveau du tourisme ou autre, pour mettre les logements en location touristique ou permanente cet habitat traditionnel, même s'il est important d'y faire des travaux d'isolation que ce soit en toiture, pour le double vitrage ou autres. Isabelle LANTUEJOUL.

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Oui, le bâti en pierre pose problème puisqu'on ne va pas dénaturer le patrimoine en mettant de l'isolation par l'extérieur. Ça veut dire que tout doit se faire dedans et c'est un réaménagement complet des maisons, c'est donc des sommes faramineuses. C'est là qu'il faut que l'accompagnement soit à la hauteur, avec peut-être aussi une simplification dans les démarches ou un accompagnement de qualité, parce que c'est un peu le parcours du combattant pour des personnes vieillissantes d'arriver à compléter le dossier dans sa totalité.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prise de parole ? Oui, Céline CHARRIAUD.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Je pense que le sujet, c'est aussi le référentiel national, c'est ce à quoi vous faisiez référence. Le problème, pour moi, est là et il est extrêmement pénalisant pour notre territoire par rapport à la qualité de notre patrimoine historique bâti. Pour illustrer, avoir des murs en pierre d'un mètre de large, ce n'est absolument pas considéré dans la performance d'inertie thermique. Ça veut dire que dans les diagnostics, si on veut respecter les normes, ça engage des travaux comme si on était dans des constructions en parpaings. On en arrive à des

aberrations, comme le disait très bien Isabelle, à des devis démesurés et la question de l'adéquation entre l'intérêt de ces devis par rapport à la qualité patrimoniale est entière. Je pense qu'il est urgent de faire évoluer ce référentiel qui contribue à nous pénaliser très fortement. On est classé sur des bâtis très énergivores, je pense qu'il y en a beaucoup sur notre territoire, mais le référentiel concourt aussi à nous mettre dans cette catégorie-là, un peu injustement.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'est les demandes qui sont faites au niveau national de faire changer ce référentiel. Tout le monde nous dit « oui, on y travaille, on va y travailler » mais il n'y a pas de prise en compte actuellement.

D'autres remarques ou questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons maintenant au rapport 35 sur les espaces naturels et ruraux.

35- Espaces Naturels et Ruraux

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Deux thématiques principales sur les Espaces Naturels et Ruraux : l'aménagement rural, intégrant le pilotage et la mise en œuvre des procédures d'aménagement foncier et d'autres actions en faveur de l'aménagement des territoires ruraux ; le patrimoine naturel et la biodiversité dans le cadre du Schéma Départemental de gestion et de valorisation des Milieux Aquatiques et de la Stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Les crédits inscrits en investissement sont proposés pour un montant de 612 200 €.

Concernant l'aménagement rural et foncier : fin de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de la Commune de Virargues. On attend la finalisation de ce dossier pour avoir le retour des aides européennes ; suivi environnemental défini dans les études d'impact des opérations de Sansac-de-Marmiesse et d'Andelat ; conclusions de l'expérimentation pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement local pour le foncier rural concernant plusieurs secteurs du territoire. Le volume des dépenses est estimé à 138 000 €, en nette diminution par rapport à 2023 qui était à 429 000 € (cela s'explique par la fin des différentes procédures). La participation du Conseil départemental en cofinancement de deux fiches actions du programme FEADER AURA 2023-2027, pour les mesures en faveur des équipements pastoraux et de l'agroforesterie (plantation de haies) s'élève à un montant prévisionnel de 58 000 € contre 29 000 € en 2023.

Sur le patrimoine naturel et la biodiversité, les programmes en faveur de la gestion d'Espaces Naturels Sensibles et de milieux aquatiques seront reconduits avec la mobilisation d'une enveloppe de crédits de paiement de 80 000 €. Plusieurs projets visant à la préservation du patrimoine naturel et à la restauration des continuités écologiques réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale impliqueront le vote d'une enveloppe de 108 000 € en études et d'une nouvelle enveloppe dédiée aux travaux de 115 000 €. Nous avons l'opportunité d'acquisition de parcelles de forêts très prometteuses d'un point de vue environnemental sur les Communes de Saint-Amandin et de Lugarde. Le Conseil départemental pourrait disposer d'un ENS départemental et proposer une gestion conservatoire de ces milieux. Un dossier de demande d'aide financière a été adressé au titre du Fonds Vert pour mener à bien ce projet. Le budget lié à l'acquisition des terrains est estimé à 113 200 €. Les recettes d'investissement sont estimées à 173 555 €, en très nette hausse par rapport à 2023 (43 000 €). Ceci est normal, car on arrive en fin de dispositif et donc les recettes sont finalisées.

Les crédits inscrits en fonctionnement sont proposés à hauteur de 294 500 €. Plusieurs études et actions sous maîtrise d'ouvrage du Département seront mises en œuvre dans la continuité des actions déjà engagées,

notamment sur l'Observatoire de l'eau, les audits AFNOR en vue de la labellisation « Rivières sauvages », suivis des dispositifs faune pour un montant prévisionnel de dépenses à hauteur de 85 000 €. Les programmes Cantal'ENS Collèges-Lycées et Cantal'ENS Animations seront reconduits pour renforcer encore l'offre de découverte des ENS du réseau départemental avec un maintien des enveloppes financières de deux fois 15 000 €. Les conventions d'objectifs avec nos partenaires associatifs, notamment le CPIE, le CEN Auvergne, la Fédération de Pêche et la Mission Haies Auvergne seront renouvelées pour un montant estimatif de 47 000 €. Le Conseil départemental poursuivra l'accompagnement financier des collectivités et structures locales pour les ENS et les milieux aquatiques avec un prévisionnel de crédits de paiement à hauteur de 120 000 €. En cofinancement du programme FEADER AURA 2023-2027, le Département participera au programme agroforesterie et plantation de haies pour un montant prévisionnel de 8 000 €. Les recettes de fonctionnement sont estimées à 69 000 €.

2024 voit la fin du schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques du Département, adopté en 2014 pour 10 années, alors que l'eau est plus que jamais un thème prioritaire. Nous souhaitons, pour mettre en cohérence les actions du Département avec ces ambitions, travailler à un programme d'action global et à moyen terme sur une stratégie départementale en faveur de la biodiversité et du patrimoine naturel. Ce travail a commencé la semaine dernière, il n'y a aucune incidence budgétaire parce que tout est fait en interne. Un programme sera établi avec des rencontres et des commissions de travail qui vous sera transmis dans les prochains jours, sachant que notre commission n'a pas eu un réel succès. J'en profite donc pour faire un petit appel, je crois que j'ai battu des records, mais pas dans le bon sens. La stratégie serait élaborée de la fin de l'année 2023 à l'automne 2024 en faisant appel aux seules ressources internes du Département. Donc elle ne donnera pas de répercussions budgétaires pour 2024. Après validation de l'Assemblée départementale en fin d'année 2024, elle serait mise en œuvre dès l'année suivante.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le programme d'intervention du Conseil départemental en faveur des Espaces Naturels et Ruraux,
- de décider de reconduire le partenariat et l'attribution des subventions correspondantes avec la Fédération départementale de Pêche, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute Auvergne et l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne et de donner délégation à la Commission Permanente pour valider les conventions correspondantes,
- de décider d'inscrire au budget départemental les crédits suivants et donner délégation à la Commission Permanente pour une mise en œuvre.

Dépenses de fonctionnement : 85 000 € pour l'Observatoire de l'Eau et la labellisation « Rivières sauvages » ; 120 000 € pour l'accompagnement des collectivités ; 15 000 € et 35 000 € pour les conventions avec les associations ; 12 000 € et 3 000 € pour les ENS ; 12 000 € pour la Mission Haies ; 8 000 € pour l'agroforesterie (plantations) et 4 000 € pour la communication.

Investissement : Actions en faveur du patrimoine naturel 80 000 € pour les programmes de gestion et les espaces naturels ; Etudes de travaux et maîtrise d'ouvrage départementale 108 000 € pour les études de restauration de continuité et 115 000 € pour les travaux ; Acquisition de terrains 113 200 € ; 138 000 € pour l'aménagement foncier ; 50 000 € pour les équipements pastoraux et 8 000 € pour le dispositif « Plantation de haies ».

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. On a tous reçu le message de la présence nécessaire des élus en Commission. S'il n'y a pas de question sur ce rapport, qui rejoint aussi l'agriculture sur certains points, notamment tout ce qui concerne les aménagements fonciers ou autres qui sont souvent consécutifs à des travaux routiers que l'on peut faire.

Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 36, Mission d'assistance à la gestion de l'eau, la MAGE et c'est toujours Gilles CHABRIER qui nous le rapporte.

36- Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE)

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Monsieur le Président. La transition écologique est un enjeu majeur pour notre département et l'eau en est un des sujets essentiels. La situation sur la quantité en eau renouvelable disponible devrait encore s'aggraver par rapport à la connaissance que l'on en a actuellement, pour atteindre une baisse de 30 à 40 % sur notre ressource d'ici 2050. Dans ce contexte, en 2024, nous poursuivrons nos interventions dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, en cohérence avec nos compétences, avec les objectifs du Projet pour le Cantal 2030, la perspective des transferts de compétences à l'échelle intercommunale et dans le contexte budgétaire.

C'est en premier lieu, l'assistance technique SATESE pour l'assainissement et SATEP pour l'eau potable. Depuis 1995, le Département propose à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE), une assistance technique aux Collectivités pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable. L'exercice 2024 s'inscrit dans le cadre du partenariat entre l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne et le Département pour le financement des actions de la MAGE défini dans le contrat de progrès 2019-2024 qui nous permet d'avoir une subvention de 50 % du coût des missions d'assistance technique, soit une recette prévisionnelle d'environ 170 000 €. Les programmes de visites conseils et bilans qui constituent l'assistance technique de base se poursuivent sur l'ensemble du département dès lors que les collectivités concernées auront signé leurs conventions d'accompagnement. Concernant le territoire de la CABA, la MAGE ne disposant pas de ressources suffisantes d'effectifs, c'est une prestation qui est réalisée par un bureau d'étude privé. Cette dépense de fonctionnement est évaluée à 17 000 € et elle est inscrite au budget 2024.

La MAGE poursuivra en 2024 sa mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable. Pour ses missions, elle dispose d'un budget de fonctionnement de 90 000 €. C'est un budget en augmentation car outre son budget courant de 12 000 €, la MAGE va acheter du matériel pour une nouvelle mission dédiée à la recherche de fuites. Cet achat sera compensé par une subvention de l'Agence de l'Eau et un remboursement par Cantal Ingénierie & Territoires dans le cadre de sa convention de mutualisation. La MAGE va poursuivre et développer un travail de cartographie des réseaux et d'amélioration de la connaissance patrimoniale des systèmes d'eau potable et d'assainissement, avec le renforcement de son système SIG, le système d'information géographique. Ce SIG alimente en permanence Atlas Cantal mis à la disposition des collectivités cantaliennes. Quand les collectivités font des travaux, il faut faire remonter les éléments, soit à Atlas Cantal, soit directement à la MAGE. En 2024, la MAGE va externaliser une mission de contrôle de la conformité des données au Géo standard départemental afin de faciliter la mise à jour de notre système d'information géographique Atlas Cantal, pour un montant de 12 500 €.

Sur tout ce qui est projets structurants, deux projets structurants sont actuellement portés par le Conseil départemental et conduits par la MAGE. Le premier projet, c'est l'amélioration de la connaissance de la ressource en eau potable. Ce réseau va être étendu à 30 points de suivi contre 16 actuellement et automatisé pour améliorer son fonctionnement, recueillir les données en continu et mieux anticiper les situations de crise. Pour mémoire, le coût de cette opération en maîtrise d'ouvrage départementale est de 350 000 € HT, cofinancé à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les services de l'État. 230 000 € seront inscrits dans ce cadre au budget d'investissement 2024. Autre projet structurant, c'est l'anticipation des besoins et stratégies départementales. Le Schéma départemental d'alimentation en eau potable et d'assainissement se termine. Cette étude, d'un coût de 400 000 € sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental, est accompagnée et cofinancée par l'Agence de l'Eau et par la Préfecture à hauteur de 77 %. Ses objectifs sont d'établir un état des lieux actualisé et d'établir les bilans, besoins, ressources actualisés pour chaque système d'AEP ; de dégager les principaux enjeux et définir

des objectifs par territoire sur les 10 à 15 prochaines années ; de définir, planifier et évaluer le montant des investissements à réaliser par territoire selon les différentes problématiques. Le rapport final sera élaboré d'ici fin 2023 (il ne nous reste pas beaucoup de temps). Aucun crédit en dépenses n'est donc budgétisé en 2024.

Améliorer la connaissance du sous-sol et du contexte hydrologique est une opportunité pour la recherche, la protection et une gestion raisonnée des ressources en eau. C'est dans ce cadre que le Cantal participe actuellement, en partenariat avec le BRGM, à une réflexion interdépartementale conduite à l'échelle de l'Auvergne pour évaluer la faisabilité d'un programme d'interprétation géophysique à grande échelle, appliqué à l'hydrologie.

La MAGE continue à développer des services en partenariat avec Cantal Ingénierie & Territoires ou Terana sur tout ce qui est cartographie des réseaux, planification de l'autosurveillance et valorisation des résultats.

Concernant le soutien financier à la réalisation des projets des collectivités, le soutien financier du Département dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées sera maintenu en appui des investissements des collectivités dans le cadre des dispositifs de soutien du Département aux Communes et aux EPCI. La MAGE poursuivra sa mission d'expertise et d'avis technique sur les projets présentés.

Concernant la structuration des compétences eau et assainissement le Département accompagne les territoires : en accordant des subventions dans le cadre des aides départementales ; en apportant un soutien aux élus locaux pour faire émerger et concrétiser une véritable structuration locale de la gestion de l'eau, via des prestations d'assistance de maîtrise d'ouvrage avec CIT ; en développant les missions de la MAGE et de CIT en vue d'offrir aux collectivités compétentes un catalogue complet de prestations techniques, administratives ou d'expertise qu'elles pourraient utiliser selon la survenance de leurs besoins.

Parmi les huit actions prioritaires identifiées après concertation des élus, six seront mises en œuvre via CIT. Elles sont : renfort et développement des missions AMO ; recherche de fuites et passages caméra ; assistance à l'élaboration des règlements de service AEP et Assainissement ; création d'une mission d'expertise réseaux d'assainissement ; montage de commandes groupées et pilotage pour des missions de gestion ; assistance à la rédaction d'actes administratifs de type servitudes et renfort administratif).

Deux actions relèveront de l'assistance technique mise en œuvre par la MAGE : développement de la mission SIG Eau-Assainissement ; animation et accompagnement des Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux.

Le déploiement de ces nouvelles actions est prévu pour le premier semestre 2024.

Il est donc demandé de prononcer sur le projet de délibération suivant :

- Approuver le programme d'intervention du Conseil départemental en faveur de l'Eau et de l'Assainissement.
- Décider d'inscrire au budget départemental les crédits suivants : dépenses de fonctionnement 107 000 € ; dépenses d'investissement 230 000 € et donner délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation complète. Y a-t-il des demandes de prise de parole concernant ce rapport ? Oui, Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Je voudrais saluer nos agents et en particulier l'expertise qu'ils amènent au niveau des Communes parce que je pense que peu d'entre elles seraient capables, sans la mission de la MAGE, d'effectuer ces diagnostics et ces travaux, qu'ils en soient encore une fois remerciés.

Je pense qu'il était nécessaire d'étoffer la MAGE parce que les enjeux sont fondamentaux et, on le voit pour l'avenir, la compétence Eau va devenir très compliquée à gérer pour les Intercommunalités et pour les Communes qui n'appartiennent pas à un Syndicat de gestion des eaux, ça devient très complexe et la loi va se renforcer. On sait que l'enjeu de la ressource Eau est un enjeu important pour l'avenir, l'Assainissement va devenir aussi un véritable enjeu. En tout cas, je souhaite apporter toute ma satisfaction aux agents de la MAGE qui font un travail remarquable auprès des communes.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Jamal BELAIDI.

M. Jamal BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais, en tant que Président du Syndicat mixte, également saluer le travail des agents de la MAGE qui nous ont été d'une très grande aide par leur accompagnement au vu des travaux que nous allons engager au Syndicat mixte pour la station d'épuration, mais également au niveau de la compétence de l'eau que nous avons au Syndicat. Je voulais les remercier de vive voix et je profite de ce rapport pour le faire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour vos paroles. D'autres demandes de prise de parole ou commentaires ? Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Pour compléter et finir mes différents rapports, je voudrais saluer moi-même les équipes qui travaillent sur les différents sujets et féliciter aussi les élus et le Conseil départemental pour l'engagement sur la transition écologique, la transition énergétique et le sujet qui nous rejoint tous autour de l'eau, qui est une vraie problématique sur notre territoire. On peut donc se féliciter, autant les équipes que les élus, d'engager des démarches fortes pour le département et je pense que c'est de bon augure pour les prochaines années.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Avec un investissement important en lien avec CIT, sur l'achat de matériel pour la détection de fuites. C'est une enquête qui avait été faite par CIT auprès des distributeurs pour connaître quels étaient les services qui étaient sollicités. Il y a également des services sur tout ce qui est appui juridique sur la ressource, sur les servitudes ou autres qui seront développés.

Autre point important, c'est la connaissance de la ressource avec d'une part les compteurs et d'autre part l'étude BRGM que l'on espère pouvoir mener, mais les coûts estimés sont importants. On va solliciter au niveau de l'ancienne Région Auvergne (les quatre Départements) des financements FEADER pour arriver à la prendre en charge. J'espère que ce projet pourra voir le jour.

Enfin, le Schéma départemental Eau potable et Assainissement qui va nous permettre d'affiner notre politique en matière d'intervention au niveau départemental. Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Pour souligner l'importance de la préservation de la ressource en eau, nous allons signer jeudi matin, avec un certain nombre de Départements, le Contrat de progrès territorial qui dépasse le département du Cantal puisque c'est sur Cère Amont, la continuité de la Cère, qui prévoit toutes les actions, que ce soit sur la collecte de l'eau, la préservation du milieu naturel, mais aussi l'assainissement, c'est donc le grand cycle de l'eau qui est formalisé. Je rappelle que pour les trois Intercommunalités concernées par le bassin de Cère Amont (Châtaigneraie, Cère et

Goul et la CABA) c'est un projet d'investissement de 34 M€. Sur ces projets-là, l'Agence de l'Eau intervient très fortement puisque c'est à peu près 12 M€ de financement des travaux, que ce soit la recherche, la ressource en eau, l'amélioration de la collecte, la sécurisation des réseaux, mais aussi le traitement de l'assainissement (14 M€). L'État a prévu entre 1,5 M€ et 2 M€. Pour le Département, je pense que les modalités de calcul n'ont pas encore été clairement définies puisqu'on a une incertitude sur la participation de l'État, sauf si Monsieur CHABRIER a des informations sur ce sujet. En tout cas, jeudi matin, le Département sera signataire aussi de ce Contrat de progrès territorial. C'est un travail que nous menons conjointement à l'échelle des EPCI pour préserver la ressource et là, c'est 34 M€ d'investissement pour les 6 ans à venir, c'est dire le poids de ce travail que nous devons mener chacun dans nos EPCI et en coordination avec CIT puisque ce problème dépasse les Intercommunalités, il est départemental, mais aussi national.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je ne suis pas sûr que les modalités d'intervention financière soient actuellement définies, ce qui est sûr, c'est que vous avez le soutien moral du Conseil départemental, ce qui est déjà un élément important, mais c'est un travail, suite au Schéma qui va s'affiner. D'autres remarques ou questions ?

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Une autre remarque, pardon, vous l'avez compris, dans les différents sujets, que ce soit le SPPEH, l'étude de recherche de la ressource en eau ou autres, il va y avoir un gros travail en 2024, je pense que la mobilisation des territoires va être relativement importante. On va souvent revenir vers vous parce que le rôle du Département, c'est aussi de fédérer les actions. Je pense au SPPEH, sur l'évolution du service, il va falloir le construire avec les territoires et je peux vous annoncer qu'il y aura un prochain COFIL du SPPEH à partir de février. On souhaite mettre tout le monde autour de la table rapidement, parce que, autant pour l'année 2024 c'est financé, autant pour 2025 il faut voir quelles orientations on veut donner. Ça, c'est pour le SPPEH, mais pour les autres sujets, vous allez être souvent mobilisés tout au long de l'année 2024.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant au volet Administration générale, avec l'avenant à la Convention pluriannuelle de partenariat entre le SDIS du Cantal et le Conseil départemental sur la période 2022-2023 et c'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

37- Avenant à la convention pluriannuelle de partenariat entre le SDIS du Cantal et le Conseil départemental sur la période 2022-2023

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Pour rappel, cette convention a été validée par l'Assemblée départementale le 14 décembre 2021. Les contraintes réglementaires et économiques et plus particulièrement l'importante inflation de ces deux dernières années imposent une révision des projections budgétaires et des montants des plans d'investissement du SDIS. En effet, les frais d'entretien des véhicules, malgré la mutualisation avec le Conseil départemental qui a ainsi ralenti l'augmentation, le coût de matériels et des équipements augmente de manière significative, tout comme les besoins de formation des personnels. Les charges de personnel augmentent aussi sensiblement.

Ainsi, le Département, premier contributeur du SDIS, confirme son soutien aux orientations stratégiques fixées par le SDIS en tenant compte des équilibres financiers des deux structures.

La participation du Département est donc fixée comme suit : Contribution, 7 271 000 € (+120 000 €) et subvention d'investissement, 420 000 € (+80 000 €). Le projet d'avenant actant cette modification des montants, soit au total 200 000 € supplémentaires, est joint au présent rapport.

Il est donc demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- Valider l'avenant à la convention de partenariat 2022-2024 entre le SDIS du Cantal et le Conseil départemental,
- Autoriser Monsieur Didier ACHALME, Vice-Président, à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des remarques particulières sur cette convention ? Globalement, concernant l'activité du SDIS, légère baisse sur l'année, mais je pensais qu'elle serait supérieure. Finalement, on atteindra les 10 000 interventions, je dirais malheureusement, puisque c'est un service où on souhaiterait qu'il y ait peu de sorties. Aujourd'hui, un petit enthousiasme sur l'engagement après deux années difficiles où on était déficitaire entre les engagements et les retraits. Cette année 2023 se solde par une excellente campagne de recrutement puisqu'on va gagner à peu près 80 engagés. Il faut savoir que c'est plus 80 et à peu près moins 55-60, donc c'est un bénéfice de 20. Il faut aussi relativiser parce qu'il faut pondérer avec la représentativité ou la répartition géographique. Il y a des secteurs où il y en a un peu plus, c'est souvent lié à la densité de population, mais c'est le point positif sur l'exercice 2023 et on pressent que 2024 serait de même nature.

Il y a la nécessité de continuer à moderniser notre parc roulant avec des contraintes importantes, une inflation inexpliquée ou inexplicable, je ne sais pas, avec ce qu'on appelle les véhicules ambulances (VSAV) qui ont pris quasiment 50 % - on les avait à 60 000 €, ils sont passés à 94 000 € en l'espace d'une année, c'est la crise, c'est l'Ukraine. Les camions « feux de forêt » que nous pouvions toucher aux alentours de 250 000 € une fois qu'ils étaient armés sont aujourd'hui à 300 000 € voire un peu plus, donc une inflation galopante sur le renouvellement de ce matériel, avec la volonté de renouveler notre parc. On avait déjà engagé un programme de renouvellement du parc « feux de forêt » et de mise aux normes de celui-ci. Il va être un peu amplifié avec ce qu'on appelle le « pacte capacitaire », c'est le soutien de l'État pour l'ensemble des Départements. Ce pacte avait été validé suite aux mégafeux de Gironde de l'été 2022 où l'Etat a décidé de nous accompagner. Pour le Département du Cantal, c'est un financement de 1,2 M€, sur l'acquisition de ces camions « feux de forêt ». On a prévu d'en acheter 7 pour renouveler notre flotte et l'augmenter d'un camion supplémentaire. Cela se fait bien évidemment avec le temps, puisque la particularité aujourd'hui, vous le savez, quand vous commandez le matériel, vous le recevez 18 mois après à minima. Il faut donc arriver à gérer ça en fonction de la capacité à assumer le décaissement.

Voilà concernant le SDIS, avec une contribution des Collectivités, quelles qu'elles soient, puisque l'année dernière, je vous rappelle qu'au niveau des territoires (Communes ou Intercommunalités), la progression avait été de l'ordre de 6 % (5,99 me semble-t-il) et cette année, on sera à un peu moins de 4,5 (4,30 et quelques) en termes de progression.

Voilà les compléments que je voulais apporter. Je ne sais pas si vous avez des questions supplémentaires. Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Je voudrais ici rappeler à tous nos collègues élus et à nos Maires de signer des conventions de disponibilité des personnels parce que quand on a des personnels qui sont sapeurs-pompiers volontaires, il faut absolument signer

ces conventions. Je crois qu'on en a signé un peu plus cette année, mais c'est vraiment important et je pense que nos agents, d'abord se valorisent dans ces secours à la personne et je pense que nous, élus, on se valorise aussi en dégagant ces conventions de disponibilité pour nos personnels. Ce n'est pas du temps perdu, c'est au contraire du temps apporté aux secours, à nos concitoyens. Il faut absolument les inciter à les signer.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres remarques ? Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Juste pour saluer, Président, l'importance du soutien du Département et des Collectivités à nos petits Centres sur les territoires, souvent cantonaux. Souligner ce que vous disiez fort justement, un petit regain au niveau de l'engagement des volontaires, les remercier, tous ces volontaires qui donnent de leur temps sans compter au service de nos populations et comme le disait le Vice-Président ACHALME, la majorité des sorties aujourd'hui sont sur le secours à la personne. On est bien content de retrouver nos petits Centres à proximité et c'est souvent eux qui sont en intervention les premiers, d'où l'importance de continuer à les soutenir.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ces conventions d'engagement permettent d'organiser, entre le sapeur-pompier volontaire et le Centre de secours d'une manière générale et l'employeur, ces interventions, éventuellement pour des arrivées en retard s'il était sur une intervention, sur la capacité de le libérer pour suivre des formations et ça permet de faciliter l'engagement. Aujourd'hui, on doit avoir 115 conventions de signées qui doivent représenter un peu plus de 250 sapeurs-pompiers volontaires et c'est 250 sur 770, ce qui veut dire qu'un sur trois bénéficie de ce type de convention. C'est important de faciliter l'engagement.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 38, compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée. C'est Céline CHARRIAUD qui nous le rapporte.

38- Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Vous aurez bientôt une 116^{ème} convention signée avec la Commune de Neuvéglise-sur-Truyère, le travail est en cours, aujourd'hui même, c'était juste pour illustrer les propos de Didier.

C'est un rapport classique, il s'agit du compte rendu des décisions prises par notre Président dans le cadre des délégations de marchés publics formalisés et à procédure adaptée. Vous y retrouvez l'objet, le mode de passation, le montant, l'identité de l'attributaire, l'inscription budgétaire et la date de l'examen en CAO ou en Commission des marchés à procédure adaptée.

Vous avez la liste des 18 marchés, quel que soit leur format et des deux avenants. Donc il faut prendre acte.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

S'il n'y a pas de question sur ce rapport, je vous propose d'en prendre acte.

Nous passons au rapport 39, les rapports des Conseillers départementaux siégeant au Conseil d'administration de Société d'Économie mixte locales et c'est Jamal BELAIDI qui nous le rapporte.

39- Rapports des Conseillers départementaux siégeant au Conseil d'administration de Sociétés d'Économie mixte Locales

M. Jamal BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. Ce sont donc des rapports de Conseillers départementaux siégeant au Conseil d'administration de Sociétés d'Économie mixte Locales. L'alinéa 14 de l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires des sociétés d'économie mixte se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'administration.

Pour la SAEM Super Lioran Développement, au 31 décembre 2022, les administrateurs sont Mesdames et Messieurs Bruno FAURE, Gilles CHABRIER, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Isabelle LANTUEJOU, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU et Christophe VIDAL.

Pour la SAEM CALEDEN au 31 décembre 2022, les administrateurs sont Mesdames et Messieurs Bruno FAURE, Didier ACHALME, Sophie BENEZIT, Aurélie BRESSON, Céline CHARRIAUD, Gilles COMBELLE, Annie DELRIEU, Philippe FABRE et Jean-Jacques MONLOUBOU.

Ces rapports sont plus complexes que l'année dernière. Vous y trouverez entre autres un rapport de l'élu mandataire, la présentation de la SAEM, l'objet social de l'activité, la gouvernance, le capital social, l'actionnariat en détail, les administrateurs au 31 décembre 2022, les risques, les inquiétudes, les préventions, l'atteinte à la probité, la vie sociale, l'activité de ces deux SAEM, les financiers, les conventions et les emprunts garantis par le Conseil départemental.

On nous demande de prendre acte de la communication des rapports des représentants du Département au Conseil d'administration de la SAEM Super Lioran Développement et de la SAEM CALEDEN annexées à la présente délibération.

Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des remarques particulières ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Je renouvelle la question que j'avais posée en Commission sur une estimation de l'atterrissage des comptes au 30 novembre 2023 pour la SAEM du Lioran et la SAEM CALEDEN.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Le résultat comptable de la SAEM du Lioran va être d'à peu près moins 500 000 € et pour CALEDEN, je me tourne vers Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Pour CALEDEN, les résultats seront à peu près à l'objectif, on arrête les comptes avec le CA de demain et on vous tiendra au courant.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Nous passons au rapport 40, l'inscription sur la liste des Travaux d'intérêt général, Isabelle LANTUEJOL.

40- Inscription sur la liste des Travaux d'Intérêt Général (TIG)

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Le Travail d'Intérêt Général (TIG) est une peine alternative à l'incarcération qui consiste en un travail non rémunéré au sein d'une association, d'une collectivité locale, d'un établissement public ou d'une personne privée chargée d'une mission de service public. Elle peut être prononcée à l'encontre de personnes majeures ou mineures ayant commis un délit ou une contravention de cinquième classe.

Le TIG peut être prononcé comme : peine principale qui permet d'éviter l'emprisonnement ; peine complémentaire qui s'ajoute à une autre peine pour certaines infractions ; peine de conversion d'une peine d'emprisonnement ferme par le Juge d'application des peines ou obligation à exécuter dans le cadre d'un sursis probatoire.

La durée du TIG varie selon le type d'infraction commise, entre des durées minimales et maximales : pour une contravention entre 20 et 120 heures ; pour un délit entre 20 et 400 heures.

Les collectivités territoriales et leurs établissements acceptant d'accueillir des personnes dans le cadre de Travaux d'Intérêt Général doivent demander leur inscription sur la liste des TIG.

Dans un contexte de prévention de la délinquance, il est proposé de développer l'accueil, au sein des services du Département, de personnes mineures ou majeures condamnées par le Tribunal judiciaire à effectuer un travail d'intérêt général.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'adopter la proposition de solliciter auprès du Tribunal Judiciaire d'Aurillac l'inscription du Département du Cantal sur la liste des Travaux d'Intérêt Général référencés auprès dudit tribunal
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à ce dispositif et à signer tout acte nécessaire à l'accueil de personnes condamnées à une peine de TIG.

Je pense que toutes les Communes ont déjà pris ce type de délibération ou vont le faire prochainement.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de la prise de parole sur ce rapport ? Florian MORELLE.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Je tenais juste à saluer le Département de prendre cette initiative parce que, malheureusement, il y a très peu de collectivités dans le Cantal qui sont lieux d'accueil pour les TIG, ce qui fait que c'est très délicat d'établir ces heures dans le département du Cantal. Pour celles qui le sont, elles sont très sollicitées et c'est bien que le Département puisse intervenir au vu des nombreux services que nous avons à disposition. C'est une bonne nouvelle qu'on puisse s'inscrire dans ce schéma. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'est vrai qu'il y a certaines collectivités qui ne franchissent certainement pas le cap parce qu'il y a aussi des questions de mobilité, sur des Communes éloignées c'est difficile de pouvoir y répondre.

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Cela dépend aussi de la taille des services pour pouvoir accompagner de façon qualitative ces personnes.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres remarques ou demandes de la prise de parole ? Je n'en vois pas, donc je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au rapport 41, les astreintes de direction relatives aux routes, infrastructures et bâtiments départementaux. C'est toujours Isabelle LANTUEJOUL qui nous le rapporte.

41- Astreintes de direction relatives aux routes, infrastructures et bâtiments départementaux

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. L'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration. Afin d'assurer la continuité du service public, l'Assemblée délibérante a autorisé pour certains postes la possibilité d'avoir recours aux astreintes, notamment dans les domaines des routes, des bâtiments et du social.

Ce dispositif d'astreinte, déjà mis en place et efficient en ce qui concerne plus spécifiquement les activités « routes », doit être étendu à tous les postes de directeurs, chefs de service et responsables de mission « technique » de la Direction des Mobilités, à l'exception des agents de catégorie A et B intervenant déjà pour une astreinte d'exploitation dans le cadre du dossier d'organisation de la viabilité hivernale.

Ces astreintes couvrent également la sécurité des bâtiments du Département pour ce qui concerne les postes de Directeur du Patrimoine et Chef du service construction et exploitation. Lorsqu'ils seront en astreinte de direction, les personnels d'encadrement concernés placés en astreinte pourront être joints par l'Autorité territoriale en dehors des heures d'activité normale de service afin d'arrêter les dispositions et mesures nécessaires. Les règles d'indemnisation et de compensation de ces astreintes relèvent des décrets applicables en la matière.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'autoriser l'extension du dispositif d'astreintes de direction à tous les postes de directeurs, de chefs de service, responsables de missions « technique » de la Direction des Mobilités, à l'exception des agents de catégorie A et B intervenant déjà pour une astreinte d'exploitation ;
- de décider de la mise en œuvre de ces astreintes de direction dans le respect du cadre réglementaire à compter du 1^{er} décembre 2023.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de la prise de parole ? C'est une organisation purement administrative. S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant au personnel départemental, c'est le tableau des emplois, avec Isabelle LANTUEJOUL.

42- Personnel départemental - Tableau des emplois

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci. Pour répondre aux besoins des services, il convient de procéder à des créations et transformations de postes et ces modifications sont détaillées dans le projet de délibération. Vous avez le grade actuel et le nouveau grade et cela prendra effet au 1^{er} janvier 2024.

Il vous est demandé :

- de valider la liste de transformation des emplois avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2024 ;
- de valider la lites des emplois permanents au 1^{er} janvier 2024.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Là aussi, c'est du factuel, c'est un constat. S'il n'y a pas de remarques particulières, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au dernier rapport avant le budget qui est le renouvellement de la convention avec l'Association du personnel du Conseil départemental et c'est Isabelle LANTUEJOL.

43- Renouvellement de la convention avec l'Association du Personnel du Conseil départemental (APCD 15)

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Depuis de nombreuses années, la Collectivité soutient les actions de l'Association du personnel du Conseil départemental. Nous contribuons ainsi au renforcement de notre action sociale en direction des agents, mais aussi plus largement de notre soutien à l'activité amicaliste et au bien-être au travail des agents.

La convention entre le Conseil départemental du Cantal et l'Association du personnel arrive à échéance le 31 décembre 2023. Il convient donc de la renouveler pour trois ans. Cette convention expose les moyens financiers, la contribution financière (qui représente 0,7 % de la masse salariale), le contrôle des documents financiers et les devoirs de chacune des parties.

Il est proposé de se prononcer sur la délibération suivante :

- d'approuver cette convention entre le Conseil départemental et l'Association du personnel ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je voudrais souligner l'excellent travail qui est fait par sa Présidente et son équipe sur les animations et les différentes activités qui sont proposées, parce que là aussi, en termes d'attractivité pour rejoindre la Collectivité, lorsque vous avez l'APCD qui est dynamique comme c'est le cas, je crois qu'il faut le souligner.

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Je voulais souligner l'engagement de l'équipe de l'APCD et la variété d'animations et de possibilités d'action pour tous les agents du Département. Bravo à eux !

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces propos. Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 44 qui concerne le budget primitif et c'est Jean MAGE, notre Rapporteur du budget qui va nous le présenter.

44- Budget Primitif 2024

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Exercice un peu difficile parce que vous avez été tellement clair et précis dans vos propos introductifs hier, et tous les rapports qui ont défilé au cours de la journée d'hier et d'aujourd'hui ont fait état de pas mal de chiffres, donc je sais que je vais avoir conscience de me répéter, mais c'est utile quand il s'agit de répartir 334 M€.

Dans un premier temps, il est toujours utile de rappeler que ce projet de budget qui vous est proposé découle des orientations du Projet pour le Cantal qui ont déjà été votées.

Au niveau des recettes, vous avez aussi signalé dans vos propos que le sujet principal, c'était les droits de mutation, parce que cette perte s'élève autour de 15 % en 2023 et l'exercice 2024 laisse présager une perte supplémentaire de 10 %. Additionnez 15 et 10, ça représente un quart de ces recettes qui vont disparaître sur l'exercice 2024.

Du côté des dépenses aussi, nous sommes obligés d'assumer l'impact des décisions de l'État. Le budget de la solidarité, vous l'avez vu, connaîtra une évolution de presque 10 % (9,4) par rapport au BP de 2023. Même si les dépenses de fonctionnement cette année ne sont pas aussi encadrées qu'avec le Pacte de Cahors, il s'agira quand même d'en limiter la hausse, sans toutefois mettre en cause les priorités du budget du Projet pour le Cantal et rester dans une forme de dynamisme.

Ce Projet vous proposera une hausse de 6,7 % par rapport à l'exercice précédent. Quel que soit le contexte, la maîtrise des dépenses de fonctionnement restera un impératif, il faut maintenir un niveau d'épargne qui permettra d'investir et cette année, c'est 2,4 M€ d'épargne nette qui vous sont proposés dans ce projet de budget.

Le projet de budget qu'il vous sera demandé de valider s'élève à 334 379 000 €. Pour vous le présenter, on a prévu un PowerPoint, ce qui donne un peu de couleur à tous les éléments et permet d'appréhender plus facilement la masse des dépenses qu'il est toujours utile de répéter. Vous le savez, le Département vote son budget par nature et les chapitres,

Les recettes de fonctionnement, c'est donc un peu plus de 237 M€.

La fiscalité locale 62 402 500 € avec : les droits de mutation à titre onéreux, il est proposé d'anticiper la poursuite de la baisse en 2024, on les a évalués à 14 100 000 € ; la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance est estimée à 38 473 500 € ; l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), c'est 2 550 000 € ; la taxe finale sur la consommation d'électricité, c'est 2 300 000 € ; la taxe sur les remontées mécaniques est prévue à hauteur de 100 000 €, la taxe d'aménagement à 900 000 €, en baisse par rapport aux encaissements constatés en 2023 et la taxe additionnelle à la taxe de séjour est estimée à 115 000 € ; la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) qui finance les transferts de compétence prévus par la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, c'est 3 900 000 €.

Le financement du RSA, c'est près de 8 M€ (7 944 000 €). Par ailleurs, le complément de ressources attribué aux Départements au travers du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion est estimé à 624 000 €. Enfin, il y a divers recouvrements d'indus qui sont anticipés à hauteur de 40 000 €.

On passe ensuite aux impôts et taxes pour 72 155 000 €. Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) dont bénéficie le Département est figé à 3 805 000 €. La TVA, 48 050 000 €, le Département reçoit une part de TVA nationale en remplacement du produit des taxes sur le foncier bâti qui a été transféré aux communes : 43 100 000 € ainsi qu'au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), près de 7 M€ (6 950 000 €). De plus, il y a un fonds de soutien qui est alimenté par une fraction de TVA nationale qui a été mis en place en 2021 et qui est reconduit à hauteur de 900 000 €. Ce fonds est complété d'un fonds de sauvegarde à compter de 2023 auquel le Département n'est pas éligible.

Le Fonds de péréquation sur les droits de mutation se décompose en trois enveloppes : le fonds national de péréquation (FNP), le Fonds de solidarité et le Fonds de soutien interdépartemental. Compte tenu de la chute de ces DMTO encaissés par les Départements et dans l'attente de la décision du Comité des Finances Locales sur l'enveloppe à répartir, c'est une baisse d'un peu moins de 1 M€ qui est anticipée et donc on établit une prévision à hauteur de 11 300 000 €. Le Département étant aussi contributeur au dispositif, l'hypothèse d'encaissement net est de 10 050 000 €.

Le Dispositif de compensation péréquée (DCP) qui affecte aux Départements les frais de gestion nets sur le foncier bâti afin de compléter le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS) pourrait représenter un peu plus de 6 M€ (6 100 000 €).

Le financement de l'APA (c'est le versement de la CNSA) est estimé à 10 800 000 € pour cette année 2024, ce qui correspond à la reconduction du montant encaissé en 2023, le gouvernement ayant annoncé des financements pour l'autonomie et la perspective d'une couverture à 40 % des dépenses d'APA des Départements.

Les dotations et participations, 66 733 000 €.

Les participations de la CNSA, 17 192 000 €. Il convient de rajouter à ce montant : les participations pour le financement des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), un peu plus de 1 M€ (1 100 000 €) ; une dotation complémentaire qualité pour les SAAD de 2 200 000 € ; la revalorisation salariale du Ségur de la santé pour certains établissements et services qui interviennent auprès des personnes âgées et personnes handicapées, 410 600 €. Le versement de la CNSA prévu au budget s'élève à 2 200 000 € en contrepartie de la mise en œuvre de la prestation de compensation du handicap, 413 000 € au titre du fonctionnement de la Maison Départementale du Handicap (MDPH).

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) et de décentralisation (DGD) : l'hypothèse de DGF s'établit à 47 356 930 €. Elle est, par prudence, prévue en légère baisse, à peu près 100 000 € de moins par rapport aux notifications de 2023 et la DGD est reconduite pour 1 686 000 €.

Les compensations de fiscalité directe servent de variables d'ajustement à l'enveloppe normée des concours de l'État. Elles sont maintenant regroupées au sein de deux concours : la Dotation pour transfert de compensation d'exonération, dont le montant est estimé à 2 300 000 € et la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle qui fait partie des variables revues à la baisse -2,3 %, s'élève à 4 200 000 €.

Les contributions au financement de la ligne aérienne représentent 1 584 000 €.

Au titre de la subvention globale FSE, une inscription de 631 400 € est proposée.

Il y a diverses autres participations et subventions (subvention petites villes de demain, financement du SPRH, contributions au FSL, subventions venant de l'Agence de l'Eau, participations à la restauration dans les collèges, soutien de l'État sur des dispositifs de solidarité notamment) représentent un montant global de 2 582 700 €.

Les produits des services et du Domaine, c'est 3 018 000 €. Ces produits regroupent notamment les remboursements de charges de personnel ou des frais par TERANA, CIT, la MDPH ou le budget annexe, pour un

montant de 2 630 000 €. Il y a aussi quelques redevances d'occupation du sol pour 300 000 € et les recettes qui sont liées au PassCantal à hauteur de 88 000 €.

Les produits de gestion courante, eux, représentent 13 887 950 €. Ce sont : les recouvrements et récupérations de dépenses d'aide sociale à hauteur de 8 345 000 € ; les redevances hydroélectriques (en baisse) qui sont estimées à 4 M€, la compensation au titre de l'énergie réservée non distribuée qui revient au Département pour 800 000 € ; les loyers, redevances et autres recettes exceptionnelles sont estimés à 742 950 €.

Enfin, les atténuations de charges, pour 162 000 €. Elles sont quasi exclusivement constituées des remboursements de rémunération des personnels non titulaires en cas de maladie. Voilà pour les recettes de fonctionnement.

On peut donc passer aux recettes de la section d'investissement. Elles représentent 14 590 605 € (hors recours à l'emprunt pour 32 680 790 € et 50 M€ de remboursements temporaire d'emprunts). Le fonds de compensation de la TVA, c'est 5 M€ en lien avec le programme d'équipement réalisé en 2023. La dotation de soutien à l'investissement des Départements repose uniquement, depuis 2022, sur le financement des projets départementaux et elle représente un montant à percevoir d'à peu près 1,6 M€. La dotation départementale d'équipement des collèges est stable à hauteur de 887 000 €. Les amendes de police sont estimées à 650 000 €. Le Département devrait également recevoir 298 800 € en remboursement d'avances des EHPAD au titre de l'aide exceptionnelle d'urgence de la Région au titre du programme Région Unie. Les autres recettes d'investissement représentent une prévision de pratiquement 6 M€ parmi lesquelles se trouvent principalement les participations au titre des opérations menées par le Département, notamment 950 000 € pour le Campus Universitaire, 2 240 000 € pour la destruction du Grand Phénix, 1 026 000 € pour l'aménagement de la RD 122, 478 000 € pour la rénovation des Galinottes, 610 000 € au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des collèges et 246 500 € pour des travaux et du matériel destinés à l'automatisation des contrôles qui sont effectués sur les réseaux d'eau.

Après la présentation de ces recettes, le rapport détaille les dépenses selon les thèmes déclinés par le Projet Cantal en confondant les deux sections, Investissement et Fonctionnement. C'est pour cette raison qu'il m'a semblé utile de faire un petit rappel, section par section, des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, c'est 218 M€. Elles sont en progression de 6,7 % par rapport au BP de 2023. Vous voyez qu'une charge de personnel représente un quart des crédits, un peu plus de 25 % (25,5 %), l'APA et le RSA représentent environ 21 % des crédits de fonctionnement. Si l'on ajoute les autres dépenses sociales qui sont incluses dans les charges courantes, notamment les paiements aux établissements et la masse salariale, le budget social au total, c'est 132 M€. C'est plus de 50 % des dépenses de fonctionnement puisque c'est 60 %.

Les dépenses d'investissement. Pour la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 65 807 880 €. On exclut bien sûr les 50 M€ de crédits destinés aux opérations de gestion de dette et les remboursements temporaires. Hors remboursement des dettes, les dépenses d'investissement représentent près de 50 M€ pour le budget primitif. C'est un montant un peu en repli par rapport au budget de 2023 qui était de 51,5 M€, mais il y a 31 M€ qui correspondent à des travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département, c'est à souligner.

Quand on a dit tout ça et qu'on a répertorié toutes nos recettes de fonctionnement, d'investissement et toutes nos dépenses, on peut passer à l'équilibre du budget pour 2024. On rentrera ensuite dans le détail de toutes les dépenses d'investissement qui sont faites dans le cadre du Projet Cantal et par thème.

Ce qui vous est présenté fait qu'on peut dégager une épargne brute pour ce budget 2024 qui s'élève à 18,5 M€. Ça permettra de rembourser à hauteur de 16 M€ l'amortissement de la dette propre du Département, ainsi que les annuités des contrats de partenariat, donc l'épargne nette qui se dégage, c'est 2,4 M€. Le montant définitif de l'encours de la dette globale ne sera connu qu'à la clôture de l'exercice lorsqu'on présentera le compte administratif

en juin 2024, mais d'ores et déjà, on peut estimer qu'il approchera 167,5 M€. Il découle de cela une capacité de désendettement du Département qui se situerait ainsi autour de 9 années. Je vous rappelle que le seuil d'alerte est de 10 ans et que le seuil critique est de 12 ans pour la majorité des Départements — sachant aussi qu'il y a des Départements qui ne sont absolument pas endettés et d'autres qui le sont beaucoup plus. Il faudra donc être prudent et vigilant. On ne peut pas tout financer et ça supposera donc, pour les exercices prochains, sans doute des arbitrages. Ce budget primitif fait apparaître un besoin d'emprunt d'équilibre de 32 680 000 €. Ce recours à l'emprunt ne sera bien évidemment mobilisé que dans la limite de la consommation des crédits en tenant notamment compte du résultat global de clôture.

Voilà pour l'équilibre budgétaire et si vous voulez, pour résumer un peu tous les rapports qui vous ont été présentés au cours de la journée d'hier et d'aujourd'hui, on peut évoquer par thème, dans le cadre du Projet pour le Cantal, les actions qui ont été financées dans le cadre des crédits de 2024.

Pour le Cantal Attractif : Les crédits destinés à l'enseignement représentent presque 22 M€, soit près de 13 M€ pour les collèges, en considérant l'investissement plus la masse salariale et environ 4 M€ pour l'enseignement supérieur - essentiellement des investissements du Département sur le Campus Universitaire. Concernant les actions spécifiques au titre de l'attractivité, du tourisme, de la solidarité économique et de l'agriculture, c'est un budget de 5,6 M€ qui y sera consacré. Enfin, les différents projets bâtimentaires du Département en investissement représentent 16 450 000 €, dont à peu près 8 M€ pour les collèges et 4 M€ pour le Campus d'Aurillac.

Le Cantal connecté et ouvert : Je vous rappelle que 23 M€ seront consacrés aux routes, dont près de 17 M€ en investissement, 2,7 M€ financent la DSP de la ligne aérienne et le Département poursuit aussi son engagement au Très Haut Débit avec un montant de 1 863 000 €.

Le Cantal au cœur des solidarités : Les rapports concernant le domaine social vous ont été détaillés, ce budget représente 132 M€, soit 60 % du budget de fonctionnement du Département. Les actions en faveur de la jeunesse, de la culture et du sport s'appuieront aussi au cours de cet exercice sur un budget de près de 14 M€ (13,5 M€), dont 7 M€ de masse salariale. Au titre des solidarités territoriales, 6 M€ permettront la prise en charge de nos engagements sur les dispositifs d'appui, Cantal Innovation, Cantal Solidaire, Cantal Développement et les Contrats de ville ou des Petites Villes de demain.

Le Cantal innovant : 5,3 M€ de crédits sont prévus au titre des actions qui répondent à l'engagement pour un Cantal innovant. C'est Cantal Europe avec un budget de 1,1 M€, 500 000 € permettront de lancer la réalisation du Pôle d'Excellence sur le microbiote et un projet de 3,6 M€. 2 M€ sont consacrés aux outils numériques et aux systèmes d'information.

Enfin, le Cantal responsable : Les crédits dédiés à la transition climatique, à la performance énergétique et à la politique de l'eau représentent près de 10 M€ (9 390 700 €). Près de 8 M€ d'investissements sont prévus sur les bâtiments et les collèges, 1,5 M€ sur diverses actions portées par le Département, dont 337 000 € pour la MAGE et près de 1 M€ pour les espaces naturels et ruraux. Enfin, il faut évoquer le budget qui est alloué au SDIS et qui s'élève à 7 271 000 € en fonctionnement et 420 000 € en investissement.

Vous avez la liste des autorisations de programme du budget principal qui sont soumises au vote et qui figurent dans le document budgétaire.

Il me reste à vous dire un mot du budget annexe de la Conférence des financeurs. Celui-ci s'élève à 453 915 € en dépenses et en recettes. Ce budget ne dispose que d'une section de fonctionnement et il sert à répondre aux actions qui sont menées en matière de prévention et de perte d'autonomie. Le montant inscrit est identique à celui voté l'an dernier. La recette, quant à elle, de 453 915 €, provient d'un versement de la CNSA.

Je vous rappelle aussi que le Département vote son budget par nature et par chapitre afin d'en faciliter l'exécution.

Ce qu'il vous sera demandé, après en avoir largement débattu, c'est :

- D'adopter le Budget Primitif pour 2024 qui s'équilibre à 334 378 975 € et à 453 915 € pour le Budget annexe de la Conférence des financeurs ;
- D'adopter les autorisations de programme conformément au document ;
- D'adopter la contribution annuelle au SDIS de 7 271 000 € en fonctionnement et 420 000 € en investissement ;
- De donner délégation à la Commission Permanente pour préciser les modalités de fixation d'un plancher de financement de 225 000 € par an pour le CAUE du Cantal ;
- De donner un avis favorable à l'adhésion annuelle aux différents organismes suivant : l'Association Nationale des Élus de Montagne (ANEM), l'Association Finances Gestion Évaluation (AFIGESE), l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI), l'Assemblée des Départements de France (ADF) et l'Association Française Conseil de Communes et Régions d'Europe.

Il me reste aussi à vous dire que ce budget a reçu un avis favorable de la Première Commission et, si vous le permettez, Monsieur le Président, afin de ne pas participer aux débats, je voudrais dire un mot sur ce budget.

Ce budget, vous avez insisté dans vos propos introductifs, en disant qu'il se voulait responsable, volontaire et malgré les conditions qui ne sont pas favorables, il se voulait aussi dynamique. Je voudrais y ajouter un adjectif qui est « courageux ». Je ne vais pas revenir sur les débats qui ont eu lieu hier, mais ce budget entérine la fermeture d'un collège. On sait tous ici, tous les élus que nous sommes (et il y a de nombreux Maires), que la fermeture d'une classe, c'est un déchirement, la fermeture d'une école, c'est aussi un déchirement, la fermeture d'un collège, n'en parlons pas. On ferme malgré tout d'autres choses. On ferme des commerces, on ferme des ateliers, on ferme des usines, il y a des professions libérales qui disparaissent, on manque de médecins, on manque de dentistes, on essaie de trouver des solutions comme Le Rouget pour les médecins - tout cela se passe même dans des villes de gauche. C'est la conjoncture qui nous conduit à tout ça, ce n'est pas la volonté politique.

Pour vous résumer mon état d'esprit, je voterai ce budget que vous nous proposez, je le voterai librement, sans contrainte - vous ne m'avez pas donné d'ordre -, sans honte ni esprit partisan. Je constate d'ailleurs dans cette Assemblée et avec un grand plaisir que l'esprit partisan n'est pas majoritaire et comme disait Georges POMPIDOU en citant Paul ELUARD : « Comprenez qui voudra ! » Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation et pour les commentaires que vous avez pu faire. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce budget ? Je vais vous enregistrer, Céline CHARRIAUD, Philippe FABRE, Pierre MATHONIER.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Je ne vais pas être très longue, c'est un budget contraint comme nous l'a expliqué Jean MAGE, comme vous nous l'avez expliqué aussi dans vos propos introductifs. C'est un exercice auquel on se familiarise maintenant, il y a 2,7 % des dépenses qui sont optionnelles et les propositions que vous faites dans ces 2,7 % nous agrément pour notre groupe. Quant aux orientations sur les dépenses qui sont contraintes, le social c'est le gros morceau, mais sur les routes, les collèges, c'est aussi des orientations qui nous conviennent. La situation est plus contrainte que les deux dernières années, mais un peu moins que ce qu'on a pu connaître il y a quelques années. Ce sont des choix qui sont toujours compliqués.

Il n'empêche que le Département joue pleinement son rôle avec les orientations que proposez et il prend à bras-le-corps le sujet de la rénovation énergétique, de son propre patrimoine et de l'accompagnement du patrimoine des tiers, et ça, c'est un point auquel on est très sensible. C'est donc un budget que nous voterons en conscience.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre soutien. Philippe FABRE.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Tout d'abord, remercier Jean pour sa présentation pédagogique, c'est maintenant un vieux briscard de cet exercice. Tout cela pour vous dire que ce n'est pas une surprise pour personne, je voterai avec enthousiasme ce budget même si, comme l'a dit Céline, la marge de manœuvre est très fine. Malgré tout, le Conseil départemental du Cantal tient ses engagements et poursuit son action courageuse.

Juste quelques chiffres sans être trop long : 22 M€ pour l'enseignement, dont 13 M€ pour nos collèges, 23 M€ sur les routes, c'est important et ça a du sens pour les Cantaliens, 13 M€ pour les domaines auxquels je suis attaché avec Valérie, la culture, la jeunesse et les sports.

Je vais donner quelques exemples très simples, mais très parlants et très utiles, notamment pour notre jeunesse. Dans le cadre de l'éducation, prolongation des aides optionnelles, des aides dans le domaine de la pédagogie à hauteur de 53 € par élève, auxquelles s'ajoute une dotation de 30 € pour les sections sportives et spécialisées, également pour les SEGPA. Je crois que sur ce sujet, la pédagogie où nous avons donné rendez-vous à l'Éducation nationale, encore hier, le Conseil départemental joue pleinement son rôle en disant que, oui, la jeunesse est notre priorité. On le démontre en revalorisant les bourses pour les collégiens, pour les étudiants. On l'affirme encore davantage dans le domaine du sport en revalorisant le soutien aux déplacements en compétition nationale et régionale. Ce sont de petits éléments, mais dans un contexte très contraint où l'inflation sévit durement.

Le Conseil départemental du Cantal est bien au rendez-vous et donc, c'est un budget que j'ai plaisir à voter. Merci beaucoup.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Monsieur le Président, chers collègues, c'est un moment important, le vote du budget, puisque c'est là où s'expriment les différentes orientations politiques que nous souhaitons mener sur notre territoire.

Un premier constat, c'est que nous connaissons les particularités du département du Cantal, avec un réseau routier important, une faiblesse du potentiel fiscal et aujourd'hui les recettes de fonctionnement sont, soit issues de la fiscalité directe en étant reconverties sous forme de TVA – mais c'était à l'époque la taxe foncière qui a servi de base – soit des calculs qui sont ramenés à la population et qui nous défavorisent toujours parce que nous avons un patrimoine à entretenir dont nous sommes bien conscients qu'il est bien supérieur à notre capacité financière.

Sur ce budget, ce que l'on constate, c'est qu'on est en plein dans l'effet ciseaux, les dépenses de fonctionnement ont augmenté entre 6 et 7 %, les recettes de fonctionnement n'ont augmenté que de 3 %, ce qui entraîne la diminution de notre capacité de financement qui va passer à 2,4 M€ d'épargne nette après déduction des remboursements d'emprunts qui vont être couverts par un recours à l'endettement supplémentaire.

Je refait le lien avec le rapport de la Chambre régionale des comptes qui nous alertait sur la situation financière du Département, tout en obérant peut-être les particularités de notre territoire compte tenu de la faiblesse des ressources (encore une fois) et des dépenses importantes. Je parle des recettes et des dépenses de fonctionnement importantes ramenées à l'habitant qui pénalisent aujourd'hui notre capacité d'investissement, mais aussi notre interrogation pour l'année 2024 et qui peuvent conduire à une absence totale d'autofinancement.

Je rappelle qu'il y a des estimations dans ce budget, les DMTO notamment. La réduction des DMTO par rapport à notre capacité financière de 2022, donc les calculs pour le budget 2023, faisait apparaître une embellie compte tenu de l'augmentation de ces DMTO qui, par nature, sont variables. Il y avait aussi une espérance que les ressources liées aux centrales hydroélectriques nous amènent une contribution supplémentaire, mais les perspectives d'évolution font que toutes ces ressources diminuent sensiblement, ce qui réduit notre capacité d'autofinancement et nous amène à vivre l'effet ciseaux qui est aujourd'hui sur notre territoire.

Les choix d'investissement : il y a quand même 49 M€ qui vont être investis, donc le budget d'investissement en lui-même incarne des priorités. Nous ne les partageons pas, notamment sur la décision douloureuse qui a été de fermer un collège. Je le rappelle un collège de 500 élèves qui, ramenée aux collégiens, fait que peut-être ça aurait été une dépense plus judicieuse sur les budgets précédents. Aujourd'hui, on est face à cette réalité d'avoir dû fermer un collège et quand on veut lutter sur l'attractivité, c'est ce que j'avais dit hier, ce n'est pas nécessairement un bon message que nous envoyons.

En revanche, il y a beaucoup de projets d'investissement que nous partageons, nous ne sommes ni sectaires ni idéologiques, nous restons responsables aussi et nous n'avons pas une attitude de déloyauté par rapport à l'intérêt supérieur du département du Cantal. Compte tenu du budget consacré à l'éducation, à certains contournements, il aurait été peut-être plus judicieux, en tout cas ce sont les options que nous aurions prises, de différer certaines dépenses d'investissement sur les routes pour mettre un peu plus sur les collèges, mais je pense que ce débat aurait pu avoir lieu dans beaucoup de budgets avant, parce qu'aujourd'hui, le résultat est là, nous fermons un collège parce que nous n'avons pas la capacité financière de le rénover.

Nous nous abstenons donc sur ce budget, nous ne voterons pas contre puisque nous sommes bien conscients que malheureusement nos capacités financières sont limitées, mais nous ne pouvons pas partager tous les choix qui sont faits dans le programme d'investissements.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Didier ACHALME et ensuite Sylvie LACHAIZE.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Je vais rebondir sur ce qui vient d'être dit. Je trouve que ce budget, dans cet univers contraint, est assez remarquable. Il maintient l'équilibre entre les différentes activités. Il est remarquable par la volonté affichée de soutenir l'équilibre des soutiens. Il est remarquable par la volonté de continuer à investir pour promouvoir l'activité et les nouveautés. Il est remarquable par la volonté claire de garder le cap sur l'accessibilité dans le Cantal et la politique routière en fait partie, elle est même fondamentale. Peut-être que vu d'ici, c'est un peu différent, mais en tout cas, venir à Aurillac c'est toujours compliqué, même si ça s'est nettement amélioré. On a un flux de voitures et de camions qui compliquent la circulation et qui rend parfois la pratique un peu différente. Remarquable par la volonté de développer le Pôle d'Excellence sur la microbiologie, vous l'avez dit. C'est une activité, une compétence, une excellence qui identifient le Cantal au travers des frontières, même à l'étranger et je pense qu'on s'honore, nous, Conseillers départementaux, de voter ce budget pour créer ce Pôle d'Excellence parce que ça fait résonner l'image du Cantal à l'étranger et c'est vraiment important. Remarquable parce que, dans ce contexte, voter un budget c'est un engagement, un engagement politique important et je trouve que ce budget est, malgré la contrainte, relativement équilibré et tout à l'honneur de ceux qui l'ont préparé. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. Je voterai ce budget pour toutes les raisons déjà évoquées par mes collègues. Si j'ai conscience, et j'espère que vous l'avez aussi, du coût du social sur notre budget, encore cette année avec une augmentation de 9,40 %, nous le savons tous, le social est la première compétence des Conseils départementaux. Notre Département est reconnu pour son action sociale, sa proximité envers la population cantalienne au travers des différentes prestations et de l'accompagnement individuel qui fait même du sur-mesure pour nos concitoyens.

Je voudrais revenir sur les actions que nous avons mises en place cette année et qui vont continuer en 2024. Notre action d'accompagnement des EHPAD en grande difficulté, ce n'est pas une mince affaire, nous nous devons d'être aux côtés des personnels, mais surtout et aussi des résidents de nos EHPAD par respect envers eux. Je soulignerais également notre action envers les SAAD, les services d'aide à domicile, qui sont aussi en grande difficulté. Là aussi, soutien aux personnels et soutien aux personnes que nous nous devons de servir pour qu'elles puissent rester à domicile. Je soulignerais aussi notre action d'accompagnement sur les publics fragiles, notamment au travers de l'insertion. Je n'oublierai pas non plus la création de la Pouponnière et le grand projet du CIDF.

119 186 000 € consacrés au budget du social dans notre département, mais ce n'est pas 119 186 000 € pour rien. De la naissance à la porte du passage, nous sommes aux côtés des Cantaliens. C'est de notre responsabilité et nous sommes élus pour ça. Nous sommes un Conseil départemental et la première compétence c'est le social. Je tiens à remercier les services du PSD, tous les services du PSD, les 250 agents et leurs directeurs respectifs. Sans eux, tout ce travail de dentelle auprès de nos concitoyens n'existerait pas. Il y a la volonté politique, mais derrière, il y a ceux qui agissent et ce sont nos agents qui agissent pour le bien-être des Cantaliens.

Je vous remercie.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour vos propos. Dominique BEAUDREY, puis Gilles COMBELLE et Stéphane FRECHOU.

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Monsieur le Président. Je voterai bien entendu ce budget en toute responsabilité. La solidarité, le Département s'y inscrit pleinement dans toutes les aides déployées pour nos aînés et nos personnes en situation de handicap. Les efforts déployés par les services pour être aux côtés les plus démunis, des personnes vulnérables, sont à mettre en avant. Le travail qui est fait pour remettre dans l'emploi les plus éloignés est aussi à féliciter, c'est ce qui permet aussi de garantir ainsi leur dignité. C'est au travers de cela que nous nous inscrivons pleinement dans notre mission première d'être aux côtés des Cantaliens dans toutes les étapes de la vie.

Bien entendu, comme Sylvie, je félicite tous les personnels du PSD qui sont auprès de nos Cantaliens.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre témoignage. Nous avons ensuite Gilles COMBELLE et Stéphane FRECHOU.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Je souhaite tout d'abord remercier Jean MAGE pour la clarté de ses propos et de sa conclusion. Je rejoins aussi un certain nombre de propos de Pierre MATHONIER sur l'analyse globale de la situation.

Le Département est certainement une des collectivités au niveau national qui est la plus maltraitée par l'État. L'épargne brute des Départements est celle qui se dégrade le plus au niveau national parmi l'ensemble des

collectivités. Aujourd'hui, on doit faire face à un certain nombre de transferts de compétences et de charges de l'État qui ne sont pas compensés. C'est à nous de nous débrouiller avec nos difficultés et on n'a pas aujourd'hui beaucoup de capacités de leviers par rapport à la recherche de recettes nouvelles, on est donc très contraint dans notre exercice budgétaire.

Notre capacité de désendettement a un petit peu augmenté, elle se stabilise et on arrive à cet effet ciseaux, comme le disait Pierre, où il faut être très vigilant et je ne doute pas que demain nous devons montrer beaucoup de sérieux, comme nous le faisons d'ailleurs aujourd'hui, par rapport aux dépenses que nous allons engager et aux arbitrages que nous aurons à faire.

Néanmoins, on voit que le Département, comme le disait Sylvie LACHAIZE fort justement, a ce rôle essentiel et majeur de solidarité envers nos concitoyens et nos territoires qui représente la majorité de nos dépenses.

Malgré cela et heureusement que nous sommes là, nous arrivons à dégager un certain nombre de moyens pour être encore plus au service de nos concitoyens et de nos territoires. Nous l'avons vu ce matin au travers de tous les services que nous rendons et que nous créons, que ce soit à partir d'une notion de chef de file ou de créateur d'agences ou de services, on a parlé de CIT, du Service public de rénovation de l'habitat, du Service Europe, de la MAGE, de l'accompagnement au niveau du numérique. On est aux côtés des territoires, des collectivités et des habitants.

C'est ce que je voulais souligner par rapport au rôle essentiel du Département qui joue ce rôle de solidarité sur le territoire, je me répète, qui est vraiment la collectivité sur laquelle nous pouvons nous appuyer et nous retrouver, sur cet espace qu'est notre département du Cantal.

Je voterai bien évidemment ce budget. Après tout ce que j'ai voté cette année, je me vois mal ne pas voter ce budget aujourd'hui qui nous donne les moyens d'exercer nos compétences sur ce territoire. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre soutien. Stéphane FRECHOU, puis Gilles CHABRIER.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Merci, Monsieur le Président. Je dirai un mot à Monsieur MAGE, je pense qu'ici, il y a 30 personnes à l'esprit partisan, 30 personnes qui prennent parti pour leur territoire, pour ses habitants, avec parfois des ordres de priorité différents. Puisque vous avez cité ÉLUARD, je vous renvoie la citation : « La nuit n'est jamais complète ». Évidemment que tout n'est pas à jeter aux orties, il n'y a pas d'un côté des gens qui ont la vérité et de l'autre, des gens qui s'opposent à tout. Nous avons quelques inquiétudes communes sur la capacité de désendettement qui commence à être compliquée. Nous avons des inquiétudes communes sur le désengagement de l'État, mais aussi sur les 2,7 % de marges de manœuvre et de choix que nous pouvons opérer en conscience, des options liées à des valeurs, parfois à des biais cognitifs, en tout cas des priorités différentes.

Et c'est pourquoi, je le dis en responsabilité, nous nous abstenons sur ce budget parce que tout n'est pas noir, mais il nous semble que les priorités absolues que sont l'environnement et la jeunesse, qui devraient être en temps de crise et de difficulté mises en avant, ne sont pas assez mises en œuvre et cela doit se faire au détriment d'autres secteurs, c'est ce qu'on appelle faire des choix politiques.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Isabelle LANTUEJOL.

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci. Un budget courageux, responsable, avec des moyens contraints, mais qui s'adresse en priorité en soutien aux habitants. Ce qui est important, c'est les gens. L'argent, même s'il en faut, n'est qu'un outil. Il doit être utilisé au service et au bien-être de chacun et à l'amélioration du quotidien des habitants dans toutes les étapes de la vie.

C'est donc pour cela que je voterai ce budget.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci de votre soutien. Gilles CHABRIER et ensuite Florian MORELLE.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Je m'associe bien sûr au soutien du portage de ce budget. Quand on vote un budget, on fait des choix, il y a automatiquement des contents et des mécontents, l'idée, c'est d'avoir une orientation.

Ce qui peut nous orienter sur certains choix, c'est la démographie. Je rappelle qu'on est un peu plus de 140 000 personnes actuellement, si on ne fait rien dans les 10 prochaines années, si on reste statique, on passe en dessous des 130 000 habitants, c'est l'urgence que nous devons avoir. Les actions qui sont portées par le Département contribuent un petit peu à essayer de freiner cette baisse, mais il va falloir aller encore plus loin dans certains choix pour éviter qu'on se retrouve dans une situation comme celle d'hier, c'est-à-dire dans l'obligation de fermer un établissement dans l'idée où on reste dans le maillage territorial sur un service à notre jeunesse. C'est un service sur lequel on accompagne nos jeunes, on l'a vu dans la politique de la jeunesse, on a un budget qui est relativement fort, qui est très marquant. Didier disait hier « ce ne sont pas les établissements qui font la qualité de l'enseignement », c'est tout à fait sûr, sauf qu'on fait un bon enseignement quand on est dans un cadre scolaire de qualité et la transition énergétique, entre autres, en fait partie. Le budget qui est mis sur tous les collèges est un budget conséquent qui marque la volonté de maintenir ce service. Ce sont des choix qu'il faut faire.

Je pense que le social est aussi très important, le soutien aux EHPAD l'est encore plus. On s'aperçoit que, même quand nos EHPAD sont complets, on a du mal à boucler les budgets. Le Conseil départemental peut orienter, comme il peut orienter aussi des choix sur la transition énergétique de nos logements. C'est un service qu'on apporte à nos habitants, il faut qu'on éloigne de la précarité nos habitants et la qualité de nos logements ne va pas dans ce sens-là. Le SPPEH, le service apporté à nos habitants est important et je pense qu'il faut l'accentuer. Il n'est pas normal, même si on a des spécificités avec un patrimoine relativement ancien, on a aussi des propriétaires avec des revenus moyens qui n'ont pas la possibilité de rénover leur intérieur au rythme que l'on souhaite. Par contre, il faut qu'on mette à disposition ce service de manière à ce qu'on puisse améliorer l'habitat de notre territoire. Deux aspects : qu'on éloigne la précarité de nos habitants et qu'on augmente l'attractivité de notre territoire.

Une autre orientation, la mobilité. On parle beaucoup de mobilités douces, on ne mettra pas tout le monde sur des vélos. Il nous faut des routes et même si j'ai en délégation l'environnement, je pense qu'on peut arriver à travailler la qualité routière comme on la travaille actuellement, avec un soin très particulier sur l'environnement et la biodiversité. C'est vraiment un choix qui est porté par le Département et je pense qu'on peut féliciter les différentes actions, même s'il y a encore des choses à faire et des dispositifs à mettre en place.

Je pense que le budget qui est proposé, comme le disait Jean, est ambitieux, courageux, et je pense qu'on a tous les atouts pour mettre en forme la politique que l'on est en train de mener actuellement. Bien entendu, je serai favorable à ce budget et au soutien des différents dispositifs qui sont mis en place.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Florian MORELLE.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président. Je voulais participer à cet échange. Comme ça a été rappelé très justement hier dans les propos liminaires du Président et très bien rapporté par Jean MAGE, et par vous toutes et tous par vos prises de parole, à l'image de Pierre avec une vision globale de ce budget. Le contexte a été très bien rappelé dans cet échange depuis hier matin et comme mes collègues Vice-Présidents ou Conseillers délégués qui font aussi la synthèse du portefeuille qu'ils portent, je voulais rappeler, comme l'a dit Céline, que très peu de dépenses optionnelles sont possibles pour nous à orienter.

On a fait des choix forts et je voulais revenir sur l'enseignement supérieur qui va voir, dans ce budget 2024, le lancement de deux grosses opérations pour 10 M€, avec la rénovation (et je reviens sur ce qui a été dit par Gilles CHABRIER) du bâtiment A de notre Campus Simone VEIL et également, c'est important, le bâtiment du CROUS qui, lui aussi, connaît de plus en plus de demandes. On a un contexte social compliqué (ça a été très bien dit par Sylvie et Dominique), avec de plus en plus d'étudiants qui ont aussi besoin d'avoir un campus solidaire et au niveau du CROUS, les repas à 1 € par exemple, ont connu ces dernières années une sollicitation de plus en plus importante. C'est un choix fort qu'on aille sur ce terrain-là et c'est pour ça que je voulais revenir dessus. Également l'investissement qu'on fait, alors qu'on n'y est pas obligé, de participer au fonctionnement de l'Université pour que justement notre territoire soit attractif ou en tout cas qu'on le rende attractif. Les résultats sur le pôle étudiant sont là, c'est de plus en plus d'étudiants, c'est 66 % de non-Cantaliens. Ça, c'est une fierté parce que ça veut dire que la diversité et la variété de formations proposées plaisent et sont dans l'intérêt de nos étudiants. Les dernières statistiques prouvent que les derniers étudiants cantaliens continuent leur formation ici parce que le choix s'est amplifié ces dernières années et on va y contribuer tous ensemble avec le Master sur la microbiologie.

En plus du travail très important – et là, toutes les collectivités travaillent ensemble et c'est comme ça qu'on y arrivera – sur le Pôle d'Excellence PEM2i, avec le tissu économique qui fait aussi notre fierté parce qu'on parle beaucoup d'un territoire rural et agricole, mais on est aussi très à la pointe sur ces domaines. On en parle enfin de plus en plus et maintenant, les collectivités accompagnent ces entreprises et je pense que c'est bienvenu par rapport à notre vision. Ce sont bien sûr des programmes très ambitieux, mais on se donne les moyens et je pense qu'on peut en être très fiers collectivement.

Et a été rappelé également le travail de nos agents, service par service, mais j'en profite pour adresser un remerciement global à l'ensemble des agents du Département qui, avec le contexte particulier, le COVID, l'inflation, les contraintes budgétaires, font parfois un travail des fois d'équilibriste pour arriver à remplir leur mission. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur travail et leur engagement pour les Cantaliens, pour leur mission et comme on est en période de fin d'année, leur souhaiter de belles et heureuses fêtes de fin d'année, comme à vous toutes et tous.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Marina BESSE.

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Ce budget répond présent à nos compétences obligatoires, même avec le désengagement de l'État et à nos compétences optionnelles avec des choix importants pour le territoire.

Je me réjouis de porter ces politiques et donc ce budget qui correspond au Projet pour le Cantal. Ce budget répond aussi, je crois, à la devise du Conseil départemental « Chaque jour à vos côtés ».

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Jamal BELAÏDI.

M. Jamal BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. Je voudrais également remercier Jean MAGE pour cette très belle présentation. Je vois qu'on a beaucoup de chemin à faire et beaucoup d'entraînement pour arriver à ton niveau.

Fermer un collège est une décision très difficile à prendre, tout comme celle de fermer deux écoles primaires. Voter la fermeture de ce collège a été une décision très difficile à prendre pour moi, en tant qu'Aurillacois et surtout en tant qu'ancien élève de ce collège. Nous avons priorisé la sécurité de nos collégiens et espérons de tout cœur que l'Éducation nationale prendra ses responsabilités afin de maintenir tous les postes ou presque des enseignants.

En tant qu'élus aurillacois de la majorité départementale, avec ma collègue Sylvie LACHAIZE, nous resterons très vigilants sur le confort des élèves qui seront sur les trois collèges aurillacois et bien sûr, Monsieur le Président, je voterai ce budget en toute responsabilité. Merci beaucoup.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre soutien. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je ne vais pas revenir sur les chiffres qui ont été donnés, ça a été souligné à plusieurs reprises de manière très claire par Jean MAGE.

Simplement, ce budget, comme on l'a répété durant cette session, est ambitieux, prudent et responsable, parce que l'ensemble de nos obligations, que ce soit la politique sociale, notamment avec l'appui aux personnes âgées et on a vu, ô combien, nos EHPAD étaient en difficulté, on a essayé de faire preuve d'agilité et de proximité pour pouvoir y répondre. Sur les SAAD, c'est exactement pareil, avec des tarifs socle sur les points hauts de nos fourchettes nationales. Cet effort a été conduit depuis de nombreuses années auprès des personnes souffrant d'un handicap, mais également des personnes éloignées de l'emploi et on a souligné tout le travail qui était fait à ce niveau-là.

Au niveau bâtiminaire, on peut isoler la partie collège, je ne vais pas revenir sur la décision difficile que nous avons prise parce que fermer un collège, on ne le fait jamais de gaieté de cœur, ça cache souvent des difficultés démographiques en l'occurrence. Cela dit, un programme bâtiminaire important, notamment sur la transition climatique, je crois qu'il faut le souligner, quel que soit l'objet de ces bâtiments.

Au niveau routier, on a un réseau important, mais qui se trouve dans la moyenne des départements, on est à un peu plus de 3 800 kilomètres de routes. C'est la moyenne départementale, mais avec une particularité, c'est que nos routes sont souvent en altitude, donc elles souffrent de conditions climatiques particulières et surtout d'un linéaire d'ouvrages d'art important. Quand on parle d'ouvrages d'art, il y a les ponts, mais il y a surtout aussi chez nous les murs de soutènement qui sont importants en linéaire et que nous nous devons d'entretenir. On a des travaux à conduire, des travaux importants d'amélioration de la fluidité, de la sécurisation de ces itinéraires, chose que l'on essaie de faire.

La dernière compétence obligatoire, on en a parlé en fin de session, c'est la sécurité, avec le financement du SDIS, où nous augmentons là aussi notre contribution et les perspectives, avec l'inflation que je citais sur les véhicules, sur la prise en compte aussi de la mobilisation de nos sapeurs-pompiers volontaires, conduisent à renforcer nos efforts en la matière.

C'est un budget responsable parce que j'ai entendu parler de taux d'endettement, je pensais que Pierre MATHONIER allait dire que ça allait dans le bon sens, puisqu'il ne vous aura pas échappé que notre encours devrait baisser d'un peu plus de 5 M€. J'espère que nous arriverons à le faire et ceci, malgré l'ensemble des investissements que nous faisons sur des secteurs qui ne sont pas du tout de notre compétence, ça a été rappelé par Florian MORELLE, sur l'enseignement supérieur, ça a été rappelé par Didier ACHALME et d'autres, sur le Pôle de microbiologie notamment. On intervient donc sur bon nombre d'activités.

L'agriculture, où normalement nous aurions le volet social, là, une convention avec la Région nous permet d'intervenir sur l'adaptation des exploitations, leur diversification et l'adaptation à la transition climatique.

C'est important aussi, ce que nous pouvons faire en faveur du développement touristique ou du soutien à l'économie et donc de l'attractivité à travers l'Agence départementale Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises. Je crois que ça démontre notre volonté d'aller plus loin.

En termes d'ouverture, je pourrais citer également le déploiement du Très Haut Débit, la ligne aérienne où nous sommes conjoints alors que sur le fond, nous n'avons pas la compétence. Je rappellerais que c'est une compétence qui relève de l'État, mais on a peut-être intérêt à plus l'exercer que lui parce que je me demande s'il n'aurait pas tendance à nous oublier.

La situation est compliquée, l'effet ciseaux, ça fait plusieurs années qu'on en parle, même si ces dernières années, on pouvait se satisfaire d'un étau qui se desserrait. Aujourd'hui, c'est l'inverse, parce qu'il ne faut pas oublier que le Département, j'ai souvent eu l'occasion de le dire, c'est la seule collectivité qui a trois niveaux de dépenses : des dépenses de fonctionnement comme toutes les collectivités, des dépenses d'investissement comme toutes les autres collectivités, mais en plus, nous, on sert des prestations sociales, que ce soit l'APA, que ce soit le RSA, dont on ne maîtrise pas les montants qui nous sont imposés, mais que nous payons, pour partie essentiellement, sur nos comptes avec très peu de compensation de l'État, ce qui fait que ça renforce notre fragilité.

Je ne reviendrai pas sur un État qui nous a enlevé tous nos leviers fiscaux. Aujourd'hui, nous n'avons plus de levier fiscal, nous n'avons plus de lien direct avec le Cantalien puisque l'essentiel de notre ressource, c'est la TVA qui nous lie avec des consommateurs et la fraction qui nous est reversée dépend des Lois de finances et on a vu que, même si les Lois de Finances nous donnaient des ordres de grandeur, ensuite l'État était capable de les adapter comme bon lui semble.

Malgré un environnement qui peut être qualifié de compliqué, il faut quand même se satisfaire. Au-delà du projet ambitieux et responsable qui est proposé, le Département n'est pas dans le Fonds de sauvegarde. On peut le regretter, il y avait 106 M€ dans ce Fonds de sauvegarde, je ne sais pas si ces 106 M€ auront passé l'épreuve du 49-3 puisque j'entendais qu'il y avait des velléités de pouvoir le réduire. Ce Fonds de sauvegarde est réservé aux Départements en difficulté, là où il y a des difficultés sociales, là où il y a un taux d'épargne faible et donc notre Département n'est pas éligible. On ne peut que s'en satisfaire en laissant à penser qu'il soit bien géré, je vous laisse faire le raccourci. Toujours est-il que dans ces Départements en difficulté, on y retrouve la Gironde, les Bouches-du-Rhône, le Département du Nord, ce qui laisse à penser que ces gros Départements ont du poids pour faire tenir compte des critères qui leur vont bien et c'est ce qu'on peut regretter.

Ce qui est inquiétant, ce sont les rendez-vous que nous aurons demain au niveau national, d'une part avec la refonte des potentiels financiers qui pourrait avoir des incidences importantes pour nous, à la fois sur les caisses de péréquation en termes de DMTO, à la fois sur les versements ou les prises en compte par la CNSA de versements sur l'APA ou sur la PCH par exemple.

Nous avons souvent parlé de cette nouvelle fiscalité, l'écrêtement qu'il y avait et que j'ai regretté sur les barrages sans concession. Cette fiscalité est assise sur les prix de l'électricité. Aujourd'hui, on nous annonce à terme une baisse des prix de l'électricité, ce qui voudrait dire que nos recettes vont encore diminuer, mais j'espère que d'ici là, le gouvernement aura donné une existence légale à l'exploitation de ces barrages pour ce qui concerne la fiscalité du Département, mais qui impactera le niveau local, aussi bien les Intercommunalités que les Communautés de commune.

Puis, il y a les DMTO où plane tout un tas de rapaces, de nombreux articles ont fait part de la Cour des comptes, de différents rapports de parlementaires qui signifiaient que les DMTO seraient bien mieux s'ils étaient

renationalisés, s'ils partaient au bloc local, etc. On s'aperçoit qu'on a énormément d'ombres qui planent au-dessus des finances des Départements.

Sur l'épargne brute, on a culminé il y a quelques années, il n'y a pas si longtemps que ça, à 40 M€. Sur les prévisions 2025, on se situe à 50 %, c'est-à-dire aux alentours de 18 à 20 M€, d'où la volonté de baisser notre taux d'endettement et de limiter au maximum le recours à l'emprunt. Quant à notre épargne nette, c'est une chute libre, on était à 24 M€, on passe à 2,4 M€ en prévisionnel et certainement un peu moins en 2025 si l'environnement financier se confirme au niveau national. D'où tout le travail qui doit se faire pour aller chercher des recettes complémentaires, que ce soit auprès de l'État, de l'Europe ou de la Région, de manière à nous permettre de déployer ou de continuer à investir et à mettre en place des politiques publiques parce que l'important est de mettre en place les politiques publiques au bénéfice de l'ensemble des Cantaliens.

Je ne vais pas être plus long sur mon commentaire sur ce budget, on en a parlé durant ces deux journées et sur l'ensemble de ces rapports. Aujourd'hui, la situation s'assombrit, l'effet ciseaux existe, encore souligné par la décision du Gouvernement, dans la Loi de Finances, d'augmenter le RSA et de fort peu le compenser, ça vient directement impacter notre budget.

Je rappellerai que, ces deux dernières années, les décisions gouvernementales se sont transformées par 7 M€ de dépenses supplémentaires pour le Département, auxquelles viendront s'ajouter ces 600 000 € et sur lesquels nous n'avons pas droit de cité, simplement le droit de payer.

Pour revenir sur le taux d'endettement, on a un encours qui est aux alentours aujourd'hui de 172 ou 173 M€. S'il est là, c'est que nous avons réalisé aussi un certain nombre d'investissements. On parlait du collège Jules-Ferry qui est en BEA, c'est dans l'encours ; on parle souvent du contournement de Saint-Flour qui a été réalisé ces dernières années. Bien évidemment, si nous n'avions pas fait ce contournement, nous aurions un endettement inférieur. Nous avons fait des travaux sur des collèges, nous avons fait la RD 120 sur le Pont d'Orgon, etc., et tout ça se retrouve sur cet encours. Il est évident qu'en ne faisant rien, nous n'aurions pas ce niveau d'endettement.

Il faut en être fier, si nous avons investi sur le Pôle universitaire et comme nous allons continuer à le faire, ça contribue à nourrir notre niveau d'endettement, mais je crois que ce sont des investissements d'avenir et qu'il ne faut surtout pas les regretter.

J'en ai terminé, il me revient maintenant de mettre ce budget aux voix, bon nombre d'entre vous se sont exprimés. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? 4 abstentions. Des votes pour ? Je vous remercie. Le budget 2024 est adopté.

Il nous revient maintenant de présenter une motion dont nous avons déjà parlé sur l'agriculture : « Pour un élevage de ruminants durable au service de territoires vivants ». Nous étions partis groupés, les départements du Massif central, au moment du Sommet de l'Élevage ; bon nombre d'entre vous ont dû la valider en Conseil municipal et un certain nombre d'élus, Maires ou Conseillers départementaux, ont été sollicités et ont signé cette motion.

Motion tendant à adopter le Manifeste

« Pour un élevage de ruminants durable au service de territoires vivants »

Près de 1000 élus, députés, sénateurs, Présidents de Départements et de Régions, conseillers municipaux, intercommunaux, départementaux, régionaux, de toutes sensibilités politiques, ont signé l'appel lancé par les fédérations d'élevage à l'occasion de l'édition 2023 du Sommet de l'élevage de Cournon, en faveur de la préservation de systèmes d'élevages durables sur leurs territoires.

Ce manifeste « pour un élevage durable sur des territoires vivants » a été présenté au ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc FESNEAU, lors du Sommet de l'Élevage.

Je vous propose d'apporter notre soutien à ce manifeste au travers d'une motion qui vise plusieurs objectifs : en premier lieu, il s'agit de manifester notre soutien à nos éleveurs dans un contexte de défiance croissant à leur égard, y compris de la part de hautes juridictions comme la Cour des Comptes ; il s'agit aussi de défendre notre modèle d'agriculture en mettant en évidence les bénéfices environnementaux de l'élevage français, sans aucun doute l'un des plus vertueux d'un point de vue écologique dans le monde ; enfin, il s'agit de rappeler que nos territoires ne seraient plus les mêmes sans l'élevage qui a façonné nos paysages et qui est constitutif de notre identité.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter cette motion de soutien à nos éleveurs.

L'appel des élu(e)s des territoires d'élevage de bovins, d'ovins et de caprins.

Nous, élu(e)s dans des départements d'élevage de ruminants, souhaitons apporter ensemble notre soutien à la préservation de ce secteur irremplaçable de l'économie durable de nos territoires, alors qu'il fait, régulièrement, l'objet d'une approche simpliste et caricaturale dans le débat public.

La forte baisse de production de lait et de viandes en France, couplée aux départs massifs d'éleveurs à la retraite attendus dans les cinq prochaines années, font peser une menace sans précédent sur ce secteur.

L'élevage de ruminants français, comme nos territoires sur lequel il est implanté, se trouve indéniablement à un tournant de son histoire : il est donc plus urgent que jamais de s'employer à offrir des perspectives claires et assumées aux jeunes générations qui auront la responsabilité de pérenniser cette activité, tout en œuvrant en faveur de notre souveraineté alimentaire, de la protection de l'environnement et de l'animation de nos territoires.

C'est pourquoi nous affichons, ensemble, ces convictions communes :

1 – L'avenir de nos territoires est intrinsèquement lié à celui des exploitations d'élevage bovin, ovin et caprin qui y sont implantées.

Si ces élevages venaient à disparaître, c'est tout un pan de notre économie qui s'effondrerait : au-delà même des emplois supprimés au sein des filières d'élevage, ce sont de très nombreuses activités commerciales, culturelles et touristiques qui seraient mises en danger. Car l'élevage de ruminants sur nos territoires est bien plus qu'une activité de production de lait, produits laitiers et de viandes de qualité ! Les troupeaux d'herbivores façonnent nos paysages. Ils sont au cœur de l'identité et du patrimoine de nos terroirs.

2 – Nous avons besoin de vaches, de brebis et de chèvres si nous voulons conserver nos prairies, utiles à la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité.

Les débats actuels sur l'élevage de ruminants, notamment l'élevage bovin, mettent en lumière ce paradoxe : la France voudrait conserver, voire augmenter, ses surfaces en prairies qui stockent du carbone et abritent une biodiversité riche... tout en diminuant drastiquement les cheptels d'herbivores qui entretiennent ces surfaces !

Ces derniers, réduits à leurs externalités environnementales négatives en matière d'émissions de méthane entérique, deviendraient en effet, à en écouter certains, les principaux responsables du changement climatique.

Nous affirmons donc, ensemble, que nous ne conserverons nos millions d'hectares de prairies qu'à la condition de maintenir nos troupeaux d'herbivores sur ces hectares et qu'il conviendrait que l'évaluation environnementale de l'élevage de ruminants, utile à la définition de politiques publiques, tienne compte également des externalités positives de cette activité en matière, notamment, de stockage de carbone et de protection de la biodiversité.

3 – Nous devons accompagner les jeunes générations vers des systèmes d'élevage définis collectivement comme « durables ».

Ces systèmes d'élevage durables répondent aux objectifs suivants : garantir aux éleveurs des prix couvrant leur coût de production et un bon niveau de qualité de vie au travail ; valoriser et protéger les ressources naturelles

telles que l'herbe ; disposer d'un fort taux d'autonomie fourragère ; être peu dépendants de l'achat d'intrants ; limiter l'usage des antibiotiques et des produits phytosanitaires. Ce modèle d'élevage durable, caractérisé par une adéquation entre la taille du troupeau, la surface dédiée et la présence d'actifs, est très majoritaire en production bovine, ovine et caprine, sur nos territoires. Il devient en revanche une exception, à l'échelle de la planète.

4 – Nous devons garantir la cohérence de l'ensemble des politiques publiques locales, nationales et européennes en faveur de la protection de ces systèmes d'élevage durable.

La préservation de systèmes d'élevage durables sur nos territoires dépendra de la capacité de la France à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques qui impactent le secteur. A l'heure actuelle, cette cohérence est loin d'être établie ! Au contraire, les objectifs de politiques publiques nationales et européennes agricoles, environnementales et commerciales se contredisent. Baisse de la production ? Souveraineté alimentaire ? Libéralisation des échanges mondiaux et importations croissantes de viandes ne respectant pas les normes de production sanitaires et environnementales européennes ? Les perspectives pour les éleveurs sont illisibles.

Nous souhaitons donc qu'un cap politique clair soit assumé, en France, en faveur de la protection des systèmes d'élevage durables tels que définis au point 3 et que l'ensemble des décisions politiques affectant le secteur, à toutes les échelles, convergent dans cette direction.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Elle correspond à ce que nous avons déjà convenu, il n'y a pas de difficultés pour notre équipe de signer cette motion.

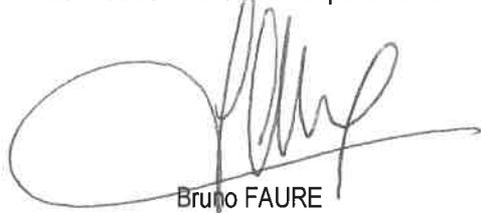
M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je la mets au vote. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette motion est adoptée, je vous en remercie.

Avant de lever la séance, je me permets de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année. Merci à tous.

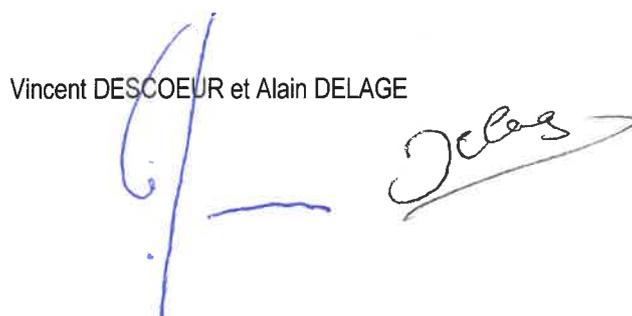
Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal des 18 et 19 décembre 2023 adopté par l'Assemblée départementale le 29 mars 2024.

Le Président du Conseil départemental



Bruno FAURE

Les Secrétaires de séance



Vincent DESCOEUR et Alain DELAGE